



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Coyppel juve.

B. Picart scul. del. 1718.

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES
INSCRIPTIONS
ET

BELLES LETTRES,

Depuis MDCCXI. jusqu'à MDCCXVIII.

T O M E S E C O N D.



A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE.
MDCCXXIV.



TABLE

POUR

L'HISTOIRE.

HISTOIRE.

Des Ouvrages de l'Académie, depuis
1711. jusques en 1717.

R emarques sur l'origine des Dieux.	Pag. 1
De l'Enfer Poétique.	6
Du culte de Jupiter Tonant.	13
De la Religion des Voyageurs.	18
Origine de la Fable des Centaures ; avec un abrégé de leur Histoire.	26
Sur la Royauté des Israélites en Egypte.	31
Des Asyles.	52
De l'Hospitalité.	62
Distinction des deux Mimos.	68
Tom. II.	Des

T A B L E:

<i>Des plaisirs de la table chez les Grecs.</i>	75
<i>De l'Origine des Saturnales.</i>	78
<i>Des Cérémonies observées par les Romains à la fondation des Villes.</i>	89
<i>Des Privilèges de la main droite.</i>	95
<i>Des Baisemens.</i>	104
<i>Des Richesses du temple de Delphes, & des différens pillages qui en ont été faits.</i>	109
<i>De l'usage de la prière pour les morts parmi les payens.</i>	119
<i>De l'usage des harangues dans les Historiens Grecs & Latins.</i>	126
<i>Eclaircissement sur le Ver Sacrum, ou Printemps sacré des anciens.</i>	130
<i>De la liberté qu'avoient les soldats Romains de railler & de dire des Vers Satyriques contre ceux qui triomphoient.</i>	136
<i>Du Camp d'Annibal sur les bords du Rhône.</i>	141
<i>Sur un Passage du premier Livre des Rois.</i>	165
<i>Des Juifs Hellénistes.</i>	170
<i>Si dans l'Oedipe de Sophocle le cœur est la troupe des Sacrificateurs, ou si c'est le peuple même représenté par les principaux Citoyens.</i>	173
<i>Examen d'un Passage de Platon sur la Musique.</i>	188
<i>Corrections sur quelques endroits d'Hésiode & d'Anacréon.</i>	206
<i>Conjectures sur d'autres Auteurs.</i>	210
<i>Examen d'un Passage d'Horace.</i>	220
<i>Si le tableau attribué à Cébés est véritablement de cet Auteur.</i>	229
<i>Examen de la restitution d'un Passage de Pline proposée par quelques Sçavants.</i>	238
<i>Exa-</i>	

T A B L E.

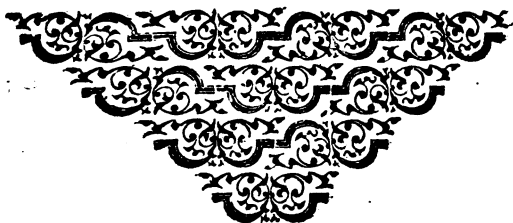
<i>Examen d'un Passage du Traité de l'Elocution, attribué à Demetrius Phaléréus.</i>	252
<i>Reflexions Critiques sur le Chap. V. du Livre VII. de Valere-Maxime.</i>	256
<i>Examen de ce qu'il y a de plus probable sur la taille des Géants.</i>	262
<i>Consultation au sujet des Gnomons & Obélisques astronomiques des Anciens ; avec la Réponse de l'Academie.</i>	270
<i>De l'Habillement des Héros, & de quelques Divinitéz Egyptiennes.</i>	278
<i>Examen des divers Monuments, sur lesquels il y a des plantes que les Antiquaires confondent presque toujours avec le Lotus d'Egypte.</i>	281
<i>Du Dieu Irminsul adoré chez les anciens Saxons:</i>	291
<i>Recherches sur le Dieu Endovellicus, & sur quelques autres Antiquitez Ibériques.</i>	296
<i>Sur les Médailles Samaritaines qui portent le nom de SIMON.</i>	306
<i>Explication d'une Médaille d'or de la famille CORNUFICIA du Cabinet de S. A. R. MADAME.</i>	311
<i>Explication d'une Médaille Grecque de Marc-Antoine & d'Octavie.</i>	325
<i>Explication d'une Médaille Grecque de Néron frappée à Nicée dans la Bithynie.</i>	328
<i>Observations sur l'usage de quelques moules antiques de monnoyes Romaines, découverts à Lyon.</i>	333
<i>Conjectures sur l'usage d'un Instrument antique d'airain, trouvé près de Langres.</i>	343
<i>De la Bulle que les Enfants Romains portoient au col.</i>	350
<i>Sur deux Inscriptions antiques trouvées dans la forêt</i>	de

T A B L E.

<i>de Bèlesme.</i>	353
<i>Reflexions sur un Monument Antique élevé sur le Pont de la Charente à l'entrée de la ville de Saintes.</i>	357
<i>Remarques sur quelques monuments antiques trouvez dans les murs de l'Eglise Cathédrale de Paris : avec quelques reflexions sur le Fondateur de cette Eglise.</i>	368
<i>Explication d'un monument antique découvert à Eyon.</i>	374
<i>Explication d'une colonne milliaire trouvée près de Soissons.</i>	379
<i>Sur une colonne milliaire trouvée à Vic-sur-Aisne dans le Soissonnois.</i>	383
<i>Remarques sur une Inscription de Tetricus le fils.</i>	387
<i>Sur une Inscription trouvée à Bourdeaux.</i>	394
<i>Sur une Prime d'Emeraude antique du Cabinet de S. A. R. MADAME.</i>	400
<i>Reflexions sur le prétendu SOLON , dont on trouve le nom sur quelques pierres gravées antiques.</i>	406
<i>Conjectures sur un grand nombre de Tombeaux , qui se trouvent dans un lieu particulier de l'Auxois en Bourgogne.</i>	413
<i>Sur un monument trouvé dans l'Abbaye de Fescamp.</i>	418
<i>Recherches sur la situation de Trevidon & Prufianum , maisons de campagne de Ferréol , préfet du prétoire des Gaules.</i>	423
<i>De l'Origine des feux de joye.</i>	428
<i>De la Poësie des Chinois.</i>	436
<i>De la différence des Cuirasses & des Cottes d'armes.</i>	440
* 3.	Re-

T A B L E.

<i>Remarques sur quelques singularitez de la ville de Paris.</i>	446
<i>Lettre du Cardinal Desbarion sur la querelle des Philosophes du quinziesme siècle.</i>	455
<i>Devises, Inscriptions & Médailles faites par l'Académie.</i>	465



E L O



ELOGES.

Des Académiciens , morts depuis l'année MDCCX. jusques en MDCCXVII.

<i>Eloge de M. Despreaux.</i>	471
<i>Eloge de M. Oudinet.</i>	485
<i>Eloge de M. l'Abbé Tallemant.</i>	493
<i>Eloge de M. de Turreil.</i>	505
<i>Eloge de M. l'Evêque de Soissons.</i>	515
<i>Eloge de M. Galland.</i>	521
<i>Eloge de M. l'Abbé de Tilladet.</i>	530
<i>Eloge de M. Kuster.</i>	536
<i>Eloge de M. Cuper.</i>	550
<i>Eloge de M. Bourdelin.</i>	557
<i>Eloge de M. Pinart.</i>	564



HISTOIRE

HISTOIRE
 DES
OUVRAGES
 DE
L'ACADE'MIE ROYALE
 DES

INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES,

*Depuis l'Année M. 'DCC. l'XI. jusques &
 compris l'Année M. DCC. XVII.*



R E M A R Q U E S
SUR L'ORIGINE DES DIEUX.

 N resumant ce que M. Boivin *En 1711*
 l'aîné a dit en différentes fois à *& 1712*
 l'Académie sur l'origine des
 Dieux, il paroît que les Anciens
 Grecs ne connoissoient qu'un
 Dieu seul qui fût Eternel, que tous les autres
Tom. II. A étoient

2 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

étoient venus de lui, & qu'il n'étoit pas permis de nommer ce Dieu de l'Eternité. Platon assure qu'on ne scauroit dire ce qu'il est, & Anaxagore croit l'avoir bien défini, en disant qu'il est l'entendement *Noos*, en un mot, c'est le Dieu inconnu, le Dieu ineffable, le Dieu de la Théologie mystérieuse la plus cachée & la plus auguste. Les Devins ou les faux Prophètes des Grecs, abusant de cette Théologie qu'ils ne pénétoient pas, ont donné ce nom mystérieux aux superstitions de la Magie. Stace dit positivement qu'on ne peut connoître le Dieu Souverain du Ciel, de la Terre & des Enfers.

*Theb. l. Et triplicis mundi summum quem scire nefastum est,
4. v. Illum sed taceo.
516.*

Lactance Scholiaste de Stace dit, que ce Dieu s'appelle *Daimogargon*, & c'est en effet le nom que lui donnoit Pronapides Précepteur d'Homère, comme on peut le voir dans un fragment de Théodotus que Boccace nous a conservé dans sa Généalogie des Dieux.

*L. I. ch.
3.*

Les Poètes qui ont été les premiers Théologiens de la Grèce, ont pour ainsi dire, personifié leurs idées, & ont fait chacun à leur mode des Généalogies des Dieux. Mais tous supposent un Etre véritablement indépendant & né avant les hommes; ils conviennent la plupart d'une Eternité, d'une *Ontogonie* ou création du monde. Ils reconnoissent à la vérité, en suivant le caprice de leur imagination,

nation, une *Théogonie*, ou génération des Dieux, dont les uns sont Celestes, les autres Terrestres, ou infernaux: mais *Daimogorgon* & *Achlis* sont avant le monde, avant le chaos. Leur *Acmon*, leur *Hypsisfos* existent avant le ciel, que les Latins appelloient *Cælus*, & les Grecs *Ouranos*. Selon eux, la Terre, le Tartare & l'Amour avoient précédé le Ciel; puisque, suivant Hésiode, il est lui-même le fils de la terre. Phornutus, Hesy chius, & Simias de Rhodes son Scholiaste, regardent *Acmon* comme le pere de *Cælus*, & ce même *Acmon* est fils de *Manés* selon Polyhistor dans Stephanus. Sanchoniaton, dont le témoignage est rapporté par Eusebe, regardoit *Hypsisfos*, ou *Elioun*, comme celui qui avoit engendré ce même *Cælus*; Et selon Boëce, dans l'ouvrage qu'il a composé sur Porphyre, c'est *Ophion* qui est le premier principe. *Ouran* a été premièrement pere des *Hécatombières*, ensuite des Cyclopes, puis des Titans & de Saturne, qui a produit à son tour les nouveaux Dieux. Il y a eu des Géants enfans de la terre seule, & Typhon est le dernier de tous. Après les Dieux & les Géants, sont venus les demi Dieux, qui sont nez ou du commerce des Dieux avec des mortelles, ou de celui des Déeses avec les hommes.

L'âge Héroïque, selon Hésiode, n'est venu qu'après les âges d'or, d'argent & d'airain, mais il a précédé l'âge de fer, après lequel selon le même Poëte, il y aura un siècle encore plus dur & plus dépravé. Les hommes

Theogo
De nasci
Deor.
ch. 11

Præp.
Evangi
l. 1. ch.
10.
L, 35

4 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

du siècle d'or, dit-il encore, sont devenus *Démons*, ou bons génies, ils sont les gardiens des hommes, & ils habitent la terre. Les hommes de l'âge d'argent ont été changez en *Manes* ou Génies souterrains bienheureux, mais mortels, comme s'il pouvoit y avoir de vrai bonheur sans l'immortalité. Les hommes du siècle d'airain sont descendus aux Enfers, & morts sans ressource. Enfin ceux de l'âge Héroïque sont allez habiter les Isles fortunées aux extrémités du monde, ou les Champs Elysées.

Les Grecs regardoient comme des Dieux, tous ceux qui avoient vécu depuis le commencement du monde jusqu'au partage qu'ils font faire de l'Univers entre Jupiter, Neptune & Pluton, c'est-à-dire, si on veut concilier les Fables avec l'Histoire, jusqu'au tems de Phaleg & de Nembrod. Ils confondent tous ces premiers tems, & cela leur est commun avec la plupart des peuples, comme les Egyptiens, les Chinois, & tous ceux qui ont voulu conserver des Annales des Siècles les plus reculez. On voit bien qu'ils n'ont fait qu'altérer l'ancienne Tradition, & qu'une connoissance confuse des vérités qui sont dans la Sainte Ecriture, les a jettez dans les erreurs les plus monstrueuses. On voit, par exemple, dans le texte des Septante que les Géants sont fils des Anges & des filles des hommes. Certe opinion même a été suivie par les plus anciens Interprètes; tels que sont Philon, Joseph, St. Justin, St. Athénagore, Tertullien, St. Clement d'Alexandrie, St.

St. Cyprien, Lactance, Eusebe, St. Ambroise, &c. Et c'est sans doute, sur ce fondement que les Poëtes Grecs ont fait leurs Dieux amoureux des femmes. Les Anges sont appelez fils de Dieu, c'est-à-dire, comme on dit, par exemple, fils des Grecs les Grecs, & comme l'Écriture Sainte nomme enfans des hommes, les hommes eux-mêmes. Ce sont des expressions figurées qui marquent avec une nouvelle force la chose qu'on veut exprimer.

L'opinion la plus commune aujourd'hui, est que les Anges n'ont jamais aimé les femmes. Saint Epiphane, St. Chrysostome, St. Jérôme, St. Cyrille, & plusieurs autres entendent par ces Anges amoureux, les enfans de Seth qui épousèrent les filles de Cain. Philastrius place au nombre des hérésies l'opinion contraire; elle est, à la vérité, dans les fragmens du Livre d'Henoc, mais ce livre est apocryphe. Cap: 108.

Il est donc très vrai-semblable que les Dieux des Grecs ont été forgez sur l'idée des Anges bons & mauvais; & delà sont venus aussi les *Egregores* des Hébreux, les *Annedots* des Chaldéens, les *Ginnes*, les *Génies*, les *Eons*, les *Archontes*, les *Titans*, les *Géants*, en un mot les Dieux & les demi Dieux du Paganisme. Le témoignage de Philon est formel sur cet article. Moïse, dit cet Auteur, „ a coûtume d'appeller *Anges* ceux „ que les autres Philosophes nomment *Dæmons*. Ce sont des ames qui volent dans l'air, & personne, ajoute-t-il, ne doit

Dans son Livre des Géants.

„ croire que ce soit une fable , l'air est
 „ plein d'animaux , mais ils nous sont in-
 „ visibles, puisque l'air même n'est pas vi-
 „ sible.



DE L'ENFER POËTIQUE.

SI l'on regarde la description de l'Enfer & des champs Elysées que les Poètes nous ont laissée dans leurs Ouvrages , du côté des Fables qui l'accompagnent , c'est un mélange monstrueux de fictions ridicules que les enfans mêmes croyoient à peine :

*Juvenal sat.
 2.*

Nec pueri credunt, nisi qui nondum ore lavantur.

L'assemblage des différentes Fables qui composent le système Poétique sur ce sujet , ne paroît pas avoir été fait , ni en même tems , ni par les mêmes Auteurs.

M. Fourmont dans une Dissertation communiquée à l'Académie en 1714. s'est uniquement attaché à découvrir l'origine des Fables que les Poètes ont débitées sur ce sujet.

La première notion de l'Enfer & des champs Elysées, venoit d'Egypte, au rapport de Diodore de Sicile , & elle avoit pour fondement l'opinion de l'immortalité de l'ame, que les Prêtres Egyptiens enseignoient dès les
 tems

temps les plus reculez. De l'Egypte, ce système fut porté dans la Grèce avec les Colonies qui y passèrent, & delà dans l'Italie où l'on ajouta encore de nouvelles Fables aux anciennes.

Virgile a ramassé dans le fixième Livre de son *Enéide* toutes ces fictions, avec un art merveilleux, & ce morceau est sans doute bien p'us achevé que celui d'Homère qui lui *Odyss.* a servi de modèle. C'est sur le Poète Latin l. 11. qu'on peut former une carte Topographique de l'Empire de Pluton.

Il y a, selon les Poètes, différentes entrées qui conduisent aux Enfers, Calypso dit à Ulysse dans Homère, que la porte de ce lieu est aux extrémités de l'Océan; Virgile en place l'entrée près du Lac Averno, d'autres disent qu'elle étoit au Promontoire de Ténare dans la Laconie, quelques-uns dans les antres de la Cilicie.

Quoiqu'il en soit, ils conviennent tous, que dès qu'on est descendu sur les rivages des morts, on est obligé de passer les fleuves infernaux dans la barque de Caron. Virgile fait de ce batelier un portrait inimitable. Un air mal-propre, une barbe longue & négligée, un habit crasseux, la parole rude, des yeux étincelans; tout cela joint aux traits d'une vieillesse robuste & vigoureuse, forme le caractère de Caron :

*Portitor has horrendus aquas, & flumina servat,
Horribili squallore Caron, &c.*

8 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

Cette idée de Caron tire son origine d'une ancienne Tradition d'Egypte. On ne paroît point dans sa barque fatale sans donner une obole, & c'est pour cela qu'on avoit grand soin de mettre cette petite pièce de monnoye sous la langue de ceux qui venoient d'expirer, comme on l'apprend d'Aristophane. Personne n'étoit exempt de payer ce tribut, si ce n'est les habitans d'Hermione dans le Pais d'Argos, parce qu'ils étoient si près de l'Enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût nécessaire de rien payer pour le passage. Les Grands & les Généraux d'Armées, sur tout parmi les Athéniens, s'imaginoient que pour mieux faire leur cour à Caron, il falloit lui porter trois pièces d'argent.

Les fleuves d'Enfer, étoient le Cocyte, le Phlégéon, ou Puryphlégéon & le Styx. Les premiers avoient été inventez par les Poëtes sur les étymologies de leur nom qui signifient *les pleurs & le feu*. A l'égard du Styx, Hérodote dit qu'il y avoit en Arcadie près de la Ville de Nonacre, une fontaine de ce nom, dont l'eau, selon Strabon, étoit abominable, & selon Pline un poison très subtil. C'étoit près de ce lieu qu'on s'assembloit pour faire les sermens les plus authentiques; & comme les hommes attribuent ordinairement aux Dieux les même passions dont ils sont possédez, on feignit qu'ils juroient aussi par les mêmes eaux, & que c'étoit leur serment le plus inviolable.

Après avoir passé les fleuves d'Enfer, on trouvoit le Cerbère, qui en gardoit l'entrée.
Son

Son nom, selon Servius, vient de *κρέεστος*, celui qui devore la chair. L'origine de cette fable vient de ce qu'il y avoit autrefois dans l'ancre de Ténare un serpent ou une espèce de dragon, qui y causoit beaucoup de ravages; & cette caverne étant regardée comme une des portes d'Enfer, on prit de-là occasion de dire qu'elle étoit gardée par un affreux dragon : car Homère est le premier qui ait regardé Cerbère comme un chien, fondé sur l'ancien usage de faire garder les portes par des chiens.

Après avoir passé par ce second vestibule, on rencontroit, avant que d'arriver au Tartare, différentes demeures qu'on trouve très-bien distinguées dans Virgile. D'abord se *Enéid.* présentoient les enfans; l. 6.

Infantumque animæ flentes in limine primo.

Ceux qui avoient été injustement condamnés à perdre la vie, occupoient la seconde demeure :

Hos juxta falso damnati crimine mortis.

Dans la troisième, étoient ceux qui s'étoient eux-mêmes donné la mort. Les amans malheureux étoient dans la quatrième. La cinquième étoit destinée pour les Héros. La sixième étoit la prison du Tartare. La dernière, enfin, le séjour des bienheureux ou les champs Elysées.

On ne rapportera point tout ce que Vossius,

A. 5.

fus.,

sius, Marsham, Bochart & quelques autres, ont dit sur l'Enfer & sur les champs Elysées, il suffit de ramener ici les choses à leur origine, & en recherchant celle de cette fable, on trouve qu'elle vient d'Egypte; & on juge assez que la plupart des circonstances dont on l'a embellie dans la suite, sont le fruit de l'imagination des Poètes Grecs.

De l'aveu des Grecs mêmes, les Egyptiens sont les premiers peuples qui ont enseigné le culte des Dieux, c'est ce qu'Hérodote nous apprend dans le second Livre de son Histoire, où il dit que presque tous les noms des Dieux sont venus d'Egypte dans la Grèce; ce qui décide la question dont il s'agit, c'est que Bacchus & Cérés, Auteurs du sentiment de la Métempsychose, sont aussi, suivant les mêmes Egyptiens, les Dieux qui regnent sur les Enters. Diodore de Sicile pense là-dessus comme Hérodote, il explique même par le secours de quelques traditions Egyptiennes la plupart des fables qu'on a débitées sur ce sujet. Il y a, dit cet Auteur, un Lac en Egypte au delà duquel on entéroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés on les portoit sur le bord de ce Lac. Les juges préposés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux qu'on devoit faire passer de l'autre côté, y venoient au nombre de quarante, & après une longue délibération, s'ils jugeoient celui dont on venoit de faire l'information, digne de la sépulture, on mettoit son cadavre dans une barque dont le batelier se nommoit Caron. Cet Auteur ajoute que cette

coul

L. I.

coutume étoit pratiquée à l'égard même des Rois, & que le jugement qu'on portoit contre eux, étoit quelquefois si sévère, qu'il y en eût quelques-uns qui furent jugez indignes de la sépulture. Ce fut le Poëte Orphée suivant le même Auteur, qui pendant son Voyage d'Egypte, y puisa toutes ces idées, qui passèrent ensuite dans la Grèce. La tradition de l'histoire de Caron est encore reçue dans toute cette partie de l'Egypte: c'étoit disent les Egyptiens, un petit tyran fermier des Pharaons, qui établit au sujet du passage de ce Lac, un tribut qui lui fit amasser en peu de tems de grandes richesses.

On voit du premier coup d'œil, l'origine de la plupart des fables Grecques au sujet des Enfers. Le Caron des Grecs est toujours sur le Lac. Celui des Egyptiens avoit établi sa demeure sur les bords du Lac Querron: Celui des Poëtes Grecs exigeoit impitoyablement son droit: Celui des Egyptiens ne voulut pas même faire grace sur cet article au fils du Roi, ce qui auroit causé sa perte, s'il n'eut pas fait connoître au Prince qu'il n'amassoit tant de richesses que pour son service. Le Lac des Enfers étoit formé d'un fleuve, celui du Querron étoit formé des eaux du Nil. Le premier faisoit neuf fois le tour des Enfers; *novies Styx interfusa*; jamais pais n'a été plus arrosé que l'Egypte: jamais fleuve n'a eû plus de canaux que le Nil. M. Fourmont trouve dans l'usage des Langues Orientales, plusieurs autres rapports entre ce fleuve, & ceux que les Grecs avoient placez

dans les Enfers; mais ce qu'il ajoute du Labyrinthe qui se voit encore en partie près du Lac Moëris, est plus singulier. Ce Palais, suivant tous les anciens qui en ont parlé, surtout, selon Hérodote qui l'avoit vû, étoit composé de deux parties, dont l'une étoit sous terre. C'est de là que Virgile a pris l'idée de la prison du Tartare, dont une partie étoit aussi avant dans la terre que le Ciel en est éloigné. Les Crocodiles sacrez que les Egyptiens nourrissoient dans ces chambres souterraines, désignent ces monstres affreux qu'on met dans le Royaume de Pluton.

Eneid.
L. 6.

Enfin, on peut dire, qu'à quelques circonstances près, que les Poëtes Grecs & Latins ont inventées; c'est en Egypte qu'on trouve toutes les parties qui composent l'Enfer des payens. Homère dit, que l'entrée des Enfers étoit sur le bord de l'Océan, le Nil est appelé par ce même Poëte *Ὠκεανός*. C'est en Egypte qu'on voit les portes du Soleil, elles ne sont autre chose que la ville d'Héliopolis. La demeure des morts est marquée par ce grand nombre de pyramides & de tombeaux où les momies se sont conservées pendant un si grand nombre de siècles. Caron, sa barque, l'obole qu'on donnoit pour le passage, tout cela est pris de l'Histoire d'Egypte. Il est même très probable que le nom de l'Acheron vient de l'Hébreu, ou de l'Egyptien *Achoucherron*, qui signifie les lieux marécageux de Caron; que le Cerbère a pris son nom de quelqu'un des Rois d'Egypte, appelé *Chebres* ou *Kebras*; qu'enfin, le nom du

Odysse.
l. II.

du Tartare vient de *Dordarot*, ou en dialecte Egyptien *Dardarot*, qui signifie HABITATION ETERNELLE, nom que les Egyptiens donnoient par excellence à leurs tombeaux.



DU CULTE DE JUPITER TONANT.

DE toutes les Epithètes que la Religion Payenne avoit données à Jupiter, aucune ne l'a rendu plus respectable aux hommes, que le terrible surnom de TONANT.

Tomans, Fulgurator, Fulgerator, κεραυνός, κεραυνίος, καταιγίας, &c. M. l'Abbé de Tilladet qui avoit rassemblé dans une Dissertation particulière ce que différents auteurs nous ont laissé sur le culte de ce Dieu, dit que les Aruspices qui composoient le quatrième College des Pontifes, étoient chargez du détail de ce culte; puisque leurs fonctions, au rapport de Cicéron, comprenoit les entrailles des animaux, la Foudre & le Tonnerre, & les autres Présages, *Extā, omina, & Fulgura*. Le même Cicéron parle ailleurs des livres nommez *Fulgúrales, Fulminales*, livres qui renfermoient les divers points de Doctrine concernant les éclairs & la foudre, comme on peut le voir dans les fragments qui nous en restent.

C'étoit d'abord à Jupiter seul qu'appartenoit le droit de lancer la foudre, & son Aigle en étoit le Dépositaire; mais dans la suite ce droit passa à plusieurs autres Divinitez.

A. 7.

com.

Plin. 1.2. comme à Pallas & à Vulcain, à Mars & à Sa-
 cap. 42 turne.

La division la plus ordinaire des Tonnerres étoit en ceux du jour & ceux de la nuit. κεραυνόβολος ἡμερινός & κεραυνόβολος νυκτερινός. Les premiers venoient de Jupiter ou des Divinitez qu'on lui avoit associées dans cet emploi : c'étoit Pluton qui lançoit les autres.

Lorsque le Tonnerre commençoit à se faire entendre, l'Aruspice regardoit le Ciel & observoit avec soin de quel côté venoit le bruit; si c'étoit de sa gauche, qui étoit regardée comme la Droite des Dieux, *intonnis laevum*, le présage étoit de bon augure; s'il tonnoit à sa droite, c'étoit un signe de malheur. Le présage étoit encore plus sinistre, lorsqu'il tonnoit pendant un temps serain.

Horat.

l. 1.

Od. 34

Namque diespiter

Plerumque per purum tonantes

Egite quos.

Et suivant cette opinion, parmi les présages de la mort de Tite, Suétone n'en rapporte point de plus fort que celui du Tonnerre, qui fut entendu dans un temps clair & serain: *quod tempestate serenâ tonnerat*. Mais plus ce présage étoit mauvais, plus il servoit à ramener au culte des Dieux les libertins & les Epicuriens, comme Horace semble dire qu'il lui étoit arrivé à lui-même.

On

On regardoit aussi de quel côté tournoit le bruit du tonnerre. Si étant parti du Septentrion, il alloit au couchant, c'étoit un signe de très-mauvais augure, comme le dit Lucain :

*Fulmen, & Arctois rapiens de partibus ignem, pharſi:
Percussit Latiale caput.* l. 1.

Que si au contraire étant parti de l'Orient, & n'ayant fait qu'effleurer quelqu'un, il se tournoit du même côté, c'étoit la marque d'un bonheur parfait, *summa felicitatis presagium*, comme Pline le remarque à l'occasion de Sylla : car s'il y avoit des tonnerres, qui l. 2. c. 53 ne présageoient rien & qu'on appelloit pour cela *Bruta*, il y en avoit un plus grand nombre, qui étoient toujours la marque de la colere des Dieux & qu'on nommoit *Fatidica*. Telle fut la foudre qui tomba dans le camp de Crassus. Elle fut regardée comme un présage de sa défaite, & telle fut celle qui précéda la mort de Valentinien. De ces tonnerres de mauvais augure, il y en avoit dont on ne pouvoit éviter le présage par aucune expiation : *Fulmen inexpiabile*; il y en avoit d'autres dont le malheur pouvoit être détourné : *piabile Fulmen*, & la Religion Romaine fournissoit les cérémonies nécessaires pour cela. Am. Marcella Ovid. Fast. l. 1.

Generalement parlant, tout ce qui étoit touché de la foudre portoit une espèce de réprobation. L'habit ne pouvoit plus être porté, & le lieu où elle étoit tombée devoit être

être fermé de murailles. Les Augures avoient grand soin d'y enterrer tout ce qui en avoit été frappé, comme Lucain le remarque :

Rhars.
l. 1

*Arans dispersos fulminis ignes
Colligit, & terra mæsto cum murmure condit.*

Ils y élevoient ensuite un autel à l'honneur du Dieu qui l'avoit lancée. DEO. FULGURATORI ARAM ET LOCUM HUNC RELIGIOSUM EX ARUSPICUM SENTENTIA QUINT. PUB. FRONT. POSUIT. dit une ancienne Inscription. Enfin ceux qui en avoient été frappez se regardoient comme l'objet de la haine des Dieux à l'exemple d'Anchise : *Jampridem invisus Divis.*

Enéid.
2

Comme c'étoit Jupiter qui étoit le principal auteur de la foudre, c'étoit à lui que s'adressoient les honneurs & le culte que la crainte des carreaux celestes avoit fait établir; & Numa doit être regardé comme le principal instituteur de ces ceremonies. Ce Prince effrayé d'un coup de Tonnerre. chercha à en détourner le présage :

Ovid.
Fast. 3

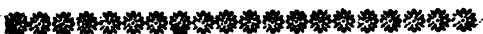
Quoque modo possit fulmen monstrare piari.

dit-il à Picus & à Faune qui lui apprirent des vers propres à évoquer Jupiter, *quæ Jovem elicerent* : l'effet de ces Vers étoit d'attirer d'autres tonnerres en interprétation de celui qui l'avoit épouventé. Ce remede lui ayant réüssi il fit ériger sur le mont Aventin un autel.

tel à Jupiter *Elicius*. Tullus Hostilius ayant voulu l'imiter fut assez malheureux pour oublier quelque circonstance essentielle à l'évocation, & il fut frappé de la foudre qu'il avoit voulu attirer. Depuis ce Prince jusques à Auguste, on ne donna point d'autre nom à Jupiter par rapport à la foudre, que celui d'*Elicius*. Cet Empereur ayant eû un de ses gens tué d'un coup de tonnerre près de sa litière dans son expédition des Cantabres, ne manqua pas, dès qu'il fut de retour à Rome, d'élever un temple à l'honneur de Jupiter tonnant; il fit frapper des Médailles où ce Temple se trouve avec l'inscription de Jovi Tonanti. Il en fit aussi construire un à l'honneur d'Apollon dans une partie de son palais qui avoit été frappée de la foudre.

Depuis Auguste nous ne voyons reparoître Jupiter tonnant sur les Médailles que sous Hadrien, & nous ne pouvons pas deviner à quelle occasion il fit frapper celle qui porte ce type. Nous avons aussi des Médailles de Dioclétien sur lesquelles on voit un Jupiter prest à lancer la foudre, avec ce mot Jovi Fulgeratori et Fulguratori.

Cette superstition fut difficile à proscrire sous les premiers Empereurs Chrétiens, & nous voyons que Constantin, n'osant encore l'abolir entièrement, fut obligé de faire une loi qui portoit, que si son palais ou quelque autre maison étoit frappée de la foudre, on la purifieroit selon l'ancienne coutume, par le moyen des Aruspices.



DE LA RELIGION DES VOYAGEURS.

C'Est un proverbe assez généralement reçu, que pour voyager beaucoup, on n'en devient pas pour l'ordinaire plus homme de bien. Erasme, qui ne négligeoit guères les occasions de traiter les matieres capables d'exercer son humeur satyrique, a fait sur ce sujet un dialogue, dans lequel il développe les abus de certains pèlerinages, où la dévotion qui leur servoit de prétexte, n'avoit pas toujours la meilleure part. M. Blanchard sans avoir dessein de critiquer le dialogue d'Erasme, prétend au contraire, dans une Dissertation qu'il lut à l'Académie en 1714. que dans tous les temps, les Voyageurs ont donné des marques publiques de leur piété & de leur religion.

Il remarque d'abord qu'il y avoit parmi les Payens une Déesse qui juge, & une qui préserve dans les chemins ; & c'est à ces deux Divinitez, qui ne sont autres que l'Intelligence & la Prudence, qu'il veut qu'un Voyageur adresse ses vœux. Le besoin qu'il en peut avoir, est connu de tout le monde.

Les Généraux d'armées n'entreprenoient aucune guerre, qu'ils n'eussent auparavant consulté les Dieux, pour sçavoir qu'elle étoit leur

VO-

volonté; & ils la lisoient cette volonté, ou dans la conformation des entrailles des victimes, ou dans la manière dont le feu agissoit sur les parties, qu'ils étoient obligez de brûler. Xénophon le rapporte de Cyrus; & dans un autre de ses Traitez, il explique les motifs de cette pratique religieuse. Dans son Oeconomique, Socrate dit à Cristobule, qu'il voit bien que les sacrifices, qui se font au commencement d'une guerre, où lorsque l'on est prest à donner une bataille, ne sont faits que pour sçavoir des Dieux, ce qu'il faut, ou ce qu'il ne faut pas faire. Alexandre prest à partir pour la guerre contre les Perses, élève douze autels aux Dieux, pour y faire ses offrandes,

Les Romains n'avoient pas une exactitude moins scrupuleuse dans l'observation de cet acte de religion. Tite-Live remarque, que Publius Licinius grand Pontife, arresta Q. Fabius Pictor, qui étoit prest à partir pour la Sardaigne, comme Lucius Metellus avoit auparavant retenu Posthumius Albinus; ou parce que les cérémonies de religion avoient été observées avec quelque négligence, ou parce que ceux qui avoient charge de rendre compte de la disposition des Dieux, n'avoient pas trouvé que leur volonté se déclarast pour l'intention de celui qui faisoit le sacrifice.

Les Mythologues & les Historiens ont observé, que ceux qui entreprennent des voyages, adressent des prières aux Dieux tutélaires du lieu d'où ils partent. Ils en avoient d'autres pour les Dieux, sous la protection
des.

desquels étoient les lieux par où ils passaient ; d'autres enfin pour les Divinités du lieu où se terminoit leur voyage. La formule de ces prières nous a été conservée dans les Inscriptions , PRO SALUTE , ITU , ET REDITU.

Ils invoquoient encore en particulier la Divinité sous la protection de laquelle pouvoit être le principal objet de leur voyage ; & comme s'ils avoient reconnu par le succès de leur dessein , que la Divinité qu'ils avoient taché de se rendre favorable , avoit eu la bonté de les accompagner ; à leur retour , ils immortalisoient leur reconnoissance par des monuments , dont il nous reste un assez grand nombre : JOVI REDUCI , NEPTUNO REDUCI , FORTUNÆ REDUCI : & mille autres. Le départ des Empereurs , leurs arrivée dans les différentes Provinces de l'Empire , & leur retour à Rome , étoient marquez sur la monnoye courante.

Hygin rapporte que les Rhodiens , avant que de mettre leurs flottes en mer , sacrifioient toujours à l'heureuse arrivée de Phorbas leur Fondateur.

Les Grecs choissoient entre les Dieux ceux dont ils attendoient quelques secours dans leurs voyages , sur tout , Mercure qui est appelé dans les Inscriptions VIACUS & TRIVIVS , & la Déesse Hécate. Ces deux Divinités étoient appelées *Σείας ἐνοδίας* ou *ἐνοδίας*. Pour le voyages sur mer , ils avoient Neptune , à qui ils immoloient une genisse , Thétis à qui ils immoloient un bœuf , & Glau-

Glaucus, à qui on sacrifioit un taureau. Ils avoient encore une grande vénération pour Castor & Pollux, à cause que leurs constellations étoient d'un grand secours aux Pilotes dans les gros temps, & dans les incertitudes où la tempête pouvoit les avoir jettez sur la connoissance de leur route.

Les Romains adoroient les mêmes Divinités sous le nom générique de *Lares, Viales*, comme il paroît par les anciennes Inscriptions: ils adressoient encore les vœux préliminaires de leurs voyages à la Déesse Rome, *Roma aeternæ*, &c. à Hercule surnommé *ἄλκιμαχος*; & ils regardoient ce dernier, comme un Dieu capable de les deffendre dans les dangers qu'ils pouvoient courir à la rencontre des brigands, dont il avoit purgé la terre. Ils travailloient encore à se concilier la faveur du Dieu Silvanus, comme pour le prier de ne point donner de retraite aux voleurs, qui abusent du secret & de l'ombre des Forests pour détrousser les passants.

Ceux qui alloient à la pêche des Thons, faisoient des sacrifices à Neptune nommé *τροπῆιος* & *ἄλκιμαχος*, pour le prier de détourner de leurs filets le poisson *εἰφίας*, qui les déchiroit, ou pour prévenir le secours que les Naturalistes prétendent que les Dauphins rendoient aux Thons. Elien & Athénée nous apprennent, qu'ils immoloient à Neptune le premier Thon qui étoit pris.

Les

32 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

Les Marchands, qui étoient plus spécialement sous la protection de Mercure, ne manquoient jamais de faire à ce Dieu des sacrifices capables de le déterminer à leur procurer du profit dans leur commerce. Selon Arnobe, Mercure étoit un des Dieux, qui présidoient aux chemins, & ces Dieux étoient appelez *Semitaes*. Suétone dit dans la vie d'Auguste, que ce Prince fixa les sacrifices qui leur étoient adressez en public à deux jours de l'année. Les effigies des Dieux qui présidoient aux chemins, étoient élevées dans les carrefours, & c'étoit-là qu'on leur rendoit ses hommages. Saint Augustin & Marcianus Capella font mention, pour les voyageurs, d'une Junon *Iterduca*, & pour les nouvelles mariées, d'une Junon *Domiduca*. Les mêmes Dieux ont encore été appelez *Tutellini* & *Tutanci*. C'est d'eux dont Virgile parle dans le VIIe. Livre de l'*Énéide* :

Froncenti tempora ramo

*Implicat, & Geniumque loci, primamque Deorum
Tellurem, Nymphas, & adhuc ignota precatur
Flumina.*

Festus remarque qu'il y avoit *Auspicia propter-viam*, que se propter viam ostentabant : & il ajoute, que les voyageurs Romains s'adrescoient encore à Janus pour obtenir un voyage heureux. Voilà à peu près tout ce que la piété exigeoit des voyageurs avant leur départ.

part. On observe aussi que dans le IX Canon du Concile de Barcelonne, il est fait mention de la bénédiction que l'on donnoit aux voyageurs : pieuse pratique qui s'est conservée dans tous les ordres Religieux. On voit encore dans les Lettres des Papes qui sont insérées dans le corps du Droit Canonique, qu'il est expressément parlé des présents que l'on faisoit aux Voyageurs *Viaticum*, *munus viaticum*. Ce qui se pratiquoit aussi chez les anciens, comme on peut le voir dans une Lettre que Pline le jeune écrit à Cornelius Priscus, dans laquelle après avoir fait l'éloge de Martial, qui venoit de mourir, il dit en propres termes, en parlant de ce Poète : *Prosecutus eram viatico secedentem*.

Les pratiques qui s'observoient dans le temps que duroit le voyage, ne marquoient pas moins de piété que celles qui avoient précédé le départ. On ne manquoit pas de s'arrêter dans les lieux qui étoient célèbres par le culte de quelque Divinité, on lui demandoit la permission de passer outre, on lui offroit des présents, on lui adressoit ses prières; & pour laisser un monument de leur piété, les Voyageurs avant que de partir frottoient avec de la cire les genoux de leurs statues, *Genua Deorum incerabant*. M. Blanchard fait voir ensuite de quelle manière étoient reçus les Voyageurs dans les pays où ils arrivoient.

Athénée observe que les Crétois dans leurs repas publics avoient une table particulière, pour y recevoir ceux qui se trouvoient parmi eux à titre de Voyageurs. Plutarque dans
ses

ses Apophtegmes , prétend que chez les Perses, qui voyageoient si peu eux-mêmes, il y avoit un Officier du Palais, qui n'avoit d'autre fonction que celle de recevoir les hostes. Ce n'étoit pas l'usage de l'informer d'abord du nom de ceux qui arrivoient en pais étranger. Bellérophon fut régale pendant neuf jours, avant qu'on lui demandât le sien. Athénée parlant de cet usage, dit que le vin est quelque chose qui lie l'amitié, qui rechauffe l'ame & qui la développe; que c'est pour cela qu'on ne commence pas l'entrevûe par demander le nom de ceux que l'on reçoit, & qu'on employe ce premier tems à marquer son respect aux Dieux hospitaliers.

Les Stoïciens croyoient que Dieu lui-même nous inspiroit le sentiment que nous avons de faire du bien aux étrangers qui viennent parmi nous. Nous leur devons de la tendresse, disoient-ils, tant à cause qu'ils sont sous la protection de Dieu, que pour perfectionner en nous les sentiments de l'humanité, qui ne doivent point être réduits aux liaisons du sang ou de l'amitié, mais qui doivent s'étendre sur tous les hommes en général.

M. Blanchard ne perd point de vûe les Voyageurs anciens, il les accompagne jusqu'à leur retour dans leurs pais; & il découvre tous les actes de Religion qu'ils y pratiquoient pour marquer aux Dieux leur reconnoissance de la protection qu'ils leur avoient accordée, en les délivrant des dangers auxquels ils avoient été exposez.

Le premier soin des Voyageurs, dès qu'ils étoient

étoient de retour en leur pais, étoit de s'acquitter envers les Dieux; soit qu'ils se fussent engagez par quelque vœu à leur départ, ou dans quelque danger sur la route, soit que l'usage fût d'en user ainsi. *Philocomasium* renferme, dans l'ordre qu'elle donne à une servante, une partie des cérémonies qui se pratiquoient au retour des voyages; comme on peut le voir dans la Comédie de Plaute, qui a pour titre *Miles Gloriosus*, & dans une des Epîtres d'Ovide où Cydippe parle ainsi:

Protinus egressæ superis, quibus insula sacra est, Ep. 21.
Flava salutatis thura merumque damus. v. 91.

Ces sacrifices que faisoient les voyageurs à leur retour, s'appelloient *ἐξπαρτίεα*, du même nom que les sacrifices que faisoient ceux qui étoient échappés de quelque grand danger. Ils avoient coutume enfin de consacrer à quelque divinité les habits qu'ils avoient portez pendant leur voyage, & cette offrande n'est autre chose que les *Votæ vestes*, dont Horace & Virgile font mention. En voilà assez pour faire voir que les anciens voyageurs & les pèlerins n'étoient pas tous si libertins que ceux qui ont fait le sujet de la censure d'Érasme.

O R I G I N E

DE LA FABLE DES
CENTAURES,*Avec un abrégé de leur Histoire.*

En 1713 Dans une Differtation que M. l'Abbé Banier lut à l'Académie sur Ixion, on trouve un abrégé assez exact de l'Histoire des Centaures, depuis leur origine jusqu'au temps où ils furent chaffez de la Grece, & en voici la substance.

**Pale-
phate,
Tzetzes.** L'Auteur, après avoir refuté ce que les Mythologues anciens & modernes ont dit au fujet des Centaures, vient à son sentiment particulier ; il explique trois circonstances principales de cette fable. La premiere, ce que c'étoit que les Centaures, & d'où leur étoit venu ce nom ; la seconde, pourquoi on les a regardé comme des monstres composez de deux natures ; la troisiéme enfin, pourquoi on les a fait passer pour être les fils d'Ixion Roi de Theffalie.

Il est constant d'abord, dit-il, par le témoignage de Sicile, de Virgile, de Pline, de Servius & de plusieurs autres Auteurs, que les Theffaliens voisins du fleuve Penée, fu-

furent les premiers des Grecs qui s'appliquèrent à dompter des chevaux pour s'en servir, au lieu de chariots dont Érictonius avoit introduit l'usage dans la Grece:

Frena Pelethronii Lapisba, gyroſque dedere Virg.
Impoſiti dorſo, atque equitem docuere ſub Georg.
armis l. 3 voyez
Infultare ſolo, & greſſus glomerare ſuperbos. Servius

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'on donna à chacun de ces Theſſaliens le ſurnom d'ἵππεύς *Cavalier*, comme on l'avoit donné à Neptune pour avoir fait ſortir de terre le premier cheval d'un coup de Trident, à Bel- *Virg. loco cit.*
 lerophon qu'on nomma ἵππωνος pour s'être ſervi du cheval Pegafe, & à Perſée, dont le nom vient de *Paras*, qui dans la langue Hébraïque veut dire un Cavalier.

Ces Cavaliers Theſſaliens pour devenir plus forts & plus adroits, ſ'addonnoient à une eſpece d'exercice, où ils ſe battoient contre les Taureaux qu'ils perçoient de leurs Javelots, ou qu'ils renverſoient en les prenant par les cornes. Pline & Suétone nous apprennent non ſeulement cette circonſtance mais ils aſſûrent même que les Empereurs Claude & Neron, à l'exemple de Jules Céſar introduiſirent en Italie l'usage de cette eſpèce de combat dans les ſpectacles qu'ils donnèrent au peuple. *Theſſalorum gentis inventum equo juxta quadrupedante, cornu in-* *Pline.*
tor-

torra-cervice, tauros necare; primus id spectaculum dedit Romæ Cæsar dictator.

Ainsi on ajoûtoit sans doute en parlant de ces Cavaliers que c'étoit des *Perce-taureaux*, & que de ces trois mots ἵππιος, κένταυρος, ταύρος, on en composa le nom d'Hypocentaure; & comme ils se rendirent redoutables dans la suite par leurs brigandages, ils furent regardez comme des monstres, & on les nomma des Hypocentaures, ou des Centaures. On n'a nulle peine à concevoir comment les Poètes qui faisoient passer les Oranges pour des Pommes d'or, les bergeres pour des Nymphes, & les vaisseaux à voile pour des dragons volants, ont fait passer dans la suite des Cavaliers pour des monstres moitié chevaux, moitié hommes.

Que si on cherche maintenant la raison pourquoi on a dit qu'ils étoient fils d'une nuée, on peut sans avoir recours à Paléphate, qui prétend que cette circonstance de la fable venoit de ce que les Thessaliens étoient la plûpart d'un Village nommé *Nephe'ë*, dont le nom veut dire une Nuée, on peut, dis-je, croire avec plus de vrai-semblance, que les desordres où ils tombèrent les firent nommer dans l'ancienne langue des descendants de Cadmus des *Nephilins*, des géants; & ces deux significations qui conviennent au mot Hébreu, conviennent aussi parfaitement au caractère des Centaurus qui commirent de grands ravages dans la Thessalie, & qu'on regardoit comme des Géants. Les Grecs qui trouvèrent cette expression dans les anciens

ciens memoires, voyant qu'elle approchoit du mot *Nephelé* qui dans leur langue veut dire une nuée, inventerent la fable du commerce d'Ixion, fondez sur ce que c'étoit sous le regne de ce Prince, & par ses ordres, que les Theffaliens avoient commencé à dompter des chevaux, ce qui les fit passer pour ses enfans, dans le même sens que les Orages, selon Pindare, sont les enfans des nuées, νεφέλων Παιδες.

Comme la plûpart de ces Cavaliers, si nous en croyons Diodore, étoient parents du Roi de Theffalie, ils voulurent avoir part à sa succession; & Pyrrithoüs ayant refusé d'entrer en partage avec eux, ils lui declarerent la guerre. Après quelques hostilitéz de part & d'autre, le jeune Prince entra en traité avec eux, & fit une paix qui ne dura pas long-temps. Les ayant priez à son mariage, ils resolurent d'enlever Hyppodamieson épouse, & les autres Dames qui assistoient à cette feste. Hercule, Thesée, & les autres Lapithes vengèrent l'honneur de Pyrrithoüs, & firent un grand carnage des Centaures, & après les avoir entierement chassés de la Theffalie, ils les obligerent à aller se cacher dans les montagnes d'Arcadie: mais leur caractère fier & insolent ne leur ayant pas permis d'y demeurer en repos, ils firent plusieurs courses aux environs du mont Pholoé. Hercule allant à la chasse du sanglier d'Erimante, logea en passant chez le Centaure Pholus, où il fut fort bien reçu; mais les autres Centaures lui ayant fait quelque insulte,

*Apollodore,
Strabon
Diodore
Ovide,
etc.*

L. 4

*Hesiodé,
Ovide.*

*Homere,
Strabon
Diodore
etc.*

Apollodore,

ce, ce Heros en tua plusieurs à coups de fleches, & les autres prirent la fuite. Hercule, qui resolut alors de détruire entièrement cette nation, se mit à les poursuivre, & quoi qu'ils fussent montez sur de bons chevaux, il ne laissa pas de les mener battant dans un pais coupé de bois & de montagnes jusques à Malée, où ils crurent trouver une retraite assurée auprès de Chiron le plus sage des Centaures, & qui avoit été le gouverneur d'Hercule: mais tout fut inutile, il les attaqua de nouveau, sans dessein toutefois d'envelopper Chiron dans leur perte; cependant il fut blessé au genou d'un coup de fleche, & quoi qu'il fust excellent médecin, il ne put jamais guérir d'une blessure que le poison des fleches d'Hercule rendoit mortelle. Ce héros affligé de la mort de ce sage Gouverneur, fit main basse sur le reste des Centaures, & n'épargna aucun de ceux qui tombèrent entre ses mains. Ceux qui purent échapper au carnage, allèrent se cacher dans les Cavernes du Promontoire de Malée; où Neptune, selon Apollodore les sauva: c'est-à-dire, qu'ils s'embarquèrent pour aller chercher retraite ailleurs. Il y en eut quelques uns, si nous en croyons Antimachus ancien auteur cité par Noël le Comte, qui se retirèrent dans l'Isle des Syrènes, c'est-à-dire, dans cette partie de l'Italie où regnoient ces petites Reines, & ils y périrent dans les charmes de la volupté. Hercule repassant par l'Arcadie vit expirer le Centaure Pholus, & il l'enterra dans la montagne qui fut depuis ce temps-là nommée

Pho-

L. 2.

Servius.

Phélos : épitaphe plus durable , si nous en croyons Diodore , que celles qu'on grave sur le marbre ou sur l'airain. Le fameux Centaure Nessus , qui s'étoit retiré aux environs du fleuve Evène , fût aussi tué dans la suite en voulant enlever Déjanire.

Ainsi périrent par les exploits d'Hercule , de Thésée , de Pyrothoüs & des autres Lapithes , ces premiers Cavaliers de Thessalie , L. 9. nation fière & brutale , comme les appelle Strabon , que leur orgueil & quelques heureux succès avoient rendus si insolents.



S U R L A

ROYAUTE' DES ISRAELITES

E N E G Y P T E .

M. BOIVIN l'aîné , auteur d'une Dis- En 1714
sertation sous le titre de ROIS PAS-
TEURS , convient que la prétention que
les Israélites ont regné 259. ans & 10 mois
en Egypte , avant que d'y être captifs , pa-
roîtra d'abord un Paradoxe : il soutient ce-
pendant que c'est une histoire véritable , tout
à fait conforme à la Bible , & que les frag-
ments qui nous restent des Livres sacrés
des Egyptiens , ne permettent pas d'en dou-
ter.

L. 2. de ses Egypt. citée par Joseph L. 1 contre Ap- pion. Manéthon, le plus grand ennemi des Juifs, atteste lui-même que la chose est certaine; & cette vérité est confirmée par Joseph dans son premier Livre contre Appion; il n'est donc plus question que de sçavoir si cette conquête de l'Egypte par les Hébreux se peut concilier avec la Bible, & c'est ce qu'examine M. Boivin.

Le séjour des Hébreux en Egypte, dit-il, a duré 430 ans. Il s'en est passé 71. pacifiquement sous *Jacob* & *Joseph*, simples Pasteurs du temps des bons Pharaons: tout le monde en convient.

Deux cent cinquante-neuf ans & 10 mois de regne s'écoulèrent ensuite sous *Ephraïm*, *Beria*, *Rapha*, *Reseph*, *Thalé* & *Thaan*, qui sont nommez dans le premier Livre des Paralipomènes Chap. VII. & qu'on appelle en Langue Egyptienne *Salathis*, *Beon*, *Apachnas*, *Apophis*, *Fanias* & *Affis*, c'est ce qui fait la difficulté.

Enfin, l'on compte 99 ans & deux mois de servitude sous les mauvais Pharaons, du temps des Ephraïmites, *Laadan*, *Ammiud* & *Elizama*, qui sortit d'Egypte accompagné de *Nun* son fils, & de *Josué* son petit-fils, déjà pour lors âgé de 43 ans. Ces 99 ans & deux mois, sont à peu près démontrez par la Bible, qui dit que Moïse étoit âgé de 80 ans, & Aaron de 83 à la sortie d'Egypte. D'où il s'ensuit qu'il y aura eu 16 ans & 2 mois de surplus pour remonter jusqu'au commencement de la servitude: ce détail fert

sert à justifier le total des 430 ans marquez en gros par Moïse.

Les Israélites ont donc changé trois fois d'état en Egypte: ils y ont été successivement Pasteurs, Rois, Captifs. Or voilà treize Patriarches de Pere en Fils, qui ont vécu en Egypte. On compte ordinairement trois générations pour 100. ans en Chronologie, ainsi treize générations font 430 ans.

La vie pastorale & la captivité des Israélites en Egypte, ne sont point douteuses. Il ne reste qu'à démontrer qu'ils y ont été Rois; la Bible ne le dit point formellement, mais elle fait voir qu'ils y ont agi en Rois: ainsi c'est à peu près la même chose.

Il paroît une interruption dans l'Ecriture depuis la mort de Joseph, par où finit la Génése, jusqu'à la nativité de Moïse, par où commence l'Exode. C'est justement, selon M. Boivin, l'Histoire des six Rois Ephraïmites qui nous manque.

Il s'est perdu plusieurs Livres de la Sainte *Nomb.* Ecriture, dont l'Histoire regardoit cet temps- *ch. 22* là: le Livre DES GUERRES DU SEIGNEUR cité par Moïse est de ce nombre. Le titre de *Guerres du Seigneur* fait voir qu'il s'y agissoit de guerres entre les Israélites & les autres habitants d'Egypte pour la Religion. Le même Moïse rapporte dans les *Nomb.* plusieurs versets d'un Livre de *Cantiques Proverbiaux*, qui traitoit des mêmes matieres que celui des Guerres du Seigneur.

Le Livre des Juges, c'est-à-dire du peuple de Dieu, est encore du nombre des Livres qui ont été perdus. Ce Livre parloit aussi de miracles & de guerres qui s'étoient faites en Egypte, & il est cité non seulement par Josué, mais encore dans le second Livre des Rois. Moïse n'a pas jugé à propos de donner des Extraits de ces Livres, parce qu'ils étoient alors entre les mains de tout le monde.

Ch. 10.
Ch. 1.
v. 18

La multiplication des Israélites en Egypte se trouva prodigieuse du vivant de Jacob même; mais ce n'est point une chose surprenante, puisqu'outre la production naturelle, ils avoient l'usage de faire des Prosélytes.

On suppose ensuite que Jacob étant mort, Joseph déjà fort âgé, se retira de la Cour, & alla mourir dans sa famille en son Gouvernement de Gessen; qu'il y eut un changement de Dynastie en Egypte à la mort de Joseph, & que les bons Pharaons furent supplantés & détruits par celui qui est appelé *Vahab* en Hébreu & *Timaïs* en langue Egyptienne. Ce nouveau Pharaon, qui n'avoit point connu Joseph, devint jaloux de la puissance des Israélites, & voulut rétablir à Gessen l'ancien Polythéisme des Egyptiens. Gessen est dans l'Arabie, comme le dit la Bible Grecque, & c'est ce qui est appelé l'Arabie Egyptienne dans Strabon & dans Ptolemée.

Ephraïm avoit succédé à toutes les prérogatives de Joseph, il avoit été préféré à Manassés

nassés son aîné, & il tenoit la place de Ruben aîné de tous les Israélites. *Ephraïm est mon aîné*, dit Dieu, dans Jérémie. Jacob 31. v. 9 avoit prédit en mourant que le *Pasteur* étoit né de Joseph, & c'est le *Pasteur* par excellence, la *Pierre d'Israël*. Cela vouloit donc dire qu'Ephraïm, qui étoit déjà né, seroit le premier Roi Pasteur & la Pierre fondamentale de l'Empire des Israélites en Egypte. Gen. 49: 24

Ephraïm eut ordre de venger le vrai Dieu des faux Dieux d'Egypte, & la mort des bons Pharaons ses Rois legitimes, anciens protecteurs de sa famille & de sa Religion, des Prestres idolâtres, des Mages & des faux Prophètes des Egyptiens.

Le Pseaume 104. dit positivement que Dieu affermit son peuple en Egypte au-dessus de ses ennemis. Ce qui marque d'une manière assez claire que les Israélites ont été Rois d'Egypte, & que leur règne y a été stable pendant un temps. v. 24

Les Livres sacrez des Egyptiens ne dissimulent pas que Dieu étoit en colère contre Timaüs, & contre l'Egypte; cependant la maison d'Ephraïm ne fut pas heureuse dans la premiere expedition, qui fut contre la ville de Geth, qui peut avoir donné le nom au Gethsen ou Gessen, & que l'on croit être Abarin, ou la ville de Typhon des Egyptiens. Les Ephraïmites voulurent s'emparer des terres qui étoient aux environs de cette ville, & il y eut neuf des fils d'Ephraïm tuez, qui sont nommez dans le premier Li-

Ch. 7. v. vre des Paralipomènes: Suthala premier, 20, 21. Bared, Thabath premier, Elada, Thabath deuxième, Zabad, Suthala deuxième, Ezer, Elad.

Ephraïm les pleura pendant plusieurs jours.

Ses Frères, c'est-à-dire, tous ses confrères,

1 Para- apparemment de Religion, vinrent pour le
lip. ch. 7 consoler & pour le venger. Tous les Israëli-

22 tes, tant naturels que Prosélites, que les Hébreux comprennent sous le nom de *Justes* & les Egyptiens sous celui de *Pasteurs*, firent une irruption dans l'Egypte proprement dite, qui se trouva dépourvue de troupes. Dieu fit des miracles en faveur des Ephraïmites dans la plaine de Tanis, comme le Pseaume 77. le dit en termes exprés. *Vabeb* fut dévoré dans un tourbillon de feu, dit le livre *des Guerres du Seigneur* suivant l'Hébreu :

Num. 21 Le Soleil & la Lune s'arrêtèrent, tandis que
14. la nation des Justes se vengeoit de ses

Ch. 10. ennemis, dit le Livre des Justes dans Josué.
v. 13

Il ne faut pas, ajoute M. Boivin, confondre cette entrée des Pasteurs en Egypte sous Ephraïm, avec l'entrée qui s'étoit faite 71 ans auparavant sous Jacob, l'une & l'autre se fit par le même endroit, & l'une & l'autre fut de Pasteurs, mais elles n'ont eû que cela de commun. L'entrée sous Jacob Israël fut pacifique & précaire pour une famille seule, qui ne fit que passer dans l'Egypte pour y saluer le Roy, & qui s'en retourna aussi-tôt à Gessen d'où elle venoit ; mais l'entrée sous Salathis Ephraïm se fit par force avec une armée innombrable de
Pas-

Pasteurs qui venoit pour détrôner le nouveau Roi, & pour détruire jusqu'à la racine, le culte Egyptien, afin de faire régner le vrai Dieu. C'est une père irrité qui vengela mort de ses neuf fils, le détrônement de ses Rois légitimes, & la vraie Religion attaquée par un idôlâtre. Toutes les cruautés étoient Saintes en cette occasion, & faites par l'ordre exprés de Dieu, qui les autorisoit par des miracles.

Le nom d'Egypte est tour à tour équivoque, tantôt il se prend pour l'Egypte proprement dite, tantôt pour l'Arabie Egyptienne, & pour toutes les conquêtes des anciens Rois d'Egypte suivant les différens temps; tantôt pour la Religion des Egyptiens, ce qu'on pouvoit appeller l'*Egyptianisme*, & qui est nommé la *racine d'Egypte* dans l'Histoire sacrée d'Egypte. Enfin les Juifs d'Egypte sont quelquefois appelez Egyptiens, tout cela par anticipation, & d'une manière fort étrangere; car le nom d'Egypte est Grec, & n'a été inventé que par le Roy Sethosis frere de Danaüs, qui vivoit 904. ans après Salathis, s'il en faut croire Manéthon.

Ephraïm, après la mort de ses neuf fils, en eut encore un autre qui fut nommé *Beniamin*, c'est-à-dire *en deuil*; parce qu'il étoit né pendant le deuil pour la mort de ses freres. Sara fille d'Ephraïm qui lui restoit de ce carnage, dit la Bible Grecque, fit bâtir trois villes, qui sont Béthoron la basse, Béthoron la haute & Ozenfara.

Le Pseaume 77. nous apprend que les Ephraïmites s'acquirent une grande réputation

- à tirer de l'Arc, c'est à-dire à faire la guerre. Les descendants de Juda se signalèrent aussi par les armes entre tous les Israélites d'Egypte. Ils avoient reçu un ordre particulier de s'y exercer, & c'étoient eux qui fournissoient les grands Capitaines & les Généraux: mais pourtant toujours dans la dépendance & sous les auspices des Ephraïmites. Le Livre des Justes cité dans le second Livre des Rois, & le premier des Paralipom. nous l'apprend. Mered, l'un des Princes de la maison de Juda, épousa Béthia fille de Pharaon.
- 1. 18.* *sb. 5. v. 2.* C'est peut-être une des captives, que les Pasteurs avoient accoutumé de réserver avec les enfants, pour faire des Prosélites, comme disent les fragments des Livres sacrez des Egyptiens. Enfin les Rois Ephraïmites d'Egypte dégénérent. Ils oublièrent les prodiges & les miracles que Dieu avoit faits en Egypte dans la plaine de Tanis pour leur pères: ils offensèrent Dieu, qui s'en vengea, & ils perdirent la fameuse bataille où leur empire fut éteint. C'est le sens manifeste du Pseaume 77. les Israélites avoient avec le temps abandonné le vrai Dieu pour adorer les Dieux d'Egypte, comme dit Josué; voilà ce qui fut la cause de leur ruine & de la longue servitude de 99. ans & deux mois.
- v. 9, 10.* *11, 12.* *42, 43.* *24. v. 14.*

Tel est le plan de la Dissertation de M. Boivin l'aîné sur les Rois Pasteurs, & comme la question est également curieuse & importante, on ne sera pas fâché de voir les objections que ce système a souffert, surtout de

de la part de M. l'Abbé Banier, qui y oppose d'abord que Joseph n'a jamais crû de bonne foi que ses ancêtres eussent régné en Egypte; que quand il seroit vrai que dans les Livres contre Appion, où il cherchoit à profiter de tout ce qui paroïssoit favorable à sa nation, il semble adopter Manéthon au sujet des Rois Pasteurs, il est sûr que s'il avoit cru ce sentiment véritable, il en auroit parlé dans ses antiquitez Judaïques, où cependant il n'en fait nulle mention: au contraire, il détruit absolument cette idée par la suite des Généalogies, & il ne laisse d'autre ressource à M. Boivin que celle de l'ignorance de cet Historien sur un fait, qui n'est nullement de nature à être oublié par un homme aussi instruit que l'étoit Joseph des antiquitez de sa nation. D'ailleurs quand il a appris des faits si favorables à sa patrie dans les Livres de Manéthon, pourquoi ne les a-t-il pas inférez dans son Histoire? Après tout, Joseph paroît fort incertain sur le parti qu'il doit prendre au sujet du récit de Manéthon, il voudroit bien se prévaloir de l'idée que donne cet auteur de la Royauté des Israélites, mais parce qu'il ne la trouve pas conforme à l'Ecriture Sainte, il donne une double explication au mot *Hicfos* employé par Manéthon, en disant qu'il signifie aussi bien des Pasteurs captifs, que des Rois Pasteurs.

• L'Autorité de Manéthon, dit M. l'Abbé Banier, n'est pas plus favorable à M. Boivin que celle de Joseph. *Manéthon ne renferme* *Maneth. dans Jo-*
sephe l. 1. contre
Appion.

me pas dans les six Rois, dont il nous apprend les noms, toute la Dynastie des Pasteurs: il ajoute qu'il y en eut plusieurs autres qui leur succédèrent, qu'ils étoient venus de l'Orient, qu'ils avoient fait une irruption dans l'Egypte avec une armée de 24000 hommes, & qu'après avoir établi le siège de leur Monarchie à Memphis, ils y régnèrent 511 ans. Ce récit, & ce qui suit dans le fragment de Manéthon, ne peut convenir en aucune manière aux Hébreux, qui n'entrèrent en Egypte qu'au nombre de 72 personnes, qui y furent long-temps captifs, & qui, quelque système de Chronologie qu'on embrasse, n'y demeurèrent au plus que 430 ans. Il ne sert de rien de supposer que les Hébreux entrèrent une seconde fois dans l'Egypte du temps d'Ephraïm: peut-on dire qu'on entre dans un pays dans lequel on est établi depuis long-temps, & diroit-on qu'une irruption des peuples qui habitent, par exemple, le Languedoc ou la Gascogne, & qui viendroient assiéger Paris, seroit une entrée dans le Royaume de France? D'ailleurs, pourquoi partager le fragment de Manéthon, pour n'en prendre que ce qui regarde les six Rois que nomme cet auteur, & en rejeter le reste comme fabuleux; puisqu'outre que tout ce qu'il raconte dans cet endroit, doit être de la même autorité, il est sûr que son récit n'a aucun rapport avec ce que l'Ecriture Sainte dit du séjour des Hébreux en Egypte. Là ce sont de pauvres Pasteurs qui vont se livrer à la clémence d'un Prince qui

let

les reçoit en faveur de son Ministre; dans Manéthon c'est une armée ennemie qui vient envahir ses Etats. D'un côté les Juifs sortent d'Egypte au nombre de 600 mille hommes par un miracle éclatant; dans l'Historien Egyptien, ils ne sont que 240 mille qui se retirent dans Abarin, d'où ils sortent par capitulation. Les Livres Saints ne parlent point du retour des Israélites en Egypte, Manéthon y fait revenir les Pasteurs.

Voyez le
Livre I.
contre
Appion.

Quand même les Juifs auroient demeuré 430 ans en Egypte, comme le prétend M. Boivin, le fragment de Manéthon ne sauroit favoriser son opinion. Que deviendrait-elle donc s'ils n'y ont séjourné que 215 ans; c'est pourtant l'opinion, non seulement la plus généralement suivie par les Sçavants, mais aussi la plus conforme à l'Ecriture Sainte & à Joseph. Les Textes y sont formels, & si les Historiens sacrez parlent quelquefois de 430 ans, il est évident qu'ils enferment dans cet espace, le temps qui s'est écoulé depuis les promesses faites à Abraham jusqu'à l'établissement des Juifs dans la Palestine. *Abrahæ dictæ sunt promissiones & se- Ad Gal. 3: 17*
mini ejus... hoc autem dico testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentos annos facta est Lex, non irritum faciet ad evacuandam promissionem. Et quand les Septante mettent le même terme de 430 ans, ils l'entendent aussi du séjour que firent les Juifs tant dans la Palestine que dans l'Egypte. Joseph est du même sentiment, puisqu'il dit positivement que les Hébreux torti- *Ant. l. 2*
rent

L. I.
contre
Appien.

rent d'Egypte 430 ans depuis l'entrée d'Abraham dans la Palestine, & si l'on trouve dans un endroit de son Histoire ces paroles 400 ans se passèrent ainsi, il faut qu'il y ait faute: Ce passage ayant pû facilement être corrompu, au lieu que les autres renferment une suite de généalogies, qui ne laissent aucun lieu de douter de son opinion. Cet Historien même réfutant Cheremon, qui avoit avancé que Moïse & Joseph avoient été chassés d'Egypte en même temps, dit qu'il y avoit entre ces deux grands hommes 4 générations, ce qui ne peut faire que 100 ou 150 ans.

Il est aisé, selon M. l'Abbé Banier, de tirer de-là deux conséquences contre M. Boivin; l'une que le partage qu'il fait des trois Etats des Juifs en Egypte, ne sçauroit subsister, puisqu'il n'est fondé que sur le séjour de 430 ans, absolument détruit par l'Écriture Sainte & par Joseph. L'autre qu'il ne paroît pas y avoir de vuide entre la Génése & l'Exode, puisque le 46 Chapitre de la Génése ayant fait mention de Lévi fils de Jacob, de Gerson, de Caath & de Mérari; & l'Exode parlant au premier Chapitre d'Amram fils de Caath, & père de Moïse, toutes ces générations y paroissent suivies. Que si dans ce Livre l'Auteur passe d'abord à Moïse, quoiqu'il n'ait vécu que long-temps après Joseph, par la mort duquel finit la Génése, c'est que ce grand homme n'ayant rien à raconter de fort important jusqu'à la délivrance du Peuple de Dieu, il se contente de
dire

dire en peu de mots, comment la jalousie politique du nouveau Pharaon réduisit les Israélites en servitude après la mort de Joseph, pour venir ensuite au détail des miracles que Dieu fit pour les en délivrer : & cet usage est assez uniforme dans tous les Livres de l'Ecriture Sainte.

M. l'Abbé Banier ajoute que quand il y auroit quelque lacune entre la Génèse & l'Exode, le Livre des guerres du Seigneur seroit peu propre à la remplir. Car pour quelle raison doit-on placer en cet endroit un Livre dont nous ne sçavons autre chose, sinon qu'il contenoit l'Histoire des guerres du Seigneur, sans en marquer ni le temps ni le lieu ; & si M. Boivin prétend qu'il y étoit parlé des guerres des Ephraïmites pour la conquête de l'Egypte, plutôt que des merveilles que Dieu opera dans la Palestine, ou à la sortie de la captivité d'Egypte, comme le prétendent tous les interprètes, comment le prouvera-t-il ! Puisqu'il ne nous reste de ce Livre que le seul verset cité par Moïse :

Scriptum est enim in libro BELLORUM DOMINI, sicut fecit in mari rubro, sic faciet in torrentibus Arnon, dont le sens naturel est

Num.

21. Chr.

14.

que Dieu avoit dessein de faire près du torrent d'Arnon dans le pais des Ammorhéens & des Moabites, les mêmes prodiges qu'il avoit opérés au passage de la mer rouge, & qu'il confondroit le Roi des Ammorhéens, comme il avoit confondu celui d'Egypte.

Mais, sans entrer plus avant dans la discussion de ce passage, qui dans l'Hébreu n'a pas

Voyez

Ferra-

un

44 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

*rius, Vatab'e, Merce-
rus, &c.* un sens complet, il suffit de faire voir l'impossibilité de la conquête de l'Égypte par les Israélites, qui étoient en trop petit nombre peu d'années après la mort de Joseph, & 71. ans seulement après leur entrée dans ce Royaume, pour oser entreprendre de s'arrendre maîtres ; & il est inutile de mettre dans leur armée les prosélites qu'ils avoient faits. Des étrangers relégués dans une petite Province ne forment pas une armée de 240. mille hommes en peu de temps, sans argent ni ressource, sans que les Gouverneurs en soient avertis, & sans que le Roi en ait connoissance. Ceux qui ont embrassé une Religion, n'en prennent pas pour cela le parti contre le Prince legitime, contre leurs parents & leurs enfants : d'ailleurs, l'Écriture nous apprend que dès que les Juifs commencèrent à se multiplier, Pharaon en fut alarmé, & résolut de les opprimer. Les voilà donc en servitude dès qu'ils commencent à se faire craindre par leur nombre, & ils y demeurent jusqu'à ce que Moïse les en délivre : où est donc le temps de leur Royauté ? où placer un règne de deux cens cinquante neuf ans & dix mois ?

Exod. cap. i. v. 8. On ne cherche pas ici quel étoit ce nouveau Pharaon qui ne connoissoit pas Joseph, c'est-à-dire, qui n'avoit nul égard aux services que ce grand homme avoit rendus sous le règne précédent ; Il suffit de sçavoir qu'il réduisit les Israélites dans une dure servitude. *Loc. cit. Opprimamus sapienter.* Que l'on consulte & la Bible & Joseph, on ne trouvera que des
Escla-

Esclaves dans le temps qu'on croit que les Israélites étoient maîtres de la plus grande partie de l'Egypte.

Tout s'oppose donc à la Royauté des Ephraïmites, surtout l'Ecriture Sainte qui garde un profond silence sur ce sujet, ainsi que les Prophètes, d'ailleurs si attentifs à reprocher aux Hébreux leur ingratitude. On sçait qu'ils leur rappellent à tous moments les bienfaits qu'ils avoient reçûs de Dieu, les miracles qu'il avoit faits en leur faveur, particulièrement en Egypte: mais tout porte sur leur délivrance, sur le passage miraculeux de la mer rouge, & il n'est fait nulle mention de ce prétendu règne. Les miracles que M. Boivin dit que Dieu avoit faits pour les rendre maîtres de l'Egypte, parmi lesquels il prétend que le Soleil fut arrêté dans sa course, que *Vakeb* ou *Typhon* fut englouti dans un tourbillon de feu, tous ces miracles si éclatants sont oubliez, il faut les aller chercher dans un livre perdu, pendant que les autres se trouvent presque à toutes les pages des Livres Saints. N'est-il pas naturel de croire que quand l'Ecriture Sainte dit que Dieu opéra des merveilles en Egypte, *fecit mirabilia in terra Egypti in campo Tanæos*; on doit l'entendre des miracles que Dieu fit pour procurer la délivrance de son peuple, qui sortit de ce Royaume d'une manière si éclatante, comme l'ont entendu les Prophètes qui y font si souvent allusion.

Enfin, conclut M. l'Abbé Banier, quand l'Ecriture nomme dans le premier Livre des Pa-

Paralipomènes les enfants d'Ephraïm , ou elle parle d'un autre Ephraïm qui n'étoit pas Fils de Joseph, ou on doit l'entendre de ses descendants, ce qui est assez ordinaire dans les Livres Saints. Il est évident qu'il est fait mention dans ce chapitre des guerres faites dans la terre de Chanaam, & que les habitants de Geth qui tuèrent les enfants d'Ephraïm venoient de Geth dans la Palestine. & non pas de Gessen dans l'Egypte: c'est de ce même Geth dont il est parlé dans le premier Chapitre du 2. Livre des Rois, *Nolite annunciare in Geth, neque annuncietis in campis Ascalonis, ne forte latentur filiae Philistinum*, &c. Que ce fut dans la Judée que Sara bâtit les villes de Bethoron la haute, de Bethoron la basse, & Ozenara; puisque, selon tous les Géographes, c'est-là qu'on doit les placer, & non pas en Egypte où elles ne furent jamais; que quand Dieu dit dans le Pseaume 104. qu'il affermit son peuple en Egypte au-dessus de ses ennemis, & *auxit populum suum vehementer, & firmavit eum super inimicos suos*: Il parle de la multiplication prodigieuse des Hébreux, qui donna tant de jalousie aux Pharaons, & de leur délivrance par Moïse; & il ne fait pas en cet endroit la moindre allusion à leur Royauté. Enfin, que quand Josué dit qu'il étoit écrit dans le Livre des Justes que le Soleil & la Lune s'étoient arrêtez, il parle du miracle même qui se fit ce jour-là en sa faveur, & qui avoit apparemment été prédit dans le Livre qu'il cite, voici le passage: *Steteruntque*
sol

Ch. 10.
v. 13.

sol & luna, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis: nonne scriptum est hoc in libro justorum! Stetit itaque sol in medio cœli, & non festinavit occumbere spatio unius diei. v. 14.

Leveret suivant prouve évidemment que le même miracle n'étoit jamais arrivé, *non fuit antea nec postea tam longa dies.* Et quand Isaïe & l'auteur de l'Ecclesiastique font mention de ce prodige, ils ne font aucune allusion à une pareille merveille arrivée en Egypte. Ch. 28.
v. 21.
Cb. 46.
v. 5.

M. Boivin ne s'étant pas rendu aux objections de M. l'Abbé Banier, il lui repliqua, premièrement, qu'il y a eu une Dynastie de Pasteurs en Egypte, & que ces Pasteurs étoient les Ancêtres des Juifs, comme les originaux sacrez des Egyptiens rapportez par Manéthon, le disent en termes formels: de sorte qu'il n'est plus question que de trouver dans la Bible qui étoient ces Rois Israélites d'Egypte. Il s'est perdu des Livres de la Bible; mais il doit y rester des vestiges d'une histoire si considérable, comme on le verra dans la suite. D'ailleurs, St. Théophile d'Anthioche, St. Jérôme, & tous les premiers Chrétiens ont été persuadés aussi bien que Joseph, que ces Rois Pasteurs étoient des descendants du Patriarche Joseph qui a été si puissant en Egypte.

M. Boivin a trouvé dans l'Ecriture qu'Ephraïm fils de Joseph a fait des guerres en Egypte, qu'il y a perdu 9 de ses fils dans des batailles, qu'une de ses filles y a bâti trois villes, que Dieu y a fait des prodiges & des miracles pour les Ephraïmites dans la plaine de Tanis,

Tanis, que leurs descendants y ont dégéné-
Paralip. ré, qu'ils y ont été vaincus en un jour de ba-
l. 7. v. taille, & qu'ils y sont devenus captifs. C'est
20. & la Bible qui dit tout cela positivement. Ce
seq. Ps. sont donc les Ephraïmites qui sont les Rois
77. v. 9. Pasteurs d'Egypte.

10. 11. Après ces préliminaires, M. Boivin descend
12. 42. aux principales objections de M. l'Abbé Ba-
43. &c. nier; la première est qu'il ne reçoit Mané-
Psalms. thon qu'à demi, & qu'il n'est pas permis de
104. v. prendre d'un auteur ce que l'on juge à pro-
24. pos, & d'en rejeter le reste.

Il répond en niant que l'on soit obligé de croire les Auteurs en tout ce qu'ils disent: on les croit en ce qu'ils disent de vrai, on les refute en ce qu'ils disent de faux. Il y a des regles sur cela. Manéthon dit vrai quand il s'accorde avec la Bible, mais il faut lui nier toutes les circonstances qui ne peuvent convenir avec l'Écriture Sainte: il convient sur le fait principal, cela suffit. Les meilleurs Historiens sont sujets à se tromper dans quelques circonstances. La Chronologie même de la Bible semble varier souvent.

La seconde objection de M. l'Abbé Banier, est que Josèphe n'a fait aucune mention des Rois Pasteurs dans ses antiquitez, mais seulement dans ses Livres de dispute contre Ap- pion: il ne croyoit donc pas sérieusement que les Rois Pasteurs fussent Hébreux, & il ne le disoit que pour embarrasser ses adversaires.

On replique à cette difficulté, qu'un argument négatif ne peut en détruire un positif;

tif; le silence ne prouvant rien, & un Auteur n'étant pas obligé de rapporter plusieurs fois la même chose.

Mais, dit-on, comment se peut-il faire que Joseph eût oublié dans ses antiquitez de parler d'une chose si honorable à sa nation? M. Boivin répond, comme auparavant, que Joseph en avoit parlé dans ses Livres contre Appion, & qu'ainsi il s'en étoit fait honneur; & s'il est permis de hasarder une conjecture, il présume que la raison du silence de Joseph sur cet article, vient de ce que les Rois Pasteurs sont de l'Histoire d'Egypte, & non de l'Hébraïque. Il est pourtant vrai que les Rois Ephraïmites sont aussi en un sens de l'Histoire des Hébreux: mais y auroit-il un grand inconvénient de dire que Joseph ne connoissoit peut-être point les Rois Ephraïmites d'Egypte, & qu'il ne sçavoit pas que *Salatis est Ephraim*? Or cela présupposé, il n'a pû faire mention d'eux dans ses antiquitez Judaïques. Au reste, M. Boivin ne se rend point garant de cette conjecture, mais en attendant une meilleure, celle-ci lui paroît suffisante pour rendre excusable le silence de Joseph.

La troisième objection de M. l'Abbé Bannier, est que dans le premier Livre contre Appion, Joseph paroît incertain sur la Royauté des Hébreux dont parle Manéthon. M. Boivin, pour y répondre, ne fait que produire le texte de cet Historien, qui dit en termes formels, que les Egyptiens sont jaloux de ce que les Hébreux ont régné en

Tom. II.

C

Egypte,

Egypte, ὅτι κατὰ τὴν χώραν αὐτῶν ἐδυναστευσαν ἡμῶν οἱ πρόγονοι : ce qui est la même chose, que s'il disoit que les Rois Pasteurs d'Egypte sont les Hébreux.

Enfin, M. l'Abbé Banier objecte à M. Boivin que Joseph loüe les Livres sacrez des Egyptiens, & Manéthon de donner le nom de *captifs* à la nation des *Hycfos*, terme qui signifie, selon Joseph, aussi bien des Pasteurs captifs que des Rois Pasteurs; d'où il conclut que cet Historien n'a donc point crû qu'ils ayent été Rois. On répond à cela que Joseph lui-même fournit la solution de cette objection, puisqu'il nous apprend au même endroit qu'on les nommoit captifs, à cause du Patriarche Joseph, l'illustre captif qui les avoit fait venir. Qu'on les appella donc de son nom les *Pasteurs captifs*, titre d'honneur qui les distinguoit des autres Pasteurs que l'on méprisoit en Egypte, ce qui n'empêche point qu'ils n'y ayent été Rois.

M. l'Abbé Banier, dans une autre assemblée, avoit opposé au sentiment de M. Boivin l'autorité du Chevalier Marsham, qui se trouve contraire au système dont il s'agit ici. M. Boivin convient que le Chevalier Marsham a traité la question plus sçavamment qu'aucun autre critique; mais malheureusement il est moderne, & par conséquent il n'a point d'autorité sur des faits anciens. Il a ignoré qu'Ephraïm étoit *Salatis*. Il a crû que le séjour en Egypte n'avoit été que de 215. ans, au lieu de 430. Ainsi, il s'est mis lui-même dans l'impossibilité de faire cette
dé.

découverte. Il est impossible que 259. ans & dix mois de règne fassent partie de 215. ans de séjour: voilà l'écueil de ce sçavant homme, dont les objections se réduisent à quatre.

Les Israélites sont entrez en Egypte au nombre de 71. ou 72. personnes, les Rois Pasteurs y sont entrez à la tête de 240. mille hommes. Les Israélites demeuroident à Gessen, les Pasteurs à Memphis. Ceux-là n'ont séjourné en Egypte que 215. ans. Enfin les Hébreux étoient sujets des Pharaons, les Pasteurs étoient souverains.

Il y a eû, dit M. Boivin, en répondant à ces objections, deux Entrées des Israélites en Egypte; La première, pacifique & precitaire n'étoit composée que de 71. ou 72. personnes, c'est-à-dire, de la famille du Patriarche Jacob. La seconde, long-temps après sous les mauvais Pharaons, se fit à main armée, lors qu'Ephraïm, nommé par les Egyptiens Salatis, à la tête de 240. mille hommes, s'empara du Trône de l'Egypte.

On convient que les Israélites demeuroident à Gessen, tant qu'ils ne furent que simples Pasteurs, c'est-à-dire, sous le règne des bons Pharaons; mais qu'ils s'établirent à Memphis, dès qu'ils eurent conquis le Royaume d'Egypte. Le séjour des Israélites en Egypte, n'est ni de 215. ans, ni de 511. mais bien de 430. ans, selon Moïse qu'il faut suivre. Enfin, il faut distinguer les trois états des Hébreux en Egypte: Ils y ont été successivement Pasteurs, Rois & captifs. Or il est

constant que pendant tout le temps qu'ils ont été ou Pasteurs, ou Captifs, ils étoient sujets des Pharaons, mais on ne peut disconvenir qu'ils n'aient été souverains tant qu'ils ont été Rois d'Egypte par droit de conquête.



DES ASYLES.

DEs que les hommes ont commencé à invoquer l'auteur de la nature, qu'ils lui ont élevé des autels & offert des sacrifices, pour le reconnoître comme l'arbitre souverain de leur sort & implorer son assistance; ils l'ont regardé comme présent d'une manière particulière dans les lieux où l'on célébroit ses mystères, & ont appréhendé d'y paroître inflexibles pour les autres, lorsqu'ils tâchoient de le fléchir pour eux-mêmes. Cette crainte respectueuse les disposa à traiter favorablement ceux qui venoient s'y réfugier, & à empêcher qu'on ne leur fit violence, c'est en quoi consiste proprement le droit d'asyle, qui fut en 1711. le sujet d'une des lectures Académiques de M. Simon.

Il y a apparence que les autels érigés par les anciens Patriarches jouissoient de ce privilège, dont Moïse exclut les assassins, qui auroient recours à ceux qu'il avoit élevés. Le Tabernacle & les deux temples de Jérusalem ont aussi été des asyles inviolables; qui ont

Exod.
21.

10. *Ma-*
chab.

ont été conservez par divers Princes maîtres de la Judée, soit par esprit de religion, soit par politique. Les villes de refuge désignées par Moïse & établies par Josué, étoient des places de sûreté pour ceux qui avoient eû le malheur de commettre quelque homicide involontaire. Ces chefs des Hébreux n'avoient eu d'autre vûe dans cet établissement que d'empêcher l'effusion du sang innocent, & de donner un frein à la haine implacable de cette nation vindicative.

Num.
35. 11.
Deut. 4.
41. 19.
2. 7.
Josué
20.
Deuter
19.

Les asyles du Paganisme sont fondez sur le même principe. La fable est l'ombre de la vérité, mais l'origine n'en est pas si ancienne ni si sûre. Ceux qu'on fait remonter jusqu'à la naissance des Dieux dépendent de l'époque de ces Divinitez qui n'est pas bien déterminée. L'histoire d'un prétendu Asfyrophenes Roi d'Egypte cité par quelques auteurs modernes, comme le premier fondateur des asyles, aussi bien que de l'idolatrie, n'a pas plus de certitude & paroît forgée sur un passage du Livre de la Sagesse, qui n'explique point précisément le fait.

Fulgen-
tius,
Tostatus

Le siècle des Héros, qui succeda à celui des Dieux de la fable, fournit des exemples plus assurés de divers établissemens d'asyles, mais ils sont tous postérieurs à ceux des Israélites. Un des plus anciens est celui que Cadmus ouvrit à Thebes en Béotie. Ce Prince né dans la Phénicie voisine de la Palestine, voyant l'aggrandissement des villes de refuge par l'affluence des fugitifs, se servit apparemment de ce moyen pour peupler sa nouvelle

Paus. in
Lacon.

Plut.
in The-
seo &
Romulo.

ville, en y donnant retraite à tous ceux qui viendroient s'y réfugier, sans trop s'embarasser ni de leur condition ni du sujet de leur fuite. Thésée, & Romulus ont suivi la même politique.

Les asyles faisant partie du droit public, ne pouvoient être établis que par une puissance souveraine. Il n'appartient qu'à ceux qui sont les maîtres des Loix, d'accorder des privilèges qui en dispensent. Dieu en ordonnant des peines très sévères contre les meurtriers, en excepta les homicides involontaires, à qui il donna même des Places de sûreté. Sa présence redoutable, qui se manifestoit d'une manière si sensible dans son temple, étoit la sauvegarde visible des innocents persécutés, qui cherchoient leur salut au pied de ses autels. Les Payens rapportoient aussi l'établissement des Asyles de leurs temples célèbres, à la bonté de leurs Dieux, ou à l'humanité de leurs Héros.

Diod.
Sic. lib.
3.
Tacit. 3.
Annal.

On croyoit que Cybele avoit fondé l'asyle de Samothrace. La naissance d'Apo'lon & de Diane avoit consacré celui d'Ephèse, à ce que prétendoient les Ephésiens, contre l'opinion vulgaire qui portoit qu'ils étoient nez dans l'Isle de Délos. Hercule l'Egyptien passoit pour l'auteur de l'asyle de Canope. Quelques autres, comme celui de Diane Stratonicide à Smyrne, & celui de Neptune Ténien, devoient leur institution à la réponse des oracles. Faute de preuve positive, la possession immémoriale tenoit lieu de titre, ou on avoit recours à la concession

• des

des Princes & des Républiques. C'est aussi sur quoi insistèrent principalement les villes de la Grèce & de l'Asie dans la recherche qui fut faite par ordre de Tibère, du droit d'asyle dont plusieurs d'entr'elles jouïssent. Cet Empereur en faisant examiner tous ces titres, & ne confirmant que ceux qui parurent bien fondez, fit assez connoître que l'établissement des asyles étoit un appanage de la souveraineté. Cette confirmation attestée par Tacite, & justifiée par plusieurs médailles de Tibère & de ses successeurs, dans lesquelles la plupart de ces villes prennent le titre de villes sacrées & d'asyles, détruit le passage de Suétone qui assure qu'ils furent tous abolis.

*Tacit.
Ann. 4.*

*Sueton.
in Tib.*

Ce privilège accordé aux lieux Saints, n'étoit dans son origine que pour les malheureux & non pour les criminels; on les enrachoit de force pour les conduire au supplice. Il falloit que ceux qui s'étoient retirez

*Josué
20. 1.*

dans les villes de refuge, fissent preuve de leur innocence devant les Juges, pour y demeurer en sûreté, & pouvoir être rétablis dans leur patrie après la mort du grand Prêtre. Salomon fit tuer dans le sanctuaire même Joab coupable de plusieurs crimes. Les

*Thucid.
hist. lib.
4.*

Athéniens dans Thucydide, disent pour leur justification contre les reproches des Béo-

*Livius.
Decad.
5. lib. 9.*

tiens, que les autels des Dieux ne sont des asyles que pour les délits involontaires, & l'on voit dans Tite-Live le meurtrier du Roi Enménès obligé d'abandonner l'asyle du temple de Samothrace, comme indigne d'en

Tacit.
lib. 3.
Annal.

jouir. Tacite fait dire à un Sénateur en présence de Tibère, qu'on ne se refugio point dans le Capitole ni dans les autres temples pour abuser de ces asyles, & se procurer l'impunité de ses crimes.

Virgil.
Æneid.
lib. 4.

Il est vrai que les fautes qu'on croyoit commises par une fatale nécessité, sembloient pardonnables. Ainsi les furies qui poursuivoient par tout Oreste, n'entrèrent point dans le temple d'Apollon où il s'étoit réfugié, *Ultricesque sedent in limine dira.* Aussi fut-il enfin absous par la sentence des Dieux. La

Euripid.
in Phæ-
nic.

cause de ceux qui étoient opprimez par une puissance injuste, comme les esclaves outragez par des Maîtres cruels, des Débiteurs traitez indignement par leurs créanciers, des Citoyens persecutez par des Magistrats violents ou des tyrans odieux, étoit plus favorable encore. Ce n'est que sur ce pied-là que Plutarque semble approuver l'asyle de Romulus, & qu'étoit fondé celui des Dieux Paliques en Sicile. C'est dans cet esprit d'humanité que les Crotoniates, à la persuasion de Pythagore, accordèrent leur protection aux Sybarites qui s'étoient refugiez au pied de leurs autels.

Plut. in
Romulo.

Diod.
Sic. lib.
12. & 21.

Polyb.
lib. 4.

Paus.
Corinth.

Les asyles auroient été bien plus respectables, s'il avoient toujours été renfermez dans de si justes bornes, mais l'abus s'y est souvent glissé. Les criminels même condamnés à mort étoient en sûreté dans le temple de Pallas à Lacédémone. Les banqueroutiers frauduleux trouvoient la remise de leurs dettes, & l'impunité de leur mauvaise foi dans celui de

de Calidon en Etolie; les Esclaves fugitifs recouvroient leur liberté dans le temple de la Déesse Hebé à Phlius, & dans celui de Diane à Ephèse.

*Cic. aff.
6. in
Verrem.*

Auguste & Tibère eurent bien de la peine à corriger cette licence, à cause de la prévention des peuples qui par un faux zèle protégeoient les crimes les plus énormes avec la même ardeur, dit Tacite, qu'es'il eussent défendu les cérémonies des Dieux, *flagitia hominum, ut ceremonias Deum protegentes.*

*Tacit.
lib. 3.
Annal.*

En ne faisant attention qu'au respect que la Religion inspire, tous les lieux consacrez à son culte devoient être autant d'asyles. Aussi avons-nous remarqué que le Tabernacle & les Autels où la Majesté de Dieu paroissoit toujours présente & redoutable aux yeux de ses vrais adorateurs, out joui de tout temps de cette prérogative: mais les Payens n'ayant pas la même idée de leurs Dieux, dont la nature étoit trop limitée pour s'étendre en même temps à tous les lieux, où il plaisoit aux hommes de les invoquer, ils s'imaginoient qu'ils venoient plus volontiers dans ceux où ils avoient pris naissance, où ils avoient été élevez, & où ils avoient fait un plus long séjour; qu'ils se plaisoient à y assister aux fêtes qu'on célébroit en leur honneur, & à établir leur résidence ordinaire dans ces édifices superbes que la superstition des peuples ou la vanité des Princes leur avoit élevez. C'est pourquoi chaque Divinité avoit ses Temples favoris, dont elle ne dédaignoit point de porter le nom. C'étoit aussi dans

*Virgil.
lib. 1.
Æneid.*

ces lieux célèbres où leur culte étoit le plus florissant, qu'ils avoient ordinairement des asyles. Les villes qui leur étoient dévouées & qui se donnoient le titre ambitieux de villes saintes ou sacrées, tirant avantage du grand concours de peuple qui venoit de toutes parts à leurs solennitez; prenoient sous leur protection ceux que la religion, la curiosité ou le libertinage y attiroient, les défendoient comme des personnes inviolables, & combattoient pour l'immunité de leurs temples avec autant de zèle que pour le salut de la patrie. Pour en augmenter la vénération, ils n'épargnoient ni la somptuosité des bâtimens, ni la magnificence des décorations, ni la pompe des cérémonies. Les miracles & les prodiges excitant encore davantage le respect & la devotion populaire, il n'y avoit guères d'asyle renommé dont on ne publiât des choses surprenantes. Dans les uns, les vents ne troubloient jamais les cendres de l'autel, dans les autres, il ne pleuvoit jamais, quoiqu'ils fussent découverts. La simplicité superstitieuse des peuples recevoit aveuglément ces prétendues merveilles, & le zèle intéressé des Ministres de la religion les soutenoit avec chaleur.

*Livius
Decad.
3. lib. 4.*

Les plus anciens asyles furent établis dans les bois sacrez qui ont été les premiers Temples. La situation de ces lieux fortifiez par la nature assûroit la retraite des fugitifs. Lorsqu'on eût construit des édifices pour la commodité & la pompe des cérémonies, on laissa subsister ces bocages, & même on en planta

planta autour des nouveaux Temples, soit comme un ornement agréable & utile, soit comme de pieux Monuments de l'antiquité, auxquels on conserva l'ancienne franchise; ainsi les ayles eurent plus d'étendue. Elle augmenta dans la suite par la construction de divers bâtimens, tant pour la demeure des Ministres des autels, que pour la décoration des Temples qui jouïrent du même privilege. Les villes qui se formèrent aux environs étant toutes dévouées au service des Divinitez qu'on y adoroit, s'en attribuèrent aussi; souvent même elles poussèrent leurs prétentions jusqu'aux bornes de leurs territoires.

*Livius
Decad.
4. lib. 5.*

Les statuës des Dieux étant la partie la plus sainte des temples, les supplians alloient les embrasser, & s'asseïoient même sur les autels, afin qu'on fît plus de scrupule de les en arracher. Mais comme ils ne pouvoient pas demeurer long-temps en cette situation, on leur permettoit de rester dans le temple, ou de faire dresser des tentes dans les places qui en dépendoient. Ils s'y faisoient apporter de quoi subsister, jusqu'à ce qu'ils trouvassent le moyen d'accommoder leur affaire ou de se sauver: mais il arrivoit quelquefois que leurs ennemis étoient assez puissans pour leur couper les vivres; soit en faisant murer l'entrée du lieu où ils s'étoient retirez, ainsi que les Ephores le pratiquèrent à l'égard de Pausanias, soit en mettant des gardes à toutes les avenues.

*Diod.
Sicil.
lib. II.*

*Corn.
nepos. in
Pausan.*

Il y avoit des autels sans Temples, qui étoient des ayles fameux, comme celui de

*Statius
lib. 2.*

la Clémence à Athènes , celui de Jupiter Conservateur à Ithaque, & plusieurs autres, à Crotone, à Mésène, & dans le pays des Molosses.

*Plut. in
Theſeo.*

Les tombeaux des Héros & les statuës des Empereurs, étoient auffi des eſpèces d'aſyles, ainſi que les Aigles Romaines, & les autres drapeaux des légions, & le foyer ſacré des Princes; c'eſt-à-dire, le lieu deſtiné au culte de leurs Dieux domeſtiques.

*Tacit.
lib. 1.*

Cornel.

*nepos. in
Themift.*

*Hero-
dot. l. 4.*

Hérodote parle de certains peuples de Scythie nommez Agryppéens, dont tout le païs étoit un aſyle. Leur figure n'avoit rien que de deſagréable, mais la réputation qu'ils avoient d'aimer parfaitement la juſtice, les faiſoit regarder comme des hommes ſacrez. Perſonne ne ſongeoit à leur faire injure; leur vertu leur ſervoit de ſauvegarde & à ceux qui ſe retiroient auprès d'eux.

Les aſyles auroient couru riſque de n'être guères inviolables ſans les peines décernées par les Dieux, & impoſées par les hommes contre ceux qui ne faiſoient point de ſcrupule d'en violer la ſainteté. L'opinion commune étoit que toutes les calamitez qui ſuivoient

Juſtin.

l. 28. Li-

vius

Dec. 5.

lib. 29.

Pauſan.

in Attic.

cette profanation étoient l'effet de la vengeance divine. C'eſt le jugement que l'on fit de tous les maux qui deſolèrent l'Empire après le meurtre de Laodamie fille d'Olympias, tuée dans le temple de Diane. La fin tragique du Cenſeur Fulvius Flaccus, & la maladie honteuſe qui termina la vie de l'heureux Sylla, furent attribuez à de ſemblables ſacrilèges. Il y avoit des temples dont les
aſyles

asyles étoient plus respectables que les autres par le prompt châtement de leurs profanateurs. Tel étoit celui des Dieux Paliques, qui avoient la réputation de rendre aveugles, ou de punir sur le champ d'une autre manière ceux qui se parjuroient devant leurs autels, en ne tenant point la parole qu'ils avoient donnée aux malheureux qui s'y étoient retirés.

*Diad.
Sic. lib.
41.*

Mais comme le supplice ne suivoit pas de si près par tout ailleurs le crime commis, & que tous les Dieux ne passoient pas pour implacables; lorsque des malheurs extraordinaires faisoient ressouvenir d'appaîser leur colère, on avoit recours aux oracles, qui ne manquoient pas d'ordonner des expiations solennelles; auxquelles ils ne soumettoient pas seulement les coupables, mais les villes & les peuples entiers qui avoient eû la moindre part à la faute; ainsi la mort de Pausanias fut expiée par deux statuës d'airain que les Lacédémoniens eurent ordre de faire élever en son honneur, au lieu même d'où l'on avoit tiré son corps mourant, & le meurtre des Ilotes réfugiés dans le temple de Ténare, fut regardé comme la cause du grand tremblement de terre, dont la ville de Sparte fut ébranlée quelque temps après.

*Thucid.
lib. I.*



DE L'HOSPITALITE'

L'HOSPITALITE', fondée sur les liaisons que la nature a formées entre les hommes, doit être presque aussi ancienne que le monde. Aussi, M. Simon, dans un Mémoire lû à l'Académie sur ce sujet, croit qu'elle a été en usage dès les temps les plus reculez. Comme la terre étoit alors peu habitée, ceux qui cherchoient de nouveaux établissemens, ou qui s'égaroient dans leurs voyages, auroient été souvent exposez à être dévorez par les bêtes féroces, s'il n'avoient trouvé des hommes sociables qui les recevoient, & qui leur indiquoient les lieux où ils vouloient s'établir.

Si l'on ne peut rien dire que par conjecture de ces premiers siècles qui suivirent le déluge, du moins est il sûr par l'Ecriture Sainte que l'Hospitalité étoit la vertu favorite des premiers Patriarches; ce qu'on lit dans la Génèse d'Abraham & de Lot, en est une preuve sans réplique. Il est vrai, que l'exercice de cette vertu se trouva resserré dans des bornes plus étroites, lorsque les Israélites reçurent ordre de Dieu de rompre tout commerce avec les peuples voisins pour éviter la contagion de leurs vices; mais, sans parler ici des Iduméens & des Egyptiens, qui n'étoient pas compris dans cette Loi, & qui étoient

Ch. 19.
v. 29.

étoient toujours reçûs avec charité par les Hébreux, cette vertu trouvoit assez d'exercice parmi leurs frères, surtout pendant les tristes temps des captivitez, où nous voyons que Tobie en étoit uniquement occupé.

Les Egyptiens, qui avoient sans doute appris des Hébreux, que Dieu avoit quelquefois envoyé sur la terre des Anges sous une figure humaine, crurent dans la fuite que les Dieux mêmes prenoient souvent la forme de voyageurs, pour venir corriger l'injustice des hommes & reprimer leur violence. C'est apparemment cette opinion qui rendit en Egypte les droits de l'Hospitalité si sacrés & si respectables: l'accueil favorable fait à Ménélas & à Hélène du temps de la guerre de Troye, les voyages fréquents des Sages de la Grèce en Egypte, sont de sûrs témoignages de l'Hospitalité des Egyptiens.

Homère ayant établi l'excellence de l'Hospitalité sur l'opinion de ces prétendus voyages des Dieux, qu'il avoit apprise des Egyptiens; & les autres Poètes de la Grèce ayant publié que Jupiter étoit souvent venu avec les autres Dieux sur la terre, ou pour réparer les désordres qu'avoit causé le déluge, ou pour punir Lycaon qui égorgeoit ses hôtes, ou pour d'autres sujets; il n'est pas étonnant que les anciens Grecs aient regardé l'Hospitalité comme la vertu la plus agréable aux Dieux: aussi cette vertu étoit universellement pratiquée dans la Grèce. Comme les exemples en sont trop connus pour les rapporter ici, on se contentera de dire qu'il y

y avoit dans quelques endroits , surtout dans l'Isle de Crète, des édifices publics, où tous les Etrangers étoient reçûs. En un mot, rien n'étoit plus inviolable que les droits de l'Hospitalité , & Jupiter lui-même qui en étoit le vengeur, portoit pour cela le nom d'Hospitalier.

*Herod.
Corn.
nepos.
c. 6.*

Les Rois de Perse, malgré cette fierté qui leur faisoit mépriser toutes les autres nations, n'ignoroient pas cette vertu; & nous sçavons par l'Histoire de quelle manière ils ont reçû les Etrangers, surtout les Grecs, qui cherchoient dans leur empire une retraite contre la persécution de leurs citoyens.

*Varia
hist.*

Malgré la férocité des anciens Peuples de l'Italie, l'Hospitalité y étoit connue dans les premiers temps. L'asyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus, en sont des preuves suffisantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi parmi les Lucaniens, qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refusé de loger les Etrangers qui arrivoient dans leurs villes après le soleil couché. Les Romains dans la suite surpassèrent les autres Peuples dans la pratique de cette vertu, & si nous en croyons Cicéron, les maisons les plus illustres de Rome, tiroient leur principale gloire de ce qu'elles étoient toujours ouvertes aux Etrangers. La famille des Marciens étoit unie par le droit d'Hospitalité avec Persée Roi de Macédoine, & Jules César, sans parler des autres, étoit uni par les mêmes liens avec Nicomède Roi de Bithynie.

*De Offi-
ciis 2. n.
64.*

Les

Les anciens Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les Peuples Atlantiques, & presque toutes les autres nations du monde observoient aussi avec une Religieuse régularité les droits de l'Hospitalité, & les Indiens mêmes avoient un Magistrat établi pour fournir aux voyageurs les choses nécessaires à la vie, & avoir soin de leurs funérailles, s'ils mouroient dans le país. Quand Homère dit, que les Ethiopiens recevoient les Dieux; & les régaloient pendant plusieurs jours avec magnificence, il fait sans doute allusion à la coutume qu'ils avoient de bien traiter les Etrangers; aussi Heliodore les louë en particulier de ce qu'ils exerçoient l'Hospitalité.

Disons maintenant quelque chose des pratiques de l'Hospitalité. Lorsqu'on étoit averti que quelqu'Etranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir alloit au devant de lui, & après l'avoir salué, & lui avoir donné le nom de père, de frère ou d'amy, plutôt selon son âge, que par rapport à sa qualité, il lui *Cic. pro Dejotario.* tendoit la main, le conduisoit dans la maison, le faisoit asseoir, & lui présentoit du pain, du vin & du sel. Cette cérémonie étoit une espèce de sacrifice que l'on offroit à Jupiter Hospitalier. Les Orientaux avant le festin, lavoient les pieds à leurs hostes, cette pratique étoit surtout en usage parmi les Juifs, & Nôtre Seigneur reproche au Pharisien qui le recevoit à sa table de l'avoir négligée. Les Dames mêmes de la première qualité, parmi les anciens, prenoient ce soin à l'égard de leurs hostes. Les filles de
Co-

Athen.
l. 10.
Hom.
Odyss.

Cocalus Roi de Sicile conduisirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Et Homère en fournit plusieurs autres exemples, en parlant de Nausicaa, de Polycaste & d'Hélène. Le bain étoit suivi du festin, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hostes : les Perses même pouffoient au de-là de la bien-séance les égards qu'ils leur devoient, en introduisant leurs femmes & leurs filles dans la sale du festin.

La feste qui avoit commencé par des libations, finissoit de même, en invoquant les Dieux Protecteurs de l'Hospitalité, & ce n'étoit ordinairement qu'après le repas qu'on s'informoit du nom de ses hostes, & du sujet de leur voyage ; ensuite on les conduisoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'usage & de la bien-séance de ne point laisser partir ses hostes sans leur faire des présents qu'on appelloit *Xénia*, & que ceux qui les recevoient, gardoient soigneusement comme des gages d'une alliance consacrée par la religion.

Les Dieux protecteurs de l'Hospitalité étoient Jupiter surnommé *ξενίος*, Vénus, Minerve, Hercule, Castor & Pollux ; il y avoit aussi dans la ville de Pellene un Apollon *Ξενίος* ; mais on reconnoissoit particulièrement les Dieux Domestiques & les Pénales, comme les défenseurs de l'Hospitalité.

Pour

Pour laisser à la postérité une marque de l'Hospitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un, on rompoit une pièce de monnoye, ou l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire dont chacun gardoit la moitié ; c'est ce qui est appelé par les anciens *Tessera Hospitalitatis*. On en voit encore dans les Cabinets des Curieux, où les noms des deux amis sont écrits ; & lorsque les villes accordoient l'Hospitalité à quelqu'un, elles en faisoient expédier un décret en forme, dont on lui délieroit copie.

Les droits de l'Hospitalité étoient si sacrez, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémissible, & quoiqu'il fut quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les Dieux. Le droit de la guerre même, ne détruisoit point celui de l'Hospitalité, & il étoit éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une manière solennelle. Une des cérémonies qui se pratiquoit en cette rencontre, étoit de briser la marque d'Hospitalité, & de dénoncer à un ami infidèle qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

DIS-



DISTINCTION DE DEUX MINOS.

L Es Auteurs qui ont parlé de Minos font presque tous tombez dans la même erreur , en ne reconnoissant qu'un Prince de ce nom : tels sont entr'autres, Apollo-
Bib. l. 3. dore, Strabon & Plutarque. Ceux même
lib. 10. qui ont distingué les deux Rois de Crète
in Thi- qui ont porté le nom de Minos , en ont
seo. confondu l'Histoire , en parlant du même Roi , tantôt comme d'un sage législateur , & souvent comme d'un tyran cruel & barbare. M. l'Abbé Banier s'est particulié-
En 1713 ment attaché à faire connoître ces deux Princes par des caractères si différents , qu'il ne fût pas possible de s'y méprendre.

MINOS PREMIER.

L'Histoire des grands hommes qui ont véçû dans les temps qu'on appelle fabuleux , se trouve toujours meslée avec les fictions des Poètes : voici de quelle manière Ovide & Hygin content l'Histoire de la naissance de Minos. Jupiter changé en Taureau enleva Europe fille d'Agénor Roi de Phenicie,
 &

& l'ayant conduite dans l'Isle de Crète où il régnoit, il en eut trois enfans, Minos, Ea-que & Rhadamante. Il est inutile de rapporter icy ce que Paléphate & les autres Mythologues ont imaginé de plus vrai-semblable pour rapprocher de l'Histoire ce qu'il y a de fabuleux dans le récit des Poètes; il paroît assez que cet événement doit être mis sur le compte du General du Roi de Crète, qui enleva cette Princesse sur un vaisseau qui avoit sur sa proue la figure d'un Taureau, & qui suivant l'usage de ce temps-là, portoit le nom de cet animal:

Navis & a picta casside nomen habet.

Ovid. in

Ep. Pa-

ridis.

Chan. l.

2. c. 3.

Ou bien, si on veut s'en rapporter à Bochart, la double signification du mot Phénicien, *Alpha* ou *Ilpha*, qui veut dire un Vaisseau ou un Taureau, donna lieu au merveilleux qui se trouve mêlé dans cette Histoire. C'est toujours un fait constant dans l'antiquité, qu'Europe passa en Crète où elle devint mère de Minos premier du nom. Après la mort de Jupiter Astérius, ses trois enfans se disputèrent la Couronne, & Minos l'emporta par le secours de Neptune, selon Apollodore, c'est-à-dire, au rabais du merveilleux que cet Auteur mêle dans cette aventure, que ce Prince défit sur mer la flotte de Sarpedon & de Rhadamante.

Possesseur paisible du Royaume de Crète, Minos épousa Ithone fille de Lixius, dont

- l. 4. dont il eut deux enfans , Lycaste qui lui succéda , & Accacallide , qui , selon Diodore , fut mariée à Apollon , c'est-à-dire , à un de ses Prestres. Ce Prince , ajoute le même auteur , gouverna son Royaume avec beaucoup d'équité & de douceur ; il fit bâtir la Ville d'Apollonie , que Cydon son petit-fils embellit dans la suite , & lui fit porter le nom de *Cydonia* , comme le dit Strabon ; il fit aussi construire la Ville de *Minoa Lixia* , qui fut ainsi appelée de son nom , & de celui de son beau-père , ce qui est autorisé par l'Epoque xi. des marbres de Paros ,
- l. 10.

Mais rien ne distingua tant ce Prince , que les Loix qu'il donna aux Crétois , & qui l'ont fait regarder comme un des plus sages législateurs de l'antiquité. Pour donner plus de crédit à ses Loix , Minos se retiroit dans un antre de l'Isle de Crète , où il feignoit que Jupiter les lui dictoit. Quelques auteurs prétendent qu'il demeura 9 ans enfermé dans cet antre ; d'autres , qu'il y alloit seulement de 9 ans en 9 ans. Mais ils conviennent tous que ce Prince passa pour être le disciple de Jupiter , & *Jovis arcanis Minos admixtus* , éloge , qui , selon Platon , est le plus grand qu'on puisse donner à un Roi. Les Loix de ce grand homme servirent dans la suite de modèle à Lycurgue & à quelques autres législateurs , & on pourroit fort bien penser qu'il fut lui-même l'imitateur de Moïse. Sa mère étoit Phénicienne ; Marnas son Secrétaire , & Atymnus son oncle maternel étoient venus du même pays , & il

Hom.
Strab.

Plato in
Minoé.

Horat.

y

y a apparence qu'ils s'entretinrent souvent des Loix que Moïse avoit depuis peu établies dans la Palestine. Minos, après avoir gouverné son peuple avec beaucoup de modération, mourut dans l'Isle de Crète, & y fut enterré: on mit sur son tombeau cette épitaphe:

MINOS TOY ΔΙΟΣ ΤΑΦΟΣ.

Le nom de Minos ayant été effacé dans la suite, les Crétois publièrent que c'étoit le tombeau de Jupiter; imposture qui leur fut reprochée par les Poètes, & par l'Apôtre Saint Paul. Un Prince si équitable fut digne d'être mis parmi les Juges d'Enfer, par le suffrage de tous les Poètes. Si l'on s'en rapporte à l'Epoque XI. des marbres déjà citez, Minos vivoit du temps de Pandion premier Roi d'Athenes, c'est-à-dire, selon Selden & Lydiat, l'an 1462. avant Jesus-Christ, 548 ans avant Iphitus: mais il y a apparence que ces sçavants Commentateurs se sont trompez, & qu'il faut rapprocher d'environ 100 ans le règne de ce Prince, puisqu'on ne trouve entre Minos & Idomenée qui assista au siège de Troye, que trois générations, Lycaste son fils, Minos II. son petit-fils, Deucalion & Idomenée; & si l'on donne 35 ans à chaque génération, il n'y aura que 105 ans depuis le règne de Minos jusqu'à la guerre de Troye: cette ville ayant été prise environ 1200 ans avant l'Ere Chrétienne, le règne
de

de Minos tombe vers l'an 1320 avant Jesus-Christ.

M I N O S I I.

Lycaſte ſucceda à Minos premier , ſon règne fut court , & il ne s'y trouve rien de conſiderable. Son fils Minos II. étant monté ſur le trône , ſe rendit redoutable à ſes voiſins , ſurtout par le nombre de ſes vaiſſeaux. Diodore de Sicile, Apollodore, Thucydide & pluſieurs autres auteurs parlent ſouvent des conquêtes que faiſoit ſa flotte, la plus formidable qui eût été veüe avant ſon règne. Il auroit paſſé pour un des plus grands Princes de ſon temps, ſans la malheureuſe aventure qui troubla la paix de ſes Etats, & ternit ſa réputation. L'envie qu'il eût de venger la mort de ſon fils Androgée tué dans l'Attique par la faction des Pallantides, lui fit déclarer la guerre aux Athéniens, dont il ravagea tout le pays; le tribut qu'il leur impoſa attira Thèſée dans l'Iſle de Crète, où après la défaite du Minotaure, il enleva la belle Ariane; & les deſordres de ſa femme Paſiphaé favorifés par l'induftrie de Dédale ayant éclaté, les Athéniens ſe firent un plaifir de les rendre publics ſur leurs Théâtres, pour rendre odieux un Prince qui les avoit maltraitez. Haï & perſécuté de tout le monde, troublé par ſes malheurs domeſtiques, Minos voulut faire tomber ſa vengeance ſur le perfide Dédale, à qui il avoit donné une retraite favorable:

cet

cet habile ouvrier, échappé de prison se retira en Sicile, où Cocalus le reçut. Les voiles qu'il avoit attachées à son vaisseau, le mirent à couvert des poursuites de Minos, dont les Galères n'alloient qu'à force de rames. L'infortuné Minos ayant abordé sur les côtes de Sicile, & ayant demandé son ennemi à Cocalus: ce Prince n'osant violer les droits de l'Hospitalité, invita Minos à venir à Camique pour terminer à l'amiable une affaire qui lui tenoit si fort au cœur. Minos fut d'abord reçu dans la Capitale avec toutes sortes de bons traitemens; mais Cocalus l'ayant prié d'entrer dans le bain, on le mit dans une étuve où la chaleur l'étouffa, comme le dit Hygin, où si nous en croyons Conon, *Nar. 25* cité par Photius, Pausanias & quelques autres, les filles de Cocalus elles-mêmes, charmées des petits Automates que Dédale leur avoit donnez, firent mourir ce Roi de Crète. Ainsi périt dans une terre étrangère, Minos II. qui auroit tenu une place honorable dans l'Histoire, sans la haine que les Grecs avoient conçue contre lui: tant il est dangereux, comme le remarque Plutarque, *In Theseo* d'offenser une ville sçavante, & qui aime à se venger.

Telle est l'Histoire de ces deux Princes que le parallele suivant achevera de distinguer & de faire connoître.

Minos premier étoit fils de Jupiter Asté-
rius & d'Europe, suivant tous les anciens au-
teurs; Minos second étoit fils de Lycaste &
d'Ida fille de Corybante, comme on l'ap-
Tom. II. D prend

prend de Diodore de Sicile. L'un avoit deux frères, Rhadamante & Sarpedon, qui allèrent s'établir dans la Lycie & dans les Isles de l'Archipel; l'autre étoit fils unique. Le premier n'eut, selon Diodore, que deux enfans, Lycaste & Accacallide; le second, selon Plutarque, en eut un plus grand nombre, Deucalion, Androgée, Glaucus, Molus, Phédre & Ariane. La femme du premier Minos s'appelloit Ithone, celle du second, Pasiphaé. L'un fut un Prince pacifique, aimant la justice, uniquement attaché à policer son peuple, & à lui laisser des Loix salutaires; l'autre aima la guerre, fit plusieurs conquêtes, & se rendit redoutable sur mer; ses malheurs ou son ambition troublèrent toujours le repos de sa vie. Le premier demouroit à Gnoſſus, selon Homère, le second à Gortys; comme l'insinüe Virgile. Minos premier selon l'Epoque xi. des marbres de Paros, vivoit du temps de Pandion premier; Minos second, suivant l'Epoque xx. du temps d'Egée, peu d'années avant la guerre de Troye. Enfin, l'un mourut & fut enterré dans l'Isle de Crète, l'autre termina ses jours dans la Sicile. Avec des caractères de distinction si marquez, comment a-t-on pû confondre ces deux Princes?

*Il. l. 13.
Æt. 6*

DES



DES

P L A I S I R S

DE LA

T A B L E

CHEZ LES GRECS.

LEs écrits des anciens considérez par rapport aux mœurs, ne méritent pas moins l'attention du public & de l'Académie, que les mêmes ouvrages regardez du côté de l'esprit & du sçavoir. M. l'Abbé Gédoyne dans un discours lû en 1715. propose pour modèle des plaisirs innocents de la table, les deux fameux Banquets, l'un tiré de Platon, l'autre de Xénophon; & il a traduit une partie du dialogue du premier de ces deux Philosophes, pour faire voir quels étoient les entretiens que les anciens sçavoient mêler dans leurs festins. C'étoit, dit-il, par le secours de ces conversations également sçavantes & morales, que les Grecs rendoient utiles les plaisirs de la table, & corrigeoient ce que la licence & la trop grande liberté n'amènent que trop souvent dans les longs repas.

D 2

L 2

La chose lui a paru d'autant plus nécessaire, qu'on ne voit presque plus aujourd'hui de conversations parmi nous ; que le vin pris souvent immodérément à table, & le jeu, lorsqu'on en est sorti, tiennent lieu de ces aimables entretiens qui charment les honnêtes gens. Mademoiselle de Scudery, si elle vivoit encore, seroit bien plus étonnée que M. l'Abbé Gédéyn, de voir que loin d'entendre dans les Compagnies du beau monde, ces conversations qu'elle aimoit tant, on ne lit pas même les excellents modèles qu'elle en a laissez.

Quoiqu'il en soit, il est constant que les plaisirs de la table, souvent grossiers parmi nous, étoient & plus purs & plus honnêtes chez les Grecs, par le secours de la conversation qui en étoit l'ame. On voyoit souvent huit ou dix des plus honnêtes gens d'Athènes se rassembler chez un ami commun, passer plusieurs heures à table, non à boire, mais à s'entretenir, & quels étoient leurs entretiens ? Les plus libres, les plus familiers, les plus enjouez, les plus polis, le plus doctes & les plus solides. S'il arrivoit que quelqu'un abusant de la liberté de la table, dît quelque chose de licentieux, on ne manquoit pas de relever ce qui étoit échappé contre les bonnes mœurs, & de faire tourner la conversation sur quelque point de morale qu'on tâchoit d'approfondir.

Socrate, voyant ses amis en train de boire dans le Banquet de Xénophon, leur fait un beau discours pour prouver avec quelle

„ quelle modération on doit boire. „ Il leur
 „ dit que cette liqueur fait sur nous le mê-
 „ me effet que la pluie produit sur les plan-
 „ tes. Car les plantes , quand Dieu les
 „ abreuve d'une pluie excessive , ne peu-
 „ vent plus se soutenir , ni être agitées par
 „ le zéphire , au lieu que quand elles ne sont
 „ abreuvées que modérément , vous les
 „ voyez droites sur leurs tiges ; elles croîs-
 „ sent , elles portent des fleurs , qui bien-
 „ tôt se changent en fruits. Ainsi nous , si
 „ nous buvons avec excès , nous sentirons
 „ aussi-tôt nôtre corps chanceler ; loin de
 „ pouvoir proférer une parole , à peine
 „ pourrons-nous respirer : mais , si nous
 „ prenons le vin comme une rosée , pour
 „ nous servir de l'expression de Gorgias ; si
 „ l'on a soin de nous en verser souvent ,
 „ mais à petits coups ; au lieu de nous ter-
 „ rasser par sa violence , il aura pour nous
 „ le charme d'une douce persuasion , & nous
 „ portera insensiblement à tenir des propos
 „ agréables & utiles.

C'est en ce sens-là qu'Horace dit que Caton *Car. l. 3.*
 animoit quelquefois sa vertu par une pointe *Od. 21*
 de vin :

*Narratur & prisca Catonis ,
 Sæpe mero caluisse virtus.*

Ceux qui ont lû le Banquet de Platon ,
 diront sans doute , que la conversation que
 les convives y tiennent , est fort licentieuse :
 qu'on y débite sur l'amour qui en fait le su-

D 3

jet,

jet, des maximes peu convenables à la gravité des Philosophes qui se trouvent à ce célèbre repas : mais on leur répond que Socrate, comme le plus sage de la compagnie, saisit à son tour la conversation, pour rectifier ce que les autres avoient dit de trop libre, & pour ramener insensiblement les convives de l'amour des créatures, à l'amour du souverain être. Ces convives après avoir été long-temps à table, se trouvoient en se quittant non seulement plus amis qu'auparavant, mais plus honnêtes gens & plus vertueux.

On pourroit objecter que les deux Banquets dont on vient de parler, ne sont que le fruit de l'imagination de Xénophon & de Platon ; mais M. l'Abbé Gédoyne répond que ces deux Philosophes nous les donnent comme des choses arrivées de leur temps, dont plusieurs avoient été témoins : & où ils se sont sur tout attachez à représenter les mœurs de leur siècle.



DE L'ORIGINE

DES

SATURNALES.

SATURNE en l'honneur de qui cette fête étoit célébrée, passoit pour le plus
an-

ancien des Dieux : on le disoit Fils du Ciel & de la terre. Cependant on lui reprochoit des choses assez incompatibles avec la Divinité, comme d'avoir maltraité son Père & dévoré ses enfants, & d'avoir à son tour été chassé de son Empire & enchaîné par son fils. Mais ces fables ne passaient parmi les Philosophes que pour l'emblème du Temps, dont on lui attribuoit les symboles, & dont il portoit le nom. D'autres ont cru que la vérité de l'histoire a été cachée sous ces fictions, & que Saturne étoit un Roi qui avoit sous sa puissance la plus grande partie de l'Asie, & l'Europe toute entière. Il étoit fils d'Uranus & de Titée, qui ont donné leur nom au ciel & à la terre ; la violence qu'il a faite à son Père, est de lui avoir enlevé ses maîtresses par le conseil de sa mère qui ne pouvoit souffrir de rivales. Comme il étoit adonné à la magie, ainsi que son Père l'avoit été à l'Astronomie, il immoloit ses enfants dans des sacrifices nocturnes. Rhée sa femme & sa sœur, sauva Jupiter & le fit élever secrètement dans l'Isle de Crète, lequel étant parvenu à l'âge d'homme, délivra son Père qui avoit été arrêté prisonnier par les Titans fils de Titée, & s'empara de ses Etats. Saturne s'étant raccommodé avec les Titans pour remonter sur le trône, fut vaincu avec eux par Jupiter, & obligé de se tenir long-temps caché. On le crut mort, & suivant le langage des Poètes, on dit qu'il avoit été précipité aux Enfers.

Cette guerre a été célébrée sous le nom de la guerre des Dieux & des Géants. Saturne s'étant retiré auprès de Janus Roi des Aborigènes en Italie , en fut bien reçu , il gouverna avec lui ces peuples qui étoient presque sauvages , régla leurs mœurs , leur donna des loix , leur apprit à cultiver la terre , inventa la faucille à moissonner , qui lui resta pour symbole. La paix & l'abondance dont ils jouïrent pendant son règne , fit donner à cet heureux temps le nom de siècle d'or ; & ce fut pour en retracer la mémoire qu'on institua la fête des Saturnales , sur laquelle M. Simon a lû une Dissertation à l'Académie au commencement de l'année : 1712.

On s'attacha particulièrement à représenter dans cette Fête l'égalité qui régnoit du temps de Saturne parmi les hommes , vivant sous les Loix de la nature sans diversité de conditions ; la servitude ne s'étant introduite dans le monde que par la violence & la tyrannie. Voilà le fondement d'une des principales solemnitez qui s'observoit pendant les Saturnales. La puissance des maîtres sur leurs esclaves étoit suspendue , ils mangeoient ensemble , les esclaves avoient la liberté de dire & de faire tout ce qu'il leur plaisoit , leurs maîtres se faisoient un divertissement de changer d'état , & d'habit avec eux.

On prétend que cette fête commença dès le temps de Janus qui survécut à Saturne ,
&

& le mit au nombre des Dieux. Il y en avoit une semblable à Athènes, appelée *Kánia*, & une à Babilone, appelée *Sacheas*.

On célébroit en Thessalie une fête fort ancienne, qui avoit beaucoup de rapport avec les Saturnales, dont elle est peut-être l'origine. Les Pelasges, nouveaux habitants de l'Hémonie, faisant un sacrifice solennel à Jupiter, un étranger nommé Pélorus, vint leur annoncer, qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voisines, que les eaux d'un grand marais nommé Tempé, s'étoient écoulées dans le fleuve Penée, & avoient découvert une grande & belle plaine; au récit d'une si agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, prennent plaisir à le servir, & permettent à leurs esclaves de prendre part à la réjouissance. Cette plaine, dont ils se mirent aussi-tôt en possession, étant devenue la délicieuse vallée de Tempé, ils continuèrent tous les ans le même sacrifice à Jupiter surnommé *Pelorien*, en renouvelant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à leurs esclaves, auxquels ils accordoient toute sorte de liberté. Dans la suite les Pelasges ayant été chassés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone, qui leur commandoit de faire des sacrifices à Saturne & à Platon: les termes ambigus de l'oracle les engagèrent à immoler des victimes humaines à ces deux sombres Divinitez, les ayant interprétés suivant l'usage reçu parmi plusieurs au-

Dionys.
Hal.
L. I.
ch. 17.

tres nations , ſçavoir les Carthaginois , les Tyriens , & même les Juifs , qui tenoient ces cruels ſacrifices des Ammonites , dont le Dieu appellé Moloch , c'eſt-à-dire , Roi , étoit le même que Saturne. On dit qu'Hercule abolit cette coûtume barbare qui ſe pratiquoit dans les Saturnales. Paſſant par l'Italie à ſon retour d'Eſpagne , il fut choqué de ces ſacrifices d'hommes vivants ; il en voulut ſçavoir la raiſon , on lui cita l'oracle de Dodone , il expliqua le mot de κεφαλας , & dit qu'il ſignifioit des têtes en figure , & celui de φῶτα , qu'ils avoient pris pour des hommes , des lumières ; ainſi il prétendit qu'il falloit à Pluton des représentations d'hommes , & des cierges à Saturne. Voilà l'origine qu'on apporte de la coutume qui ſ'obſervoit pendant les Saturnales , d'allumer des cierges & d'en faire des préſents.

Ce qu'il y avoit encore de ſingulier dans les ſacrifices de Saturne , c'eſt qu'ils ſe faiſoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raiſon , que le culte qu'on rendoit à ce Dieu , étoit plus ancien que la coutume de ſe couvrir la tête en ſacrifiant , qu'il attribué à Enée. Mais , ce qui paroît plus vray-ſemblable , c'eſt qu'on ne ſe couvroit la tête que pour les Dieux celeſtes , & que Saturne étoit mis au nombre des Dieux infernaux.

La ſtatue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année , apparemment en mémoire de la captivité où il avoit

avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant sa fête ; soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnoit pendant le siècle d'or, & celle dont on jouissoit pendant les Saturnales.

C'étoit des jours de réjouissance, qui se passaient en festins. Les Romains quittoient la toge & paroissent en public en habit de table. Ils s'envoyoient des présents comme aux étrennes. Les jeux de hazard, défendus en un autre temps, étoient alors permis ; le Sénat vaquoit, les affaires du Barreau cessoient, les Ecoles étoient fermées. Il paroissoit de mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un temps consacré aux plaisirs.

Les enfants annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & criant, *Io Saturnalia*. On voit encore des Médailles sur lesquelles ces mots sont gravés. C'est le fondement de la raillerie piquante que le fameux Narcisse affranchi de Claude effuya, lorsque cet Empereur l'envoya dans les Gaules pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée parmi les troupes ; étant monté sur le tribunal pour haranguer l'armée, à la place du Général ; les soldats se mirent à crier, *Io Saturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des Saturnales, où les Esclaves faisoient les maîtres.

Cette fête n'étoit originairement qu'une solemnité populaire, elle devint une fête légitime lorsqu'elle eût été instituée par Tullus

Hostilius, du moins en fit-il le vœu, qui ne fut accompli que sous le Consulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, suivant Tite-Live; d'autres auteurs en attribuent l'entreprise à Tarquin le superbe, & l'exécution à T. Largius.

La célébration en fut discontinuée dans la suite, & rétablie par autorité publique pendant la seconde guerre Punique.

Les Saturnales commencèrent d'abord le 17. Decembre suivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules César en réformant le Calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent insérez avant les Saturnales, & attribuez à cette fête. Auguste approuva cette augmentation par un Edit, & y ajouta ensuite un quatrième jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquième, appelé *Juvenalia*.

Dans ces cinq jours étoit compris celui qui étoit particulièrement destiné au culte de Rhée appelé *Opalia*. On célébroit ensuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton la fête appelée *Sigillaria*, à cause des petites figures, dont nous avons parlé, qu'on lui offroit. C'étoit une des dépendances des Saturnales; de manière qu'elles s'étendoient jusqu'à sept jours, suivant Martial:

Epig.
l. 14.

Saturni septem venerat ante dies.

DES



DES CEREMONIES

OBSERVEES PAR LES

ROMAINS

à la fondation des Villes.

SI les Poëtes s'étoient contentez de nous apprendre le nom des grands hommes qui ont fondé les premières Villes du monde, & les cérémonies religieuses qui s'observoient dans ces occasions, on auroit souvent appris des traits d'Histoire que les Annales des peuples n'ont pas toujours conservez : & on préféreroit de simples vérités au merveilleux qu'ils ont souvent répandu sur ce sujet. Les prodiges, les oracles, & le secours visible des Dieux, accompagnent toujours dans leurs écrits ces sortes d'entreprises, ce ne sont point de simples ouvriers qui bâtissent la Citadelle de Corinthe, elle est selon eux l'ouvrage des Cyclopes ; & la lyre d'Amphion met seule les pierres en mouvement pour s'arranger d'elles mêmes autour de la ville de Thèbes. Laissons ce merveilleux qui caractérise la Poësie, & cherchons bonnement dans les Historiens, quelles étoient les cérémonies que la Religion & la

D 7

Politique

Politique avoient introduites chez les Romains, lorsqu'ils jettoient les fondemens de leurs Villes. La Religion avoit pour objet d'entretenir l'union entre les nouveaux citoyens par l'uniformité dans le culte des Dieux, & la Politique travailloit à les mettre en sûreté contre la jalousie des peuples voisins, à qui les nouveaux établissemens donnent toujours de l'ombrage. C'est en suivant cette

1713. idée que M. Blanchard a fait la Dissertation dont nous allons donner l'Extrait.

Denys d'Halicarnasse observe que les anciens avoient plus d'attention à choisir des situations avantageuses que de grands terrains, pour fonder leurs Villes. Elles ne furent même pas d'abord entourées de murailles. Ils élevoient des tours à une distance réglée: les intervalles qui se trouvoient de l'une à l'autre tour étoient appelez *μεσοπύριον* ou *μεταπύριον*; & cet intervalle étoit retranché & deffendu par des chariots, par des troncs d'arbres, & par de petites loges, pour établir les corps de gardes. Festus remarque que les Etruriens avoient des Livres qui contenoient les cérémonies que l'on pratiquoit à la fondation des Villes, des Autels, des Temples, des murailles & des portes; & Plutarque dit que Romulus voulant jeter les fondemens de la ville de Rome, fit venir de l'Etrurie des hommes qui lui enseignèrent de point en point toutes les cérémonies qu'il devoit observer, selon les formulaires qu'ils gardoient pour cela, aussi religieusement que ceux qu'ils avoient pour les mystères & pour les

les sacrifices. Denys d'Halicarnasse rapporte encore, qu'au temps de Romulus, avant de rien commencer qui eût rapport à la fondation d'une Ville, on faisoit un sacrifice, après lequel on allumoit des feux au devant des tentes; & que pour se purifier, les hommes qui devoient remplir quelque fonction dans la cérémonie, fautoient par dessus ces feux; ne croyant pas qu'es'il leur restoit quelque souillure, ils pussent être employez à une opération, à laquelle on devoit apporter des sentimens si respectueux. Après ce sacrifice, on creusoit une fosse ronde, dans laquelle on jettoit d'abord les prémices de toutes les choses dont les hommes mangent légitimement: on y jettoit ensuite quelques poignées de la terre du Pais, d'où étoit venu chacun de ceux qui assistoient à la cérémonie, à dessein de s'établir dans la nouvelle Ville; & on méloit le tout ensemble.

La fosse qui se faisoit du côté de la Campagne, à l'endroit même, où l'on commençoit de tracer l'enceinte, s'appelloit chez les Grecs *ὄλυμπος*, à cause de sa figure ronde, & chez les Latins *Mundus*, pour la même raison. Les Prémices & les différentes espèces de terre que l'on jettoit dans cette fosse, apprenoient quel étoit le devoir de ceux qui devoient avoir le commandement dans la Ville. Ils étoient engagez à donner toute leur attention à procurer aux Citoyens les secours de la vie, à les maintenir en paix avec toutes les Nations, dont on avoit rassem-

blé la terre dans cette fosse, ou à n'en faire qu'un seul peuple.

On consultoit en même temps les Dieux, pour sçavoir si l'entreprise leur seroit agréable, & s'ils approuveroient le jour que l'on choisiroit pour la mettre en execution. Après toutes ces précautions, on traçoit l'enceinte de la nouvelle Ville par une traînée de terre blanche qu'ils honoroient du nom de *Terre pure*. Et nous lisons dans Strabon, qu'au deffaut de cette espèce de terre, Alexandre le Grand traça avec de la farine l'enceinte de la Ville de son nom qu'il fit bâtir en Egypte. Cette première opération achevée, les Etruriens faisoient ouvrir un Sillon aussi profond qu'il étoit possible, avec une charruë un taureau blanc & une génisse de même poil. La génisse étoit sous la main du Laboureur qui étoit lui-même du côté de la Ville, & le taureau étoit du côté de la Campagne. Ceux qui suivoient la charruë dans les bords de l'enceinte qu'elle ouvroit, avoient soin de renverser du côté de la Ville les mottes de terre que le foc de la charruë avoit tournées du côté de la Campagne. Tout l'espace que la charruë avoit ouvert étoit inviolable, *sanctum*. On élevoit de terre la charruë aux endroits qui étoient destinés à mettre les portes de la Ville, pour n'en point ouvrir le terrain.

Voici ce que ces cérémonies avoient de mystérieux. La profondeur du Sillon marquoit avec quelle solidité on devoit travailler à la fondation des murs, pour en assurer

la

la stabilité & la durée. Lefoc de la charruë étoit d'airain, pour indiquer l'abondance & la fertilité que l'on défireoit procurer à la nouvelle habitation. Ceux qui font initiez aux mystères de la cabale, sçavent à quel titre les descendants des frères de la Roze-Croix ont consacré l'airain à la Déesse Venus. On atteloit à la charruë une Genisse & un Taureau; la Genisse étoit du côté de la Ville, pour signifier que les soins du ménage étoient sur le compte des femmes, dont la fécondité contribua à l'aggrandissement de la République; & le Taureau, symbole du travail & de l'abondance, qui étoit tourné du côté de la Campagne, apprenoit aux hommes que c'étoit à eux de cultiver les terres, & de procurer la sûreté publique par leur application à ce qui pouvoit se passer au dehors. L'un & l'autre de ces animaux devoit être blanc, pour engager les Citoyens à vivre dans l'innocence, & dans la simplicité des mœurs, dont cette couleur a toujours été le symbole; tout le terrain où le sillon étoit creusé, passoit pour être inviolable, & les Citoyens étoient dans l'obligation de combattre jusqu'à la mort, pour défendre ce que nous appellons *Muraille*: il n'étoit permis à personne de se faire un passage par cet endroit-là. Le prétendre, c'étoit un acte d'hostilité, & ce fut peut-être sous le specieux prétexte de cette profanation, que Romulus se défit de son frère, qu'il ne croyoit pas homme à lui passer la ruse dont il s'étoit servi, lorsqu'ils consultèrent les Dieux l'un & l'autre,

l'autre, pour sçavoir sous les auspices duquel des deux la Ville seroit fondée.

Les sacrifices se renouvelloient encore en différents endroits, & l'on marquoit les lieux où ils s'étoient faits, par des pierres que l'on y élevoit, *Cippi*, & il y a apparence que c'étoit à ces endroits-là mêmes que l'on bâtissoit ensuite les Tours. On y invoquoit les Dieux, sous la protection desquels on mettoit la nouvelle Ville, & les Dieux du Pais, *Patrui, indigetes*, connus chez les Grecs sous le nom de *χθονίοι ἐπίγαιοι, ἐσχαῖριοι, Πατρώοι*, &c. Et le nom particulier de ces Dieux tutélaires devoit être inconnu au vulgaire.

Ovide nous a conservé la formule de la prière que Romulus adressa aux Dieux qu'il vouloit intéresser dans son entreprise :

Vox fuit hæc Regis : condenti, Jupiter, urbem,

Et genitor Mavors, vestaque mater ades.

Quosque pium est adhiberi deos adverte cuncti:

Auspicihus vobis hoc mihi surgat opus.

*Longa fit huic atas, Dominaque potentia
terra:*

Sitque sub hac oriens occidusque dies.

Lorsque la charruë étoit arrivée au terrain qui étoit marqué pour les portes, on élevoit le Soc, comme s'il y eut eu quelque chose de mystérieux & de sacré dans l'ouverture du Sillon qui eût pû être profané. Ainsi, les
Portes

Portes n'étoient point regardées comme *Saintes*, parce qu'elles étoient destinées au passage des choses nécessaires à la vie, & au transport même de ce qui ne devoit pas rester dans la Ville.

Les Loix ne permettoient pas que les morts fussent enterrez dans l'enceinte des Villes. Sulpicius écrit à Cicéron qu'il n'a pû obtenir des Athéniens que Marcellus fut inhumé dans leur Ville. Et cette seule considération suffisoit alors pour faire regarder les Portes comme funestes. Cet usage ayant changé, les Portes des villes dans la suite furent regardées comme *Saintes*, même dans les temps que l'on enterroit encore les morts hors des villes.

On a déjà observé que l'on avoit soin de renverser du côté de la ville, les mottes que le Soc de la charruë pouvoit avoir tournées du côté de la campagne. Ce qui se pratiquoit pour apprendre aux nouveaux Citoyens, qu'ils devoient s'appliquer à faire entrer dans leur ville tout ce qu'ils trouveroient au dehors qui pourroit contribuer à les rendre heureux, & à les faire respecter des peuples voisins; sans rien communiquer aux étrangers de ces choses, dont la privation pourroit apporter quelque dommage à leur patrie.

Pour en venir à ce terrain qui se trouvoit au pied des murs de la ville, & que les Latins appelloient *Prosimarium* & *Pomerium*, les critiques sont fort partagez sur sa situation. Les uns prétendent qu'il ne s'étendoit point

à

à la partie voisine des murailles, qui étoit du côté de la campagne, & le réduisent à cet espace qui étoit laissé entre la muraille & les bâtiments intérieurs de la ville. Les autres, au contraire, le réduisent au terrain qui étoit au pied du mur du côté de la Campagne où il n'étoit point permis de bâtir, ni de labourer, de peur d'ébranler les fondations de la muraille. Une troisième opinion a situé le *Pomærium*, tant au dedans qu'au dehors des murs.

Le premier sentiment qui réduit le *Pomærium* à l'espece qui étoit au dedans de la ville derrière les murs, & qui les séparoit des maisons, est fondé sur l'autorité de Varron, de Plutarque & de Julius Pollux. Ceux qui le suivent ne donnent au *Pomærium* d'autre étendue qu'au dedans des murailles, dans l'intervalle qui se trouve entre les maisons & les murs de la ville.

Les deux autres sentiments sont appuyez sur les deux passages suivans. Le premier tiré de Tite-Live, est à peu près conçu en ces termes. *Pomærium*, à ne regarder que la
 „ force du mot, est pour *Postmærium*. C'est
 „ un espace de terrain que les Etruriens
 „ consacroient avec cérémonie aux environs
 „ du lieu, où ils avoient dessein d'élever la
 „ muraille: afin que les maisons qui se bâtis-
 „ soient au dedans de la ville, ne fussent pas
 „ continuées jusqu'au mur, comme on le
 „ pratique à présent: & afin qu'il y eût au
 „ dehors de la ville quelque terrain qui ne
 „ fut pas cultivé. Les Romains donnèrent
 „ le

„ le nom de *Pomærium* à cet espace, qu'il
 „ n'étoit pas permis d'habiter, ni de labou-
 „ rer, non pas plutôt parce qu'il étoit en
 „ deçà du mur, que parce que le mur étoit
 „ en delà.

Ce passage paroît bien précis. Voici l'autre, qui est d'*Aggenus Urbicus*, ancien Commentateur du traité de Frontin, de *Qualitate agrorum*. Le *Pomærium* est un espace d'une certaine étendue au devant des murs. Dans quelques villes, il y avoit aussi une certaine étendue au dedans, sur laquelle il n'étoit pas permis aux particuliers d'élever des bâtimens, de peur qu'ils ne portaient dommage aux fondations des murs.

Tacite semble insinuer que le terrain jusqu'où s'étendoit le *Pomærium* de Rome, étoit marqué par des espèces de bornes qui avoient été posées au pied du Mont-Palatin par l'ordre de Romulus. Et c'étoit près de ces bornes qu'étoient posés les Autels, sur lesquels on faisoit les sacrifices dont on a parlé; il n'étoit permis à aucun particulier de faire entrer sa charruë dans l'enceinte comprise sous le nom de *Pomærium*. Personne, au reste, ne pouvoit transplanter ces bornes dans la vue d'aggrandir la Ville, s'il n'avoit étendu celles de l'Empire par ses conquêtes. Il avoit alors la liberté de le faire, sous le prétexte de contribuer au bonheur & à l'ornement de la Ville, en y recevant de nouveaux Citoyens qui y apportent leurs talents, & qui pouvoient y perfectionner les Arts & les Sciences. Tacite & Aulu-Gelle, ont marqué les temps dans

dans lesquels on a étendu l'enceinte de la ville de Rome, & par conséquent reculé le *Pomærium*.

Après avoir examiné ce qui regarde les murailles des Villes & les cérémonies de leur fondation, M. Blanchard parle de ce qui se pratiquoit dans l'intérieur même de la Ville, où l'on tiroit toutes les ruës au cordeau, ce que les Latins appelloient *Degrumare vias*. Le milieu du terrain renfermé dans l'enceinte de la Ville, étoit destiné pour la place publique, & toutes les ruës y aboutissoient. On marquoit les emplacements pour les édifices publics, comme les Temples, les Portiques, le Palais, &c.

Il faut observer encore que les Romains célébroient tous les ans la fête de la fondation de leur Ville le xi. des Calendes de Mai, qui est le temps auquel on célébroit la fête de *Pales*. C'est sous l'Empereur Hadrien que nous trouvons la première médaille qui soit datée depuis la fondations de Rome; cette médaille précieuse fut frappée, comme la légende le prouve, l'an 874. de la fondation de Rome, c'est-à-dire, la 121me année de l'Ere Chrétienne, & sert d'époque aux jeux Plébeiens du Cirque instituez en cette même année-là par ce Prince. On ne peut mieux terminer cet Extrait que par les Vers d'Ovide, qui décrivent une partie de la cérémonie, qui a fourni à M. Blanchard le sujet de cette Dissertation;

Faſtor.
IV.

Après

Apta dies legitur , quâ mœnia signet aratro.

Sacra Palis suberant : inde movetur opus.

Fossa, sit ad solidum , fruges jaciuntur in imâ,

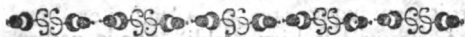
Et de vicino terra petita solo.

Fossa repletur humo , plenæque imponitur aræ.

Et novus accenso finditur igne focus.

Inde premens strivam designat mœnia sulco :

Alba jugum niveo cum bove vacca tulit.



DES PRIVILEGES

de la main droite.

L'AMOUR de la justice a tant de pouvoir sur l'esprit de M. Morin, qu'il a peine à souffrir l'inégalité que la coutume, l'éducation & les préjugés ont mise entre la main droite & la main gauche. Qu'on parcoure, dit-il, dans un de ses discours Académiques toutes les Annales, qu'on fouille dans toutes les Archives, on aura de la peine à trouver des titres qui accordent à la main droite aucun privilège sur la main gauche. La main droite, à la vérité, est en possession, on le suppose; cette raison ne suffit pas pour des gens de Lettres. Dans leurs tribunaux,

1713.

ce

ce droit apparent n'a pas plus de force sans titre, que celui de la servitude dans ceux des Jurisconsultes: point de prescription en fait de critique. Cette patronne titulaire du gen-humain, l'est rarement de la vérité, souvent de l'erreur & des usurpations illégitimes. Des exemples, il y en a mille dans la Physique, dans la Literature, & peut être encore ailleurs. Il pourroit bien être que cette même coutume ne seroit pas mieux fondée dans ses décisions en faveur de la main droite, comme on va le voir par des preuves tirées du droit Naturel, du Droit Civil, & du droit Canonique.

C'est un fait bien établi, que la nature comme une sage mère, dispense ordinairement ses grâces avec une proportion exacte à toutes les parties gemelles des corps régulièrement organisez. L'oreille droite n'entend pas plus clair que la gauche. L'œil gauche partage également les rayons visuels avec son frere; & si le pied droit s'arroge quelquefois le pas sur le pied gauche, il y a des occasions importantes, où il le lui cède sans aucune contestation. Le premier peut, à la vérité, se vanter d'avoir une bonne partie de l'Infanterie pour lui, mais le second a sans contredit toute la Cavalerie. Dans les anatomies des enfants bien conformez, les artistes ne remarquent aucune différence sensible entre les nerfs, les muscles, les vaisseaux des parties doubles; & si cette observation n'a plus lieu dans les corps plus avancez en âge, c'est une suite nécessaire de l'usage

sage abusif, qui nous assujétit à tout faire de la main droite, & à laisser la gauche dans une inaction presque continuelle; d'où s'ensuit un écoulement beaucoup plus considérable des suc nourriciers dans celle qui est toujours en action, que dans celle qui se repose. Encore malgré toutes ces précautions, il se trouve souvent des mains gauches peu dociles, qui usent de leurs droits, & qui se révoltent contre cette tyrannie de l'éducation & de la coutume. Telle étoit celle de l'Empereur Tibère, à qui les Historiens attribuent *Majorem sinistræ agilitatem*, & cel- Suet. in Tib. les d'une infinité de Gauchers de tous les états

& de tous les temps. Aussi les plus fameux anatomistes soutiennent que naturellement tous les hommes sont disposez à se servir également des deux mains, & que s'ils sont plus d'usage de l'une que de l'autre, c'est un pur effet de l'éducation. Ils ajoutent même qu'il seroit à souhaiter qu'au lieu de corriger les enfants qui usent indifféremment de l'une & de l'autre, on les accoutumât de bonne heure à se servir de leur *ambi-dextérité* naturelle, dont ils tireroient de grands avantages dans l'usage de la vie. On peut s'en rapporter à ces Messieurs qui en parlent comme sçavants, & fondez sur leur propre expérience; puisque dans les règles de leur profession, ils doivent sçavoir faire les opérations les plus délicates des deux mains. Platon, dans son temps, pensoit & parloit De Legè L. 3 comme eux, il désapprouvoit hautement la préférence dont on honoroit déjà la droite.

au préjudice de la gauche; soutenant qu'en cela les hommes n'entendoient pas bien leurs intérêts, & que sous le mauvais prétexte du bon air & de la bonne grace, ils se privoient eux-mêmes de l'utilité qu'ils pouvoient retirer en mille rencontres de l'usage des deux mains.

Mais, si les anciens Grecs se négligeoient là-dessus, il y a lieu de juger que les autres nations sçavoient mieux ménager leurs avantages. En effet dans leurs armées, il paroît que leurs soldats distinguez, leurs Piquiers, Halebardiers, ceux qui formoient la première ligne de leurs bataillons, devoient sçavoir s'escrimer également des deux mains.

Ch. XX: Il est remarqué dans le second Livre des
 26 Juges que dans une occasion importante, la seule Tribu de Benjamin fournit sept cents braves soldats, qui combattoient de la main droite & de la main gauche; & dans l'Histoire Romaine il est fait mention de gladiateurs qui étoient dressez au même manège. Il est donc très étonnant que dans ces derniers siècles, où l'on a tant raffiné sur l'art militaire, on ne se soit point avisé de renouveler cet exercice *Ambi-dextre*, qui doit donner une grande supériorité à ceux qui sçavent en bien user. Tant s'en faut, *Essais de* la prévention habituelle l'a emporté d'une si
Montai- grande force, qu'il est remarqué dans la vie
 gne. de Henry IV. que ce grand Prince fit sortir de ses Gendarmes cinq bons sujets, par la seule raison qu'ils étoient *Gauchers*: mais ce
 n'est

n'est pas la première fois que les préjugés de la mode & de la coutume ont pris le dessus au préjudice de la nature & de la droite raison.

A tous ces faits, on peut ajouter les exemples des Nations nouvellement découvertes, & dans un besoin, celui de ces animaux qui ont l'honneur de nous ressembler si parfaitement en laid : on sçait que les uns & les autres tirent les mêmes secours de ces deux organes sans aucun scrupule & sans aucune distinction. Après cela, combien de sujets voyons-nous tous les jours qui ont eu le malheur de perdre la main droite, & dont la gauche remplit parfaitement toutes les fonctions les plus expressément réservées à la droite, sans en excepter même celles de l'écriture & de la Peinture : d'où il est aisé d'inférer qu'indépendamment des autoritez & des préjugés, & à ne consulter que la nature, la main gauche n'est inférieure en rien à la droite.

Dans le Droit Civil, la chose paroît un peu plus embarrassante. On ne sçauroit nier qu'une coutume presque générale ne soit favorable à la main droite. Dans nôtre langue & dans celle de toutes les Nations, tout ce qui est gauche sonne mal ; au lieu que la dextérité renferme toutes les grâces de l'esprit & du corps. Tous les droits honorifiques paroissent attachés de tout temps incommutablement à la main droite, non seulement dans ce monde, mais aussi dans l'autre ; puisqu'il est de foi que ce sera le côté des Elus.

& la gauche celui des Réprouvez. Cependant, cette main infortunée n'a pas laissé de trouver ses partisans. Xénophon nous apprend que le grand Cyrus plaçoit à sa gauche les personnes qu'il honoroit de ses bonnes grâces, & cela parce que ce côté est plus exposé que l'autre aux attentats : & c'est encore aujourd'hui la place des Favoris & des gens de distinction chez les Turcs chez les Persans, & chez tous les Orientaux. Quelques Sçavants modernes ont même osé soutenir que chez les anciens Grecs & Romains, la main gauche étoit la place d'honneur, & ils ont rapporté un grand nombre d'autoritez qui semblent décider en leur faveur. Il est vrai que Juste Lipse les a refutées avec une grande hauteur, & par des autoritez contraires qui paroissent évidentes & précises : cependant le fameux Père Sirmond, excellent Critique, après avoir examiné cette contestation en juge désintéressé, n'a point trouvé d'autre dénouement pour concilier leurs preuves réciproques ; qu'en supposant que dans l'usage du monde d'alors, comme dans celui-ci, en fait de marche ou de promenade, & quelquefois même de séance, ce n'étoit ni la droite ni la gauche qui régloient la place d'honneur, mais ce que nous appellons aujourd'hui *le haut du pavé, le haut bout*, qui varioit suivant la disposition des lieux ; de manière que selon lui, le *Comes interior* étoit toujours celui qui marchoit du côté du mur où qui occupoit la place avantageuse : décision qui paroît assez juridique, & qui

laisse

laisse les deux mains dans leur équilibre naturel. Quoiqu'il en soit, il est toujours constant que le côté gauche, du temps de Salomon, étoit celui de la gloire, & qui plus est, des richesses, *In sinistra ejus gloria & Sap. l. 7 divitiæ*; & que chez les Romains, selon *ch. 13* Macrobe, il étoit destiné particulièrement à la Justice, *Sinistra manus equitati aptior quam dextera*. C'étoit, sans doute, dans la même vûe qu'ils donnoient dans leurs Tribunaux la droite aux accusateurs, dont la fonction a toujours été regardée comme odieuse, & la gauche aux accusez, dont la cause est en soi plus favorable & plus digne de compassion.

Enfin, continuë M. Morin, le Droit-canonique s'est déclaré dans tous les temps en faveur de la main gauche, sans en excepter même le temps de l'ancienne Loi. C'est une vérité prouvée par une des Extases de Zacharie, où ce Prophète rapporte qu'il vit le Souverain Pontife d'alors, qui se nommoit *Jesús*, de bout devant un Ange, & que Sathan étoit à sa droite. C'est une vision, pourrât-on dire, d'accord; mais c'est une vision Prophétique, & dans celle-ci tout doit se trouver dans les règles. Or, si la droite eût été la place d'honneur, par quel endroit l'auroit-on donnée au malin Esprit! Le Souverain Pontife au dessous du Démon, auroit été un dérangement énorme, scandaleux, & même blasphématoire, s'il est question là du Messie, comme le prétendent la plupart des Commentateurs, qui soutiennent que ce sacrifi-

cateur en étoit le type & la figure.

On peut ajouter aussi que chez les anciens Grecs & Romains, les augures favorables venoient du côté gauche; & il paroît que c'étoit la place d'honneur dans les Assemblées les plus augustes, comme on peut en juger par la description qu'Hérodien nous a laissé de la consécration des Empereurs. Après avoir dit qu'on représentoit la figure du Prince en cire sur un Catafalque; il ajoute que le Sénat, qui devoit occuper les premières places, comme dépositaire de la Puissance & de la Majesté de l'Empire dans l'interregne, étoit assis à la gauche avec tous les grands Officiers de la République, & que les Dames étoient à la droite.

Baron.

ann. 10.

3 p. 293

Les premiers Chrétiens en usoient de même dans leurs Eglises, où les deux sexes étant séparés par des balustrades, les femmes occupoient toujours le côté droit, & les hommes le gauche. Le même ordre s'observoit dans les Conciles; puisque dans celui de Nicée, assemblé par le Grand Constantin, les Légats du Pape étoient assis à la gauche de cet Empereur, & à sa droite les Patriarches d'Antioche & de Jérusalem, qui n'ont jamais contesté l'autorité du St. Siège. Enfin, dans toutes nos Eglises, le côté gauche est celui de l'Evangile, qui est infiniment plus respectable que l'Epître; & dans une des plus importantes Provinces de cet Etat, dont les coutumes sont qualifiées de sages par excellence, les honneurs de l'Eglise sont encore attachés au côté gauche, au côté de l'Evangile

gile. Si les autres Eglises en usent différemment, c'est qu'elles se sont conformées à la mode & aux maximes du siècle, au préjudice de la vénérable antiquité.

Que conclure de tous ces faits? Que la main gauche doit l'emporter sur la droite, ou du moins aller de pair avec elle? Non, ce n'est point dans cette veüe que M. Morin a entrepris cet ouvrage, il respecte trop le sens commun & le genre humain, pour aller de droit fil contre ses usages & ses maximes. Il consent volontiers que les deux mains demeurent en leur place & dans leurs droits respectifs; il n'y change rien, il permet seulement à la main gauche de tâcher par une émulation utile, d'attraper; si elle peut, l'agilité, la force & l'industrie de la droite, & c'est à quoi il l'exhorte même instamment. Eh! pourquoi ne feroit-elle pas d'elle-même & de bonne grace ce qu'elle fait bien dans de certains cas & par la force de la nécessité? Ne voit on pas tous les jours qu'elle aide la main droite à faire mécaniquement un équilibre qui garantit toute la machine; & certainement elle s'acquitte de ce devoir commun avec autant d'habileté que sa sœur.



DES

BAISEMANS.

LEs matières que choisit M. Morin pour remplir ses devoirs Académiques, ont toujours quelque chose qui pique la curiosité. Dans la Dissertation qu'il a leüe au sujet des Baïsemains, il établit que cet usage est non seulement très ancien & presque universellement répandu par toute la terre: il montre encore qu'il a été également partagé entre la Religion & la Societé.

Pour commencer par la Religion, il fait voir d'abord que dès les temps les plus reculés, on saluoit le Soleil, la Lune & les Étoiles en baïsant la main. Job assure qu'il n'a jamais donné dans cette superstition. *Si vidi Solem*, dit-il, *cum fulgeret, aut Lunam incedentem clare, & osculatus sum manum meam ore meo.* Il paroît par un autre endroit de l'Écriture qu'on rendoit le même honneur à Bel ou Baal. *Je me suis réservé*, dit le Seigneur, *sept mille hommes qui n'ont point fléchi les genoux devant Baal, & qui ne l'ont point adoré en baïsant la main.*

Job
XXXI:
26

1 Reg.
XIX: 18

Les

Les Commentateurs de l'Ecriture disent qu'on pratiquoit la même cérémonie à l'égard de Moloch, surtout dans le sacrifice des enfans qu'on offroit à cette Idole.

Des nations voisines de la Judée où ce culte étoit établi, c'est-à-dire, chez les Chaldéens & Phéniciens, M. Morin passe dans la Grèce, où presque toutes les superstitions étrangères étoient reçues. En effet Lucien, après avoir parlé des différentes sortes de sacrifices que les personnes riches offroient aux Dieux, ajoute que les pauvres les adoroient par de simples *Baisemains*. Le même auteur rapporte que Demosthène se voyant entre les mains des Soldats d'Antipater, & leur ayant demandé la permission d'entrer dans un Temple, près duquel ils passaient, porta, en y entrant, sa main à la bouche, ce que ses gardes prirent d'abord pour un acte de Religion: mais la foiblesse où il tomba quelques momens après, & la déposition de la servante de cet Orateur, leur apprirent que c'étoit l'effet du poison qu'il venoit de prendre. Enfin, dans le Traité de la Danse, il observe que les Indiens adoroient le Soleil en se prosternant devant lui, & en portant leurs mains à la bouche, en quoi ils différoient des Grecs, qui n'honoroient ce Dieu que par de simples *Baisemains*. De
Sacrif.

Cette même coutume passa des Grecs chez les Romains, Pline la mettoit de son temps au nombre de ces usages anciens, dont on ignoroit & l'origine & la raison: *In adorando.* l. 28 c. 23.

do, dit-il, *dexteram ad osculum referimus.*

In Apo- Apulée traite d'athée un certain *Æmilianus*,
log. parce que toutes les fois qu'il passoit devant
 quelque Temple, il se dispensoit par principe
 d'incrédulité de baiser les mains pour adorer
 les Dieux. Et en parlant de Psiché, il dit
Met. l. 4 qu'elle étoit si belle qu'on l'adoroit comme
ch. 32 Vénus, en baissant la main droite, l'index
 appuyé sur le pouce élevé. Minucius Fe-
In Osta- lix rapporte que Cécilianus ayant apperçu
vie. une Idole de Sérapis, porta aussi-tôt la main
 à la bouche & la baissa; & si nous en
 croyons le P. Besson Jésuite, on voyoit de
 son temps dans l'Eglise de Nôtre-Dame de
 Cahors, un bas relief très-ancien, où étoit
 représentée une femme qui baise sa main en
 présence d'une Idole.

On peut ajouter que ces formules de Religion ayant enfin changé d'usage, servirent dès les premiers temps du Christianisme à rendre respectables les Cérémonies les plus augustes de nos mystères; les Evêques & les autres Officiants ayant accoutumé de donner leur main à baiser aux Ministres qui les servoient à l'Autel. Tarasius Patriarche de Constantinople, en parle comme d'une pratique fort ancienne, dans son Epître Synodale adressée aux Empereurs qui avoient convoqué le second Concile de Nicée.

L'usage des Baïsemains, par rapport à la Religion, étant tombé avec le Paganisme, il ne reste plus qu'à voir de quelle manière il s'est conservé dans la société. M. Morin regarde la coutume de baiser les mains comme

me un devoir presque continuel dans tous les Etats ; comme un formulaire muet établi pour assurer les réconciliations , pour demander des grâces , & pour remercier de celles qu'on a reçues ; c'est un signal de la nature qui se fait entendre par toute la terre sans interprète , & qui a précédé sans doute celui de l'Ecriture , & peut-être celui de la parole. Salomon dit des suppliants & des flatteurs de son temps , qu'ils ne cessent point de baiser les mains de leurs Patrons , jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu les faveurs qu'ils désiroient. *Ecclesiast.*

Si nous parcourons maintenant les autres Nations , nous trouverons d'abord dans Homère , que Priam baisoit les mains & embrassoit les genoux d'Achille , en le conjurant de lui rendre le corps de son fils Hector. Cette politesse étoit aussi en usage à Rome & dans l'Italie , mais on y observe différentes variations ; dans les premiers temps de la République , il paroît qu'elle n'étoit pratiquée que par les subalternes à l'égard de leurs supérieurs ; les personnes libres se donnoient les mains & s'embrassoient. L'amour de la liberté alla même si loin dans la suite , que les Soldats même ne rendoient pas volontiers ce devoir à leurs Généraux ; & on regarda comme quelque chose de fort extraordinaire l'action des Soldats qui composoient l'armée de Caton , qui allèrent tous lui baiser la main , *Plut. in Cat.* lorsqu'il fut obligé de quitter le commandement. Dans la suite , les Romains devinrent moins délicats : la grande considération

que s'attirèrent les Tribuns , les Consuls & les Dictateurs , obligea les particuliers à vivre avec eux d'une manière plus respectueuse ; ainsi , au lieu de les embrasser , comme ils faisoient auparavant , ils étoient trop heureux de leur baiser la main , & c'est ce qu'ils appelloient *accedere ad manum*. Sous les Empereurs , cette conduite devint un-devoir essentiel , même pour les Grands ; car les Courtisans d'un rang inférieur étoient obligez de se contenter d'adorer la pourpre , ce qu'ils faisoient en se mettant à genoux pour toucher la robbe des Empereurs avec la main droite qu'ils portoient ensuite à leur bouche. Dans la suite même cet honneur ne fut accordé qu'aux Consuls & aux premiers Officiers de l'Etat ; il n'étoit permis à tous les autres de saluer les Empereurs que de loin , en portant la main à la bouche , de la même manière qu'on le faisoit en adorant les Dieux.

Voyez
Dapper
dans son
Afrique.

Il seroit inutile après cela de suivre cette coutume dans tous les autres pays où elle a été en usage : on sçait qu'elle se pratique encore aujourd'huy dans presque tous les pays connus , à l'égard des Princes & des Supérieurs , même parmi les Nègres & les habitants du nouveau monde. Fernand Cortez la trouva établie au Mexique où plus de mille Seigneurs vinrent le saluer , en touchant la terre avec leurs mains , qu'ils portoient ensuite à leur bouche.

Ainsi les Baïsemains , soit qu'ils se pratiquent en baisant la main des autres par respect

peut, ou en portant la sienne à la bouche pour saluer, sont de tous les usages celui qui est le plus universel dans le monde: cependant M. Morin assure que cette pratique a beaucoup perdu de ses droits, qu'on regarde aujourd'hui comme une trop grande familiarité, ou comme une trop grande bassesse, de baiser la main de ceux avec qui on est en société; & il appréhenderoit que cet usage ne se perdît entièrement, si les amants ne prenoient soin de le conserver.



D E S

RICHESSSES DU TEMPLE DE DELPHES.

*§ des differents pillages qui en ont
été faits.*

L Es richesses du temple d'Apollon à Delphes ont passé pour être si considérables dès les temps les plus reculez, que M. de Valois a cru, qu'il ne seroit pas hors de propos d'examiner en quoi elles consistoient, & de marquer dans un détail historique les Princes ou les Capitaines, dont elles ont successivement été la proie. Mais, pour rendre ce détail plus sensible, il falloit d'abord exposer l'état du bâtiment du temple.

1715.

*Voyez
les 3.
Differt.
de M.
Hardouin
sur l'oracle de
Delphes,*

E 7.

tem- pag. 137.

⊕ suiv.
de ce vo-
lume.

temple où ces mêmes richesses étoient renfermées. Il commence donc par observer, que depuis qu'Apollon eut pris possession de l'Oracle de Delphes, ce temple fameux fut sujet à de grandes révolutions, qu'il fut détruit & rebâti jusques à six fois.

Le premier temple, si l'on en croit les Anciens, fut construit de branches de laurier entrelacées, & il avoit précisément la forme d'une cabane rustique.

Le 2d. n'étoit guères plus magnifique : selon la tradition commune des Habitants de Delphes, les Abeilles en furent les Architectes, & elles le composèrent de leur cire & des plumes de différents oiseaux. Suivant quelques Auteurs, ce second temple avoit été construit, non de cire & de plumes d'oiseaux, mais bien d'une plante appelée *πτέρις*, espèce de fougère qui croît sur les montagnes. Enfin, d'autres Auteurs ont écrit, qu'il avoit été bâti par un habitant de Delphes, nommé *Ptéras*, qui avoit donné son nom à son Ouvrage ; ce qui avoit fait naître cette double équivoque.

Le 3me temple se ressent bien encore du récit fabuleux. Il étoit, dit-on, l'Ouvrage de Vulcain, qui pour le rendre plus durable, l'avoit fait d'airain, & avoit placé sur son frontispice un groupe de figures d'or, représentant de jeunes filles, qui formoient entre elles d'agréables concerts. Quelques-uns prétendent que ce troisième temple fut abîmé par un tremblement de terre ; & d'autres, qu'il fut consumé

fumé dans un incendie , qui arriva à Delphes.

Le 4^{me} fut bâti tout de pierres par Trophonius & Agamédés , fils d'Ergine Roi d'Orchomène , excellents Architectes , qui s'étoient acquis une grande réputation , non seulement à ériger des temples superbes aux Dieux , mais même à bâtir de beaux Palais pour plusieurs Princes de leur temps. Ce 4^{me} temple fut brûlé par accident la première année de la cinquante-huitième Olympiade , ou même un an plutôt , selon Eusèbe , c'est-à-dire , la quatrième année de la cinquante-septième Olympiade.

Le 5^{me} temple fut commencé vers la quatrième année de la soixante-sixième Olympiade , environ 513 ans avant J. C. Hérodote nous apprend , que les Alcmeonides , qui avoient été exilés de leur País par Pisistrate , & qui se trouvèrent pour lors à Delphes , furent ceux qui , moyennant la somme de trois cents talents , se chargèrent du soin de rebâtir pour la cinquième fois le temple de Delphes , tel qu'il se voyoit du temps de ce célèbre Historien. Mais comme les Alcmeonides étoient aussi généreux , que riches & puissants ; ils firent à leurs dépens toute la façade du temple , de Marbre de Paros ; bien qu'elle ne dût être que de pierres , suivant le marché qu'ils avoient fait avec les Amphycions. Ce 5^{me} temple fut pillé par les Thraces en la cent-septante-quatrième Olympiade.

Enfin le temple de Delphes fut rebâti
pour

pour la fixième fois par les soins des Amphictions. C'est ce que nous lisons dans Pausanias, qui nous apprend de plus, que l'Entrepreneur fut un Architecte Corinthien nommé Spinthare.

Après ce détail, M. de Valois recherche en quoi consistoient ces trésors si vantés du temple de Delphes, que les Grecs désignoient dès les premiers temps par le seul mot de *παλαίοπλουτον*.

Toute la richesse du temple de Delphes ne consistoit néanmoins dans les commencements qu'en un grand nombre de vases & de trépieds d'airain, si l'on en croit Theopompe qui nous assure, qu'il n'y avoit alors aucunes statues, pas même de bronze. Mais cette simplicité ne dura guère, les métaux les plus précieux y prirent bientôt la place de l'airain. Gygès, Roi de Lydie, fut le premier, qui fit à ce temple des offrandes d'une très-grande quantité de vases d'or & d'argent. En quoi ce Prince fut imité par Croesus son successeur, par plusieurs autres Rois & Princes, par plusieurs Villes, & même par plusieurs riches particuliers, qui tous, comme à l'envi les uns des autres, y accumulèrent par monceaux trépieds, vases, boucliers, couronnes, & statues d'or & d'argent de toutes grandeurs.

Le premier qui porta ses mains sacrilèges sur les trésors du temple de Delphes, fut un fils de Crius Roi des Eubéens. Les auteurs ne nous instruisent point du nom de ce Prin-

Prince sacrilège : mais , comme Hésiode & Apollodore remarquent , que Crius eut d'Eurybée fille de Polutus trois fils , sçavoir , Astræus , Pallas & Persés ; il faut nécessairement que cela tombe sur l'un de ces trois Titanides. Cet événement est si ancien , qu'il n'est pas possible d'en fixer l'Epoque.

Saint Augustin rapporte dans le huitième Livre de la Cité de Dieu , que Danaüs Roi d'Argos étant entré à main armée dans la Grèce , pilla & brûla le temple de Delphes. Ce second pillage par Danaüs est de l'an 1509. ou 1508. avant N. S.

Après Danaüs les Dryopes s'emparèrent aussi des richesses du temple de Delphes ; & , non contents d'avoir commis ce sacrilège , ils s'érigèrent encore en voleurs de grands chemins , tenant la campagne , dépouillant les voyageurs , & tous ceux qui alloient consulter l'Oracle. Apollodore raconte qu'Hercule défit ces brigands , & tua de sa main Laogaras leur Roi , & ses fils. Diodore de Sicile donne un autre nom à ce Roi des Dryopes : il l'appelle Phylas , & il dit , qu'en punition du sacrilège qu'il avoit commis à Delphes , il fut tué par Hercule , qui en même temps chassa la nation entière des Dryopes de leur Pais. Cette expedition d'Hercule est de l'an 1295. avant N. S.

Phlégyas , frère d'Ixion , & Roi des Phlégyens , fut le quatrième qui pilla le temple de Delphes environ 1285. ans avant N. S.

Pyr-

Pyrrhus, fils d'Achille, entreprit aussi de dépouiller le même temple environ 1207. ans avant N. S. Ce fut apparemment pour réparation de ce crime que Pyrrhus se crût obligé de quitter les Champs Elisées, pour aller au secours des Delphiens, lorsque Brennus vint à Delphes pour piller le temple. En effet, Pausanias raconte que l'ombre de ce Prince parut dans la mêlée avec trois ombres de héros, & qu'elles firent ensemble de beaux faits d'armes contre les Gaulois, qui, bien que fort braves, n'avoient pas cependant une valeur à l'épreuve de celle de pareils combattants.

Les Crisséens, voisins de Delphes, ayant contre la défense expresse des Amphyctions, pris goût à exiger des droits excessifs de tous ceux qui alloient à Delphes, poussèrent même l'avarice & la mauvaise foi jusqu'à exercer des brigandages contre leurs voisins. Et comme un crime en attire presque toujours un autre, ils ne se firent pas le moindre scrupule de porter leurs mains sacrilèges sur les richesses du temple de Delphes, & quelquefois même de tuër ceux qui vacquoient aux exercices de leur religion dans les Bois sacrez d'Apollon. Ce fut la quatrième année de la 44^{me} Olympiade, c'est-à-dire, 605. ans avant N. S.

L'année première de la 75^{me} Olympiade, 480. ans avant N. S. le fameux Xerxès Roi de Perse, étant entré dans la Grèce à la tête de plus d'un million d'hommes, & n'ayant pas intention de traiter Apollon plus fa-

favorablement que les autres Dieux, dont il avoit saccagé les temples, fit un détachement de cette formidable armée qu'il envoya à Delphes, avec ordre d'y piller le temple d'Apollon, & de le brûler ensuite. Mais, si l'on doit ajoûter foi à Diodore de Sicile, à peine ce détachement s'étoit-il avancé jusqu'au temple de Minerve, surnommé la *Prévoyante*, que l'air obscurcit tout à coup, & qu'il s'éleva une furieuse tempête accompagnée de vents impétueux, de tonnerres, d'éclairs, de foudres, & d'une pluie terrible de grandes & grosses pierres, dont la plupart de ces Perses furent écrasés.

Les Phocéens, proches voisins de Delphes, pillèrent aussi le temple d'Apollon & à trois différentes reprises. Leur premier pillage arriva sous Philomèle leur chef, 355. ans avant N. S. la quatrième année de la 105^{me} Olympiade. Les deux derniers se firent immédiatement après sous Onomarchus & sous Phayllus, qui avoient succédé à Philomèle dans le commandement des troupes.

Les Gaulois, qui n'avoient pas moins d'avidité que les Phocéens, ne voulurent pas être des derniers à profiter des dépouilles du temple de Delphes. Ce fut l'unique sujet de la troisième irruption qu'ils firent en Grèce au nombre de cent-cinquante deux mille hommes de pied, & de plus de vingt mille chevaux, commandez par Brennus & par Acichorius. Le premier avec
soixante-

soixante-cinq mille hommes d'élite , prit le chemin de Delphes ; & pour exciter davantage ses gens à faire leur devoir , il leur montra de loin le grand butin , dont ils alloient être les maîtres ; en les assurant que ce nombre prodigieux de statues & de *Quadriges* d'or , qui ornoient la grande place & les avenues du temple , étoient d'un poids beaucoup plus considérable encore , qu'ils ne paroissoient. Les Gaulois , animés par le discours de Brennus , courent tête baissée contre les Delphiens. Ceux-ci , quoiqu'en petit nombre , leur résistent courageusement , & du haut du Parnasse , où ils étoient , ils accablent d'une grêle de traits & de pierres , les Gaulois , qui s'efforçoient d'y monter : il est vrai que la supercherie des Prêtres Delphiens ne servit pas peu à ranimer le courage des combattants. En effet , ces Prêtres accoururent vers les Delphiens & leurs alliés , en les assurant qu'ils venoient d'apercevoir Apollon & Minerve armés de toutes pièces , & sortant de leurs temples ; puis ils les conjurèrent de marcher promptement sur les pas des Dieux qui voloient à leur secours. Les Grecs encouragez fondirent brusquement sur l'ennemi , & ils crurent bientôt s'apercevoir eux-mêmes qu'Apollon & Minerve étoient présents. Tout l'espace de terre , que couvroit l'armée Gauloise , fut , dit-on , plusieurs heures de suite agité de violentes secousses. Ce tremblement fut accompagné d'éclairs & de tonnerres épouvantables , & les foudres qui vo-

loient

loient de toutes parts sur les Gaulois , tuoient non seulement ceux sur lesquels ils tomboient , mais brûloient encore tout ce qui se trouvoit aux environs , hommes & armes. Une portion du mont Parnasse , s'étant aussi détachée d'elle même , fondit par quartiers sur les Gaulois ; & ces quartiers étoient si gros & si grands , qu'ils écrasoiént jusques à trente & quarante soldats à la fois. Pour surcroît de maux , ils eurent encore à essuyer des pluies continuelles suivies d'un froid excessif, qui couvrit toute la campagne de glace & de monceaux de neiges. Enfin Brennus lui-même y mourut de ses blessures , désespéré d'avoir entrepris une expédition dont les suites avoient été si funestes. Pausanias fixe l'Epoque de cette grande défaite des Gaulois à Delphes à la seconde année de la 115^{me} Olympiade , qui est la 279^{me} avant N. S.

Les Gaulois , résolus de se venger , à quelque prix que ce fût , du mauvais tour qu'Apollon leur avoit joiué , attendirent inutilement une occasion plus favorable : mais les Gaulois Scordisques , les Médiens , & les Dardaniens leurs descendants , qui avoient hérité de la haine de leurs Pères contre Apollon , se liguerent ensemble , 164. ans après la défaite de Brennus , & 114. ans avant N. S. & entrèrent encore à main armée , dans la Macédoine & dans la Grèce , où ayant , chemin faisant , pillé plusieurs temples , ils vinrent à celui de Delphes qu'ils

ne

ne traitèrent par mieux; mais ils y perdirent aussi beaucoup de monde.

Trente ans après le pillage des Gaulois Scordisques, les Thraces, à leur tour pillèrent le temple de Delphes, & le brûlèrent la première année de la 171^{me} Olympiade, la 67^{ome} de la fondation de Rome, 84. ans avant N. S.

Dans le voyage que Néron fit en Grèce la 13^{me} année de son règne, l'an de Rome 819. & le 66^{me} de N. S. il alla visiter le fameux temple d'Apollon à Delphes, & y ayant trouvé à son gré cinq cents belles statues de bronze, tant d'hommes illustres, que de Dieux, qui avoient été consacrées à Apollon; il les enleva, & les ayant fait charger sur ses Vaisseaux, il les emporta avec lui à Rome.

Ce sont-là les principaux pillages, qu'essuya le temple de Delphes en différentes occasions, & dont M. de Vaigis donne une Histoire suivie.





D E

L' U S A G E

D E L A

P R I E R E

pour les morts parmi les Payens.

LORSQU'ON est persuadé que l'ame survit à la destruction du corps ; quelque opinion qu'on ait sur l'état où elle se trouve après la mort , il est si naturel de faire des vœux , des souhaits & des prières , pour tâcher de procurer quelque félicité aux ames de nos parents & de nos amis , qu'on ne doit pas s'étonner que cette pratique se trouve répandue sur toute la terre. M. Morin, qui a examiné cette matière dans une Dissertation expresse, n'a pas dessein de mettre la main à l'encensoir, ni de traiter ce sujet par rapport à la Théologie. Il se contente de prouver dans son écrit, que les Payens eux-mêmes prioient pour les morts, que c'étoit un dogme de leur Religion, & que les Philosophes & les Poètes étoient en cela d'accord avec le peuple.

1711.

Quoi-

Quoique les Philosophes , dit-il , aient embrassé différents systèmes sur la nature de l'ame , & que quelques-uns d'entr'eux aient crû qu'elle périssoit avec le corps ; la plus saine partie a constamment enseigné qu'elle étoit immortelle. On n'a pas dessein de rassembler icy tout ce qu'ils ont débité sur l'état où elle se trouve après la mort ; disons seulement que le sentiment le plus suivi supposoit une autre vie.

Le système dominant, & le plus universellement reçu étoit qu'il y avoit plusieurs demeures où les ames étoient conduites par Mercure, après que la mort les avoit séparées de leurs corps. Là, on établissoit des Juges, des récompenses & des peines. Les récompenses étoient éternelles, les peines ne l'étoient pas toujours: Si Virgile dit de Thésée :

Eneid.
L. 6.

- - - *Sedet, æternumque sedebis*
Infelix Theseus.

Si les autres Poètes assûrent la même chose d'Ixion, de Tantale, de Sisyphus & de quantité d'illustres scélérats; le même Virgile fait entendre qu'après que les ames ont été purgées par les peines de l'enfer, elles sont reçues dans le Ciel.

L. cit.

Quisque suos patimur manes, exinde per
amplum
Mittimur Elysium.

Il est donc évident que ceux qui étoient dans cette opinion prioient pour les morts , & qu'ils étoient persuadés que leurs sacrifices , les liqueurs dont ils arrosoient leurs cendres les aromates qu'ils y mêloient , & plusieurs autres pratiques religieuses adoucissoient leurs peines , & en abrégéient la durée. Il paroît même que les arbitres de la religion avoient pris soin de conserver cette créance , par l'établissement des cérémonies funébres. Tout y étoit sombre & ténébreux ; les victimes s'égorgeoient , le sang étoit répandu dans des fosses , & il n'y étoit fait mention que des Divinitez infernales , qui seules avoient quelque empire sur les morts.

Les Philosophes , surtout les disciples de Pythagore , de Socrate & de Platon , sembloient tenir un langage un peu différent de celui des Poètes & du peuple , mais qui au fonds revenoit à peu près à la même chose dans la pratique ; ils partageoient les morts *Platon* en trois classes , les Saints , les imparfaits , les impies ; ils les logeoient , suivant le sentiment commun , dans trois endroits différents ; & sur ce principe , ils disoient que les âmes qui avoient conservé ou rétabli leur innocence , s'envoloient dans le Ciel. Celles-là , à la vérité , n'avoient pas besoin de prières ; mais comme il n'étoit pas toujours aisé de les distinguer des autres , il arrivoit rarement qu'on se dispensât des devoirs ordinaires , à moins que les Dieux n'eussent donné des preuves de la félicité dont elles jouissoient. Ainsi , Romulus , reçût après sa mort parmi

les Dieux, eut des vœux, & non des prières. *Deum Deo natum Regem, parentemque urbis, salvere universi Romulum jubent*: ainsi les Empereurs après leur Apothéose étoient regardez comme des Dieux, *certis omnibus*, dit Capitolin, de Marc-Aurele, *quod a Diis commodatus ad Deos redisset*.

Par une raison contraire, ces mêmes Philosophes enseignoient que les âmes des scélérats étoient à la sortie de leur corps, environnées d'épaisses ténèbres qui, les empêchant de s'élever au Ciel, les tenoient toujours errantes autour de leurs tombeaux: C'est ce qu'on appelloit *Lamias*, *Larvas*, *Lemures*. Bien loin de prier, pour ces âmes, on les combloit de malédictions. De là, certaines formules qu'on mettoit sur les tombeaux, pour empêcher qu'on ne fit des imprécations contre les manes de ceux qui y étoient enterrez: *quisquis es parce manibus, & maledicere noli*. De là encore ces éloges qu'on inféroit dans les billets qu'on envoyoit pour avertir de la mort de quelqu'un, afin que ceux qui recevoient ces billets, voyant qu'il avoit vécu en honnête homme, fissent des prières pour lui.

Enfin, les âmes de la troisième classe, suivant les mêmes Philosophes, étoient celles de la plus grande partie des hommes, qui, à la pratique de leurs devoirs, avoient mêlé ces foiblesses que l'on n'éprouve que trop souvent. Ces âmes moins légères que celles de parfaits, ne pouvant pas s'élever tout d'un

d'un coup jusqu'au Ciel, étoient reçues dans le globe de la Lune, & là obligées d'habiter dans les vallées d'Hécate, jusqu'à ce que purifiées & dégagées de cette vapeur qui les avoit empêchées d'arriver au séjour céleste, elles y parvinssent enfin. Ce qui fait dire à Virgile:

Donec longa dies perfecto temporis orbe *Eneid.*
Concretam exemit labem, purumque reliquit *L. 6.*
Æthereum sensum, atque aurai simplicis
ignem.

C'est de ces mêmes ames que Plutarque dit que celles qui sortoient de leur corps avec de légères imperfections, commençoient par devenir saintes, ensuite demi-Dieux, & en fin de véritables Dieux.

Généralement parlant, on prioit presque pour toutes les ames des morts, de peur de se tromper dans le jugement qu'on en auroit pû porter: mais c'étoit particulièrement pour celles de cette troisième classe que les prières, les offrandes & les sacrifices étoient réservés. De là, ces fréquentes exhortations qu'on faisoit d'appaiser les manes, *placare manes*: peut-être même que la crainte des maux qu'on croyoit qu'elles pouvoient faire aux vivants, y avoit quelque part:

Neu tibi neglecti mittant mala somnia manes.

Quoiqu'il en soit, le sacrifice nommé par les Grecs *κατε*, & par les Romains *juxta*, étoit très-propre, suivant l'opinion même de Platon, à purifier les ames, & à les rétablir dans leur première innocence.

Qu'on ne dise pas que les Philosophes ne débitoient ces dogmes que pour s'accommoder aux idées du peuple; ce n'est point ici ce qu'on veut examiner; il suffit que le peuple & les Philosophes étoient dans des sentiments qui autorisoient l'usage de la prière pour les morts; car c'est tout ce que M. Morin veut prouver.

Parmi les cérémonies usées pour appaiser les manes & pour les purifier, il y avoit une formule de prières, par lesquelles on tâchoit d'engager les ames des bienheureux à les éclairer: telle étoit la formule d'une Inscription qu'on voit sur un tombeau gravé dans le premier tome de l'Histoire de l'Académie, ADESTE SUPERI, & une autre toute semblable, rapportée par divers auteurs, ITA PETO VOS MANES SANCTISSIMOS, COMMENDATUM HABEATIS MEUM CONJUGEM, ET VELITIS ILLI INDULGENTISSIMI ESSE. Cette pratique étoit fondée sur un dogme reçu dans le Paganisme, que les ames les plus pures s'intéressoient à celles qui avoient contracté quelque souilleure. Tertullien assure que c'étoit le sentiment de la plupart des Philosophes: *Imprudentes animas*, dit-il, *circa terram prosternunt, & illas a sapientibus*

Ms. 270

De ani-
ma,

tibus licet multò superioribus erudiri affir-
mant.

M. Morin , après avoir prouvé par un morceau de la Lyturgie des Egyptiens que nous a conservé Porphyre, que ces peuples prioient aussi pour leurs morts, finit par une réflexion qui lui a paru nécessaire. Comme on peut remarquer , dit-il , plusieurs rapports entre les sentiments des sages Payens, & la créance de l'Eglise; les Hétérodoxes en ont voulu tirer des conséquences odieuses ; comme si la pratique des Chrétiens à l'égard des morts étoit une suite du Paganisme; mais il est aisé de faire voir l'injustice de cette imputation, & de prouver que ce pieux usage nous vient d'une source plus pure; c'est-à-dire, de l'ancienne Eglise des Juifs, du peuple de Dieu, qui prie encore aujourd'hui, qui prioit du temps des Apôtres, & qui a toujours prié pour les morts. Bien loin donc que les Chrétiens aient emprunté cette pratique des Payens, il y a beaucoup plus d'apparence que les Payens eux-mêmes l'avoient prise des Egyptiens, & ceux ci des Juifs qui avoient habité parmi eux, & qu'elle s'étoit ensuite répandue dans toutes les nations de la terre, jusqu'aux Chinois & aux Indiens, & même aux Américains: Universalité qui ne sauroit venir que d'une tradition très-ancienne; ou plutôt d'une notion imprimée par le doigt de Dieu dans le cœur de tous les hommes, & à laquelle on peut appliquer ce mot de Tertullien, *Testimonium anima naturaliter*

De ab-
in.

Christiane. Ce qu'il y a de certain, ajoute M. Morin, c'est que ceux qui, par leurs principes paroissent le plus prévenus contre cet usage, conviennent souvent de bonne foi, que dans des occasions intéressantes, ils ne peuvent s'empêcher de former des vœux secrets, que la nature leur arrache, pour leurs parents & pour leurs amis: tant il est vrai que la prière pour les morts est une pratique aussi pieuse que salutaire: *Sancta & salutaria est cogitatio pro defunctis exorare.*



D E

L'U S A G E

D E S

H A R A N G U E S

dans les Historiens Grecs & Latins.

C E n'est pas d'aujourd'hui que l'usage des harangues dans les Historiens, a trouvé des Partisans & des Censeurs. Sénèque le Père, dit que de son temps, on ne souffroit les longues harangues de Saluste, qu'à cause de l'agrément de sa narration. Trogue Pom-
pée

pée avoit blâmé celles de Tite-Live, & Jules César semble ne s'en être abstenu, que par ces considérations. En effet, la vérité qui doit être le fondement de l'Histoire, n'est-elle point altérée dans ces harangues, où les Historiens paroissent rapporter les propres paroles de ceux qui les ont prononcées; mais en avoit-on toujours des copies fideles? La plupart des monuments de l'ancienne Histoire Romaine, n'avoient-ils pas été consumés dans l'incendie de Rome, comme Tite-Live l'avouë lui-même? D'ailleurs, d'où vient que Tite-Live, Denys d'Halicarnasse & Plutarque rapportent d'une manière si différente la harangue de Véturie mère de Coriolan? Les harangues semblent interrompre le fil naturel de l'Histoire, & on ne doit les y regarder que comme de simples ornemens: avec quelle vrai-semblance peut-on faire parler Romulus aussi poliment que Scipion? Et ne voit-on pas que c'est l'Historien lui-même qui prête ses propres paroles au héros dont il veut rapporter le discours. Tels sont à peu près les reproches qu'on a fait à ceux qui ont trop souvent employé les harangues directes, & qui semblent en cela avoir trop imité Homère: comme si l'Epopée & l'Histoire n'avoient pas des règles toutes différentes.

M. l'Abbé de Vertot, qui a lû sur ce sujet une Dissertation à l'Académie, prétend que l'usage des harangues, même de celles qui sont directes, ne doit pas être toujours condamné, sur tout, si elles ne sont point

F 4 trop

trop fréquentes. Il les trouve propres à jeter une agréable variété dans l'Histoire, où rien ne seroit si ennuyeux qu'une narration toujours montée sur le même ton. Lorsque le fait est raconté fidèlement, dit-il, la vérité est toujours entière, soit que l'Historien la rapporte lui-même, ou qu'il fasse parler l'Acteur dont il s'agit.

Qu'on sçache, par exemple, que Germanicus étant au lit de la mort, disoit à ses amis, que quand bien même il mourroit d'une mort naturelle, il auroit encore lieu de se plaindre des Dieux; n'est-ce pas la même chose que ce que lui fait dire Tacite d'une manière directe. *Si je mourais d'une mort naturelle, j'aurois raison de me plaindre des Dieux.* La harangue de Véturie roule toujours sur le même sujet; & quelque différence qui se trouve dans les trois Historiens qui l'ont rapportée, on voit que son unique but étoit de porter Coriolan à s'éloigner de Rome. Si César n'a pas fait le même usage des harangues directes, que Thucydide, Tite-Live & Saluste, c'est que des simples Commentaires n'ont pas besoin de tant de vivacité, ni de tant d'ornemens qu'un corps d'Histoire. M. l'Abbé de Vertot ne sçait même si on peut s'éloigner de cet usage, sans dérober à l'Histoire une partie considérable des faits, sur tout dans un état Républicain. Car il faut qu'un Historien remonte, autant qu'il se peut, jusques aux causes les plus cachées des événements, qu'il découvre les desseins des ennemis, qu'il rapporte les dé-

libérations,

libérations, & qu'il fasse voir dans les différentes actions des hommes, leurs vûes les plus secrètes & leurs intérêts les plus cachez. On sçait que dans la République Romaine sur tout, les résolutions publiques dépendoient de la pluralité des voix, & qu'elles étoient communément précédées des discours de ceux qui avoient droit de suffrage, & que ceux-ci apportoitent presque toujours dans les assemblées des harangues préparées, pour soutenir leur sentiment par l'autorité des Loix.

C'est dans ces sortes de discours que nous apprenons la constitution de cette République, & que nous voyons qu'elles étoient les vûes & la pénétration des Magistrats. Qui nous apprendra mieux le détail d'une bataille que le discours d'un Dictateur ou d'un Consul, qui, le lendemain de son triomphe, étoit obligé d'en rendre compte dans l'assemblée du peuple. N'est-ce pas dans les discours seditieux des Tribuns qu'on découvre l'origine de cette Magistrature, les différentes époques de leur autorité, & l'établissement de tant de nouvelles Loix, dont la liberté du peuple étoit toujours le prétexte, & l'ambition des Tribuns le véritable motif.

Malgré toutes ces raisons, M. l'Abbé de Vertot ne prétend pas excuser entièrement les Historiens qui semblent avoir cherché l'occasion de faire briller leur esprit & leur éloquence dans le continuel & fatigant usage qu'ils ont fait des harangues directes.



ECLAIRCISSEMENT
SUR LE
VER SACRUM,
OU

PRINTEMPS SACRÉ DES
ANCIENS.

FEU M. Leibnitz, dans une réponse à la Dissertation imprimée de M. Baudelot, sur les Monuments déterrez dans l'Eglise de Paris, ayant donné le nom de *Ver Sacrum* aux Colonies de Gaulois que Ségovése & Bellovése conduisirent autrefois dans la Germanie & dans l'Italie; cette expression donna lieu à une dispute Académique, dans laquelle M. l'Abbé Couture & M. Boivin l'aîné furent les principaux acteurs. Les Dissertations ne se firent point attendre, & on eut bientôt rassemblé tout ce que l'antiquité peut fournir de lumières sur ce sujet. Ne doit-on entendre par l'expression qu'on vient de rapporter que le vœu qu'on faisoit dans les grandes calamitez, d'immoler aux Dieux

Dieux tous les animaux nez dans un printemps? Ne peut-on pas appliquer la même expression à des Colonies qui, sous la protection des Dieux, sortent de leur Pais pour aller s'établir dans un autre? C'est ce qui fait précisément l'état de la question. M. l'Abbé Couture est du premier avis; M. Boivin soutient le second. L'autorité de Tite Live semble d'abord devoir décider la question. Cet Historien aussi instruit de la force & de la vraie signification des mots Latins, que l'Histoire même des Romains, s'explique ainsi au sujet de la consternation où la perte de la bataille & la mort du Consul C. Flaminius avoient jetté la République Romaine. On consulta, dit-il, les livres des Sibylles, & en conséquence on promit de grands jeux à Jupiter, deux Temples, l'un à Venus Erycine, & l'autre au bon esprit *Menti*; outre cela, un Printemps sacré, *Ver Sacrum*. Pour rendre la chose plus authentique, on proposa une Loi au peuple à peu près en ces termes.

„ Ordonnez Mrs. s'il vous plaît, qu'en cas
 „ que la République puisse, comme nous le
 „ souhaitons, se maintenir pendant cinq ans
 „ dans les guerres qu'elle a à soutenir contre
 „ les Carthaginois & les Gaulois qui habi-
 „ tent deçà les Alpes, chaque citoyen con-
 „ sacre à Jupiter tout ce qui lui naîtra de
 „ Cochons, d'Agneaux, de Chèvres &
 „ d'autres animaux à son usage, pendant un
 „ Printemps.

L'accomplissement du vœu fut différé jusqu'au Consulat de M. Porcius Caton & de

L. Valerius, l'an de Rome 558. Et la République se trouvant alors un peu rétablie de l'épuisement où l'avoit réduite la seconde guerre Punique; le Souverain Pontife ayant remontré qu'on avoit manqué à quelque chose dans l'exécution du vœu, le Sénat fut d'avis qu'il falloit recommencer; il fit un decret qui devoit être compris dans l'obligation qu'on avoit contractée, & détermina par là ce qu'il falloit entendre par *Ver Sacrum*: ce fut tout le bestail qui seroit né depuis le premier jour de Mars jusqu'au dernier jour d'Avril inclusivement.

Telle est, selon M. l'Abbé Couture, l'idée qu'on doit avoir du Printemps sacré, puisqu'elle se trouve fondée sur un Arrêt du Sénat, & que toute l'Histoire Romaine n'en fournit point d'autre exemple. L'autorité de Denys d'Halicarnasse ne prouve rien contre ce sentiment. Cet auteur, après avoir raconté comment les Aborigènes s'étoient établis dans cette partie de l'Italie qui contient le Latium, dit, que lors qu'on voyoit autrefois que le peuple se multiplioit tellement dans une Ville, que les vivres commençoient à y manquer, on retranchoit de cette multitude tous les enfants qui naïssoient pendant le cours d'une année, on les consacroit aux Dieux, & lorsqu'ils étoient en âge d'aller chercher fortune ailleurs, on les envoyoit bien armez s'établir dans quelque autre contrée. Peut-on conclure de là que ces sortes de Colonies pouvoient être appelées un *Ver Sacrum*, un Printemps sacré? Il s'agit dans

ce sçavant auteur d'une jeunesse sacrée, & de la production d'une année entière; mais il n'est pas plus fait mention du Printemps que des autres saisons: & dire avec un de nos premiers Compilateurs que c'est une espèce de Printemps sacré, εἰδὸς τιμωρὸς ἱερῶν, c'est vouloir employer gratuitement une métaphore, à laquelle l'auteur original n'a point pensé.

Le témoignage de Strabon n'est pas plus favorable aux partisans du sentiment opposé, que celui de Denys d'Halicarnasse. Cet auteur parle d'un vœu que firent les Samnites, d'immoler aux Dieux tout ce qui naîtroit dans leur País pendant une année; & comme les enfants étoient compris dans la promesse, ils les envoyèrent sous la protection de Mars dans le País des Opiques où ils s'établirent. Rien de plus conforme à cet événement que ce que nous avons rapporté après Tite-Live: & Strabon avoit là une belle occasion de donner au vœu des Samnites le nom de *Printemps sacré*; cependant il ne l'a pas fait: il est donc évident que la notion que l'on a donnée du *Ver sacrum*, étoit la seule qu'avoient les Romains de cette espèce de vœu, dont le nom même étoit apparemment dans les Livres des Sibylles; car on ne prétend point ici que les Romains soient les inventeurs de cette sorte de sacrifices; on a voulu seulement déterminer l'idée qu'ils en avoient.

M. Boivin l'aîné ne s'est pas rendu à ces témoignages; il a lu trois Dissertations, pour

prouver que les Colonies dont on a parlé, étoient aussi nommées des *Printemps sacrez*, du moins dans un sens figuré; & que si les Grecs leur ont donné le nom de *ετος ιερον*, un *an sacré*, les Latins leur ont donné celui de *Ver sacrum*; quoique ce mot dans sa signification naturelle, ne signifie que le bétail né pendant le Printemps d'une année vouée à quelque Dieu dans une calamité publique. Pour établir ce sentiment, il rapporte un grand nombre de témoignages d'auteurs anciens, à commencer par Sextius, qui écrivoit vers l'an 200. avant Jesus-Christ, & il finit par Paul Diacre d'Aquilée, qui vivoit vers l'an 800. de la même Ere. Choisissons dans cette longue liste, ceux dont les passages semblent les plus positifs. Pline, parlant des Picentins, dit qu'ils descendoient des Sabins, qui avoient voué un Printemps sacré: *Picentini orti sunt à Sabinis, voto vere sacro*. Voilà le *Printemps sacré* pris dans le sens de Colonie, bien nettement exprimé par un auteur aussi instruit des usages anciens que de la force des mots Latins. St. Jérôme sur l'an 1596. de son Eusébe, dit que ce sont les Lacédémoniens, qui bâtirent la Ville d'Héraclée près d'Eubée, en y envoyant un *Ver sacrum*: *Lacedemonii Ver sacrum Heracliam destinantes urbem condunt*. Ce qu'Eusébe a nommé simplement une Colonie, St. Jérôme l'appelle un *Ver sacrum*; d'où il résulte que ce mot dans la langue Latine est Synonyme avec celui de Colonie.

La seconde Dissertation de M. Boivin
con-

contient aussi un ample Recueil de textes Latins, qui prouvent la même chose; mais comme ce sont des auteurs modernes, & que l'Académie ne défère à leurs sentimens, qu'autant qu'ils sont appuyez de l'autorité des anciens, nous ne les rapporterons point ici: ce qui résulte de cette seconde pièce, c'est qu'on voit d'un seul coup d'œil, par la comparaison des anciens & des modernes, que ceux-ci ont souvent entendu l'expression qui fait le sujet de cette dispute, dans le sens favorable à M. Boivin.

Dans une troisième Dissertation, il rapporte le témoignage des auteurs Grecs qui ont fait mention des Printemps sacrez. Myrsilus, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Plutarque, Eusèbe & Syncelle; & parmi leurs Commentateurs & les Critiques qui ont fait ou des notes ou des reflexions sur ces auteurs; Casaubon, Saumaïse, Sylburge, Scaliger & quelques autres, sont ceux que cite l'auteur, qui convient, qu'à la vérité les Grecs n'ont point parlé du Printemps sacré à la manière des anciens Latins & des Sabins, mais qui soutient qu'ils ont dit quelque chose d'équivalent, lorsqu'ils ont parlé d'un *an sacré*, d'une *jeunesse sacrée*, &c. Voilà les principales pièces du procès sur lesquelles le public sera en état de juger de la vraie signification d'un mot qui a donné lieu à une dispute qui paroît bien éclaircie.



D E L A L I B E R T E

*Qu'avoient les Soldats Romains de
railler & de dire des Vers Satyri-
ques contre ceux qui triomphoient.*

LORSQU'IL s'agit de trouver l'origine de la liberté des Soldats dans les triomphes; au lieu de fouiller dans les annales, on a plutôt fait de la chercher dans le fonds de la malignité du cœur humain toujours en-
vieux, & dès là porté à censurer tout ce qui place un mortel au dessus des autres. M.
1712. l'Abbé Nadal avouë lui-même, dans une Dissertation qu'il communiqua à l'Académie, que quoiqu'il soit certain par le témoignage des Historiens, que dans les triomphes les Soldats Romains avoient la liberté de chanter contre leurs Généraux des chansons satyriques; on a de la peine à découvrir quelqu'autre source d'une coutume si bizarre.

Il est vrai que si Bacchus a été, selon Plin.
ne, l'inventeur des triomphes, c'est-là qu'il
faut rapporter l'origine de cette pratique; puis-
qu'on

qu'on trouve dans les anciennes Bacchanales quelque trace de cette liberté qui permettoit de tout dire. Si nous en croyons même quelques auteurs, Alexandre le Grand ayant imité le triomphe de Bacchus, il n'y eut rien alors qui ne fut permis à la licence du Soldat.

Denys d'Halicarnasse, qui a recherché l'origine de cette coutume, dit qu'elle ne vient ni des Ombriens, ni des Lucaniens, ni des autres anciens peuples d'Italie, mais que c'est une pure invention des Grecs, qu'il compare à l'ancienne Comédie d'Athènes,

Mais ne seroit-ce pas remonter à une origine plus sûre, si l'on disoit que cet usage étoit anciennement établi dans toutes les fêtes & dans tous les jeux. On sçait qu'il régnoit, sur tout, dans les Saturnales, où la joye & la licence se trouvoient autorisées par les Ordonnances de la Religion, & qu'en ces occasions les valets n'épargnoient point leurs maîtres, non plus que les servantes leurs maîtresses, dans les fêtes appelées *Matronalia*.

Cette liberté étoit encore plus permise dans les festins des nôces; ce fut là que vinrent se réfugier ces sâles équivoques, & tous ces traits licentieux que la Comédie plus sage & plus modérée avoit bannis du Théâtre.

Les jeux du Cirque, si nous en croyons *Ant. L.* Denys d'Halicarnasse, avoient de même leurs 7.
plaisants dans la marche solemnelle de ces jeux, qui se faisoit depuis le Capitole jusqu'au
Cir-

Cirque. On voyoit des gens déguisez en Silènes & en Satyres, qui contrefaisoient ce qu'il y avoit de plus grave, & tournoient quelquefois en ridicule jusqu'aux cérémonies religieuses. Enfin, on voit des vestiges de cette même licence jusque dans les pompes funébres, où l'on introduisoit des bouffons, qui portant un masque ressemblant au défunt, l'imitoient dans ce qu'il avoit eû de plus marqué dans sa marche, dans ses manières & dans ses mœurs.

Après avoir ainsi cherché l'origine d'une coutume si singulière, M. l'Abbé Nadal rapporte ce que les Historiens nous ont lais-

Lib. 39. sé sur ce sujet. Tite-Live, parlant du triomphe de Cn. Manlius Volso, qui avoit dompté les Gaulois d'Asie, dit que les Soldats firent comprendre par leurs chansons

Lib. 19. que ce général n'en étoit point aimé. Pline
6. 8. observe aussi que quelques Soldats reprochèrent à Jules César son avarice pendant la pompe d'un de ses triomphes, disant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes sauvages; & lorsque ce même Dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chansons qui se dirent contre lui, pendant la marche du triomphe, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit son commerce avec Nicomède Roy de Bithynie. *Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem. Ecce Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem.* On ne l'épargna pas non plus sur toutes ses autres galanteries, & c'étoit

Suet.

Dion.

Cassius.

Lib. 43.

c'étoit tout dire que de crier devant lui;
Urbani servate uxores mœchum calvum adduci-
mus.

Lorsqu'il n'y avoit point de prise du côté de l'honneur, on se rabattoit ou sur la naissance ou sur quelqu'autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le triomphe de Ventidius Bassus homme de basse extraction, mais que César avoit élevé à la dignité de Pontife & de Consul. Ce Général triomphant des Parthes, on chanta pendant la marche cette chanson: *Con-*
currere omnes Augures, Aruspices, Portentum
invisitatum, conflatum est recens; Nam vulos
qui fricabat, Consul factus est.

Aulus-
Gell.
Lib. 1.
6. 4.

Velleius Paterculus raconte de même que Lépide ayant pros crit son frère Paulus, comme Plancus avoit pros crit Photius Plancus aussi son frère, ceux qui suivoient le char de triomphe, mêlèrent parmi leurs autres Satyres ce mot, dont la raillerie dépend d'une équivoque de la langue Latine: *De*
Germanis, non de Gallis triumphant duo Con-
sules. Enfin Martial, sans parler des autres Poètes, après avoir prié Domitien de se dépoüiller, pour lire ses ouvrages, de cette gravité qui seioit si bien à un Empereur, ajoute que les triomphes mêmes souffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de servir de matière aux railleries:

L. 1. op.
4.

Con'suevere jocos vestri quoque ferre triumphi,
Materiam dictis nec pudet esse ducem.

Dyon.
Halic.
l. 7.

Il est vray , ajoute-t-on , que pour réprimer cette licence , on deffendoit les raileries préméditées : la Loy des XII. Tables y étoit formelle. Il est pourtant bien difficile de s'imaginer que la plupart des satyres dont on vient de parler fussent des *impromptu*. Le soldat pouvoit quelquefois fournir des saillies heureuses ; mais d'aller saisir le mauvais côté d'un Conquérant , l'envelopper sous des allusions fines & délicates , opposer à la gloire du triomphe , ce qui pouvoit la diminuer dans l'esprit des sages , & trouver une compensation odieuse entre les vices & les vertus , il semble qu'il y avoit tout lieu de soupçonner un peu de préparation ; & les auteurs de ces Vaudevilles , ne devoient pas toujours se chercher parmi des personnes viles pour la plupart & sans éducation.

Après avoir découvert la source de la liberté des soldats dans les triomphes , & avoir rapporté les exemples que l'Histoire en fournit , M. l'Abbé Nadal pense qu'il y a tout lieu de croire que les vers qui furent chantez dans les premiers triomphes n'étoient que des hymnes à l'honneur des Dieux , mêlées de louanges pour les chefs ; mais que l'abus qui a accoutumé de se glisser dans les cérémonies les plus respectables , tourna ces actions de grâces , & ces marques de vénération en des chansons satyriques.

DU



D U

CAMP D'ANNIBAL

sur les bords du Rhône.

UN passage de Polybe copié par Tite-Live, sur la marche d'Annibal, a donné lieu à quelques reflexions que M. de Mandajors a communiquées à l'Académie. L'Historien Grec dit que ce Général ayant passé le Rhône remonta pendant quatre jours le long de ce fleuve, & qu'il campa dans un endroit où est le confluent d'une rivière, nommée dans cet auteur *Σαῶνας*, & par Tite-Live *Arar*. On ne connoît point celle dont parle Polybe, & Casaubon croit qu'il faut lire *Αἰσῶνας*; mais cette correction ne fait que porter dans l'Historien Grec la faute qui est dans l'Historien Latin, puisque ce n'est point près du lieu où la Saône se jette dans le Rhône que campa le Général Carthaginois.

Philippe Cluvier a tort bien rectifié cet auteur, en disant qu'il falloit lire dans l'un & dans l'autre *Isara*, l'Isère, & cette correction a été suivie par la plupart des Sçavants: mais, comme le but que se propose l'Académie, est, ou de découvrir la vérité, ou de prêter des preuves à ceux qui l'ont déjà découverte, M. de Mandajors suit exactement

tement le cours du Rhône depuis Lyon jusques à la Mer, fait connoître les peuples qui habitoient sur ses bords; & suivant Annibal dans tous ses Camps, il prouve que c'est dans l'endroit où l'Isère se jette dans le Rhône, que s'arrêta ce Général après les quatre jours de marche, dont parlent Polybe & Tite-Live. Il suppose d'abord qu'il passa le Rhône entre Orange & Avignon. Il étoit là à quatre journées de la Mer & de l'armée de Scipion, à une journée du Pont St. Esprit, où Hannon avoit dû passer ce fleuve pour aller attaquer les barbares; & n'étant alors qu'à 18. lieues de l'Isère, il put aisément y arriver en quatre jours, au lieu qu'il étoit à 35. ou 40. lieues de la Saône, où il ne pouvoit conduire que par des marches forcées une armée déjà fatiguée.

Tite-Live s'explique ainsi sur cette marche, *quartis castris ad insulam pervenit, ibi Arar Rhodanusque amnes diversi ex Alpibus decurrentes, agri aliquantum amplexi confluent in unum.* Ces mots *ex Alpibus defluentes*, ne semblent pas convenir à la Saône, qui vient du mont de Vauge, & c'est cette raison qui a obligé Cluvier à rectifier ce passage; mais cette preuve ne suffit pas, puisque Strabon & Ptolémée ont dit aussi que la Saône vient des Alpes; il falloit faire plus d'attention qu'on n'en a fait ici sur les mots *agri aliquantum complexi*; c'est de là que M. de Mandajors tire la nécessité de la correction, Ces mots supposent une peninsule formée par deux

deux rivières, qui coulant d'abord assez près l'une de l'autre, s'éloignent ensuite, & viennent se rejoindre: c'est ce que la Saône ne fait point à l'égard du Rhône, dont elle ne s'approche que pour mêler ses eaux avec les siennes; au lieu que l'Isère s'approche du Rhône vers Montmelian, & s'écartant ensuite vers le midy, elle vient enfin se jeter dans ce fleuve, après avoir formé une péninsule d'une partie du Dauphiné. Tite-Live, en parlant du camp où étoit Annibal, dit, *incolunt prope Allobroges*. Ces peuples, en effet, occupoient le bord du Rhône depuis l'Isère jusqu'à Genève; & ceux qui soutiennent que ce camp étoit près de Lyon, ne font pas attention qu'il y auroit eu déjà long-temps qu'Annibal auroit été au milieu de ces peuples, lorsque l'historien dit qu'il ne faisoit qu'en approcher.

Ces preuves détruisent en même temps l'opinion de M. Doujat, qui met dans Polybe & dans Tite-Live, la Durance au lieu de l'Isère, & celle du Pere Menestrier, qui, dans son introduction à la lecture de l'Histoire, soutient l'ancienne opinion, & marque près de Laon le camp dont il est ici question: mais comme quelques auteurs appuyent encore ce sentiment sur un passage tiré de la vie d'Annibal, M. de Mandajors prouve ensuite que cette vie n'est point de Plutarque, & qu'elle n'a été écrite que plus de douze cens ans après cet Historien: la chose n'est plus à présent problématique; on sçait que Donat Acciajoli est l'auteur de
cette

cette vie, ainsi que de celle de Scipion. Pour en être convaincu il n'y a qu'à lire l'Epître que cet écrivain adresse à Pierre de Médicis. „ Je me suis proposé, dit-il, de „ rediger dans ce volume, les vies de deux „ Capitaines célèbres, Scipion & Annibal, „ que j'avois recueillies de divers auteurs „ Grecs & Latins. „ François Amiot dit en parlant de ces deux vies dans son second avis aux Lecteurs. *Celles de Scipion & d'Annibal traduites par Charles de Lescluse, ne se trouvent en Grec, ni ne sentent pas aussi l'esprit de Plutarque, ains ont esté écrites en Latin par Donatus Acciajolus, comme les Doctes de nostre temps l'estiment.*

Si Symphorien Champier, dans son Traité intitulé, *De Origine civitatis Lugdunensis*, imprimé à Lyon en 1508. avoit lû cette Epître & cette remarque d'Amiot, il n'auroit pas avancé sur la foi de Plutarque, que l'Isle où campa Annibal, étoit dans le lieu où est aujourd'hui la Ville de Lyon. Cet auteur & plusieurs autres ont été trompez, en ne lisant la vie d'Annibal que dans le Recueil de Campanus composé en 1470. parce que le Collecteur n'y a pas distingué les véritables vies de Plutarque, de celles d'Acciajoli; ou dans la traduction Italienne de Battista Alexandro Jaconello, qui a supprimé l'Epître d'Acciajoli.

M. de Mandajors blâme ensuite quelques Critiques, qui sans avoir fait la moindre attention à cette Epître qui décide la question, ont traité Acciajoli d'imposteur, & l'ont

Pont accusé d'avoir voulu confondre ses ouvrages particuliers avec ceux de Plutarque,



SUR UN PASSAGE DU PREMIER LIVRE DES ROIS.

UN Chanoine, homme de Lettres, ayant consulté M. Pinart sur le véritable sens de ce passage du premier Livre des Rois, où selon la Vulgate, David dit au c. 30. Grand Prêtre Abiathar, *Applica ad me Ephod*, & *applicuit Davidi Ephod* : & lui ayant demandé en conséquence, si David s'étoit revêtu de l'Ephod du souverain Pontife, & s'il avoit consulté par lui-même l'oracle *Urim & Thummim*; M. Pinart à son tour, En 1714. proposa la question à l'Académie, & fit ensuite à son Chanoine la réponse, dont voici la substance.

Il y avoit différentes sortes d'Ephod chez les Hébreux, l'un qui n'étoit que de lin, tel que celui dont étoit revêtu David. Cet Ephod étoit tout simple, sans pectoral, sans 2 Reg. c. 6. v. 41. huméraux, sans inscription du nom des dou-

ze Tribus , & par conséquent sans *Urim* & *Thummim* ; c'étoit une Tunique faite à peu près comme le Rochet des Chanoines , sans manches , fenduë par les côtez jusqu'au bas , & sur laquelle on mettoit une ceinture.

1 Reg.
c. 22.

Cet Ephod étoit à l'usage des Prêtres , des Lévites , des Prophètes , & même des personnes de distinction , dans les cérémonies publiques. Le Prophète Samuel portoit un Ephod de pur lin , & les quatre-vingt-cinq Prêtres que Doëg fit égorger , en avoient un semblable.

L'autre sorte d'Ephod , & qui ne pouvoit être porté que par le Grand Prêtre , étoit de toute autre matière , *ex hyacintho , purpura , coccino , auro & bysso retorta* , avec tous les ornements dont l'Écriture fait mention.

Il n'étoit pas permis à David , tout Roi & Prophète qu'il étoit , ni à tout autre qu'au souverain Pontife , de se revêtir de cet Ephod ; & il n'est pas dit non plus dans cet endroit du premier Livre des Rois , que David se soit donné la liberté de prendre cet habit pontifical. On lit dans le texte Hébreu *חגגשכח נא לי אה האפוד* *Haggischah na li & haephod* , qui mot à mot , ne signifie autre chose , sinon *appropinquare fac quæso ad me Ephod* , ou selon d'autres , *mei causa , propter me* , de sorte que ce qui résulte de ces paroles , est que , ou David demanda au Grand Prêtre Abiathar son Ephod de lin , afin d'être en habit plus décent à la consultation de l'oracle , ou que s'il en étoit déjà

re-

revêtu , il pria ce Pontife de s'approcher , de se mettre tout auprès de lui , revêtu de son Ephod Pontifical ; afin qu'il pût entendre , ou distinguer plus aisément la réponse de l'oracle.

Un grand nombre d'interprètes, Cunæus même , & des Rabbins très-habiles , ont crû que David avoit exercé en cette occasion les fonctions du Sacerdoce ; & c'est l'explication que la plupart des Commentateurs ont donné à ces mots de l'Ecriture, *Regale Sacerdotium*. Ils se sont imaginé que la Royauté étoit attachée au Sacerdoce , & que l'un étoit inséparable de l'autre ; que David étoit Prêtre & Roi tout ensemble , qu'Aaron & les souverains Pontifes les successeurs étoient aussi revêtu de l'autorité Royale.

Il est vrai que le grand Pontife avoit une autorité souveraine dans ce qui concernoit le service Divin, le culte , les cérémonies , & sur-tout ce qui étoit de discipline Ecclésiastique ; mais il n'en exerçoit aucune dans les affaires temporelles. Qu'on parcoure l'Histoire de ces souverains Pontifes depuis Aaron jusqu'au temps des Machabées , on n'en trouvera aucun qui se soit attribué la connoissance des matières Civiles , ni qui ait prétendu commander les armées , même dans les guerres entreprises par l'ordre de Dieu , & qu'on peut appeller les guerres du Seigneur.

Du temps de la République , les Hébreux avoient des Juges pour le gouverne-

ment de l'Etat, & les Rois succédèrent à ces Juges. On ne voit pas non plus, depuis l'établissement de la République des Hébreux, jusqu'au temps des Machabées, que les Juges, ni les Rois leurs successeurs, se soient attribué l'autorité Pontificale. *Mach. 1.* Jonathan & Simon furent les premiers qui unirent en leurs personnes la puissance séculière, avec la Jurisdiction Ecclésiastique, & depuis, Aristobule Grand Prêtre, fils de Jean Hircan, & petit fils de Simon de la famille des Asmonéens, se mit la couronne sur la tête, & fut le premier chez les Juifs qui ait été Roi & souverain Pontife tout ensemble.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu des Rois parmi les Hébreux, qui ont entrepris sur les droits du souverain Pontife, mais ils n'en ont jamais été en possession. Le Roi Saül fut sévèrement réprimé par le Prophète Samuel, pour s'être avisé de faire les fonctions du Sacerdoce dans un sacrifice qu'il offrit au Seigneur. *1 Reg. c.* Cette entreprise lui tira la malédiction de Dieu, & le Roi Ozias fut non seulement très-vertement repris par les Prêtres, pour s'être donné la liberté de brûler & d'offrir de l'encens sur l'autel des parfums, & de faire un holocauste, ce qui étoit une des fonctions du Grand Prêtre; mais Dieu le frappa encore de la lèpre pour s'être attribué un droit qui n'appartenoit à aucune puissance séculière. *13. v. 9.*

Ces termes de l'Ecriture, *Regale Sacerdotium*, ne donnoient donc aucun droit sur la

la Jurisdiction & le ministère des Prêtres , non plus qu'aux Pontifes aucune autorité sur tout ce qui concernoit le gouvernement de l'Etat. J. C. lui-même, qui étoit le Grand Prêtre & le souverain des Pontifes, ne s'est point mêlé en cette qualité des affaires civiles & temporelles.

David étoit trop instruit de la Loi , & trop soumis à ce qu'elle ordonnoit , pour croire qu'il ait rien entrepris qui y fût contraire. Pensons que ce Roi , qui étoit selon le cœur de Dieu , respecta toujours les droits du Sacerdoce ; & que voulant consulter l'oracle sur une affaire qui étoit de la dernière importance, puisqu'elle regardoit le salut de son Etat, il pria seulement le Grand Prêtre de s'approcher de lui , afin qu'il pût être plutôt informé de la réponse du Dieu vivant.

Enfin, sans vouloir rapporter ici ce que les Rabbins & les Commentateurs disent sur le passage qui a donné lieu à cette discussion, il semble qu'il y a dans l'Ecriture un endroit qui peut confirmer le sentiment de M. Pinart ; & qu'il est assez étonnant qu'on n'ait pas appliqué à la question dont il s'agit. Salomon après la mort de David relégua le Grand Prêtre Abiathar à sa maison de campagne, *Reg. 3. c. 2.* en lui disant que , quoiqu'il fût digne de mort , il lui pardonnoit en considération de ce qu'il avoit porté l'Ephod devant son Père.



DES

JUIFS HELLENISTES.

QUOIQUE de sçavants Critiques du dernier siècle aient cherché avec soin qui étoient les Hellénistes, dont il est fait mention dans les chapitres 6. 9. & 11. des Actes des Apôtres, M. Fourmont n'a pas laissé de proposer encore sur ce sujet de nouvelles conjectures : il commence d'abord pas exposer le sentiment de ceux qui ont déjà traité cette matière. Scaliger, dit-il, a crû que les Hellénistes n'étoient autre chose que les Juifs d'Alexandrie. Heinsius donne ce nom à tous ceux qui parloient la langue ou le dialecte Hellénistique, c'est-à-dire, celui des 70. qui ont traduit la Bible. Selon Saumaïse, les Hellénistes étoient des prosélytes Grecs ; & selon M. Simon, il y avoit deux sortes de Juifs ; les Hébreux, c'est-à-dire, les Chaldéens, & les habitants de la Palestine ; & les Hellénistes, c'est-à-dire, tous ceux qui parloient Grec. Enfin, Vossius soutient que la nation Juive s'étant partagée en deux factions, avoit donné par-là occasion aux deux noms de Juifs & d'Hellénistes ; le Juif étoit celui qui souffroit avec peine la domination étrangère, & ce sont les zélés dont parle Joseph ; l'Helléniste ,

au

au contraire , s'étant soumis à l'empire des Grecs , s'accommodoit des mœurs & des coutumes de ces peuples ; tels sont ceux dont parlent les livres des Machabées. M. Fourmont examine les raisons dont tous ces Sçavants se sont servis pour appuyer leur sentiment ; & après les avoir réfutées , il propose deux solutions sur cette difficulté.

Ce qui a trompé , dit-il , les plus habiles Critiques , c'est qu'ils ont supposé que les Hellénistes du chapitre 6. & du chapitre 9. des Actes , étoient les mêmes que ceux dont il est parlé dans le chapitre 11. mais , il est évident que les premiers sont des Chrétiens prosélytes , & les autres des Gentils : il faut donc trouver des personnes à qui le nom d'Helléniste convienne dans ces deux états , ce qu'aucun de ces Critiques ne s'est avisé de chercher. Ainsi , dit M. Fourmont , les premiers Hellénistes sont les Syriens , qui ayant été soumis par les Grecs , s'accommodèrent bientôt & de leurs mœurs & de leurs coutumes. Il y avoit dans cette nation beaucoup de Juifs ; & voilà les Hellénistes des chap. 6. & 9. qui furent picquez , dit le texte sacré , contre les Hébreux , c'est-à-dire , contre les Juifs de la Palestine : „ en *Act. 6.*
 „ ce temps-là le nombre des disciples se *v. 1.*
 „ multipliant , il s'éleva un murmure des
 „ Juifs Grecs contre les Juifs Hébreux , de
 „ ce que leurs veuves étoient méprisées dans
 „ la dispensation de ce qui se donnoit cha-
 „ que jour. *Factum est murmur Græcorum*

adversus Hebræos, eo quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum. Les Hellénistes du chapitre 11. doivent être ces Gentils, auxquels la vision de St. Pierre permettoit de prêcher l'Evangile.

M. Fourmont appuye son opinion par quelques passages de Joseph, & par le Talmud, dans lequel les noms de Syrien & de Payen, de Syrien & d'Helléniste, sont des mots Synonymes; & si, ajoute-t-il, les Actes des Apôtres ont été écrits d'abord en langue Syrienne, comme il le croit, la chose ne souffre plus de difficulté; puisque l'Ecriture se sera servie du mot *Arami*, par où elle a toujours entendu les Syriens; les premiers par conséquent seront ceux de ce peuple qui avoient embrassé le Judaïsme; & les autres, ceux qui étoient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Si l'on n'est pas content de cette solution, M. Fourmont en propose une seconde, & il soupçonne qu'au lieu de *E'Ληνισταί*, les premiers exemplaires portoient *E'Αδριανισταί* avec un seul λ. En ce cas-là les *Helénistes* doivent être les Adiabéniens de la suite d'Hélène Reine d'Adiabène, qui selon Joseph embrassa le Judaïsme, vint demeurer à Jerusalem, & y amena plusieurs de ses sujets; qui s'étant aussi convertis, furent nommez *Helénistes*, comme les officiers d'Hérode sont appelez dans l'Evangile les Hérodiens. Cela supposé, tout est facile à expliquer dans les deux premiers endroits des Actes dont on a parlé; les Helénistes sont les Juifs

Adia-

*Ant. L.
20.ch.2.*

Adiabéniens , & ceux du chapitre II. sont les mêmes peuples encore attachez à l'idolâtrie , & à qui les Apôtres ont permission d'annoncer l'Evangile.



S I D A N S

L'OE D I P E

D E

S O P H O C L E

*le Chœur est la troupe des Sacrificateurs , ou
si c'est le Peuple même représenté par
les principaux Citoyens.*

LA question dont il s'agit ici , paroît très-importante , & mérite d'être approfondie ; puisque c'est de-là que dépend la connoissance de toute la disposition des pièces Dramatiques des Grecs,

M. Dacier , expliquant dans ses Commentaires sur l'Art Poétique d'Aristote , la nature de l'action du Poème Dramatique , fait voir que ces actions ne peuvent être que de deux sortes ; car , ou elles commencent avant que le peuple qui doit y avoir quelque part , soit assemblé , ou c'est l'assemblée du

G 5

peu-

peuple qui commence l'action. Il y a des exemples de ces deux sortes d'actions, continuë cet auteur, & l'Oedipe de Sophocle est de l'espèce de celles où le chœur est le premier sur le Théâtre. Le Grand Prêtre de Jupiter accompagné de beaucoup d'autres Prêtres, & de l'élite de la jeunesse, va se prosterner devant l'autel qu'on avoit élevé à Oedipe près de son palais; c'est le lieu de la scène: les cris & les gémissements obligent le Prince de sortir, pour en sçavoir le sujet, & c'est ce qui fait l'ouverture de la pièce. Oedipe ordonne au Prêtre de Jupiter & aux enfants de se lever, & d'aller assembler le peuple, & les autres Prêtres qui restent avec quelques vieillards qui composent le chœur de cette Tragédie.

M. Boivin le cadet, au contraire, pense que ce Prêtre étoit seul avec les enfants, & qu'étant sorti par l'ordre du Prince, il ne reste personne sur le Théâtre pour former le chœur, jusqu'à l'arrivée du peuple qu'il suppose avoir été assemblé aux environs.

On va exposer le plus brièvement qu'il sera possible les raisons qu'apportent ces deux Académiciens, dont la dispute a été accompagnée de toute la politesse qui convient à de véritables Sçavants.

M. Boivin pense que la décision de ce point de critique dépend de l'explication de cet endroit de la première scène de l'Oedipe de Sophocle.

οὐ δὲ οὐ γὰρ παῖς
 ἱερεῖς. ἐγὼ μὲν ζῆνός.

Oedipe sort de son palais, & voit une troupe d'enfants couronnez de rameaux à la manière des supplians; il leur adresse d'abord la parole, ensuite il ordonne au Grand Prêtre de Jupiter qui leur sert comme d'introducteur, de répondre pour eux. Le Grand Prêtre commence ainsi son discours. „Maître absolu de ma Patrie, Puissant Oedipe, vous nous voyez ici près de vos autels, & vous voyez quels sont nos âges; de tendres enfans qui ne peuvent pas encore étendre bien loin leurs foibles aîles, & des Prêtres accablez du poids de la vieillesse. Moi, Prêtre de Jupiter, & ces enfans l'élite & la fleur de la jeunesse Thébaine.

Il s'agit de sçavoir si le pluriel *οὐ δὲ οὐ γὰρ παῖς ἱερεῖς*, & *des Prêtres accablez du poids de la vieillesse*, doit se prendre à la Lettre, ou s'il est ici pour le singulier; s'il signifie plusieurs Prêtres, ou s'il n'en signifie qu'un. L'ancien Scholiaste est pour ce dernier sentiment. Il décide que ce pluriel, & *des Prêtres accablez du poids de la vieillesse*, ne marque pas plusieurs Prêtres, mais un seul; que le Grand Prêtre de Jupiter se sert ici du pluriel, en parlant de lui-même & de lui seul: puisque quelques lignes plus bas, il ajoute expressément qu'il n'y avoit qu'un seul Prêtre avec la troupe des enfans.

M. Boivin observe qu'il est assez ordinaire à Sophocle d'employer ainsi des pluriels

pour des singuliers. La seule Tragédie d'Oedipe en fournit plusieurs exemples. En voici un tiré du dernier Acte. Jocaste en pleurs déteste la couche où il lui est né un mari de son mari même, & où elle a eû des enfants de son propre fils. Le texte porte qu'elle déplore cette triste couche, où elle a eû des époux de son propre époux, & des enfants de ses enfants mêmes. Or Jocaste n'a pas eû de son premier époux plusieurs autres époux: elle n'a eû de *Laius* qu'Oedipe διπλοῦς ἀνδρας est donc ici pour ἓνα ἄνδρα, ou pour ἄλλον ἄνδρα. Les enfants que la même Jocaste dit avoir eû de ses enfants, elle ne les a pas eû de plusieurs, mais d'un seul, qui est Oedipe, ἐκ τέκνων est donc ici pour ἐκ τέκνου. Il seroit trop long de rapporter les autres exemples de pluriels employez pour des singuliers dans la seule Tragédie d'Oedipe. On objectera peut-être que dans tous ces endroits-là, les pluriels sont des figures, mais ne sera-t-il pas permis de dire aussi que dans l'endroit en question le pluriel οἱ δὲ σὺν γῆρα βαρῆς ἱερῆς est une figure. „ Vous voyez ici, „ dit le Grand Prêtre, deux âges bien différens. Vous voyez de tendres enfants & de vieux Sacrificateurs. M. Boivin sent dans ce pluriel une expression figurée & emphatique, qui dit quelque chose de plus que s'il s'étoit contenté de dire tout simplement, & un vieux Sacrificateur. C'est comme s'il disoit, vous voyez dans ces enfants la jeunesse la plus tendre, & dans ma personne la vieillesse la plus tendre.

veilleuse la plus vénérable; il exagère son âge, & se multiplie en quelque façon pour augmenter le respect & la compassion dûs à la vieilleuse aussi bien qu'à son caractère.

Oedipe ne dit pas un seul mot dans les deux scènes dont ce premier Acte est composé, qui s'adresse à d'autres Prêtres qu'à celui de Jupiter. Les Prêtres des autres Dieux seroient-ils donc si méprisables qu'ils ne méritassent pas d'être apostrophés une seule fois, & ne paroîtroient-ils sur la scène que pour s'y montrer, & pour y faire une si mauvaise figure? Enfin, s'il y avoit d'autres Prêtres que celui de Jupiter, conviendrait-il à celui-ci, après avoir dit, *Moi Prêtre de Jupiter*, de ne pas ajoûter, & ceux-ci Prêtres des autres Dieux? La construction même paroît bizarre, car l'ordre naturel ne seroit pas de dire, *moi Prêtre de Jupiter, & ceux-ci l'élite de la jeunesse Thébaine*, mais de dire, *moi Prêtre de Jupiter, & ceux-ci des autres Dieux*. Aussi s'est-il trouvé des Interprètes, qui pour sauver la construction, ont entendu par οἱ δὲ τ' ἡθύναι λεκτοί, & ont prétendu que le mot ἡθύναι étoit ici pour Διοσκούρον. M. Boivin aimeroit beaucoup mieux corriger avec M. Fourmont, & lire οἱ δὲ ἄλλοι θεῶν λεκτοί, ce qui feroit un très bon sens dans une construction exacte. Mais, comme on n'a pas besoin ici d'une troupe de Prêtres, il n'est pas nécessaire d'en introduire par une correction qui n'est appuyée de l'autorité d'aucun MS.

On peut opposer au Scholiaste Grec, &

à toutes les raisons qu'on vient d'alléguer, l'autorité de M. Dacier; mais c'étoit à lui même que M. Boivin appelloit de sa décision, comme à un Juge aussi équitable qu'éclairé. „ Je me suis déclaré, dit M. Dacier, contre la remarque du Scholiaste „ Grec, qui prétend que le Grand Prêtre „ de Jupiter est seul ici avec cette troupe „ d'enfants. Ce sentiment est démenti par „ la suite, car à la fin de l'acte, après que „ les enfants s'en sont allez pour faire assembler le peuple, les vieillards restent, „ & composent le chœur. „

La raison qui a déterminé M. Dacier à s'écarter de l'interprétation de l'ancien Scholiaste, est décisive, si ce qu'il suppose est véritablement tel qu'il le suppose; Mais M. Boivin ne voit rien qui prouve ce que M. Dacier avance, qu'à la fin de l'acte les enfants s'en vont pour faire assembler le peuple, & que les vieillards restent & composent le chœur. Au contraire, il prétend que la commission d'assembler le peuple est donnée, non point aux enfants, mais à un personnage muet, qui n'est point nommé. „ Enfants, dit Oedipe, levez-vous, & em- „ portez ces rameaux convenables à des „ suppliants, & que cependant quelqu'autre „ assemble ici le peuple de Cadmus. „ A l'égard des vieux sacrificateurs qui, selon M. Dacier, doivent rester pour composer le chœur, il ne paroît pas qu'il en soit fait aucune mention dans aucun autre endroit de la pièce. A la fin du premier acte, le
Grand

Grand Prêtre ordonne aux enfans de se retirer : „ enfans , dit-il , levons-nous , „ nous ne sommes venus ici que pour entendre ce que le Prince nous annonce. „ En s'exprimant de la sorte, il est visible qu'il se retire avec les enfans; & s'il y avoit avec lui une troupe de sacrificateurs qui dût rester pour former le chœur, il faudroit qu'il restât avec cette troupe; ou bien qu'il dît quelque chose pour s'excuser de ne pas demeurer avec eux; car il n'y auroit rien de plus mauvais sens, qu'ayant à former un chœur composé de vieux sacrificateurs, le seul Prêtre de Jupiter se retirât; lui qui devroit être le premier, & comme le chef de toute la troupe.

La question, selon M. Dacier, est de savoir qui sont ceux qui composent le chœur de cette pièce. Le Scholiaste Grec prétend que dans le moment que le Grand Prêtre s'en va avec cette troupe d'enfans, il arrive un certain nombre d'habitants de Thèbes, qui font le chœur.

M. Boivin répond à cela, que le chœur qui arrive; soit qu'il soit composé d'un certain nombre de Thébains, ou de tout le peuple, comme le Scholiaste semble l'insinuer, ne fait point voir qu'il sçache l'oracle que Créon vient de rapporter. Il sçait bien qu'il est venu un oracle, mais il ne sçait pas ce que dit cet oracle. Le bruit se répand dans Thèbes qu'il y a un oracle. Le Chœur paroît aussi-tôt, & demande quel est cet oracle dont on ne lui a encore rapporté ni les

termes.

termes ni la substance. Une preuve même que le Chœur ne peut pas être cette troupe de Sacrificateurs supposée par M. Dacier, c'est que le chœur dans le premier intermède ignore absolument ce qui est ordonné par l'oracle, & ne dit pas un seul mot de l'unique moyen de faire finir la peste, qui est de punir le meurtrier de Laius; ce qui seroit fort étrange, si ce même chœur étoit composé d'une troupe de Prêtres qui eussent été présents, comme le Grand Prêtre de Jupiter & la troupe des enfants, à l'arrivée de Créon & à son entretien avec Oedipe: puisqu'ils auroient entendu de la bouche même de Créon les propres termes de l'oracle.

Voici au reste ce que pense M. Boivin de la constitution du chœur dont il s'agit ici. Ce chœur, selon lui n'est point une troupe de vieux sacrificateurs, mais tout le peuple représenté par une troupe d'honorables citoyens, qui ont part au gouvernement, & qui sont comme le Conseil du Prince; ils sont appelez *ἀνακτες*, c'est-à-dire, *Seigneurs*, par Jocaste même qui est leur Reine. Et au commencement du dernier acte, on les apostrophe ainsi: *O vous qui de tout temps jouissez ici des premiers honneurs.* Dans toute la pièce on ne trouve pas un seul endroit bien lû & bien expliqué où ils soient nommez *vieillards*. On peut néanmoins supposer vrai-semblablement avec un des Scholiastes, que ce sont des vieillards, ou du moins des personnes d'un âge
mûr.

mûr. Après tout, il n'y a rien de plus naturel que la manière avec laquelle Sophocle introduit le chœur sur la scène. Oedipe à la fin du premier acte, congédie les enfants & le vieux sacrificateur qui les a amenez ; ensuite , s'adressant à un de ses Officiers , il lui ordonne d'assembler le peuple dans le lieu même où est la scène ; c'est-à-dire , aux portes du Palais. Le sacrificateur se retire , emmène les enfants , & au même instant le chœur entre. Il est visible que le chœur ne peut-être autre chose que le peuple , qui dans l'impatience où il étoit de savoir la réponse de l'Oracle , étoit accouru des places voisines , & auxquels il n'a fallu qu'un instant pour s'avancer. Le lieu destiné à recevoir le chœur ne peut pas contenir une si nombreuse multitude. Les plus vénérables & les plus qualifiez prennent place sur le théâtre ; & c'est proprement ce qui fait le chœur ; les autres se répandent aux environs , & occupent les différentes avenues du Palais d'Oedipe. Le chœur entre en chantant , ou plutôt en continuant de chanter ; car dès auparavant , on chantoit des Hymnes par toute la ville.

Mais , poursuit M. Boivin , ce qui paroît prouver invinciblement que dans cette Tragédie , le chœur est tout le peuple , c'est que dans la scène qui suit immédiatement le premier intermède , Oedipe parlant au chœur , adresse la parole à tout le peuple. „ Citoyens de Cadmus , dit-il , voici ce „ que je vous déclare à tous publiquement :
qui-

„ quiconque de vous a connoissance du
 „ meurtre de Laius , fils de Labdaeus , je
 „ lui ordonne de me reveler ce qu'il en
 „ sçait. Le reste de la scène suppose né-
 cessairement la présence de tout le peuple.
 Aussi le chœur, ou plutôt le chef de la trou-
 pe , répond au nom de tous les Thébains.
 „ Je ne suis ni le meurtrier , ni le complice
 „ du meurtre de Laius. Comment après
 cela peut-on soutenir que le chœur de cette
 Tragédie soit cette troupe de sacrificateurs
 qu'on a crû appercevoir dans le commen-
 cement du premier acte ? Il n'y a pas mê-
 me d'autre moyen de concilier les contra-
 dictions apparentes qui se rencontrent en
 différents endroits de la pièce, où le discours
 s'adresse au chœur , tantôt comme à une
 seule personne , tantôt comme à une troupe
 d'honorables Citoyens , & tantôt comme à
 tout le peuple ; qu'en reconnoissant que le
 chœur dans cette pièce est tout le peuple
 représenté par une troupe de Citoyens du
 premier rang , & par le chef ou l'orateur de
 cette troupe.

M. Dacier , dans une Dissertation qu'il
 lût peu de jours après à l'Academie , soutint
 par de nouvelles raisons le sentiment qu'il
 avoit déjà exposé dans son Commentaire sur
 la poétique d'Aristote ; & après avoir déclai-
 ré que c'est moins M. Boivin qu'il attaque,
 que l'ancien Scholiaste Grec qui l'a induit
 en erreur , il entre en matière , & fait voir
 que le Scholiaste n'a nullement compris la
 constitution de la Tragédie d'Oedipe ; puis-
 qu'il

qu'il a crû qu'après que le Prêtre de Jupiter s'est retiré avec ces enfants, il ne reste personne sur le Théâtre, & que c'est le peuple que le Prêtre de Jupiter a envoyé avertir de venir s'assembler, qui constitué le chœur. On va voir, dans ses principes, non seulement que cela n'est point, mais que cela ne sçauroit être.

Le Scholiaste explique le dix-septième vers d'une manière fort étrange. Le Grand Prêtre montre à Oedipe ceux qui sont prosternés au pied de son autel. „ Vous voyez, dit-il, l'âge & l'état de ceux qui sont ici prosternés devant votre autel : „ ceux-là sortent à peine de l'enfance, & „ ceux-ci que vous voyez accablez sous le poids des ans, ce sont les principaux sacrificateurs de tous nos temples. Il prend ce pluriel pour le singulier, & il prétend que le Grand Prêtre dit. „ Et ceux-ci accablez sous le poids des ans, ce sont les Grands Prêtres; „ pour dire, & moi je suis le Grand Prêtre. Mais comment ce Scholiaste a-t-il pû s'imaginer que le Prêtre de Jupiter, en montrant tout simplement à Oedipe ceux qui composent cette assemblée, se soit servi de ce pluriel pour le singulier; & qu'après avoir dit *οἱ μὲν*, en parlant de cette jeunesse, il ait dit ensuite *οἱ δὲ*, pour ne parler que de lui seul. C'est une figure trop emphatique pour une simple narration, ou le fait doit être nuëment exposé. Après tout, il ne faut pas, selon M. Dacier, aller chercher bien loin la preuve que
cette

cette explication est insoutenable & de très-mauvais sens. Le vers suivant nous la fournit : car , après que le Grand Prêtre a dit :

οἱ δὲ οὐ γὰρ βαρεῖς
ἱερεῖς.

Il ajoute tout de suite,

Ἐγὼ μὲν ζῆός. *Ego quidem Jovis.*

Il saute donc aux yeux que le sens naturel & littéral de ce passage est , „ ceux-ci acca-
„ blez sous le poids des ans , ce sont les
„ Grands Prêtres des autres Dieux , & moy,
„ je suis celui de Jupiter. Le passage est très-bien marqué ; s'il avoit employé ce
οἱ δὲ , *ceux-ci* , pour dire , *moi* , jamais il n'au-
roit ajouté *ἔγὼ μὲν* , & *moi* : cela seroit trop ridicule.

Mais on a souvent employé des pluriels pour les singuliers , dit M. Boivin ; les exemples en sont fréquents , & l'on en trouve plusieurs dans cette même Tragédie. Il cite à ce sujet plusieurs passages de l'Oedipe , où en effet les pluriels sont pour des singuliers. M. Dacier n'en rapporte que deux ici qui font autant que mille. C'est Oedipe qui parle dans l'un & dans l'autre. Dans le premier passage , voici à peu près comme ce Prince s'exprime : „ Je me
„ trouve en même temps le fils de ceux
„ dont je ne devois pas être le fils , j'habite
„ avec

„ avec les personnes avec lesquelles je ne
 „ devois jamais habiter , & je tuë de ma
 „ propre main ceux qui m'ont donné la
 „ vie. “ On voit là que le pluriel *ceux* ,
 désigne *Laius* , & que *celles* désigne *Jo-*
caste.

Ces pluriels sont encore employez bien
 merveilleusement dans ce passage si sublime
 de la seconde scène du cinquième acte.
 „ O nêces , fatales nêces ! Vous m'avez en-
 „ gendré , & après m'avoir engendré , vous
 „ avez fait rentrer le sang qui m'a donné la
 „ vie ; vous l'avez fait rentrer dans les mê-
 „ mes flancs où vous m'avez formé , &
 „ par-là vous avez produit des pères , des
 „ frères , des fils , des maris , des femmes
 „ & des mères , & tout ce que l'on peut
 „ concevoir de plus abominable & de plus
 „ affreux. Ces pluriels sont ici très-heureu-
 „ sement employez. Oedipe a la tête remplie
 de tant d'images affreuses , que par ces plu-
 riels il multiplie en quelque sorte ses maux ,
 & les rend plus sensibles. Des singuliers ne
 feroient pas à beaucoup près le même effet ,
 & répondroient mal à la passion & à l'état
 où il se trouve. „ Il n'y a rien quelques-
 „ fois , dit Longin , de plus magnifique que
 „ les pluriels , car la multitude qu'ils ren-
 „ ferment donne du son & de l'emphase.
 „ Tels sont ces pluriels qui sortent de la
 „ bouche d'Oedipe. O nêces , fatales nê-
 „ ces ! &c. Tous ces différents noms ne
 „ veulent dire qu'une seule personne ; Sça-
 „ voir , Oedipe d'une part , & sa mère Jo-
 „ caste

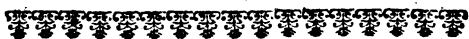
„ caste de l'autre. Cependant, par le moyen
 „ de ce nombre ainsi répandu, Sophocle
 „ multiplie en quelque façon les infortunes
 „ d'Oedipe : Mais, ajoute Longin, il faut
 „ bien prendre garde à n'employer ces plu-
 „ riels que bien à propos, & dans les en-
 „ droits où il faut amplifier ou multiplier,
 „ ou exagérer, & dans la passion : c'est-à-
 „ dire, quand le sujet est susceptible d'une
 „ de ces choses ou de plusieurs : Car, d'at-
 „ tacher par tout ces cymbales & ces son-
 „ nettes, cela sentiroit trop son Sophiste.
 Voilà un précepte très-sage & très-import-
 tant. Ce Rhéteur ne se contente pas de
 nous montrer en quelles occasions il faut
 employer ces pluriels, il nous enseigne en-
 core en quelles occasions il seroit mal de les
 employer. Or si le Grand Prêtre de Jupiter
 avoit employé ici ce *οὐδὲ γὰρ ὁὖν βαπτὶς*
'leptis, pour dire, *je suis le Grand Prêtre* :
 Le Poëte auroit-il bien obéi au précepte de
 Longin, & ce Rhéteur n'auroit-il pas trou-
 vé le Grand Prêtre un vrai Sophiste.

A la fin du premier Acte, Oedipe ordonne à ces enfants de se lever. Sur cela les Prêtres & les enfants se levent, & le Prêtre de Jupiter en se retirant, envoie qu'elqu'un dans les places avertir le peuple de venir s'assembler. „ Mes enfants, levons nous, dit „ le Grand Prêtre, puisque nous n'étions „ venus que pour demander ce que le Roi „ nous accorde. Qu'Apollon qui nous a „ envoyé un oracle, veuille nous être pro- „ pice, & faire cesser tous nos maux. Il
 part,

part , & en même temps le chœur commence & chante : *Divin Oracle de Jupiter, &c.* Il n'y a pas le moindre intervalle entre deux , comment peut-on donc concevoir que c'est ce peuple , qu'Oedipe ordonne de faire assembler , qui fait le chœur : cela est impossible , & il est bien plus naturel de penser que se sont ces mêmes Prêtres qui étoient prosternez avec ces enfants au pied de l'autel , qui restent , & qui font ce premier intermède. Dans la suite , le peuple , à mesure qu'il arrive se joint à eux. Sophocle auroit fait une faute énorme , & péché contre toute la vrai-semblance , s'il avoit supposé que c'est ce peuple qui , en arrivant , compose le chœur , & qui chante : *Divin oracle de Jupiter, &c.* Cela paroîtra encore plus impossible , si l'on se remet devant les yeux l'éloignement des places , où le peuple étoit dispersé autour des deux temples de Pallas & de l'autel d'Isménus. Cet autel d'Isménus étoit l'autel d'Apollon , qui étoit près d'une des portes de Thèbes. Comment donc peut-on supposer qu'on a eû le temps de faire venir ce peuple ; & comment ce peuple vient-il dans un instant chanter cet intermède ? cela est hors de toute vrai-semblance. A l'égard de ce que prétend M. Boivin , que le chœur ne sçait point l'oracle , qu'il sçait seulement qu'il en est venu un ; M. Dacier soutient que le texte même prouve que ce chœur sçait fort bien que Créon a apporté un oracle , &c. qu'il en sçait même les termes ;

mais

mais qu'il ignore encore ce qu'ils signifient; qu'il ne les comprend point, & que c'est ce qui le met en peine. Le Scholiaſte à donc très-mal jugé de cet intermède, lorsqu'il a prétendu que dans le moment que le Grand Prêtre ſe retire avec la troupe d'enſants, & qu'on va faire aſſembler le peuple; ce peuple arrive & compoſe le chœur. L'opinion de ce Scholiaſte eſt, ſelon M. Dacier, abſolument inſoutenable; car outre qu'il n'y a pas la moindre partie d'une minute entre le départ du Grand Prêtre, & le commencement du chœur; d'où ce peuple pourroit-il ſçavoir l'oracle que Créon a apporté, ſ'il ne fait qu'arriver ſur le théâtre.



E X A M E N

D'UN PASSAGE DE

P L A T O N

S U R L A

M U S I Q U E.

L'OPINION reçûe le plus communément parmi les modernes, touchant la Muſique des anciens, eſt qu'ils n'ont

n'ont point connu celle, que nous appellons *Musique à plusieurs parties*, c'est-à-dire, dans laquelle ces différentes parties forment, chacune à part, un chant suivi, & s'accordent toutes ensemble, comme il arrive dans notre contrepoint, soit *simple*, soit *composé*. C'est le sentiment de la plupart de nos Sçavants; entr'autres, 1. du fameux traducteur *Amyot*, comme on le peut voir à la tête de la version François, qu'il a donnée du *Traité de Plutarque, sur la Musique*; 2. de *Jean Wallis*, célèbre Mathématicien Anglois, pages 316. & 317. de son *Appendice des Harmoniques de Ptolémée*; 3. de *Claude Perrault* Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & membre de l'Académie Royale des Sciences, dans les *Commentaires François sur Vitruve*, & dans une *Dissertation sur la Musique des anciens*, imprimée à la fin du 2. volume de les *Essais de Physique*.

M. l'Abbé Fraguier ne pouvant se persuader, que l'antiquité, si éclairée dans la connoissance des beaux arts, & si ingénieuse à les perfectionner, ait ignoré l'assemblage de plusieurs parties, dans le concert des Voix & des Instruments, ce qu'il appelle le *chef-d'œuvre de la Musique* ou l'*Harmonie*; a crû rencontrer heureusement, dans un passage de Platon, de quoi détruire un préjugé si désavantageux, (selon lui,) aux Grecs & aux Romains. EN 1716.

Ce passage se trouve dans le *VII. Livre des Loix*, où Platon ordonne; Que les jeunes gens apprendront la Musique, depuis l'âge de treize ans jusqu'à seize; Que le pro-

fit de ces trois années d'étude sera de chanter avec la Lyre à l'unisson, & de distinguer, dans la Musique, les airs qui sont conformes aux mouvements de la vertu, d'avec ceux, qui portent le caractère de quelque sentiment déréglé. C'en est assez pour le Législateur, dit M. l'Abbé Fraguier. Mais comme la composition harmonique avoit un grand attrait pour des esprits, tels qu'étoient les Grecs; & que d'ailleurs elle étoit remplie de difficulté, qui ne pouvoient se vaincre que par une longue étude: il falloit les précautionner contre la passion de s'y livrer, & faire un règlement, qui les empêchât de donner à la composition un temps, destiné à quelque chose de meilleur

Plato

Lib. 7.

de Legib.

p. 812.

D. H. S.

Voici le passage en Grec. Τούτων τοίνυν δεῖ χάριν, (c'est-à-dire, pour démesler le bon d'avec le mauvais,) τοῖς φθόγγοις τῆς λύρας περισσῶς χρῆσθαι, σαφηνείας ἕνεκα τῶν χορδῶν, τὸν τε κίθαριν καὶ τὸν παιδευόμενον, ἀποδιδόντας πρόσχορδα τὰ φθέγματα τοῖς φθέγμασι. Ce qui suit est proprement le passage, que M. l'Abbé Fraguier examine: τὴν δ' ἰτεροφανίαν καὶ ποικιλίαν τῆς λύρας, ἅλλα μὲν μέλη τῶν χορδῶν ἰσιῶν, ἅλλα δὲ τῇ τὴν μελωδίαν ξυνθέντος ποιητοῦ. καὶ δὴ καὶ πυκνότητι μακρότητι, καὶ τάχει βραδυτῇτι, καὶ ὀξύτητι βαρύτητι, σύμφωνον καὶ ἀντίφωνον παρεχομένους, καὶ τῶν ῥυθμῶν ὡσαύτως παντοδαπὰ ποικίλματα προσαρμόζοντας τοῖσι φθόγγοις τῆς λύρας. πάντα οὖν τὰ τοιαῦτα μὴ προσφέρειν τοῖς μέλουσιν ἐν τρισὶν ἔτισι τὸ τῆς μουσικῆς χρῆσιμον ἐκλήψευθαι διὰ τάχους. Τὰ γὰρ ἐναντία ἀλλήλα ταράττοντα δυσμαδίαν παρέχει. Δεῖ δὲ ὅτι μάλιστα εὐμαθῶς

εἶπας

à tous vœux. C'est à-dire : Pour ce qui est de la différence & de la variété, qui se trouvent dans l'accompagnement de la Lyre, les cordes faisant un chant, tandis que la mélodie, composée par le Poète, en produit un autre; (car alors, c'étoit le Poète, qui mettoit ses vers en Musique; d'où résulte l'assemblage de la densité avec la rareté, de la vitesse avec la lenteur, de l'aigu avec le grave, d'où résultent encore la consonance & la dissonance; de plus, savoir ajuster le Rhythme, (la mesure & le mouvement) à tous les sons de la Lyre: tout cela ne doit point être l'objet des études d'une jeunesse, qui doit, en trois ans, saisir ce que la Musique a de bon & d'utile. Des choses contraires entr'elles, & qui s'embarrassent l'une l'autre, pourroient rendre moins propres aux sciences, de jeunes esprits, qui doivent apprendre avec facilité.

Musici,
qui é-
tiam
quon-
dam in-
dem
Poète.
Crassus
apud
Cic. Lib.
3. de Or-
rat.
num.
44. R. §1

Avant que de tirer les conséquences de ce passage, M. l'Abbé Fraguier juge à propos, de repasser sur sa traduction.

Il observe, en premier lieu; Qu'il a traduit; avec *Marsile Ficin*, comme s'il y avoit, dans le Grec, *καὶ* avant *ἀρχαῖον*; Que *Ficin* est le premier, qui ait traduit Platon en Latin; Qu'il n'en a point donné le Grec; Qu'on peut croire que, dans son Manuscrit, il a leû *καὶ*, puisqu'il a traduit &; Que c'est ainsi que raisonne *Henry Estienne*, dans cent endroits de ses Remarques sur Platon, & en particulier, dans une note marginale, sur un endroit du *Ménon*, où il juge, que *Ficin* *Plato in* avoit leû *καὶ*; Qu'enfin, ce que *Henry Es-*

tienne dit, sur le passage du *Ménon* & sur une infinité d'autres, au sujets du καὶ, &, que *Ficin* a leû dans son MS. lui, M. l'Abbé Fraguier, le dit, sur celui-ci du Livre VII. des Loix.

Il observe, en second lieu, Qu'il a traduit ἀντίφωνον par *dissonance*, parce que *Ficin*, *Janus Cornarius*, *Serranus* ont traduit ce mot par celui de *dissonum*, l'ayant sans doute regardé, comme mis en opposition avec σύμφωνον, pour ἀσύμφωνον: Qu'il sçait, que tout ce qui est ἀντίφωνον n'est pas ἀσύμφωνον; mais que comme tout ἀσύμφωνον est aussi ἀντίφωνον, la raison de l'opposition le lui fait prendre de même, pour signifier *dissonance*; la préposition ἀντί étant susceptible de tout sens, qui emporte contrariété, ἀντιλέγειν contredire, ἀντιλογία, contradiction: Qu'il a donc pris ἀντίφωνον comme un terme général, opposé à σύμφωνον, & qu'il a cru, que ἐναντία ἀλλήλας ταράττοντα tomboit principalement sur ce mot, & que Platon vouloit dire ici, comme il dit ailleurs, ἀσύμφωνον εἶναι καὶ ἐναντία λέγειν, être mal d'accord & se contredire: d'autant plus, qu'il se ressouvenoit de la manière, dont Platon, dans un autre endroit, explique, comment les dissonances se réduisent à la consonance.

Plato in
Tim. p.
80. A.
R.

Il semble, dit M. l'Abbé Fraguier, que Platon ait voulu prévenir les chicanes, que la postérité pourroit faire sur la Musique de son temps: car, ce qu'il auroit pû dire en un seul mot, il l'explique dans un si grand détail, qu'à peine en pourrions-nous trouver

ver

ver d'autres, si nous voulions décrire notre harmonie la plus composée.

En effet, (continuë M. l'Abbé Fraguier) pourroit-on, dans un discours, qui ne seroit pas un traité de Musique, employer des termes plus significatifs, que ποικιλία, & ἰτεροφωνία, pour signifier toute la variété, & tout le jeu du Contrepoint? Ces deux mots ne comprennent-ils pas tout ce que nous nommons *accompagnement* d'une voix, c'est-à-dire, un concert rempli de dessus, de basses, des parties du milieu & d'autres encore, s'il y en a: καὶ εἰ ἄλλα ἄλλα μεταξὺ τούτων ὄντα, comme dit Platon, dans un autre endroit? Ajuster la densité avec la rareté, (πυκνότητα μαιότητα,) la lenteur avec la vitesse, (τάχος βραδυτήτι,) est-ce autre chose, que faire chanter une ou deux notes, pendant que, dans la même mesure de temps, l'instrument, qui accompagne, en produit plusieurs; ou n'en faire exprimer qu'un petit nombre sur l'instrument, pendant que la voix en fait entendre un plus grand nombre? Ajuster ensemble le son grave & le son aigu; (ὀξύτητα βαρύτητι,) allier avec art les consonances & les dissonances, (σύμφωνον καὶ ἀντίφωνον,) tout cela, sous la mesure des mouvements varieZ, (ῥυθμῶν παντοδαπὰ ποικίλματα,) n'est-ce pas tout ce qu'on peut désirer, pour la parfaite composition harmonique?

M. l'Abbé Fraguier remarque ensuite, que Jean Wallis, qui est dans le sentiment des modernes, sur la Musique des anciens,

Plato
Lib. 4.
de Rep.
p. 443.
D, E.

Wallis
in Ap-
pendice
ad Pco-
lem.
Harmo-
nic. p.
317. in 4.

convient cependant, que Ptolémée semble avoir connu la Musique à plusieurs parties; *Quamquam enim tale quid innuere videantur quæ apud Ptolemæum occurrunt*, cap. 12. lib. 2. *voces aliquot; ἐπιψαλμός, succentus, (epipsalmus;) σύγκρουσις, iētuum concursus; ἀναπλοκή, replicatio; καταπλοκή, implicatio; σύρμα, tractus; καὶ ὅλως ἡ διὰ τῶν ὑπερβατῶν φθόγων συμπλοκή, atque omnino omnium distantium sonorum complicatio (quæ desiderari dicunt, præ aliis instrumentis, in Monochordo Canone, eo quod manus percutiens unica sit, nec possit distantia loca simul pertingere, quæ faciunt, ut plures aliquando chordas una percussas præterem: Id tamen varius factum puto, &c. Wallis, ajoute M. l'Abbé Fraguier, est forcé de croire, que les anciens joueurs d'instrumens touchoient plusieurs cordes à la fois; ce qui sert à expliquer, comment ils préparoient & sauvoient les dissonances. Si ce sçavant homme, (poursuit-il) eût connu l'endroit de Platon, dont il s'agit, il auroit tiré, en faveur de l'ancienne Musique, une conséquence bien plus sûre des paroles de Ptolémée: mais on sçait par expérience, que dans les études, ce qui s'offre, comme par hazard, donne souvent des lumières, qu'on chercheroit inutilement, dans les sources connues. Un Mathématicien, par exemple, qui veut traiter de la Musique ancienne, croit connoître tout ce qu'on en peut sçavoir, lorsqu'il a leû tous les anciens, qui en ont écrit exprés; quoique, cependant, peu d'entr'eux soient au-dessus de l'Ere Chrétien-*

tienne: au lieu que s'il avoit parcouru, avec soin, le vaste champ des Lettres humaines; il y auroit rencontré des choses jettées ça & là, qui, en lui donnant de nouveaux jours, lui auroient facilité & rectifié l'intelligence des auteurs, qu'il a sans cesse sous la main.

Pour appuyer l'explication, que donne M. l'Abbé Fraguier au passage de Platon, sur la Musique, il y joint, seulement par forme de Corollaire, un endroit de la République de Cicéron, & un passage de *Macrobe*. L'endroit de Cicéron n'est que la copie d'une comparaison, qui se lit dans le 4. Livre de la République de Platon, page 443. D. E. *Ut in fidibus ac tibiis atque cantu ipso ac vocibus; concertus est quidam tenendus ex distinctis sonis, quem immutatum ac discrepantem aures eruditæ ferre non possunt: isque concertus ex dissimillarum vocum moderatione concors tamen efficitur & congruens: sic ex summis & mediis & infimis interjectis ordinibus, ut sonis, (Platon ajoute $\eta\gamma\alpha\iota\ \epsilon\iota\ \alpha\lambda\lambda\alpha\ \alpha\tau\lambda\alpha\ \mu\epsilon\tau\alpha\lambda\lambda\epsilon\iota\ \tau\omega\chi\alpha\lambda\alpha\iota\ \delta\omicron\upsilon\tau\alpha$) moderatam ratione civitatem, consensu dissimillimorum concinnere, & quæ HARMONIA à Musicis dicitur in cantu, eam esse in civitate concordiam.* C'est-à-dire: Comme, dans les Instrumens à cordes & à vent & dans les parties chantantes, il faut que tous les sons distincts forment un accord, dont le défaut, s'il y en a, est insupportable aux oreilles sçavantes; & quoique toutes ces voix soient entr'elles très-dissemblables, néanmoins le concert, qu'elles forment, devient un & parfait, par le moyen de l'art du Musicien,

*Cic. in
frag-
ment.
lib. 2. de
Repub.*

rien, qui sçait les ajuster ensemble: de même, dans un Etat bien réglé, de l'accord des plus élevez, des moyens & des plus bas, qui sont entr'eux, comme les intervalles dans la Musique, (c'est-à-dire, comme les dessus, les parties du milieu & les basses; Platon ajoûte, & ce qu'il peut y avoir entre ces parties:) tout le système politique, formé de parties très-différentes, compose, en son genre, un concert très-parfait, en sorte que l'union & le jeu des membres du corps civil est, à sa façon. ce que, dans le concert, les Musiciens appellent HARMONIE.

Voici le passage de Macrobie: Il l'a emprunté de Sénèque, en y ajoûtant quelques mots; *Vides, quam multorum vocibus chorus, constet, una tamen ex omnibus reddatur. Aliqua est illic acuta, aliqua gravis, aliqua media. Accedunt viris, feminae. Interponitur fistula. Ita vires, singulorum illic latent, voces omnium apparent; & fit concentus ex dissolis.*

Macrob. inproc- mio ex Seneca fere, o- pist. 84. p. 272. Elzev.

M. Burette, qui a sçû joindre à une connoissance très-exacte de la Musique moderne: une étude sérieuse de ce qui nous reste d'auteurs sur l'ancienne, tant Grecs que Latins; & qui croit avoir de très-fortes raisons, pour douter, que l'antiquité ait fait usage du Contrepoint ou de la Musique à plusieurs parties; n'a trouvé, dans le passage de Platon, allégué par M. l'Abbé Fraguier, rien qui pût lui faire changer, sur cela, de sentiment. Il lui semble, au contraire, qu'on peut donner à ce passage une explication fort naturelle, en conservant à l'ancienne Musique

fique toute la simplicité, & sans qu'il soit besoin, de supposer ce qui est en question, sçavoir; Que les anciens ont connu & employé le *Contrepoint*. Mais, avant que de déclarer, quel est, (selon lui) le vray sens du passage de Platon; il a crû devoir éclaircir quelques termes de ce même passage, qui lui paroissent n'avoir pas été rendus assez exactement. De ce nombre sont, 1. ces deux mots, *σύμφωνον* & *ἀντίφωνον*, que M. l'Abbé Fraguier traduit par ceux-ci, *consonance* & *dissonance*: 2. ces deux autres, *πυκνότης* & *μαυότης*, qu'il rend par ceux-ci, *densité* & *rareté*.

M. Burette remarque d'abord, Que les anciens attachoient à ce mot *σύμφωνον*, *consonance*, trois significations principales: 1. qu'ils désignoient par-là les rapports entre certains sons, qui se succèdent les uns aux autres, dans ce qu'on appelle *mélodie*, *chœur simple*, *modulation*; Qu'ainsi l'intervalle de la quarte, celui de la quinte, & celui de l'octave, avec leurs répétitions, se nommoient *Symphoniques*; Qu'il n'en étoit pas de même des autres intervalles, quoique reçus dans le chant simple ou la mélodie, tels que le ton, la tierce, la sixte, &c; Qu'ils ne formoient point, selon les anciens, une véritable *Symphonie*, mais seulement *Emmelie*, c'est-à-dire, *concinuitas*, *conveniance*: Qu'on entendoit, en second lieu, par ce terme (*Symphonie*) le concert de plusieurs voix, celui de plusieurs instrumens, ainsi que le mélange de ceux-ci avec les voix;

soit que les uns & les autres fussent à l'unisson, soit qu'ils fussent à la tierce ou à la double octave; soit qu'ils jouassent ou chantassent un sujet, soutenu d'un simple bourdon : Qu'enfin, l'on employoit ce même mot, pour spécifier plus particulièrement cette sorte de concert de plusieurs voix ou de plusieurs instrumens, qui chantoient & qui jouoient à l'unisson ou à la tierce. Telles étoient, (selon M. Burette,) les différentes acceptions du terme de *Consonance* ou *Symphonie*.

A l'égard de celui d'ἀντιφωνον, *Antiphonie*, M. Burette soutient; Que ce mot n'a jamais signifié *Dissonance*, sur quoi il en appelle à tous les Dictionnaires & à tous les Musiciens Grecs. Il assure, que par-là, on n'exprimoit autre chose, qu'un concert de voix ou d'instrumens, ou de tous les deux ensemble, qui se répondoient les uns aux autres; ou qui exécutoient le même sujet, les uns à l'unisson, les autres à l'octave ou à la double octave. Il observe, que cette dernière façon de chanter ou de jouer s'appelloit aussi μαγαδίξειν, à cause de l'instrument *Magadis*, dont les cordes, de même qu'au Clavecin & au Luth, étant deux à deux & accordées à l'octave, ne passaient que pour une, & ne faisoient que comme un seul son, lors qu'elles étoient pincées ensemble.

Quant aux deux autres mots, πυκνότης & μαρότης, M. Burette remarque. 1. Que *πυκνότης* étoit la qualification de ces sons, que

que les Musiciens Grecs nomment *πυκνοὺς* *denfes*, *serrez*, *pressez*, parce que leurs intervalles étoient les plus petits dans le Tétracorde, c'est-à-dire, tels, que les deux premiers intervalles joints ensemble fussent moindre que le troisième, ce qui se rencontroit dans le genre Enharmonique & dans les trois espèces du genre Chromatique. M. Burette observe, 2. Qu'ils appelloient *ἀπύκνους* les sons du Tétracorde, lors que les deux premiers intervalles, pris ensemble, égaloient ou surpassoient le troisième; comme il arrivoit dans les deux espèces du genre Diatonique, le seul en usage aujourd'hui : 3. Que comme ces sons (*πυκνοὶ*) se trouvoient toujours à pareille distance, dans les instrumens composez de plusieurs Tétracordes; les plus bas de ces sons se nommoient *βαρὺπυκνοὶ*, les plus hauts, *ἰξύπυκνοὶ*, & les moyens, *μεσότηπυκνοὶ*, dans chaque Tétracorde. De-là M. Burette infère; Qu'il y a grande apparence, que *μαίότης*, dans le passage de Platon, est la même chose qu'*ἀπύκνότης*; ce qui semble d'autant mieux fondé, que *Martianus Capella* rend le mot *ἀπύκνον* par celui-ci, *rarum*.

M. Burette fait encore une remarque importante, au sujet des mots *σύμφωνον* & *ἀντίφωνον* du passage de Platon. Il prétend, que ces mots n'y font point un membre à part, en sorte qu'on puisse les traduire par ceux-ci, *d'où résultent encore la consonance & la dissonance*; mais qu'ils doivent se rapporter aux trois membres qui précèdent, c'est-à-

H 6

dire,

dire, qu'ils marquent deux modifications différentes de chacune de ces trois qualitez du chant, πυκνότητα, τάχος, & ὀξύτητα, considérées relativement à ces trois autres, μαλινότητι, βραδύτητι & βαρύτητι : de manière qu'il faut, (selon lui) traduire cette partie du passage Grec, καὶ πυκνότητα μαλινότητι, καὶ τάχος βραδύτητι, καὶ ὀξύτητα βαρύτητι, σύμφωνοι καὶ ἀντίφωνοι, (ou : bien, si l'on veut, καὶ σύμφωνοι καὶ ἀντίφωνοι) παρεχομένους, en ces termes; *Rendant la densité symphonique & antiphonique avec la rareté, la vitesse symphonique & antiphonique avec la lenteur, l'aigu symphonique & antiphonique avec le grave.*

Après ces diverses observations, M. Burette vient enfin au passage entier de Platon, & voici comme il l'explique.

Platon, dit-il, après avoir prescrit l'espèce de Musique, qui seule est à la portée des jeunes gens, & qui se réduit à jouer & à chanter à l'unisson les airs les plus simples, ἀπαδιδοντας, (dit ce Philosophe,) πρόσχορδα τὰ φθίσματα τοῖς φθίσματι, τόν τε καθαριστήν, καὶ τὸν παιδευόμενον) conseille de leur épargner ce que cet art a de plus épineux, & qui doit être réservé aux gens du métier. Ces difficultés de pratique se rapportent, (selon lui) à deux points principaux. Le premier comprend ce qu'il appelle ἑτεροφωνίαν καὶ ποικιλίαν τῆς λύρας. Le 2me renferme la connoissance de toutes les sortes de mesures ou de mouvements, & la méthode de les accommoder aux divers chants, soit des instruments, soit de la voix,

A

A l'égard du premier article , (continuë M. Burette) qui est *ἑτεροφωνία καὶ ποικιλία τῆς λύρας* , Platon explique d'abord , ce qu'il entend par ces deux termes , en ajoûtant ; Que c'est lors que les cordes de la Lyre rendent certains chants , & que la voix du Poëte en rend certains autres ; ἀλλὰ μὲν μέλη τῶν χορδῶν ἰσιῶν , ἀλλὰ δὲ τῆ ποιητῆς. Or M. Burette , sans s'éloigner de la constitution de l'ancienne Musique , telle que la font connoître tous les Musiciens de l'antiquité , examine en combien de façons la Lyre & la voix pouvoient rendre des chants différens. Cela pouvoit arriver en quatre manières : 1. En supposant , ou que l'on jouoit de la Lyre à l'unisson de la voix , mais en donnant au jeu de cet instrument tout le *fleuris* , dont il pouvoit être susceptible ; ou que la voix chantoit à l'unisson de la Lyre , mais en joignant les paroles au chant ; ce qui faisoit une variété ; (*ποικιλίαν*) accompagnée de quelque embarras , que n'éprouvent que trop , encore aujourd'hui , ceux , qui , après avoir fait , pendant long-temps , ce qu'on appelle jouer tout simplement un sujet , & *solfier* , commencent à varier ce même sujet par différens traits , & à chanter les paroles avec tous les agrémens , qu'elles peuvent comporter , tels que les tremblemens ou cadences , les ports de voix ; les roulemens ou tirades , les doubles ou diminutions , &c. 2. En supposant , que l'on jouoit de la Lyre sur un mode , & que l'on chantoit le même air sur un autre mode ; ce qui arriroit , lors que la

Lyre étant montée sur le mode Dorien , la voix chantoit à la tierce , c'est-à-dire, sur le mode Lydien , & réciproquement : 3. En supposant , que la voix chantoit un même sujet à l'octave de la Lyre, ou que celle-ci étoit montée à l'octave de la voix : 4. En supposant, enfin , que la Lyre & la voix se faisoient entendre alternativement , en se répondant l'une à l'autre ; soit qu'elles rendissent les mêmes chants , soit qu'elles en rendissent de différens , tels que nos préludes, nos ritournelles, nos refrains ou rondeaux & nos autres symphonies, qui entrecouperent nôtre Musique vocale.

Platon, non content, (ajoute M. Burette) d'avoir exposé en général ce que c'est que l'ἑτεροφωνία & le ποικιλία de la Lyre , entre dans un détail plus particulier des difficultez, qui doivent exclure cette partie de la Musique, du nombre des exercices, destinez à former la jeunesse. Ces difficultez consistoient à joindre, dans le concert de la Lyre & de la voix, 1. la densité avec la rareté, (πυκνότητα μανόλη;) 2. la vitesse avec la lenteur, (τάχος βραδυτή,) 3. l'aigu avec le grave, (ὀξύτητα βαρύτης.) & cela de manière, que ces trois qualitez ou affections du chant, sçavoir la densité, la vitesse & l'aigu, fussent ou Symphoniques ou Antiphoniques avec ces trois autres, la rareté, la lenteur & le grave. M. Burette examine, ensuite, plus particulièrement ces divers assemblages , & détermine, comment ils pouvoient devenir Symphoniques ou Antiphoni-

phoniques, suivant les quatre suppositions, qu'il vient de faire.

1. Joindre la *densité* avec la *rareté*, c'étoit (selon lui) faire entendre les sons *denfes* (*πυκνός*) avec ceux qui ne l'étoient point (*ἀπύκνους*;) ce qui pouvoit arriver de deux façons: ou lorsque, dans les genres *Enharmonique* & *Chromatique*, la voix chantoit à la tierce de l'instrument, ou qu'on jouoit de l'instrument à la tierce de la voix; & en ce cas, la *densité* & la *rareté* étoient *Symphoniques*: ou lorsque, dans ces mêmes genres, la voix chantoit à l'octave de l'instrument, ou qu'on jouoit de celui-ci à l'octave de la voix; ou que l'instrument étant touché dans les genres *enharmonique* ou *chromatique*, la voix lui répondoit alternativement dans le genre *diatonique*, ou au contraire; & alors la *densité* & la *rareté* se trouvoient *antiphoniques*.

2. La *vitesse* étoit combinée avec la *lenteur*, lorsque les sons de la Lyre se suivoient plus vite, & que ceux de la voix se succédoient plus lentement; ou au contraire. Ces deux qualitez du chant étoient *Symphoniques*, lorsque l'instrument & la voix se trouvant à l'unisson ou à la tierce, l'un rendoit son sujet tout simplement, pendant que l'autre varioit ce même sujet par des traits, des roulades, des diminutions, &c. & ces mêmes qualitez devenoient *Antiphoniques*, lorsque l'instrument & la voix étant à l'octave, ou se répondant alternativement, faisoient entendre ce même mélange d'un chant simple

ple & tout uni avec un chant plein d'ornemens & de broderie.

3. L'*aigu* concourroit avec le *grave*, lorsque la Lyre & la voix chantoient à la tierce, à l'octave ou à la double octave. Ces deux affections du chant étoient censées *Symphoniques*, lorsque l'instrument & la voix se trouvoient à la tierce; & *Antiphoniques*, lorsqu'ils étoient à l'octave, ou qu'ils se répondoient l'un à l'autre.

Telles étoient, (selon M. Burette,) les différentes manières, dont la Lyre & la voix pouvoient se combiner ensemble, & d'où résultoit la première difficulté du concert de l'une & de l'autre. Quant à la seconde, qui consistoit à donner le *Rhythme*, c'est-à-dire la cadence, la mesure ou le mouvement, à toutes les espèces de chants diversement combinez; c'est sur quoi M. Burette s'arrête d'autant moins, que cela ne touche nullement le fond de la question, dont il avoit entrepris l'examen.

De tout cela, M. Burette conclut ; Que l'espèce de Musique, dont Platon interdit l'étude aux jeunes gens, n'est point du tout la Musique à plusieurs parties, dont on n'avoit alors aucune connoissance ni aucun usage, (comme cet Académicien prétend que tous les écrivains de ce genre en font foi;) mais; Que c'est uniquement cette sorte de Musique, que les variations, que pouvoit recevoir un même sujet, chanté à l'unisson, à la tierce, à l'octave, à la dixième & à la double octave, ou soutenu d'un
simple

simple bourdon, & modifié diversement par la cadence ou la mesure, rendoient d'une spéculation & d'une exécution trop épineuse, pour de jeunes gens, qui ne devoient y sacrifier que trois années.

Quant au passage de Cicéron & à celui de Macrobe, que M. l'Abbé Fraguier fait venir à l'appui de celui du Philosophe Grec : comme ces deux passages disent beaucoup moins que l'autre, (selon M. Burette ; il estime, qu'ils n'ont pas besoin d'une explication particulière, & que pour peu que l'on rappelle, ce qu'il vient d'exposer assez au long, il sera facile de les réduire à leur juste valeur.

Cette dispute a déterminé M. Burette à faire de nouvelles recherches sur l'ancienne Musique, & à traiter cette matière plus à fond, dans plusieurs Mémoires, qu'il a lus aux Assemblées de l'Académie, & qui seront imprimez, chacun en son rang.



C O R R E C T I O N S

S U R

QUELQUES ENDROITS

D' H E S I O D E

E T

D'ANACREON.

CE n'est pas la première fois que M. l'Abbé Sevin a senti combien l'ignorance & la précipitation des copistes ont
 En 1713. altéré la pureté des anciens Textes. Il a souvent pris à tâche d'en reconstituer la véritable leçon, & en voici quelques exemples assez marquez.

Op. & Le premier est tiré d'Hésiode, dont les
 Dies deux vers suivans, lui paroissent avoir souf-
 Lib. II. fert quelque changement :

Α'λλὰ σὺ γ' ἰμετέρης μεμνημένος αἰὲν ἐφείμεης.
 Ἐργάζεο Πέρση, Δῖον γένος.

Hésiode exhorte Persès son frère au travail.

O

Or M. l'Abbé Sevin observe que l'Epithète de Δῖον γένος ne scauroit lui convenir : puisque les Poètes ne la donnent d'ordinaire qu'à des personnes distinguées par leur naissance , ou par des actions héroïques. Persés n'avoit ni l'un ni l'autre de ces avantages , & , quand il les auroit eus ; qui s'imaginera qu'Hésiode l'ait ici traité avec tant d'honneur ; lui , qui par tout ailleurs se plaint de ses injustices , & qui ne le désigne jamais que par l'Epithète injurieuse d'*extravagant* & d'*insensé* ? Il y a donc toute apparence que cet endroit a été altéré ; ainsi à la place de Δῖον γένος , *descendu des Dieux* , il vaudroit beaucoup mieux lire Δίος γένος , *Fils de Dios* , Cette leçon sauve tous les inconvénients ; & de plus , elle quadre parfaitement avec le témoignage des Anciens , qui font tous Hésiode & Persés fils de Dios ,

A Hésiode , M. l'Abbé Sevin fait succéder Anacréon. Et , pour entrer en matière , il commence par rapporter quelques vers de l'Ode 4. qui lui paroissent corrompus. Ce sont ceux-ci :

Πρὶν Ἐρως ἐκεῖ μ' ἀπὸ λυγρῶν
ὑπὸ νεκρῶν χορείας ,
Σκιδάσαι θέλω μερίμνας

5, Amour ; avant d'aller danser chez les
Morts , je veux dissiper mes chagrins. 5,
Il ne scauroit s'imaginer qu'Anacréon se soit
jamais servi de cette expression : ὑπὸ νεκρῶν
χορείας : non qu'elle ne soit très conforme à
la

la Théologie des Anciens, qui enseignoient, que l'on goûtoit dans les Champs Elysées des plaisirs semblables à ceux qui occupent les hommes dans cette vie : mais parce qu'elle est tout à fait opposée à l'idée qu'avoit ce Poète de ces prétendus plaisirs ; lui, qui ne veut s'enivrer, qu'à cause que les Morts n'ont aucuns desirs ; & qui déclare en termes formels, qu'après le trépas, on n'est plus qu'un peu de cendre & de poussière. Cette raison détermine M. l'Abbé Sevin à lire en cet endroit.

Πρὶν Ἑρως ἐκεί μ' ἀπειθεῖν
 Ὑπὸ νεφίρους, χορεύσας
 Σκιδάσαι θέλω μαρίνας.

„ Amour, avant de sortir de cette vie, jô-
 „ veux, en dansant, dissiper mes chagrins. „
 Mais ce qui donne plus de force à cette conjecture, c'est qu'Anacréon dans son Ode 24. répète la même pensée. „ Loin de
 „ moi, dit-il, noirs chagrins : nous n'avons
 „ rien à démesler ensemble. Avant que la
 „ Mort vienne, je veux jouer, rire & danser. „

Peut-être ne sera-t-il pas aussi aisé de rétablir les vers de l'Ode 9. qui ont jusqu'ici exercé les Critiques. Dans cette Ode, un Curieux s'adresse à la Colombe, qu'Anacréon avoit envoyée au jeune Bathylle ; & lui dit : „ aimable Colombe, d'où viens-tu ?
 „ Où as-tu pris toutes les essences, qui
 „ coulent de tes aîsles ? „ A quoi la Colombe répond :

Τίς.

Τίς ἐστὶ, σοὶ μέλει δὲ;

Paroles, qui ne forment aucun sens raisonnable, & que par cette raison M. l'Abbé Sevin restituë ainsi :

Τίς εἶ, τί σοὶ μέλει δὲ;

Qui es tu? & de quoi t'embarrasses-tu? On ne sçauroit nier, que ce sens ne soit assez naturel. La correction avec cela, est toute des plus simples; puisqu'elle ne consiste que dans le changement du verbe ἐστὶ, qui lui a paru devoir être séparé en deux,

Dans l'Ode 23. on lit ordinairement :

Ὁ πλοῦτος ἔιγε χρυσοῦ,
Τὸ ζῆν παρῆγε θνητοῖς, &c.

Ce n'est pas-là néanmoins la véritable leçon. Que signifie cette expression ὁ πλοῦτος χρυσοῦ, *les richesses de l'or*! M. l'Abbé Sevin ne se souvient point d'en avoir remarqué une semblable dans les Auteurs anciens; & en quelque langue que ce puisse être, il ne pense pas que l'on osât l'employer. D'où il conclut, qu'à la place de χρυσοῦ il feroit à propos de substituer Κροίσου: en traduisant: „ Si des richesses aussi considérables, „ que celles de Croëlus, pouvoient me ga- „ rantir de la mort, je les conserverois avec soin; afin que, quand elle viendrait, „ elle pût en prendre une partie, & se re- „ tirer. „ En effet, on ne parloit alors que des

des richesses immenses de Croesus; & personne n'ignore, que, par rapport à ce prince, l'opulence de Sardis étoit passée en proverbe chez les Grecs. D'ailleurs, les trésors de Croesus n'étoient pas inconnus à Anacréon: comme il est aisé de s'en convaincre par cet endroit de l'Ode 26.

Δοκῶν δ' ἔχειν τὰ Κροίσου,
Θέλω καλῶς αἰδεῖν.

„ Et m'imaginant posséder tous les trésors de
„ Croesus, je ne veux plus songer qu'à
„ chanter. „



CONJECTURES.

SUR

D'AUTRES

AUTEURS.

En 1715. **M.** L'ABBE SEVIN a encore proposé de nouvelles conjectures sur quelques passages d'Auteurs anciens, qui lui paroissent évidemment altérez. Pour suivre l'ordre des temps, il commence par un Passage des Hymnes, qui portent le nom d'Or-

d'Orphée. Dans celle qui est adressée aux Graces, le Poète s'attache à décrire leur Généalogie; & voici comment il s'en explique:

Κλῦτε μοι, ὦ Χαρίτες μεγαλήνυμοι, ἀγλαΐ-
τιμου,
Θυγατέρες Ζηνός τε καὶ Ἐυνομίης βαθυ-
κόλπου
Ἀγλαΐατε Θάλαισα, καὶ Ἐυφροσύνη πε-
λύολβε.

Ne faudroit-il pas, dit M. l'Abbé Sevin, à la place d'Ἐυνομίης lire Ἐυρυνόμης; & cela par trois raisons, qui, en parcelles matières, doivent être de quelque poids. La première est tirée de la Théogonie d'Hésiode. Il est certain que la Mère des Graces y est appelée Ἐυρυνόμη: & il ne l'est guères moins, que presque par tout le prétendu Orphée a suivi les sentimens de cet ancien Poète. La seconde raison est que plusieurs Ecrivains ont avancé, qu'Onomacrite, apparemment pour donner plus d'autorité à ses opinions particulières, avoit fait passer quantité d'ouvrages sous le nom d'Orphée; & il est constant que cet Onomacrite ne doutoit pas que les Graces ne fussent filles d'Eurynomé, comme on apprend dans Pausanias. La troisième raison paroît, à la vérité, moins concluante; mais elle ne laisse pas d'avoir sa force. Si Orphée avoit crû que les Graces étoient nées de Jupiter & d'Eunomie; est-il croyable que ce système n'eût point trouvé de Partisans parmi
les

les Anciens. Cependant aucun d'eux ne fait mention de cette Déesse si on excepte les vers des Catalectes, où il est parlé des Graces:

*Juppiter est genitor: peperit de semine Cœli
Hæmonia, & Veneris Turba ministra fuit*

Endroit, où Munkerus voudroit qu'on leût Eunomia; & où M. l'Abbé Sevin trouve plus à propos de mettre Eurynomé. Leçon confirmée par toutes les recherches qu'il a faites sur ce sujet. C'est encore ce qui le détermine à conclure, qu'il y a faute dans le Texte du Scholiaſte de Stace: *Nomina Theb. Ad. 1. Gratiarum sunt tria*, dit-il; *Pafibéa, Aglayé, Euphroſiné, Jovis & Harmiones filio*: & à changer le nom d'*Harmiones* en celui d'*Eurynomes*. Il ſe déclare même d'autant plus volontiers pour cette correction, qu'elle concilie Laſtance avec les meilleurs Ecrivains.

Evhémère n'a guère été plus heureux que l'Auteur des Hymnes, qu'on attribué à Orphée. Ce fameux Historien avoit traité un peu cavalièrement les Dieux du Paganisme. De ſemblables faits ne ſont ignorez de perſonne; &, quant à préſent, il eſt uniquement queſtion de rapporter le paſſage, que l'on ſoupçonne être corrompu. C'eſt aux ſoins d'Eufébe que nous ſommes redevables d'un Monument, où l'on donne les plus grandes idées de la ſageſſe & de l'habileté de Coelus. Pendant le cours d'un regne, où
ce

Prep. L.
2.

ce Prince ne fut occupé que du bonheur de ses sujets, il eut quatre enfants de Vesta sa femme. Ὑἱὸς δὲ αὐτῷ γενέσθαι ἀπὸ γυναικὸς Εἰσης Πᾶνα καὶ Κρόνον, θυγατέρας δὲ Πέαν καὶ Δήμητραν. M. l'Abbé Sevin ne scauroit se persuader que Pan soit ici à sa place; ce Dieu n'ayant jamais été mis au nombre des fils de Coelus. Il n'en est pas de même de Titan, qui en est reconnu sous cette qualité par les Auteurs les plus estimez. Cicéron & Arnobe disent qu'Ennius avoit publié une version de l'Histoire Sacrée d'Evhémère, & dans les fragments qui nous en restent, il n'est fait aucune mention de Pan parmi les enfants de Coelus; au lieu que Titan y est nommé. Ainsi à la place du mot Πᾶνα, qui ne peut subsister en cet endroit; il substitué celui de Τίτανα: & il appuye sa correction d'un nombre d'autoritez, qu'il est difficile de contredire. En effet, qu'on examine avec soin les fragments qui nous restent de la traduction qu'Ennius avoit faite de l'Histoire Sacrée d'Evhémère, on ne craint pas d'assurer qu'on y trouvera suffisamment de quoi établir la correction qui vient d'être proposée. Est-il, par exemple, quelque chose de plus formel que ce texte: *Exin Saturnus uxorem duxit Opem, Titan qui major erat natu, postulat ut ipse regnaret. Ibi vesta mater eorum, & sorores Ceres atque Ops suadent Saturno, ut de regno non concedat fratri.* Il n'est pas besoin d'avertir que ces paroles d'Ennius & le fragment d'Evhémère se ressembloit entièrement.

Tom. II.

I

ment.

ment. Dans l'un & dans l'autre, la femme de Coelus est nommée Vesta. On y lit encore que ce Prince en eut quatre enfants ; & ces enfants sont Cérés, Rhéa, Saturne & Titan. Il n'est pas dit un mot de Pan, ni-là, ni dans ces vers de la Sibylle d'Erythrée que Lactance prétend être tirez d'Evhémère & d'Ennius :

Καὶ Βασίλευσε κρᾶνⓄ καὶ Τίται , Ἰαπίττοε
Γαῖη τέκνα φέρουσα καὶ Οὐρανῷ.

Voilà une nouvelle preuve en faveur de Titan ; mais , on croit que Lactance s'est trompé ; & une marque assez certaine que la Sibylle n'a pas puisé dans Evhémère, c'est que leurs narrations sont absolument différentes. Si l'on en croit la Sibylle ; Titan, Japhet & Saturne étoient frères , & ils ont régné conjointement. Au contraire, Evhémère ne parle point de Japhet, & il assure positivement que Titan avoit cédé à Saturne ses droits sur le Royaume : *Ibi Titan qui facile deterior esset quam Saturnus , idcirco quod videbat matrem atque sorores suas operam dare , ut Saturnus regnaret , concessit ei , ut is regnaret.* Ces paroles sont d'Ennius , & jointes avec les précédentes , elles pourroient être d'un grand secours pour appuyer la correction. D'ailleurs , cette restitution est d'autant mieux fondée , qu'il a été très-facile aux Copistes de confondre les mots Πᾶν & Τίταια : Le τ. & l'ι. formant un π. ce

ce qui aura fait *πτανα*, que quelque Scribe aura changé en *πᾶνα*.

L'Article de Titan, porte à examiner un passage d'Athénée, qui regarde un nommé *L. 3.*

Sycéas de la race des Titans. Le voici, *Περὶ δὲ τῆς προσηγορίας τῶν σύκων λέγαν, Τρύφων ἐν δευτέρῳ φυτῶν ἰσορίας, Δωρίωνα φησιν ἐν Γεωργικῇ ἰσορεῖν, Συκέαν ἕνα τινὰ Τιτάνων διωκόμενον ὑπὸ Διὸς τὴν μητέρα γῆν ὑποδέξασθαι, καὶ ἀνείναι τὸ φυτὸν εἰς διαλείδωσιν τῷ παιδί, ἃ φ' ἔ καὶ Συκέαν πόλιν εἶναι ἐν Κιλικίᾳ. Tryphon Libro secundo de Agricultura de συκῶν, id est, ficuum appellatione differens, inquit, Dorionem in Georgico narrare, Syceam, unum ex Titanibus, insequente Jove exceptum à matre fuisse, illamque gnato arborem emisisse, cujus fructu oblectaretur : præterea nominatam ab illo Titane Syceam fuisse Ciliciæ civitatem. Il y a bien plus d'apparence, que cette ville de Cilicie a porté le nom de Συκῆ, que celui de Συκέα. Etienne de Byzance ne l'appelle point autrement. Ainsi dans cet endroit d'Athénée on doit lire Σύκην préférablement à Συκέαν. Athénée lui-même semble l'insinuer deux lignes plus bas. Φερένικος δὲ ὁ ἑποποιὸς, Ἡρακλεώτης δὲ γένος, ἀπὸ Συκῆς, τῆς Ὀξύλης θυγατρὸς προσηγορευθῆναι. At Pherenicus epicus Poëta Heracleotes genere, appellatam fuisse tradit à Syce Oxili filia, Du moins est-ce la conséquence, que naturellement on doit tirer de ses paroles. Car, si la ville en question a pris, comme il le dit, son nom de Sycé, fille d'Oxylus ; les règles de l'Analogie veulent, qu'elle ait été appel-*

lée Σοκῆ. Aussi l'Anonyme de Ravenne compte cette ville parmi celles de Cilicie ; & , s'il la nomme *Sicca* , au pluriel , c'est sans doute pour empêcher quelle ne fût confondue avec la Sycé de Sicile , dont parlent Thucydide & Strabon ; & qu'Etienne de Byzance a pris soin de distinguer de celle de Cilicie. Καὶ ἄλλη Σοκὴ πλησίον Συρακυσῶν , καὶ Κιλικίας , il faut corriger καὶ ἄλλαι Κιλικίας : „ Il y a encore une autre Sycé auprès de „ Syracuse , & une autre dans la Cili- „ cie.

Après avoir prouvé que le Dieu Pan occupoit la place de Titan dans le Texte d'Evhémère ; M. l'Abbé Sevin s'attache à montrer , que le nom d'Evhémère ne devoit pas se trouver dans l'endroit de Columelle que voici : *Ne sane rustico dignum est sciscitari , fueritne mulier pulcherrima specie Melissa ; quam Jupiter in apem convertit : an , ut Evhemerus Poëta dicit , crabronibus & sole genitas apes , quas Nymphæ Phruxonides educaverint ; mox Dictæo specu Jovis exstitisse nutrices , &c.* Il est visible que Columelle a eu dessein de citer un Poète : Evhémère ne la jamais été. Dans Plutarque , il est honoré du titre de Philosophe ; & Lactance s'est contenté de le mettre au nombre des Historiens. Il y a plus. C'est que de tous les fragments de cet Auteur , que le temps a respectés , nous n'en avons aucun , qui ne soit en Prose. Reste donc présentement à sçavoir quel est le Poète , dont Columelle a voulu parler. M. l'Abbé Sevin se détermine

ne

ne en faveur d'Eumélus ; qui , au rapport d'Eusébe , avoit publié un Poème de la génération des Abeilles : Poème , qui n'a point été inconnu aux Latins , comme le prouvent ces paroles de Varron : *Sed bono animo es : non minus satisfaciam tibi , quam qui Bugoniam scripsit.* C'est-ce traité & son Auteur , suivant toutes les apparences , que Columelle a eu en vûë. Celui dont il rapporte le témoignage , avoit écrit en vers la naissance des Abeilles ; & l'on vient de voir que c'étoit sur ce sujet que rouloit l'ouvrage d'Eumélus.

Au reste , M. l'Abbé Sevin est de trop bonne foi , pour vouloir dissimuler que l'Anonyme , que l'on imprime d'ordinaire à la suite du Censorin ne paroît guère favorable à son sentiment. On y compte Evhémère parmi les Poètes Elégiaques : *Cum sint enim antiquissimi Poëtarum Homerus , Hesiodus , Persander , & hos secuti Elegi , Callimachus , Mimnermus , Euhemerus.* De-là , il s'ensuivroit qu'il auroit eu tort de proscrire le nom d'Evhémère du texte de Columelle ; & il ne seroit pas des derniers à condamner sa propre conjecture , si cette leçon n'étoit pas de la façon de ceux , qui les premiers ont publié l'Anonyme. Mais dans les anciens MSS il n'est pas fait la moindre mention d'Evhémère. Carrion l'assûre lui-même ; & il ajoûte que les MSS. portent : *& hos secuti Elegi , Gallinus , Minervus , Eurrectus.* D'où s'est formée la leçon , qui regne aujourd'hui dans les imprimez , *Callimachus ,*

Mimnermus, *Eubemerus*. Leçon après tout, qui s'éloigne infiniment des paroles de l'Auteur; & , qui par cette raison , aussi-bien que par plusieurs autres , a toujours paru insoutenable à M. l'Abbé Sevin. Ne seroit-il donc pas plus dans les règles de lire *Callinus*, *Mimnermus*, *Evenus* ?

Quant à Evénus , ses Elegies lui avoient acquis une grande réputation ; & , avant M. l'Abbé Sevin, Nunnésius avoit déjà remarqué que c'étoit ici sa véritable place. On n'ignore pas non plus que *Mimnermus* s'étoit attaché avec succès à ce genre d'écrire. Maintenant , il n'est plus question que de *Callinus* , dont le nom , à la vérité , est moins connu que celui des deux autres. Cependant-il n'est pas difficile de montrer, que de fort bons Auteurs , parmi lesquels on peut citer Strabon & Athénée , l'ont placé parmi les Poètes Elégiaques. Mais on ne peut rien voir de plus précis , que ces paroles d'un Ecrivain Grec , dont le R. P. Dom Bernard de Montfaucon rapporte un fragment dans son Catalogue de la Bibliothèque de M. Séguier :

L. 10.
ch. 604.
614.

Ἐλεχισποῦται δὲ Καλλῖνός, Μίμνερμος,
Φίλητας,
Καλίσμαχος.

Voici encore une passage de Saint Clement d'Alexandrie , aussi corrompu que ceux qui viennent d'être produits. Car quel peut-être le sens de ces mots ? Εὐ δὲ καὶ αὐτῶν

οἱ-

δικαιολεγμένη πρὸς τὴν Ἀθήνην ἐπὶ τὸ χαλεπαίνειν αὐτῇ τελοκία ἐν τῷ ἱερῷ λέγει. De quelle manière qu'on les tourne, il n'est pas possible d'en tirer rien de raisonnable, à moins qu'on ne lise εὖ δὲ καὶ Ἀυγή δικαιολεγμένη, &c. En ce cas il n'y a plus de difficulté. C'est Augé fille d'Aléus, qui se justifie auprès de Minerve d'avoir eu le malheur d'accoucher de Téléphe dans un des Temples de la Déesse. Si l'on veut se donner la peine de considérer de près les paroles de Saint Clément, il ne sera pas mal-aisé d'appercevoir que le terme αὐτῇ occupe la place d'un nom propre. Et il n'en est point qui puisse mieux convenir que celui d'Ἀύγη. Le changement est léger. Un Γ. à la place d'un Τ. Ceux qui lisent les Manuscrits savent que ces Lettres, par la ressemblance qu'elles ont entre elles, ont été souvent mises l'une pour l'autre par les Copistes. D'ailleurs, Saint Clément cite immédiatement après un fragment, qui ne sçauroit être que de la Tragédie d'Euripide, intitulée Ἀύγη,





EXAMEN

D'UN PASSAGE

D'HORACE.

Epist. 5.
Lib. 1. **D**ANS la plupart des éditions d'Horace le premier vers de l'Épître adressée à Torquatus, se lit ainsi :

Si potes Archaisis conviva recumbere lectis.

M. Bentley cité par M. Kuster dans un projet du Dictionnaire Latin de Robert Etienne corrigé & augmenté, prétend qu'il faut lire :

Si potes Archiacis conviva recumbere lectis.

En 1713. Le changement ne plût pas à M. Galand, & il le combattit par les raisons suivantes.

M. Bentley, dit-il, appuie cette leçon sur l'autorité des anciennes Scholies du Poëte. Les auteurs de ces Scholies sont Acron, Porphyryon, Caius-Æmilius, Modestus, Gelenius & d'autres, dont il ne reste plus d'en-

d'entières que celles d'Acron , & une partie de celles de Porphyron.

Dans Acron , le premier vers de l'Épître dont il s'agit se lit ainsi :

Si potes Archiacis conviva recumbere lectis.

Mais , Acron a lû *Archaiici* , & non pas *Archaiis* ni *Archiacis* ; & selon lui *Archaiicus* étoit le nom d'un Menuisier de fort petite taille , renommé par les lits bas de sa façon propres à l'accompagnement des tables. *Archaiici* , dit-il , dans ses Scholies , *Lecti humiles ab Archaiico fabro qui non magna staturæ dicitur esse.*

M. Bentley n'a donc pû , selon M. Galland , se prévaloir du témoignage d'Acron pour substituer *Archiacis* à *Archaiis* , en dissimulant que le Scholiaste a lû *Archaiici* , qui marque le nom de l'ouvrier qui avoit fait les lits dont Horace se servoit à sa table. M. Bentley ne peut pas dire qu'on lit mal *Archaiis* pour *Archiacis* dans les Scholies d'Acron , & que c'est une faute d'impression ou du Scholiaste. La Scholie qui porte *lecti humiles ab Archaiico fabro* , prouve qu'il a lû , & qu'il faut lire selon lui *Archaiici*.

Après ce qu'on vient de rapporter touchant l'opinion d'Acron qui mérite quelque considération par son ancienneté , il n'est pas aisé de déterminer s'il faut lire plutôt *Archaiis* qu'*Archaiici* ; mais , il paroît à M. Galland qu'*Archaiis* n'est pas recevable ;

l 5

que

que M. Bentley ne peut pas soutenir son sentiment, en prétendant que la seconde syllabe d'*Archaici* ou d'*Archiacis* soit longue; que ce sentiment est condamné par une foule d'autoritez; & qu'enfin, M. Kuster ne devoit pas proposer de rejeter le mot *Archai-cus* du Dictionnaire de Robert Etienne en faveur de M. Bentley, dont il n'y a rien qui oblige de suivre le jugement sur cette difficulté.

M. Bentley, poursuit-il, n'est pas le premier qui a lû *Archiacis* au lieu d'*Archaicis*, puisque Lambin long-temps avant lui avoit dit que ceux qui lisent ainsi, en se fiant à des MSS. peu corrects, sont des *devineurs*: il veut qu'on lise *Archaicis*, & il assure qu'il la trouvé ainsi dans deux MSS. anciens, au-dessus d'*Archiacis* qui étoit dans le texte. Il paroît qu'il n'avoit pas vû les Scholies d'Aeron qui a lû *Archaici*, & qui en a donné l'explication.

Antiq.
L. 2.

A l'égard du mot *Archai-cus*, il est certain qu'il vient du Grec ἀρχαῖος, soit qu'on le prenne pour un adjectif; & que comme adjectif, il se dit des choses qui ressentent l'antiquité; qui sont à la vieille mode. C'est en ce sens qu'il a été employé par Denys d'Halicarnasse, quand il rapporte qu'il a vû à Rome dans des Temples, des festins préparés & offerts aux Dieux sur des tables de bois à l'antique. Ἐνὰ γοῦν ἱερῶν ἐν ἱσπαῖς οἰκῆσι δέντροις προκείμενα θεοῖς, ἐν τετραπύλαις ἑυκέρως ἀρχαῖα. Sur quoi, Lambin remarque judicieusement qu'Horace a pu

pû appeller de même *Archaicos*, les lits à l'antique ou à la vieille mode, dont il se servoit à sa table.

M. Kuster ne laissa pas sans réponse les objections de M. Galland; il prétendit que l'autorité & les raisons de critique concouroient à démontrer que le mot *Archaicis* n'étoit pas dans Horace, l'ancienne & véritable leçon; que dans le plus grand nombre de MSS. & du moins dans dix contre un, on lit *Archiacis* au lieu d'*Archaicis*: ce qui résulte du consentement unanime des Editeurs qui ont publié Horace avec des collations de MSS. Cruquius, par exemple, dit expressément, qu'il n'a trouvé dans aucun de ses MSS. *Archaicis*, mais dans tous *Archiacis*; cet auteur s'étoit servi d'un grand nombre de MSS. d'Horace, parmi lesquels il y en avoit de très-bons & de très-anciens. Cependant, Cruquius, qui d'ailleurs n'étoit pas grand critique, préfère *Archaicis* contre l'autorité de tous ses MSS. Et pourquoi? Parce qu'il avoit trouvé dans les Scholies anciennes qui accompagnoient le texte d'Horace dans un de ses MSS. qu'il appelle *Blandinus*; ces mots: *Archaici lecti dicebantur ab Archaico fabro*; au lieu que dans Porphyron, on lit selon tous les MSS. & toutes les éditions: *Archiaci lecti dicebantur ab Archia fabro*. C'est donc une autorité assez foible que celle qui a engagé Cruquius à préférer *Archaicis* à *Archiacis*; & ce qui est assez particulier, ce même auteur admet les paroles de son Scholiaste

sans en admettre l'interprétation. Car, il prend ce mot *Archaicis* comme les autres, pour *Antiquis* ; au lieu que le Scholiaste en fait un nom propre. De sorte que Cruquius lui-même détruit à son tour l'autorité du Scholiaste, qu'il avoit préférée à celle de tous ses MSS.

Passons aux autres éditeurs. Theodorus Pulmannus cite cinq MSS pour *Archiacis*, & un seulement pour *Archaicis*. Torrentius dit qu'il a trouvé *Archaicis* dans trois MSS. & ajoute : *plures tamen Archiacis legunt, ut ab Archia quodam non optimo artifice*. Or, il n'y a point de doute que dans ce nombre, il n'y en eût quelqu'un qui fût aussi bon, & peut-être meilleur que ceux qui avoient *Archaicis*.

Lambin s'est servi pour la seconde édition d'Horace de 17. MSS. & il avouë qu'il n'a trouvé *Archiacis* que dans un seul : car pour celui où il dit qu'on avoit écrit *Archaicis* au-dessus d'*Archiacis*, il favorise le sentiment de M. Kuster ; parce que c'étoit vrai-semblablement quelque Copiste moderne qui avoit mis *Archaicis* au-dessus d'*Archiacis*. Il ne veut pourtant pas se prévaloir de l'autorité des MSS. parce qu'il lui suffit d'en avoir dix au moins contre un. Cependant Lambin, malgré cette grande inégalité, à employé *Archaicis* dans le texte, sans en rendre d'autre raison que son goût : *Archaicis, vera & genuina videtur lectio*. De-là, les Novateurs ont droit de tout entreprendre sur le texte des anciens. Il est d'ailleurs à remarquer

quer que Lambin a été le premier qui ait principalement mis en vogue la leçon *Archaicis* ; car , avant lui la plupart des éditions , ou plutôt presque toutes avoient *Archiacis* , sans qu'on puisse en trouver une seule qui ait *Archaicis*. Theodorus Palmanus , qui avoit conféré plusieurs MSS. & éditions d'Horace , n'en cite qu'une seule où il y ait *Archaicis* ; de sorte qu'il faut supposer que toutes les autres avoient *Archiacis*.

M. Bentley , le dernier éditeur d'Horace , dit que tous les Livres anciens ont *Archiacis* ; il n'a trouvé *Archaicis* dans aucun MSS. quoiqu'il en ait confronté un grand nombre.

Il paroît donc assez établi que la leçon *Archiacis* est suffisamment appuyée par l'autorité des MSS. & des anciennes éditions , & que l'autre ne l'est pas.

On pourroit objecter que quelquefois le moindre nombre de MSS. doit l'emporter sur le plus grand nombre ; mais , on répond qu'il n'y a que deux cas où cela puisse arriver. 1. Si les MSS. en plus petit nombre sont incomparablement plus anciens que les autres. 2. Si la leçon que fournit le plus grand nombre de MSS. est évidemment absurde , barbare , vicieuse & indigne de son auteur ; tandis que l'autre leçon tirée du plus petit nombre de MSS. a tous les caractères de la vérité , quand on l'examine selon les règles de la critique. C'est-ce que personne n'a encore entrepris , & n'entreprendra avec

succès. Les MSS. où l'on trouve *Archiacis*, sont non-seulement en plus grand nombre, mais encore plus anciens, au rapport même de Cruquius, & de ceux qui, comme lui, n'en ont pas admis la leçon; & loin que cette leçon soit absurde, la connoissance que l'on a de son origine, la rend préférable à celle d'*Archaicis*: mot purement Grec, dont ni Horace ni aucun autre auteur Latin ne s'est jamais servi. Or il n'est pas probable qu'Horace ait voulu employer un mot Grec hors d'usage parmi les Romains, qui dans leur langue en avoient un très-propre pour exprimer la même pensée, sçavoir *Antiquis*; car si Horace dans l'endroit contesté avoit voulu dire ce qu'on prétend, pourquoi n'auroit-il pas dit, *si potes antiquis conviva recumbere lectis*: puisque le mot *Antiquis* signifie quelquefois la même chose qu'*ἀρχαῖος* parmi les Grecs; c'est-à-dire, ce qui est de l'ancienne mode.

Les Copistes avoient coutume de changer les mots moins communs & moins connus, en des mots plus connus & plus communs, tous les critiques en conviennent; on en a une infinité d'exemples. Or il n'est pas probable que les Copistes aient voulu changer *Archaicis* en *Archiacis*; c'est-à-dire, un nom appellatif (qui quoique Grec leur pouvoit être assez connu) en un nom propre qui leur étoit tout-à-fait inconnu. Cette raison critique seule peut rendre suspecte la leçon *Archaicis*.

Que si l'on demande ce que signifie cet

Ar-

Archiacis : M. Kuster répond qu'il suffit que nous sçachions par le témoignage des anciens Scholiastes , dont on ne doit pas rejeter l'autorité sans raison , que le mot *Archiacis* est un nom propre ; mais que nous ne pouvons pas aujourd'hui sçavoir précisément qui a été cet *Archias* de qui les lits , dont Horace parle , ont tiré leur nom ; & cette ignorance ne nous met pas en droit de rejeter une leçon si bien établie d'ailleurs.

Si on ajoûte qu'*Archaicis* fait un sens assez bon dans l'endroit contesté d'Horace ; il répond encore que cette raison ne suffit pas pour prouver que ce soit la leçon même de l'auteur : on pourroit aisément changer le texte de ce Poète dans cent endroits , en lui attribuant des expressions inventées par nous-mêmes , qui feroient un sens très-bon , comme , par exemple , dans cet endroit , *fulmine sustulerat caduco* ; au lieu de *caduco* , M. Bentley lit *corusco* , ce qui ne fait pas seulement un fort bon sens , mais ce qui paroît même plus élégant que *caduco*. Cependant il faut s'en tenir à la leçon ordinaire , parce que l'adjectif *caducum* forme-là un sens assez raisonnable , & que la correction de M. Bentley n'est appuyée de l'autorité d'aucun bon MSS.

Un passage d'Aulu-Gelle semble donner une nouvelle force au sentiment de M. Kuster ; car il fait mention de lits appelez du nom de *Sotericus*. Aulu-Gelle rapporte un passage de Sénèque , où le Philosophe compare

L. 12.

c. 7.

pare les anciennes expressions & manières de parler avec ces lits-là. Voici les termes de Sénèque : *Qui bujuscemodi versus amant, liqueat sibi eosdem admirari & SOTERICI lectos*. Aulu-Gelle ajoûte incontinent après : *Dignus sane Seneca videatur lectione ac studiis adolescentium, qui honorem coloremque veteris orationis SOTERICI lectis comparavit : quasi minime scilicet gratis & relectis jam contemptisque*. Rien n'est plus propre pour confirmer la leçon *Archais lectis* dans Horace, que ce passage. Car, comme les lits dont parle Horace, ont eu leur nom d'un certain *Archias*, selon le témoignage des anciens Scholiastes de ce Poëte ; de même les lits dont parle Aulu-Gelle, ont pris leur nom d'un certain *Sotericus* ; soit qu'il en fût l'inventeur, ou le possesseur ; & comme Horace par les lits d'*Archias* entend des lits, ou qui étoient simples & communs, ou qui n'étoient plus à la mode, & par conséquent peu estimez ; ainsi Aulu-Gelle parle des lits de *Sotericus*, comme d'une chose méprisée, & qu'on n'estimoit pas beaucoup, à cause qu'ils étoient à l'ancienne mode. Si l'on dit qu'on ne sçait pas qui a été cet *Archias*, & qu'on n'en trouve aucune mention, ni dans Pline ni dans les autres auteurs anciens, on pourra dire la même chose de *Sotericus*.



S I L E

T A B L E A U

A T T R I B U E A

C É B È S

est véritablement de cet Auteur.

IL y a déjà près de quinze siècles que Cébès passe pour l'auteur du Dialogue qui porte aujourd'hui son nom. Il paroît même que dès le temps de Lucien c'étoit une opinion communément reçue parmi les Sçavants. Du moins est-il constant que cet Ecrivain le lui attribue en termes formels. Tertullien, Diogène-Laërce, Chalcedius & Suidas se sont déclarez pour le même sentiment. Un consentement si général des anciens ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids auprès de nos Critiques modernes. Aussi n'y a-t-il eu que Wolfius qui ait osé prendre un parti contraire. Mais, soit que la prévention fût encore trop forte, soit qu'on n'aime pas à croire les gens sur leur parole, son sentiment n'a été suivi de personne.

sonne. Un succès si peu favorable ne sembloit pas devoir encourager M. l'Abbé Sevin; cependant il a crû qu'on ne lui sçau- roit pas mauvais gré de proposer les raisons qui l'ont déterminé à ôter à Cébés le Dia- logue en question. On jugera favorable- ment de leur solidité, s'il fait voir comme il se le propose. 1. Qu'on y trouve des choses postérieures à Cébés. 2. Qu'on y condamne des Philosophes inconnus de son temps. 3. Que l'auteur ne suit pas les idées de la secte dont Cébés faisoit profession. 4. Qu'il n'a point écrit dans la dialectique en usage chez les Philosophes de cette même secte. 5. Qu'il n'est pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là eût été enseveli dans l'oubli pendant plus de cinq siècles. Voilà les articles différens sur lesquels roule toute sa Dissertation.

L'è

en 1711.

C'est, dit-il, une règle de critique fondée sur les notions les plus communes, qu'on ne doit point aisément attribuer à un auteur un Livre qui renferme des choses qui n'ont été en usage qu'après lui. Qu'on applique ce principe au traité que nous examinons, & on n'aura pas de peine à se persuader qu'il ne sçauroit être de Cébés. Dès le commencement il y est fait mention du papier employé pour écrire, comme d'une chose déjà ordinaire. *Ὁ δὲ γέρον ὁ ἄνω ἐση- κὰς, ἔχων χάστην τινὰ ἐν τῇ χειρὶ, καὶ τῇ ἐτε- ρᾷ ὡς περ δεικνύων τι. οὗτο Δαίμων καλεῖται.* Le vieillard que vous voyez la haut qui tient un livre d'une main, & qui de l'autre montre quel-

quel-

quelque chose , s'appelle le génie. Il paroît néanmoins que la manière de rendre le papier propre à recevoir l'écriture , & l'expression de *χαρτι* n'ont été connues dans la Grece que depuis nôtre Philosophe. Varron , au rapport de Pline , assure que ce ne fût qu'après la conquête de l'Egypte par Alexandre , que l'usage du papier s'introduisit chez les Grecs ; *Prius tamen quam digrediamur ab Ægypto* , dit-il , *& papyri natura dicetur , cum Chartæ usu maxime humanitas vitæ constet , & memoria. Et hanc Alexandri magni victoriâ repertam auctor est Marcus Varro , conditâ in Ægypto Alexandria. Antea non fuisse Chartarum usum : in palmarum foliis primo scriptitatum : deinde quarundam arborum libris.* On sçait de quel poids est-ce témoignage de Varron en matière d'antiquitez. Ce qu'il avance ici est encore confirmé par le silence de Théophraste. Cet auteur , dans son quatrième Livre de l'Histoire des Plantes , fait une longue énumération des différents avantages qu'on tiroit du papier. Il rapporte qu'on se servoit de cette plante pour faire des bateaux , des voiles , des tapis , des habits , des cordages & plusieurs autres choses. Cependant-il ne dit pas qu'on eût encore trouvé le secret de le rendre utile aux gens de Lettres. Rien néanmoins n'étoit plus digne de remarque ; & , si Théophraste a gardé là-dessus un profond silence , c'est que de son temps le papier n'avoit pas été transporté en Grece. Au reste , il n'est pas inutile de

de rapporter ses propres termes : 'Αὐτὸς δὲ ὁ πάπυρ^Θ, dit-il, πρὸς πλείω χρῆσιμ^Θ. καὶ γὰρ πλοῖα ποιῶσιν ἐξ αὐτῆ. καὶ ἐκ τῆς Βίβλου ἰσία τι πλέκῃσι, καὶ ψιᾶθους, καὶ ἐοδῆτας τίνας, καὶ τρωμνάς, καὶ σχοινίατε, καὶ ἕτερα πλείω. καὶ ἐμφάνεσθαι δὲ τοῖς ἔξω τὰ Βίβλια. Car, on pourroit peut-être s'imaginer que ces dernières paroles, καὶ ἐμφάνεσθαι δὲ τοῖς ἔξω τὰ Βίβλια, sont de Théophraste ; il y a pourtant bien de l'apparence qu'elles ont été ajoutées depuis lui. Ce qu'il y a de certain, selon la remarque de Joseph Scaliger, c'est qu'elles n'étoient pas dans l'exemplaire dont Pline s'est servi lorsqu'il les a traduites. Après tout, que ce soit une addition ou non, il faudra toujours tomber d'accord que le mot de χάρτη n'étoit pas encore usité du temps de Cébés. Galien a donc eu tort de douter si ce terme n'avoit point eu cours du vivant d'Hippocrate contemporain de nôtre Philosophe. Il paroît que l'usage en est plus récent, & qu'on n'en scauroit guère fixer l'époque avant la cent-vingtième Olympiade. Il est certain que l'an troisième de la cent-seizième Olympiade, le nom dont il s'agit étoit encore ignoré dans la Grèce ; du moins, Théophraste, qui, suivant le témoignage de Pline, écrivoit cette année-là son Histoire des Plantes, n'en parle point. Il est certain aussi qu'il étoit déjà reçu dans la cent-vingtunième ou dans la cent-vingt-deuxième Olympiade, puisque nous le lisons dans un fragment de Platon, Poète de la moyenne

Co.

Comédie , qui vivoit alors comme on le voit dans Athénée : d'où il s'ensuit que le mot *χάρτη* n'est guère plus ancien que la cent-vingtième Olympiade. On sçait bien que Dodée place ce Platon à la quatrevingt-treisième Olympiade, & c'est sur ce fondement qu'il rejette le sentiment de Varron. Mais il n'a pas pris garde, non plus que Vossius, qu'il y avoit eu deux Poètes de ce nom ; l'un qui s'étoit rendu célèbre dans le temps que marque Dodée, & l'autre qui avoit écrit dans la cent-vingt-unième ou dans la cent-vingt-deuxième Olympiade.

Examinons maintenant le second article où il s'agit de faire voir que dans le Tableau de Cébés, il est parlé de sectes de Philosophes qui ne se sont élevées qu'après lui ; c'est-ce qui se peut aisément montrer par un endroit de cet ouvrage, où l'auteur déclame contre ceux qui ne s'occupent que de sciences fausses & trompeuses. On lui demande quels sont ces sortes de gens, & il répond aussi-tôt que ce sont les Poètes, les Orateurs, les Dialecticiens, les Musiciens, les Arithméticiens, les Géomètres, les Astrologues ; ceux qui regardent le plaisir comme le souverain bien, les Péripatéticiens & les Critiques. *Οἱ τῆς ψευδοπαιδείας, ἔφη, ἐρασταί, ὑπαλημένοι, ὁιομενοὶ μετὰ τῆς ἀληθινῆς παιδείας συνομιλεῖν. Τίνες ἔν καλῶνται οὗτοι, οἱ μὲν Ποιῆται ἔφη, οἱ δὲ Ῥήτορες, οἱ δὲ Διαλεκτικοί, οἱ δὲ Μυσικοί, οἱ δὲ Ἀριθμητικοί, οἱ δὲ Γεωμέτροι, οἱ δὲ Ἀστρολόγοι, οἱ δὲ Ἡδωνικοί, οἱ δὲ Περιπατητικοί, οἱ δὲ Κριτικοί. Il seroit inutile de*
vou-

vouloir prouver que les Péripatéticiens, les Critiques & les Epicuriens; (car, c'est ainsi qu'après Simplicius & Ammonius, il semble qu'on doive expliquer le mot d'*H'davinoi*.) Il seroit inutile, dis-je, de vouloir prouver que ces sectes étoient inconnues du temps de Cébés; on n'en doute pas. Aussi n'est-ce pas le parti qu'ont pris Samuel Petit & Fabricius, Critiques distinguez par les sçavants ouvrages qu'ils ont donnez au public. Persuadez néanmoins que le Tableau étoit véritablement de Cébés; ils ont prétendu que les noms en question, ou, avoient été ajoûtez au texte, ou, que ce même texte avoit été altéré par les Copistes. La première opinion qui est celle de Fabricius, est fondée sur la version Arabe de Cébés, & sur l'autorité de Chalcidius qui ne reconnoissent ni les Péripatéticiens ni les Epicuriens. De-là, il se croit en droit de conclure qu'ils ne se trouvoient pas autrefois dans la Grèce. Mais, tout le monde convient que la version Arabe n'est ni exacte ni fidèle; & par conséquent qu'elle ne doit être d'aucune autorité. Après tout, quand elle auroit les caractères d'une excellente traduction, tout l'avantage seroit du côté de M. l'Abbé Sevin, puisque l'interprète Arabe n'a point omis les sectes dont il s'agit, comme le prétend Fabricius; qui, au lieu de voir la page 26. qui répond à l'endroit cité, a consulté la page 58. qui n'y a aucun rapport; c'est cet endroit-là même que traduit Chalcidius; ainsi, il ne
faut

faut pas être surpris que cet auteur aussi bien que l'interprète Arabe n'attaquent que les Géomètres, les Musiciens, les Arithméticiens & les Astronomes. On ne doit pas néanmoins oublier d'avertir que tous ces noms-là ne sont plus aujourd'hui dans le texte qu'ils ont eû l'un & l'autre dessein de traduire ; mais qu'on devroit peut-être les y rétablir, parce qu'on ne doit jamais faire de changement que le sens ne le demande, & qu'il ne soit autorisé par les MSS. Si Samuel Petit eût été aussi religieux, il n'auroit point entrepris de chasser à quelque prix que ce fût, les Péripatéticiens d'une place qui ne quadroit pas avec son système. Il prétend que le passage qui les condamne, a été altéré par les Copistes. Selon lui, *οἱ δὲ Περιπατητικοί, οἱ δὲ Κριτικοί*, n'est pas la véritable leçon, & il faut lire, *οἱ δὲ περὶ τὰ πάθη, τί καὶ οἱ δὲ Κριτικοί*. La vérité de cette correction une fois supposée, c'en est fait des disciples d'Aristote & d'Epicure, & par conséquent il n'y a plus de difficulté. Mais des restitutions de cette nature ne méritent pas qu'on s'attache sérieusement à les réfuter.

Ce ne sont pas là néanmoins les seuls caractères de vrai-semblance qu'à négligé l'auteur du Tableau ; il n'a pas eu plus d'attention à faire parler Cébés d'une manière conforme aux idées de la secte qu'il avoit embrassée. Il paroît par le Phédon de Platon que nôtre Philosophe étoit Pythagoricien ; non-seulement il y défend la doctrine de Pythagore, il y déclare outre cela que lui

&c

& Fimmias avoient entendu Philolaüs. Aufsi, n'a-t-on pas oublié d'insinuer dans le tableau que Cébés avoit été disciple de Lysis; &, entre les ouvrages qu'on attribue à ce Thébain dans Diogène Laërce, il y en a un qui est intitulé *ἑβδομήν* ou du nombre de sept. Comment accorder tout cela avec ce qu'on a rapporté de ce dialogue dans l'article précédent. Est-il naturel de voir un Pythagoricien mettre la Musique & l'Arithmétique au nombre des sciences vaines & trompeuses? Personne n'ignore qu'elles étoient l'une & l'autre infiniment estimées de ceux qui étoient attachez à cette secte. Jamblique témoigne qu'ils faisoient un cas particulier de la Musique; &, si on en croit Quintilien & Boëce, il n'y avoit pas de jour qu'ils ne s'y exerçassent. Timée assure qu'elle a été établie par les Dieux mêmes. Et rien n'est plus fréquent dans les fragments qui nous restent des écrits des anciens Pythagoriciens; dans Hippodame, par exemple, & dans Euryphame, que des comparaisons tirées de la Musique. Enfin, on lit dans Porphyre qu'il y avoit une secte de Musiciens qui portoit le nom de Pythagore. Pour ce qui est de l'Arithmétique, Modératus assure que les Pythagoriciens l'étudioient avec une attention particulière. Et comment l'auroient-ils négligée, eux qui, suivant Théodoret, avoient appris de leur maître, que c'étoit dans une parfaite connoissance des nombres que consistoit le souverain bien de l'homme. En voilà

voilà peut-être plus qu'il n'en faut pour montrer que ce dialogue ne sçauroit être d'un Pythagoricien, & qu'on ne doit pas par conséquent l'attribuer à Cébés. Ajoutons-y que le Tableau est écrit en Grec ordinaire, & que rien n'est moins conforme à l'usage établi parmi les Pythagoriciens. Nous apprenons de Porphyre & de Jamblique que tous les ouvrages qui sortoient de cette secte étoient en Dorien : mais quand ils ne l'auroient par dit, il n'y auroit pas lieu d'en douter, puisque les fragments des Pythagoriciens qui sont venus jusqu'à nous sont tous en cette dialecte. Si le traité d'Ocellus Lucanus ne conserve pas aujourd'hui les moindres vestiges du Dorien, il ne s'en faut prendre qu'aux Copistes. Anciennement on ne le lisoit qu'en Dorique ; & les citations qu'en fait Stobée sont toutes en cette dialecte. Ce qui prouve que le changement n'est arrivé qu'assez tard ; & il y a apparence que ceux qui l'ont fait, n'ont eû d'autre intention que de rendre le traité d'Ocellus plus intelligible. Mais du moins n'auroit-on pas dû toucher au titre. Dans les exemplaires d'aujourd'hui on trouve à la tête de ce petit ouvrage *Περὶ τῶ παντός*, ou, DE L'UNIVERS. Il paroît néanmoins qu'anciennement il étoit intitulé *περὶ τῶς τοῦ παντός γενέσεως*. C'est ainsi que le rapporte Archytas dans Diogène Laërce : & il vaut mieux s'en tenir à cet ancien Pythagoricien, qu'à Philon, à Stobée, à Proclus & à Simplicius qui le citent toujours sous le

Tom. II. K titre

titre $\pi\alpha\rho\iota\ \tau\omega\ \pi\alpha\rho\iota\varsigma\ \phi\upsilon\rho\iota\sigma\iota$. Cécyl posé, Cébés sera le seul de tous les Pythagoriciens qui aura écrit en Grec ordinaire : chose d'autant moins probable, qu'il étoit d'une ville où l'on ne parloit que le Dorien.

Il n'est guère plus croyable que le dialogue en question eût été inconnu pendant plus de cinq siècles, s'il avoit été véritablement de Cébés : qu'elle apparence en effet, qu'un ouvrage supérieur à plusieurs traités des anciens eût été si long-temps enseveli dans l'oubli ? il est certain pourtant que personne ne l'a cité avant Lucien, & à parler franchement, il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.



EXAMEN

De la restitution d'un

PASSAGE DE PLINÉ

proposée par quelques Sçavants.

LA Critique, comme toutes les autres sciences, a ses règles particulières qu'on ne devroit jamais perdre de vûe. Il n'est

ce-

cependant que trop ordinaire de les voir négligées par ceux mêmes qui font profession de la cultiver avec le plus d'exactitude; soit inattention, soit désir de faire parade d'érudition & d'esprit; la plupart des anciens sont devenus les victimes ou de la négligence, ou de la vanité des Critiques modernes. Il en est après tout, qui plus scrupuleux ne changent jamais dans les auteurs que ce qui leur paroît véritablement altéré. M. En 1713.
 l'Abbé Sevin, qui a fait des reflexions sur le passage en question, veut bien croire que M. Perizonius, entr'autres, est de ces Critiques sages qui ne hazardent leur conjectures que sur de bons fondements; du moins, en corrigeant le passage dont il s'agit ici, il a eu la précaution d'avertir que le texte est évidemment corrompu en cet endroit-là: c'est aujourd'hui l'opinion la plus généralement reçue; on ne sçait même si le sentiment opposé a encore des partisans. Peut-être est-ce défendre une cause déjà abandonnée; mais il est toujours louable de chercher la vérité, & on a tout lieu de croire qu'on ne trouvera pas mauvais qu'on propose ses doutes sur le passage de Pline dont il s'agit ici; le voici tel qu'il est dans les imprimez: *Litteras semper arbitror Assyrias fuisse, sed alii apud Ægyptios à Mercurio, alii apud Syros, repertas volunt; utique in Græciam intulisse à phœnice Cadmum sedecim numero. Anticlidès invenisse in Ægypto quemdam nomine Menona tradit ante Phoroneum antiquissimum Græciæ Regem: id-*
K 2
que

que monumentis approbare conatur. E diverso Epigenes apud Babylonios 720. annorum observationes syderum coctilibus laterculis inscriptas docet, gravis auctor imprimis. Qui minimum Berosus 480. annorum, ex quo apparet eternus litterarum usus. C'est sur ces dernières paroles que tombe la restitution de M. Perizonius & de quelques autres sçavants ; il ne lui paroît pas vrai-semblable qu'Epigène & Bérose ayent renfermé dans une si petite étendue les observations des Chaldéens, pendant que dans Cicéron, cette nation se vante d'en conserver qui n'avoient pas moins de 470000. ans d'ancienneté, ou 473000. comme le rapporte Diodore de Sicile. Sur ce principe, M. Perizonius ne doute point que ces nombres qui sont maintenant dans Pline ne doivent être remplacez par ceux de 720000. & de 480000. nombres plus conformes à la vanité des Chaldéens, & plus dignes de la justesse de Pline. Selon lui, il n'est pas possible de concilier la leçon ordinaire avec les règles d'une bonne Logique ; & pour le montrer, voici comme si prend M. Bayle, qui paroît avoir adopté la correction de M. Perizonius : „ Pline venoit de dire que les Assy-
 „ riens avoient toujours eu l'usage de l'é-
 „ criture, prenant pour la preuve de son
 „ opinion les témoignages qu'il emprunte
 „ d'Epigène & de Bérose, touchant les
 „ observations Astronomiques, que les Ba-
 „ byloniens avoient fait graver : car la
 „ conclusion qu'il tire de ces témoignages,
 „ est

„ est la même chose que l'opinion qu'il
 „ avoit représentée peu auparavant ; voilà
 „ sa conclusion. *Æternus litterarum usus.*
 „ Or il n'y a rien de plus absurde que ce
 „ raisonnement, si l'on suppose qu'il a par-
 „ lé, comme il parle dans les MSS. &
 „ dans les éditions de son Livre, où il dit :
Epigène auteur grave, assure que les observa-
tions des Astrologues Babyloniens comprennent
720. ans : ceux qui leur donnent la plus petite
étendue, comme Bérose & Critodème leur as-
ignent 480. ans : donc l'usage des Lettres est
éternel. Et j'estime avec raison qu'il a tou-
jours existé dans l'Assyrie. Ce sont-là les
 fondements de l'opinion de ceux qui préten-
 dent que le texte de Pline a besoin d'être
 réformé. Tout dépend donc, dit M. l'Ab-
 bé Sevin, de faire voir qu'un pareil chan-
 gement est beaucoup moins nécessaire qu'ils
 ne se l'imaginent. Il n'y a guère d'appa-
 rence que Bérose ait jamais parlé d'observa-
 tions d'une si prodigieuse ancienneté, &
 par conséquent à la place de 480. on n'au-
 roit pas dû substituer 480000. non plus que
 720000. à celle de 720. Jamais Bérose n'a
 reconnu ce nombre presque infini de siècles ;
 du moins ne trouve-t-on rien qui le prou-
 ve dans les fragments de cet auteur, que les
 temps ont respecté. Bien loin d'y établir
 une si longue suite d'observations, il y dé-
 clare en termes formels que les monuments
 qui se conservent à Babylone, ne renfer-
 ment que l'histoire de 150000. ans. *Béro- Syn. p.*
se, dit Syncelle, *assure dans le premier Li- 28.*

vre de ses antiquitez de Babylone , qu'il vivoit sous Alexandre fils de Philippe. Il assure aussi qu'on gardoit dans cette ville avec beaucoup de soin des monuments où étoit écrit ce qui s'étoit passé depuis 150000. ans. Βηρωστος δὲ ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Βαβυλωνιακῶν φησὶ γενέσθαι μὲν αὐτὸν κατὰ Ἀλέξανδρον υἱὸν Φιλίππου τὴν ἡλικίαν. ἀναγραφὰς δὲ πολλῶν ἐν Βαβυλῶνι φυλάσσεσθαι μετὰ πολλῆς ἐπιμελείας ἀπὸ ἐτῶν περὶ ὑπὲρ μυριάδων δεκαπέντε περιεχέσας χρόνοι. Il avoit avancé la même chose quelques pages auparavant , & de ces deux passages il étoit naturel de conclure que le nombre de 480000. est un nombre absolument insoutenable. En effet , si les monuments que Bérose avoit découverts à Babylone se renfermoient dans l'espace de 150000. ans , comment croire que cet Historien ait jamais pû faire mention d'observations Astronomiques si fort au-dessus de cette vaste étendue de temps.

M. Perizonius a bien senti la force de cette difficulté , & pour se tirer d'affaire , il distingue deux sortes d'observations chez les Chaldéens ; les unes avoient été conservées avec tout le soin possible , & celles-là ne renfermoient guère moins de 150000. ans. Il y en avoit d'autres qui plus négligées , avoient aussi-bien moins d'autorité ; & si on en croit le même Critique , c'est de ces dernières qu'il faut entendre Bérose , lorsqu'il produit une liste des Rois Chaldéens qui avoient régné avant le déluge pendant l'espace de 432000. ans. De tout cela ,
il

il conclut que les 150000. ans dont on vient de parler, ne dérangent son système en aucune manière, & que par-là Bérofe a voulu simplement désigner qu'on gardoit à Babylone des Histoires exactes de ce grand nombre d'années; qu'outre celles-là, il y en avoit d'autres, qui, à la vérité, remontoient beaucoup plus haut, mais qu'en revanche elles étoient plus interrompues & moins suivies. Telle étoit, selon lui, cette longue suite de Rois qui avoient précédé le déluge.

Telle est la réponse de M. Perizonius. Réponse qui, selon M. l'Abbé Sevin, porte sur de trop légers fondemens; puisque Bérofe n'a pas distingué deux sortes de monuments parmi les Babyloniens; qu'on ne trouve rien dans Syncelle qui favorise cette opinion, & que M. Perizonius ne trouveroit pas encore son compte; puisqu'en joignant les 432000. des Rois qui ont régné avant le déluge, avec les années de ceux qui ont commandé dans Babylone depuis ce temps-là jusqu'aux Conquêtes d'Alexandre le Grand, il manquera encore plus de 2000. ans au nombre de 470000. & plus de 120000. à celui de 480000. qui sont les deux nombres qu'il prétend restituer dans le passage de Plin. La preuve en est simple. Il soutient que Bérofe a donné 432000. ans aux Rois qui regnoient à Babylone avant le déluge: depuis ce temps-là jusqu'à Evéchoüs il s'est écoulé 34080. ans, & ce Prince n'a précédé que de 440. ans

l'époque de Porus qui monta sur le trône d'Assyrie 322. ans avant la prise de Troye. De-là jusqu'à la mort d'Alexandre, il n'y a pas 900. ans. Maintenant qu'on rassemble toutes ces sommes différentes, & il fera aisé de voir qu'elles sont un peu moins de 468000. ans : nombre qui ne quadre point du tout avec la prétendue correction.

D'ailleurs, il n'est pas certain que Syn-celle ait tiré de Bérofe 432000. ans antérieurs au déluge ; non seulement ce nombre ne s'accorde point avec les deux témoignages que rend ce Chronographe touchant les 150000. ans que comprenoit l'Histoire de Babylone, il paroît même insinuer que ces 432000. ans étoient l'ouvrage d'Alexandre Polyhistor, d'Abydène & d'Apollodore : Eusebe, dit-il, *Josephe & les autres Historiens qui ont parlé de l'Empire des Chaldéens, semblent écrire sur l'autorité d'Alexandre Polyhistor, d'Abydène & d'Apollodore, qu'avant de déluge il y avoit des Rois à Babylone.* Πλὴν καὶ Ἡρόδοτος καὶ Ἰώσηπος, καὶ ἄλλοι περὶ τῆς τῶν Χαλδαίων Βασιλείας ἱστορικοὶ φαίνονται λέγοντες, ὅτι πρὸ τῆς κατακλυσμῆς ἐβασίλευον ἐπόμενοι Ἀλεξάνδρῳ τῷ Πολυίστῳ καὶ Ἀβυδηνῷ, καὶ Ἀπολλοδώρῳ. Il ne cite jamais que trois Auteurs, lorsqu'il expose la prodigieuse durée du regne de ces Princes fabuleux ; on ne doit donc pas assûrer que les 432000. qu'on leur assigne sont pris de Bérofe ; & on doit d'autant moins l'assûrer, que cet Historien déclare

po.

Syn. p.
36.

positivement que les monuments qu'on conservoit à Babylone n'alloient point au-dessus de 150000. ans.

Il ne suffit pas de proposer des conjectures contre un témoignage si précis, il faut montrer par de bonnes preuves que Bérose a reconnu les 432000. ans dont il s'agit; lui sur tout, qui assure que Nabonazar avoit supprimé les Mémoires de tout ce qui s'étoit passé chez les Babyloniens avant son avènement à la Couronne. C'est à Syncelle qu'on est redevable de ce fragment, d'autant plus essentiel, qu'il seroit lui seul plus que suffisant pour décider la question. *Nabonazar*, dit-il, *au rapport d'Alexandre Polyhistor & de Bérose qui avoient publié les antiquitez des Chaldéens, ayant ramassé les Histoires où on avoit écrit ce qui étoit arrivé sur le règne de ses prédécesseurs, les supprima toutes, afin que désormais on commençât par lui à compter les Rois de Babylone.* Ἐπειδὴν, ἃς ὁ Ἀλέξανδρος καὶ Βηρωσσὸς φησὶν, οἱ τὰς χηλδαϊκὰς ἀρχαιολογίας περιελήφότες, Ναβονασάρῳ συνάγαγιν τὰς πράξεις τῶν πρὸ αὐτῶ βασιλέων, ἑφάνισεν ὅπως ἀπ' αὐτῶ ἡ καταριθμηθεὶς γένοιτο, τῶν χηλδαίων βασιλέων. Croira-t-on après cela qu'on y conservât des observations Astronomiques de 480000. ans gravées sur des briques, ou plutôt ne serait-on pas persuadé qu'il n'y a rien à changer dans le nombre de 480. ans, qui est l'espace dans lequel Pline renferme ces mêmes observations. Si l'on s'en rapporte à Bérose & à Alexandre Polyhistor, Nabona-

zar avoit aboli toutes celles qui avoient été faites avant qu'il montât sur le trône; & par conséquent, celles dont cet auteur avoit parlé, ne pouvoient être plus anciennes que l'époque de ce Prince, ce qui est tout-à-fait conforme au texte de Pline; & on en tombera aisément d'accord, si l'on considère que depuis la première année de Nabonazar jusqu'à Antiochus Soter, sous le regne duquel Bérose publia son histoire, il y a au juste 480. ans.

Ne pourroit-on pas conclure du passage même de Pline que c'est-là la véritable leçon. Cet auteur, après avoir dit que les Lettres avoient toujours été en usage chez les Assyriens, ajoute qu'il y avoit néanmoins des auteurs qui en attribuoient l'invention, les uns aux Egyptiens, & les autres aux habitans de Syrie, & qu'Anticlides en faisoit honneur à un Egyptien nommé Ménon, qui vivoit quinze ans avant Phoronée: qu'à la vérité Epigène avoit trouvé chez les Chaldéens des observations qui n'avoient pas moins de 720. ans d'ancienneté, mais que celles qu'avoient vû Bérose & Critodème n'excédoient pas l'espace de 480. ans. Il semble que Pline ait voulu garder ici l'ordre des temps; qu'il commence par Anticlides, parce que les monumens que citoit cet Ecrivain étoient plus anciens que ceux qu'employoit Epygène; & qu'Epygène n'est nommé avant Bérose, qu'en conséquence de ce que ce dernier reconnoissoit encore un plus petit nombre
d'an-

d'années qu'Anticlides & qu'Epigène. Celui-ci donc n'ayant remonté que 15. ans au-dessus de Phoronée, n'est-il pas visible que le nombre de 480000. ans est fabuleux. En effet, comment concilier une pareille correction avec les témoignages de Cicéron & de Diodore de Sicile ? Pline assure que Bérose & Critodème étoient ceux qui donnoient le moins d'étendue aux observations Astronomiques des Babylo-niens, & il n'est pas certain, comme l'ont avancé bien des critiques, que celles dont parloit Bérose alassent se perdre dans une ancienneté de 480000. ans. La chose paroît même ne devoir pas souffrir beaucoup de difficulté ; si d'un côté l'on considère que les Chaldéens, dans Cicéron, ne portent leurs observations qu'à 470000. ans, & si de l'autre, on fait reflexion que Diodore n'y ajoute que 3000. ans de plus : voilà des observations encore plus courtes que celles de Bérose, & Pline n'a pû ignorer ces observations ; par conséquent rien ne seroit moins conforme à la pensée de cet auteur, que d'introduire dans son texte cette multitude prodigieuse de siècles.

D'ailleurs, qu'elle apparence de l'admettre après ce que disent Porphyre & Simplicius des observations qu'envoya Callisthène à Aristote, & qui n'étoient pas de 1903. ans ? Encore a-t-on de la peine à se persuader qu'il y eût des observations si anciennes à Babylone, & peut-être que cel-

les de Callisthène l'étoient beaucoup moins ; peut-être que Porphyre ne les a rapportées que de mémoire , & sans avoir consulté l'original ; peut-être enfin , que les nombres sont altérez dans Simplicius , ou que cet auteur lui-même n'a pas assez examiné la chose.

Quoiqu'il en soit , il est mal-aisé de ne pas convenir qu'une si longue suite d'années ne sçauroit être de l'invention de Bérose. Un écrivain de sa réputation n'avoit garde de hasarder un tel paradoxe sans prévenir le Lecteur en sa faveur par le récit de quelques-unes de ses observations. Cependant, Hipparque, Timochare & Ptolomée qui avoient examiné avec un plus grand soin ces sortes de monuments, ne font mention ni d'Eclipses, ni de nouvelles Lunes, ni de pleines Lunes qui remontassent plus haut que le regne de Nabonazar. D'où vient cela ? C'est que ces Astronomes n'avoient rien trouvé ni dans les Archives de Babylone, ni dans Bérose, qui fût antérieur au regne de ce Prince : preuve assez sensible que le même auteur n'avoit pas poussé plus loin ses supputations dans l'endroit que nous en a conservé Plin.

Est-il vrai-semblable que Bérose eût osé débiter une fable aussi mal concertée que l'auroit été celle de ces 480000. ans. Nous apprenons de Tatien que cet Astronome avoit dédié ses antiquitez de Chaldée à Antiochus Soter ; nous sçavons d'un autre côté que les Séleucides étoient déjà maîtres de Babylone depuis plusieurs années. N'auroit-

ce donc pas été le dessein du monde le moins raisonnable , que de vouloir en imposer à un Prince qui pouvoit à tout moment consulter des monuments si singuliers , & qui , à en juger par les apparences , n'auroit pas manqué de le faire pour contenter sa curiosité sur un calcul si peu croyable & si contraire aux préjugés des Grecs. La plupart d'entre eux connoissoient Babylone comme leur propre patrie , & il y en avoit beaucoup qui , pour se perfectionner dans la connoissance de l'Astronomie , avoient examiné tous les monuments qui se conservoient dans cette Ville , de tous temps si fameuse par ses découvertes Astronomiques ; ainsi il n'étoit pas possible d'en faire accroire à Antiochus ; bientôt il auroit été détrompé ou par ses propres yeux , ou par les discours des sçavants de sa Cour. Bérose n'auroit pas tendu un piège si grossier à la crédulité de son maître , lui , qui par ses antiquitez , vouloit mériter la protection du Prince à qui il les dédioit. Une idée si peu raisonnable ne quadre guère avec les éloges que donnent à cet Historien , Josephé , Tatien & Juba ; ce dernier surtout , n'avoit pas suivi d'autre guide que Bérose dans son Histoire d'Assyrie , comme le témoignent le même Tatien & Clément d'Aléxandrie.

De tout ce qu'on vient de dire , M. l'Abbé Sevin conclut que dans le texte de Plin , il vaut infiniment mieux s'en tenir au nombre de 720. & de 480. Ce qu'il y a de certain , c'est que les Mémoires de cet

Auteur ne varient point là-dessus, & que de toutes les règles de la critique, il n'y en a pas de plus judicieuse que celle qui défend de faire dans un auteur aucun changement qui ne soit autorisé, ou par les Manuscrits, ou par les raisons les plus solides. Le raisonnement de Plin paroit assez juste, & pour le faire sentir, il suffira de donner à la pensée un peu plus d'étendue. „ Je „ crois, dit-il, que les Assyriens ont tous „ jours eu des Lettres, il est pourtant des „ auteurs qui leur assignent un commence- „ ment. Au rapport des uns, nous en „ sommes redevables à l'Egypte, chez d'au- „ tres les Syriens passent pour en être les „ inventeurs. Anticlides, par exemple, les „ rapporte à un Egyptien nommé Ménon „ qui vivoit 15. ans avant Phoronée, & „ cet Ecrivain le prouve par des monu- „ ments de ce temps-là; mais ceux que „ cite Epigène, & qui étoient conservez „ à Babylone ne passoient pas 720. ans, & „ les observations qu'y avoit vûes Bérose ne „ montoient qu'à 480. Plin, après avoir exposé toutes ces opinions, conclut que l'usage des Lettres est éternel : conséquence qu'il n'a tirée que par rapport à cette grande diversité de sentiments au sujet des Lettres. Plus une chose est ancienne, plus aussi les sentiments se trouvent partagez sur son origine. C'est la source la plus ordinaire de la différence qui est entre les auteurs. Plin ayant donc remarqué que presque aucun d'eux étoit d'accord sur le
com-

commencement des Lettres , il a inféré qu'elles étoient éternelles ; c'est-à-dire très-anciennes. D'un autre côté , il y a tout lieu de croire que Pline en donnant l'éternité aux Lettres , n'a eu en vûe que le témoignage d'Anticlides qui plaçoit Ménon leur inventeur 15. ans avant Phoronée. Chez les Grecs tout ce qui étoit antérieur à ce Prince , pouvoit en quelque manière passer pour éternel ; la plupart d'entre eux ne connoissoient point d'époque qui remontât plus haut que celle-là , & cela est si vrai qu'un ancien Poète parle de Phoronée comme du premier homme. Dans son Poème intitulé la Phoronide , il est appelé le Père des mortels : Pline lui-même , lui donne le titre du plus ancien Roi de la Grèce. Puis donc que l'invention des Lettres a précédé de 15. ans le regne de Phoronée , il n'est pas étonnant que cet auteur en ait conclu que l'usage en étoit éternel , & qu'il va se perdre dans l'antiquité la plus reculée.



E X A.



EXAMEN

D'un Passage du Traité de

L'ELOCUTION

Attribué à

DEMETRIUS PHALEREUS.

CE passage qui se trouve dans la section 84. de l'édition d'Oxford, traite de l'usage qu'on doit faire des Métaphores dans le grand stile, pour lui donner la pompe & la magnificence qui en font le caractère :
 „ Rien au monde, dit l'auteur, ne contri-
 „ buë davantage au grand & au sublime que
 „ les Métaphores : mais il faut prendre gar-
 „ de qu'il y en a quelques-unes, qui bien
 „ qu'employées dans le dessein de relever le
 „ discours, & de le rendre plus pompeux,
 „ produisent un effet contraire, & le rap-
 „ pétissent, pour ainsi dire, au lieu de
 „ l'aggrandir. Telle est, par exemple cel-
 „ le-ci :

Ἀμφὶ

Ἄμφι δ' ἐσάλπιγγεν μέγας ἑρμῆος.

Le Ciel de toutes parts sonna de la trompette.

„ Car il ne convient point de comparer le ciel , qui de tous côtez retentit
 „ d'un grand bruit , à une trompette qui
 „ sonne , à moins que pour excuser Homère,
 „ on ne dise , *Le vaste ciel fit autant de bruit que si le ciel tout entier eut sonné de la trompette.*

M. Hardion a proposé à l'Académie des *En*1717. réflexions sur cette critique. Il avouë que s'il faut entendre le mot ἐσάλπιγγεν dans le sens propre , & qu'Homère ait eu en vûë de comparer le bruit du tonnerre qui gronde dans le ciel , au son d'une trompette, il n'y a , en effet , aucune proportion entre le son d'une trompette & le bruit du tonnerre , & qu'il ne convenoit nullement d'en faire la comparaison. C'est inutilement qu'Aristide , Quintilien & Eustathe qui ont pris pareillement le mot ἐσάλπιγγεν au propre , ont cherché des raisons pour justifier la Métaphore d'Homère ; mais M. Hardion prétend qu'on doit donner un sens figuré au verbe ἐσάλπιγγεν , & même qu'on ne peut lui en donner aucun autre. Homère décrit au commencement du 2^{me} Livre de l'Iliade , avec sa magnificence ordinaire , le combat d'Achille contre le Xante & le Simois. Junon qui craint qu'Achille ne suc-

succombe à la violence de ces deux fleuves, envoie Vulcain à son secours. Ce Dieu vient avec tous ses feux combattre le Xante; & le combat fini : „ l'affreuse dis-
 „ corde, dit Homère, se jette parmi les
 „ autres Dieux, ils se séparent en deux
 „ bandes, & se chargent avec un fracas
 „ épouvantable; la terre retentit jusques
 „ dans ses extrémités, & le ciel fait en-
 „ tendre de toutes parts le bruyant signal du
 „ combat :

V. 385. Ἐν δ' ἄλλοισι θεοῖσιν Ἔρις πίστι Βεβριδυῖα
 Ἀργαλέη, δίχα δὲ σφιν ἐνὶ φρεσὶ θυμὸς ἄητο.
 Ζὺν δ' ἔπειτον μεγάλην ἰμάδα βράχε δ' ἐυ-
 ρεῖα χεῖαν,
 Ἄμφι δ' ἰσάλπιγξεν μέγας ὕρανος. . .

Le mot Grec σάλπιγξ est employé le plus communément pour signifier une trompette guerrière πολυμικὸν ἔργατον, & cette trompette servoit ordinairement à donner le signal des combats. Du nom σάλπιγξ, s'est formé le verbe σάλπιγξεν, qui signifie proprement sonner de la trompette; mais par métonymie, c'est-à-dire, en transportant la signification de la cause à l'effet : ce même verbe appliqué aux combats, signifie sonner la charge, donner le signal du combat; & il le signifie indépendamment de la trompette, quand il est déterminé par quelqu'autre terme, qui efface l'idée de trompette, & qui prend sa place. Ainsi, dans le combat des Dieux que décrit Homère, le mot ὕρανος joint

joint au mot *σάλπιγξεν*, anéantit entièrement l'idée d'un bruit de trompette, & lui substitué celle du bruit du tonnerre, qu'Homère, pour plus de précaution, a pris soin d'amplifier par la préposition *ἀμφί*, par l'épithète *μέγας*, qui a un son si plein & si tendu; & enfin par le nombre, & par la bruyante harmonie de tout le vers; en sorte que ces mots *ἀμφί δ' ἐσάλπιγξεν μέγας ἑρᾶνός*, font entendre le tonnerre qui gronde dans toute l'étendue du ciel; & ce tonnerre qui gronde est déterminé par le verbe *ἐσάλπιγξεν* à être le signal du combat des Dieux. Si Homère eut mis *ἐβρόντησεν* dont la mesure est la même que celle de *ἐσάλπιγξεν*, il n'eut exprimé qu'une partie de sa pensée.

M. Hardion conclut que la Métaphore d'Homère entendue dans le sens qu'il a proposé, est non-seulement conforme aux préceptes d'Aristote, de Cicéron & de Quintilien, mais qu'elle a encore le caractère de magnificence & de sublimité que ces Rhéteurs attribuent à ces Métaphores, qui, par une audace presque excessive, donnent aux choses inanimées de l'action & du sentiment. Il rapporte, en finissant, deux passages qui confirment son explication, l'un de Longin, Section neuvième, & l'autre de Pline le jeune, L. 9. Epitre 26.



RE-



REFLEXIONS

CRITIQUES

SUR LE

Chapitre V. du Livre VII.

D E

VALERE MAXIME.

ON s'apperoit aisément, en lisant Valère-Maxime, que cet auteur aime le merveilleux & le sublime; qu'il a choisi dans les faits qui font la matière de son Livre, les exemples qui tiennent du prodige; & que plus soigneux de faire naître l'admiration dans l'esprit de ses Lecteurs, que de les instruire exactement de la vérité des faits qu'il raconte, il ne manque jamais de saisir les circonstances fabuleuses qu'une tradition mal examinée avoit liées aux événements de l'Histoire Romaine: sacrifiant souvent la vérité, presque toujours la simplicité historique.

rique, au plaisir de raconter de choses extraordinaires.

M. l'Abbé Couture jugeant qu'il étoit de l'intérêt des Lettres de ne pas épargner cet auteur sur un penchant si marqué, n'avoit perdu aucune occasion de relever ses fautes, & de mettre en garde contre lui ceux qui étudient l'Histoire ancienne. Mais la critique de cet Académicien paroissant trop vive à ceux que les fréquentes citations des Compilateurs ont prévenu en faveur de Valère-Maxime, il se détermina à en donner un échantillon sans réplique dans un discours qui roule principalement sur un exemple où cet auteur, pour paroître plus merveilleux, confond très-grossièrement la vie des trois Scipions qui ont porté le surnom de *Nasica*.

C'est dans le Livre intitulé *de Repulsis*, où L. 7. il parle ainsi de P. Scipion *Nasica*. *Publius ch. 5. autem Scipio Nasica, togatæ potentia clarissimum lumen, is qui Consul Jugurthæ bellum indixit, qui matrem Idæam Phrygicis sedibus ad nostras aras focosque migrantem sanctissimis manibus excepit: qui multas & pestiferas seditiones autoritatis suæ robore oppressit: quo Principe Senatus per aliquot annos gloriatus est: Æcumdilitatem Curulem adolescens peteret, manumque cujusdam rustico opere duratam more candidatorum tenacius apprehendisset, joci gratiâ interrogaverit eum, num manibus solitus esset ambulare. Quod dictum à circumstantibus exceptum, ad populum manavit, causamque repulsæ Scipioni attulit. Omnes*
nam

namque rusticae tribus potestatem sibi ab eo exprobratam judicantes, iram suam adversus contumeliosam ejus urbanitatem distinxerunt.

Tout est beau dans ce récit, tout y est vif, & l'auteur n'a rien oublié de ce qui pouvoit donner une noble idée du mérite de Scipio Nasica, à qui un bon mot mal placé fit perdre une charge dont il étoit si digne; mais on voit que Valère-Maxime, pour donner plus de relief aux belles qualités de Scipion, a fait, comme ce peintre qui rassembla toutes les beautés de son pays pour faire le portrait de Vénus, ou comme ces Poètes, qui pour augmenter l'héroïsme d'Hercule, chargent son histoire de tous les événements de ceux qui ont porté le même nom. En effet, il confond le fils, le père & le grand-père; & quoique chacun de ces trois grands hommes puisse fournir de quoi faire une assez belle peinture, il aime mieux ramasser sous un même point de vue, tout ce qu'il y a de plus brillant dans ces trois vies, pour donner plus de force & plus d'éclat à son tableau.

Ne diroit-on pas, en lisant cet article, que le Scipion à qui cette raillerie couta l'Édilité, est le même que celui qui reçut la mère des Dieux; que c'est le même qui avoit porté la guerre dans les Etats du Roi de Numidie, qui avoit tué le Tribun Tiberius Gracchus, & qui depuis avoit été Prince du Sénat.

Pour faire sentir les erreurs où s'est abandonné

donné Valère-Maximé dans l'endroit qu'on vient de citer, M. l'Abbé Couture fait un abrégé de l'histoire des trois Scipions que cet auteur a mal à propos confondus. Le premier Scipion qui porta le surnom de Nasica, étoit fils de ce Cn. Scipion qui fut tué en Espagne avec son frere Publius pere de Scipion l'Africain l'an de Rome 541. & la 8. de la seconde guerre Punique. Ce Scipion n'avoit point encore eu d'employ public, il n'avoit pas même passé alors par la Questure, qui, selon Cicéron, étoit la premiere entrée dans les charges, *Primus gradus honoris*; lorsque Rome affligée par des maladies populaires & par d'autres calamitez publiques, envoya à Pessinunte en Phrygie, une célèbre Ambassade pour demander la Déesse Cybèle. L'oracle de Delphes que les Ambassadeurs consultèrent en passant, répondit qu'Attalus leur accorderoit leur demande, mais qu'ils devoient se ressouvenir, quand ils seroient de retour à Rome, de mettre la statue de la Déesse entre les mains de celui qui étoit reconnu pour le plus homme de bien.

Le Sénat, au retour des Ambassadeurs, se trouva embarrassé dans un choix si délicat; mais enfin les suffrages furent pour Scipion Nasica qui pouvoit avoir alors 29. ans: *Pu- Tit. Li- blium Scipionem Cn. filium, ejus qui in Hispa- vs. L. niâ cediderat, adolescentem nundum Quasto- 39. rium, judicaverunt in totâ civitate virum optimum esse,*

Malgré un jugement si avantageux & pré-
féra-

féable, sans doute, à tous les autres honneurs, Scipion n'obtint les charges publiques que conformément aux Loix, & sans aucune dispense d'âge; il ne fut même Consul que cinq ans après en la place de Galba qui mourut; & l'on peut remarquer en passant, que St. Augustin, d'ailleurs si versé dans la connoissance de l'Histoire, s'est trompé, en disant que Scipion fut fait grand Pontife pour recevoir la Déesse Cybèle; il ne fut pas même Consul la première fois qu'il brigua cette dignité, quoique son nom, sa qualité du plus homme de bien de la République, les principaux Romains & le grand Scipion; celui-là même qui avoit vaincu Annibal & soumis l'Afrique, sollicitaient pour lui, comme Tite-Live le raconte fort au long, ajoutant qu'il reçût cet honneur l'année d'après : *Ut dilatatum viro tali, non negatum honorem appareret, Consulatus datus est.*

Scipion Nasica, pendant que son Colleague Acilius Glabrio fait la guerre au Roi Antiochus & aux Etoliens, porta ses armes contre les Boyens & les Liguriens, dont il triompha l'an de Rome 563. treize ans après qu'il eut reçu la mere des Dieux; le temple qu'on avoit basti à cette Déesse fut aussi consacré dans l'année de ce Consulat, & il reçût toutes sortes d'applaudissements dans les jeux qui furent célébrés à cette Dédicace sous le nom de *Megalesia*: & voilà la vénérable époque de ces jeux.

Il y eut en l'année de Rome 592. un autre

De ci-
vit. Dei
L. 1. ch.
30.

L. 45.

Tite-Li-
ve. L. 36
c. 36.

tre Scipion Nafica , qui ayant été Consul avec L. Martius Figulus , abdiqua volontairement le Consulat , parce qu'il crût qu'il avoit manqué quelque chose aux formalitez de son élection. Il fut nommé Consul sept ans après , avec M. Marcellus , fit la guerre aux Dalmates ; & après avoir pris Delminium leur capitale , il fut honoré par son armée du nom d'*Imperator* ; mais il ne voulut point accepter le triomphe que le Sénat lui avoit décerné. C'est ce second Scipion Nafica qui fut censeur , qui bâtit les galeries du Capitole , & de qui Cicéron dit qu'il étoit , *Eloquentia primus , juris scientia consultissimus , ingenio sapientissimus* ; ce qui lui fit donner le surnom de *Corculum*.

Ce Scipion n'a rien à revendiquer sur Valère-Maxime. Il n'en est pas de même de P. Scipion Nafica son frère ; c'est à lui qu'appartient la gloire d'avoir été Prince du Sénat , & d'avoir étouffé ces grandes séditions qui alloient allumer une guerre civile. Il avoit été Consul en l'an 606. de Rome , mais il n'étoit plus en charge lorsqu'il tua Tiberius Gracchus Tribun du peuple.

Enfin , il y eut un 4. Scipion Nafica. Celui-ci étoit fils de Sérapius , & fut fait Consul avec L. Calpurnius Bestia l'an de Rome 643. lorsqu'on entreprit la guerre contre Jugurtha. C'est celui qui est désigné par ces paroles de Valère-Maxime : *Is qui Consul Jugurthæ bellum indixit*. Ce fut le Sénat & le peuple Romain qui ordonnèrent qu'on prendroit les armes contre ce Prince , *Bel-*

Tom, II.

L

lum

In Bru-
to. Tusc.
Q. l. I.
Plin. de
v. III.

lum populus iussit, patres auctores fuere. Calpurnius Bestia eut la conduite de cette guerre, non pas Scipion qui eut l'Italie pour son département. Scipion mourut cette année même, & pendant son Consulat; mais ni son nom ni ses belles qualitez ne pûrent point empêcher qu'il ne fut puni de son indiscretion, par le refus qu'on fit de lui accorder l'Edilité qu'il méritoit par tant de titres.

Voilà les trois Scipions que confond Valère-Maxime, dont les fautes multipliées se font sentir par l'histoire abrégée de ces trois grands hommes.



E X A M E N

*De ce qu'il y a de plus probable sur la
taille des Géants.*

LE respect dû à l'Ecriture, les préjugez fondez sur des traditions qui, quoique fabuleuses, ne laissent pas d'avoir pris naissance de la vérité des Livres Sacrez, & la foi que méritent un nombre d'Historiens graves, ont depuis plusieurs siècles servi d'autorité à ceux qui ont assuré avec plus ou moins d'exagération l'existence des géants. Un Académicien proposa sur ce sujet en 1704. une opinion qu'il croyoit lui être particulière: sçavoir qu'il y avoit eu, & qu'il y avoit

M.
l'Ab. de
Tilla-
det,

y avoit encore des races & des peuplades de *Hist. de*
 ces sortes d'hommes, sorties des chefs qui *l'Acad.*
 en avoient fondé les Colonies; & de temps *T. 1. p.*
 en temps, au contraire, il a paru des Phy- *158.*
 siciens qui, se réglant sur les loix ordinaires
 de la nature, ont absolument nié qu'il y
 eût jamais eu de véritables géants.

M. Mahudel remettant la question sur le
 tapis, a fait voir que les sujets qui paroissent
 le plus usez, quand on ne les considère que
 sous certaines faces; sont toujours suscepti-
 bles d'un air de nouveauté. Il regarde cet-
 te question comme impossible à décider,
 tant qu'on ne s'accordera pas sur une idée de
 grandeur qui soit un degré fixe, duquel on
 pourroit dire que ces hommes auroient ap-
 proché, ou qu'on croiroit qu'ils auroient
 surpassé. La mesure qu'il propose a douze
 pieds de Roi, c'est à dire, le double de la
 taille la plus avantageuse des hommes ordi-
 naires: mesure qu'il soutient qu'aucun de
 ceux qu'on a citez pour géants, n'a excé-
 dée.

Il établit ce sentiment sur deux sortes
 d'impossibilités qui s'opposent à l'existence
 de ceux qu'on veut faire aller au de-là de
 cette taille: l'une Physique & l'autre Mora-
 le. Il tire la première de la difficulté qu'au-
 roient ces masses énormes, à se mouvoir,
 à se courber, à s'asseoir, &c. de la disprop-
 ortion de l'usage de leurs parties avec les
 choses créées pour la nourriture ordinaire
 des hommes; de la difficulté de repousser
 les insultes des moindres animaux, & de

l'expérience que nous avons, que s'il se trouve quelquefois des hommes qui aient seulement trois pieds de hauteur plus que les hommes ordinaires, ils sont ou mal conformez, ou toujours malades, ou inhabiles aux fonctions les plus communes, ou d'une vie très courte.

L'impossibilité morale se tire de l'antipathie aisée à imaginer entre des hommes si prodigieux, & les autres hommes, avec lesquels l'Ecriture nous apprend que ceux qu'elle appelle géants, ont cependant assez longtemps vécu en bonne société avant le déluge: cette communauté supposant sans doute un commerce, & une infinité d'actions impraticables entre des gens qui auroient été d'une taille & de mœurs si disproportionnées. Quand on diroit que ces hommes si présomptueux & si méchants, dont parle l'Ecriture, & auxquels quelques Pères de l'Eglise ont donné une naissance miraculeuse, n'auroient eu que deux à trois pieds de plus que les autres, la foi se trouveroit-elle intéressée dans cette opinion, & la disproportion n'auroit-elle pas été encore assez considérable, pour en inférer toutes les conséquences qui doivent s'accorder avec le texte Sacré?

Mais ces impossibilités ne peuvent être mieux justifiées que par celle que M. Mahudel soutient qu'il y a de produire des faits contraires, c'est-à-dire, de trouver dans les hommes d'une haute stature, dont les Historiens ont fait mention pour les avoir vus, ou pour en avoir ouï parler à des gens dignes de

de foi, qu'il y ait eu aucun de ces hommes qui ait atteint le degré de hauteur qu'il a supposé. La voye dont il se sert pour tirer cette preuve, est d'établir des règles dont tout le monde convienne, pour évaluer les coudées, les pieds & les palmes qui sont les mesures employées par les auteurs anciens qui ont circonftancié leurs Relations: ce qui paroît d'autant plus aisé, que ces mesures étant formées sur une règle naturelle, qui est la longueur du pied d'un homme tiré de la taille la plus avantageuse, les Hébreux, les Grecs & les Romains, ne s'en sont éloignés que du plus au moins; & cette longueur, quelque étendue qu'elle soit, ne surpasse point celle de notre pied de Roi; bien loin même de réduire ces mesures à une précision si juste qu'elle pût être contestée, M. Mahudel veut bien les supposer de la plus grande dimension, qui est celle de ce pied.

Dans cette supposition, la coudée passant pour un pied & demi de Roi, ou pour six palmes, Goliath n'auroit eu que 9. pieds 4. poulces; & après avoir ôté des 9. coudées du lit d'Og Roi de Basan, dont il est parlé dans l'Ecriture, ce qui devoit nécessairement excéder l'étendue de son corps, & ce que le faste, selon la coutume des Orientaux, lui donnoit au de-là, on trouvera que la taille de ce Prince sera au dessous des bornes proposées; & l'exemple le plus fort & le plus respectable que l'on ait d'une taille excessive, ne donnera aucune atteinte à ce système.

Par le même rapport des mesures modernes au pied de Roi, quand on accorderoit aux Patagons les 3. vares & les 15. palmes que les voyageurs leur donnent, ils n'auroient les uns que 8. pieds, les autres que 10 pieds & demi. Et si on veut ajouter foi aux Relations vagues des Portugais, des Espagnols & des Hollandois, qui font des habitants des Costes Magellaniques, des hommes une fois plus hauts que ceux de chacune de ces nations, ce seroit encore tout au plus s'ils avoient 10. pieds.

Mais, comme dans ce nombre d'Historiens anciens & modernes, il y en a qui rapportent des découvertes de squeletes entiers, ou d'ossements séparés si monstrueux, que si quelques-uns de ces restes subsistoient encore, on pourroit par la supposition de l'assemblage des autres parties proportionnées, tirer la conséquence que les hommes qui les auroient animées, ont été de vrais colosses. C'est une objection que s'est formée M. Mahudel, parce qu'elle a séduit les plus grands hommes, qui ont eu, ou trop de crédulité, ou qui n'ont fait aucun usage de la critique, ou qui ont absolument ignoré l'anatomie des animaux; & pour ne se pas laisser surprendre comme ces Historiens, il a fait une discussion de leur caractère & des faits qu'ils avançaient, contre l'exactitude de laquelle ils ne peuvent se soutenir.

Dans cette critique, Hérodote accusé en général de mensonge par Strabon en cent cho-

choses de sa connoissance , l'est en particulier par ce Géographe & par Aulu-Gelle , au sujet des 12. pieds & un quart que cet Historien donne au squelete d'Oreste, qu'on avoit découvert. Plutarque est repris d'avoir copié de Gabinus, écrivain tenu pour suspect de son temps même, la fable des 60. coudées qu'il dit que Sertorius reconnut sur le cadavre du géant Antée, qu'il fit déterrer dans la ville de Tanger. Le passage dans lequel Pline semble attribuer au squelete d'Orion trouvé en Candie, 46. coudées, s'il est bien examiné, ne peut-être qu'altéré par quelque Copiste qui aura placé au devant du chiffre vi. celui de xl. n'étant pas naturel que l'ordre d'une gradation comme celle qu'il paroît qu'à voulu suivre cet auteur, en comptant depuis six jusqu'à neuf coudées, se trouve interrompu par un nombre de 46. placé au milieu de la gradation. La variation de Solin sur le même fait, ne lui donne pas plus de crédit qu'à Pline, dont on sçait qu'il n'est que le singe. Phlégon ne peut qu'être condamné dans la relation de son Macrofyris, par le ridicule des cinq mille ans de vie qu'il lui donne dans l'építaphe qu'il en rapporte. Et Apollonius, Antigonus, Caristius & Philostrate le jeune, auteurs déjà décréditez par le faux merveilleux dont ils ont rempli leurs écrits, le deviennent bien plus par la fable d'un géant de cent coudées.

Ces faits ne sont pas moins détruits par
L4 les

les circonstances dont les auteurs les ont accompagnés : aucun d'eux ne dit en avoir été le témoin oculaire ; la plupart assurent que d'abord qu'on s'est approché des cadavres de ces prétendus géants , ils sont tombés en poussière , comme pour prévenir la curiosité de ceux qui auroient voulu aller s'en éclaircir sur les lieux. Où y a-t-il plus de contradictions & d'anacronismes que dans la prétendue découverte du corps de Pallas fils d'Evandre ? La langue dans laquelle est faite son épitaphe , son stèle , la lampe qui ne s'éteignit après 2300. ans de clarté que par l'accident du petit trou qu'on lui fit , la largeur énorme d'une blessure qui se distinguoit encore dans la poitrine , la manière de l'avoir dressé contre les murailles de Rome qu'il surpassoit de toute la tête , sont autant de preuves de la simplicité de Tostat Evêque d'Avila , qui a pris pour vrai un conte de la Chronique du Moine Hélinand , forgé dans un siècle fabuleux.

Enfin , comment peut-on accorder la hauteur de 20. & 30 coudées , que Fasel donne aux corps des Cyclopes , & de 200. à celui de Polyphème , qu'il dit après Boccace , avoir été trouvez les uns dans différentes Cavernes de Sicile , & celui-ci dans celle de Drepano où il étoit assis , ayant un pin à la main semblable à un mât de vaisseau. Comment cette hauteur peut-elle s'accorder avec celle de ces Cavernes , à la plus grande desquelles le Père Kirker af-

assûre n'avoir vû que 15. à 20. palmes ? Comme on ne produit que quelques dents, quelques vertébrés, quelques côtes, ou quelques fragments d'os ressemblant à des omoplates, ou au *femur*, & jamais des têtes entières qui feroient très-reconnoissables ; y auroit il rien de plus capable de causer de la confusion aux auteurs qui parlent de ces découvertes, que de les convaincre que ces ossements prodigieux qu'ils ont fait passer pour humains, & que tant de villes conservent encore, & montrent comme tels, ne sont que des parties de squelettes de veaux marins, de baleines & d'autres animaux ou monstres cétacées, répandues en différents lieux de la terre par un effet du déluge, ou par d'autres accidents.



L 5

CON-



CONSULTATION

Au sujet des Gnomons & Obelisques astronomiques des Anciens ;

AVEC LA REPONSE DE
L'ACADEMIE
A MESSIEURS

DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES
INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.

*Mémoi-
re en
voyé au* **M**ESSIEURS de l'Académie Royale
des Inscriptions & Belles Lettres,
sont très-humblement suppliez de vouloir
bien

bien décider un différend, qui est entre M. le Chevalier de Louville de l'Académie Royale des Sciences, & quelques autres Messieurs de cette même Académie, qui vient d'une différente interprétation d'un passage de Pline, Livre 36. de son Histoire naturelle, chapitre 10. Ce chapitre est intitulé *de Gnomone*. Voici le passage tel qu'il est dans Pline :

mois de
Mars
1716.

Ei qui est in Campo, Divus Augustus addidit mirabilem usum ad deprehendendas solis umbras, dierumque ac noctium magnitudines, strato lapide ad Obelisci magnitudinem, cui par fierat umbra brumæ confectæ die, sexta hora, paulatimque per regulas, quæ sunt ex ære incluse, singulis diebus decreveret, ac rursus aufereret: digna cognitû res & ingenio fœcunda.

Manlius Mathematicus apici auratam pislam addidit, cujus vertex umbra colligeretur in se ipsâ, alia incrementa jaculantem apice, ratione, ut ferunt, à capite hominis intellectâ.

On demande s'il ne paroît pas clairement par ce passage, que c'est ce Mathématicien Manlius, qui s'avisa le premier de mettre une boule au haut des Obélisques ou Gnomons, & qu'il ne mit même cette invention en pratique que depuis qu'Auguste eut fait ériger, ou du moins apporter le grand Gnomon, dont il est ici question, dans le Champ de Mars. Ce qui paroît évident par le terme d'*addidit*, dont Pline se sert; en sorte qu'il paroît par ce passage que les

Obélisques qu'on avoit érigés jusqu'alors , n'avoient point de boules au haut , & qu'ils étoient de figure Conique ou Pyramidale & terminez en pointe.

Car , qu'elle invention auroit-ce été que de poser une boule au haut d'un Gnomon ? Si cela eut déjà été pratiqué , un Couvreur l'auroit mieux exécuté qu'un Mathématicien , & cela n'auroit pas valu la peine de rendre son nom célèbre à la postérité. D'ailleurs , la raison que Pline rend de cette invention , quoiqu'il ne l'ait pas comprise , marque assez que c'est celle qui porta ce Mathématicien à y ajouter cela : *Cujus vertice umbra colligeretur in se ipsâ* , afin que l'ombre en devint plus sensible , étant rassemblée en elle-même. C'est bien-là une des raisons qu'eut Manlius de mettre une boule au haut du Gnomon , mais ce n'est pas la principale. C'étoit principalement afin d'avoir par ce moyen l'ombre qui répondoit au centre du soleil ; au lieu que quand on ne met point de boule , on a le point d'ombre qui répond au bord supérieur du soleil , ce qui cause une différence de tout le demi diamètre de cet astre

La question est de grande importance ; car il s'agit de sçavoir , si un nommé Pytheas Astronome , qui vivoit à Marseille à peu-près du temps d'Alexandre le Grand , qui a fait une observation de la proportion de l'ombre d'un Gnomon à sa hauteur , & qu'il dit avoir trouvé , comme de 41. moins un cinquième à 120. s'est servi , pour faire
cette

cette observation , d'un Gnomon avec une boule ou non. Cela change tout-à-fait la proportion , & par conséquent la variation qu'on prétend qu'il y a eu dans l'obliquité de l'Ecliptique depuis ce temps-là , qui est d'environ 2000. ans. M. le Chevalier de Louville , qui alla exprès à Marseille dans le temps d'un des solstices de l'année 1694. & qui y répéta l'observation de Pytheas , non pas avec un Gnomon , mais avec un quart de cercle , a trouvé qu'il falloit que l'obliquité de l'Ecliptique eut diminué depuis 2000. ans de 20. minutes ou d'un tiers de degré , & il y auroit une diminution d'environ 15. minutes de plus , si Pytheas s'étoit servi d'un Gnomon avec une boule. Or cette dernière diminution ne quadre pas avec les observations modernes , mais l'autre y revient assez exactement.

Or , si c'est ce Manlius là qui a inventé la manière de mettre des boules au haut des Obélisques , & qui a toujours été en usage depuis ce temps-là , il est évident que Pytheas ne s'en est pû servir , puisqu'il vivoit environ 300. ans avant Auguste ; & si cette invention eut été en usage du temps de Pytheas , elle se seroit conservée , comme il est arrivé depuis Auguste , & on n'auroit pas été obligé de l'inventer une autrefois.

En un mot , la question se réduit à savoir , s'il y a eu avant Auguste des boules au haut des Gnomons ou non. Car , si

l'on ne peut point prouver qu'on se soit servi de boules avant cet Empereur, ou qu'on puisse prouver que les Obélisques, avant lui, n'en avoient point, M. le Chevalier de Louville a gain de cause.

On n'a pas crû pouvoir mieux s'adresser pour avoir sur un fait de cette nature un plus ample & un plus sûr éclaircissement, qu'à une Compagnie aussi pleine d'érudition & de connoissance de l'antiquité, que cette illustre Académie, & on s'en rapportera fort à ses décisions.

**L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS ET BEL-
LES LETTRES** consultée sur le vé-
ritable sens de cet endroit du XXXVI.
Livre de l'Histoire naturelle de Pline,
Chap. 10.

EI qui est in Campo, Divus Augustus addidit mirabilem usum ad deprehendendas solis umbras, diurnaque ac nocturnum magnitudines, fixato lapide ad Obelisci magnitudinem, cui par sitet umbra brumæ confecta die, sexta hora, perlatimque per regulas, quæ sunt ex ære inclusa singulis diebus decreveret, ac rursus augeretur: digna cognita res, & ingenio fumando.

*Marlinus Mathematicus æpi curatam pi-
lam*

lam addidit , cujus uertice umbra colligeretur in se ipsâ , alia incrementa jaculantem apte , ratione , ut ferunt , à capite hominis intellectâ.

Est d'avis, que par ces mots, *Divus Augustus addidit mirabilem usum : digna cognoscere & ingenio fucundo*, Plin. a seulement entendu louer Auguste, de ce qu'il avoit appliqué à un usage Astronomique un Obélisque aussi grand que celui du Champ de Mars qui avoit près de 120. pieds de hauteur, sans compter la base, & qui n'étoit auparavant qu'un simple objet de curiosité.

Que par ces mots, *Mathematicus apertum usum pñam addidit , cujus uertice umbra colligeretur in se ipsâ*, Plin. n'a pas entendu que le Mathématicien, qui ajouta à l'Obélisque du Champ de Mars une boule qui pût rendre l'ombre plus sensible, en la rassemblant en elle-même, ait été l'inventeur de cet usage; comme dans l'article précédent, il n'a pas entendu dire qu'Auguste ait été l'inventeur des Gnomons, parce qu'il fit un Gnomon exact de l'Obélisque du Champ de Mars, *addidit mirabilem usum ad deprehendas solis umbras.*

Mais que si l'on peut en quelque sorte inférer des termes de Plin, que l'usage de terminer un Gnomon par une boule, fût un usage tout nouveau; il ne faudroit l'entendre ainsi que par rapport à Rome & à l'Italie, & non par rapport à la Grèce & à l'Egypte.

En

Enfin , que quoiqu'on n'ait point de passage précis qui marque que les anciens Astronomes Grecs & Egyptiens fussent dans l'usage de terminer leurs Gnomons avec une boule , plusieurs raisons le font présumer.

La première , c'est qu'il n'est pas vraisemblable que de si habiles gens n'eussent pas reconnu la différence de l'ombre d'une simple pointe & de celle d'une boule , surtout quand on convient que cette différence est de tout le demi diamètre du soleil ; que la manière d'y remédier est des plus aisées ; qu'elle se présente d'elle-même à tout moment , & à tout homme qui peut remarquer l'ombre de sa tête , *ratione à capite hominis intellectâ.*

La seconde raison est qu'Appion dans ses Egyptiaques , attribue quelque chose de très-approchant à Moyse.

„ Moyse , dit-il , comme je l'ai appris
 „ des anciens Egyptiens , étoit de la ville
 „ d'Héliopolis qui est consacrée au soleil.
 „ Il étoit accoutumé aux mœurs de sa patrie , il introduisit l'usage de faire les prières en plein air , & sur les remparts des
 „ Villes. Il tourna tous les oratoires au soleil levant , car c'est ainsi qu'on le pratique à la ville du soleil. Au lieu d'Obélisques , *ἀπὸ δὲ ὀβελῶν* , il éleva des colonnes dont le pied étoit dans une espèce d'esquif ou de bassin *σκεῖψι* , & il y avoit au sommet une figure ou tête d'homme dont l'ombre , *οὐκ ἔστι ἀνδρὸς* , four-

„ fournissoit le même cours que le soleil.

Ce passage d'Appion semble être une explication anticipée de celui de Pline ; car Appion vivoit du temps de Tibère , il écrivoit environ 30. ans avant Pline , & précisément dans le temps auquel ce Naturaliste dit que l'Obélisque du Champ de Mars commençoit à ne plus marquer exactement.

Il est vrai que Joseph Contemporain de Pline refute le sentiment d'Appion , mais ce n'est qu'en ce qui regarde Moïse , & nullement par rapport à l'Astronomie pratique des Egyptiens & des Chaldéens.

A ces raisons , quelques Académiciens en ajoutent une troisième qui paroît décisive ; c'est qu'on trouve des Obelisques surmontés d'une boule sur des Médailles Grecques antiques & antérieures à Pytheas. Telle est , entr'autres , celle de Philippe Roi de Macedoine rapportée par Goltzius, Tom. 3. Tab. 30. No. 5.



DE



D E
L'HABILLEMENT
D E S
H E R O S ,
Et de quelques Divinités
EGYPTIENNES.

*Herod.
Diod.
Sicil.*

*Lûe en
1715.*

M. L'ABBE' DE FONTENU lût à l'Académie en 1716. une Dissertation dans laquelle il établit que les premiers hommes qui peuplèrent la terre après le déluge, n'ayant pas encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil de la peau des animaux, n'avoient point d'autre habit que ces peaux mêmes, qu'ils portoient d'une manière fort grossière & fort incommode. Dans une seconde Dissertation, il fait voir que cette manière de se vestir, ordinaire aux héros & aux conquérants qui furent dans la suite mis au rang des Dieux, fût consacrée par la Religion payenne, & qu'on les représenté

sente dans ce même habillement dans les temples & sur les Médailles.

Diodore de Sicile assure que les premiers Rois d'Egypte avoient coutume de se couvrir des dépouilles de lions, de taureaux & de dragons, & que les têtes de ces animaux leur servoient de casque. Ce n'étoit pas sans choix, dit M. l'Abbé de Fontenu, qu'ils préféroient la peau de quelques animaux à celle des autres, ils avoient soin de porter celles qui paroissoient les mieux assorties à leur caractère. C'est pour cela qu'Anubis & Macedo, Princes hardis & courageux, accompagnants Osiris leur père dans ses expéditions militaires, s'armèrent, selon Diodore, l'un d'une peau de chien, L. I. pour marquer sa fidélité, l'autre de celle d'un loup, symbole de la ferocité de son génie.

Si la fable dit que Bachus fut métamorphosé en lion dans le combat des géants, c'est que ce brave général d'Osiris parut dans la mêlée revêtu de la peau de cet animal. Plutarque nous apprend qu'Isis, ainsi qu'un buste antique, cité par M. Cuper, la représente, portoit pour casque une tête de bœuf, qu'elle reçût de Mercure. Hercule paroît partout avec la dépouille du lion de Némée, qu'il avoit tué. Enfin, pour tout dire en un mot, cette célèbre fable, qui porte que les Dieux obligés de se retirer en Egypte pour éviter la fureur de Typhon, furent métamorphosés en animaux, n'a apparemment d'autre fondement, sinon que ceux

*Traité
d'Isis &
d'Osiris,*

*Ovid.
Metaph.
L. 3.
Manil.*

ceux qui ne périrent point dans cette journée, se sauvèrent en Egypte, où ils se revêtirent de la peau de ces animaux, ou plutôt qu'ils l'avoient portée dans ce combat.

Auroit-on pû croire qu'un usage si ordinaire, deviendrait la source de l'idolâtrie la plus extravagante. Cependant il n'y a rien de si constant ; l'Egypte non contente de représenter ses Dieux avec de tels habits, publia qu'ils avoient passé eux-mêmes dans le corps de ces animaux, & la superstition les honora bientôt sous cette forme. De-là le culte rendu aux lions, aux singes, aux crocodilles, au bœuf, au bouc, &c. De-là le soin qu'on avoit de nourrir ces animaux, de les embaumer après leur mort & de les enterrer avec solennité. De-là enfin ces loix injustes qui condamnoient quelquefois à la mort ceux qui avoient tué un vil insecte.

Ce n'est pas tout, continuë M. l'Abbé de Fontenu, le Ciel se trouva rempli de ces mêmes animaux qu'en y plaça pour former les constellations & les figures du Zodiaque. Il est vrai que M. l'Abbé Banier, dans une Dissertation imprimée dans le troisième Volume des Mémoires de l'Académie, a prétendu justifier les Egyptiens sur un culte si grossier, mais il n'en est pas moins sûr que le peuple, du moins, donnoit dans toutes ces extravagances, & rendoit aux animaux mêmes des devoirs que les Législateurs n'avoient établis que pour les Dieux.

M.

M. l'Abbé de Fontenu fait voir ensuite que cette folle superstition, qui avoit commencé en Egypte, se répandit incontinent dans l'Asie & dans l'Europe, il le prouve, entr'autres, par l'exemple du culte de Jupiter *Ammon*, à qui le bélier étoit spécialement consacré; & comme *Ammon*, qui est le même que *Cham*, étoit le plus ancien des Dieux du Paganisme, c'est à lui qu'il faut rapporter l'origine de toutes les fables que les Grecs & les Romains publièrent de leur Jupiter.



E X A M E N

Des divers Monuments, sur lesquels il y a des plantes que les Antiquaires confondent presque toujours avec le Lotus d'Egypte.

IL n'y a point de sciences qui ayent plus besoin de se prêter un secours mutuel que l'Histoire ancienne & la Botanique, lorsque pour l'intelligence de quantité d'usages ou mystérieux ou économiques, que les Egyptiens faisoient des plantes de leurs pays, il s'agit de discerner celles qui se trouvent représentées sur les monuments qui nous en restent.

M. Mahudel prétend que les Antiquaires
qui

qui se sont flattez d'y réussir en consultant Théophraste , Dioscoride & Plinè , n'ont pû en juger sèûrement , parce qu'aucun de ces Naturalistes n'avoit veû ces plantes dans leur lieu natal , & que les descriptions qu'ils nous en ont laissées , étant très courtes , très imparfaites & sans figures , on n'a pû en faire une juste application aux parties détachées des plantes que les fabricateurs de ces monuments ont voulu représenter ; qu'ainsi , c'est au Sol de l'Egypte même & au lit du Nil , qu'il faut avoir recours pour en tirer les pièces de comparaison qui leur ont servi de types.

C'est sur la veûë de ces plantes , ou apportées sèches de ce pais-là , ou transplantées dans celui-ci , ou très exactement décrites par ceux de nos meilleurs Botanistes qui les ont dessinées d'après le naturel , que dans un Memoire que M. Mahudel lût à l'Academie en 1716. il qualifia celles qui ont servi d'attributs aux Dieux & de symboles aux Rois ou aux villes d'Egypte , des noms qui leur conviennent , suivant les genres auxquels elles ont rapport , afin de les rendre plus reconnoissables , & qu'il communiqua les figures auxquelles il compara celles , qui dans l'explication des monuments Egyptiens ont trompé les plus célèbres Antiquaires.

Il y a cinq plantes principales ou qu'ils ont peu connûes , ou qu'ils ont confonduës , pour s'être trop attachez à la lettre de quelques passages d'auteurs qui n'en ont parlé eux-mêmes que sur la foi d'autrui. De ce nombre

bre sont le *Lotus* & la *fève d'Egypte*, deux plantes qui n'étoient considérables que par les rapports mystérieux qu'elles avoient à la Théologie des Egyptiens ; & trois autres, le *Colocasia*, le *Persea* & le *Musa*, qui, outre ces rapports avoient l'avantage de leur servir de nourriture.

Le *Lotus* est la plus célèbre de ces plantes ; il ne faut rien chercher d'historique dans son étymologie, parce que son nom, suivant Hésychius, est commun à plusieurs autres ; & qu'en fait de plantes, Théophraste avouë qu'il y en avoit plusieurs de différents genres qui portoient le nom de *Lotus*.

Le merveilleux qui se trouve dans la description qu'il en a donnée, avoit tellement ébloüi les Botanistes, que ne trouvant rien de plus commun dans les campagnes arrosées par le Nil, que des *Nymphaea*, ils ont été des siècles entiers à n'oser croire que ç'en fût un. Abanbitar, sçavant Médecin de Malaga, est le premier qui l'ait reconnu pour tel, dans le voyage qu'il fit au Caire avec Saladin au commencement du 13. siècle.

Jo. Lee
de
Script.
Arabi-
cis apud
Hottin-
ger. in
Bibliot.
Oriental.

Prosper Alpin en est convenu depuis, & de nos jours, M. Lippi de la Faculté de Paris, à qui l'amour de la Botanique fit entreprendre en 1704. le voyage de la haute Egypte, a confirmé cette notion dans les Mémoires de ses découvertes qu'il envoyoit à M. Fagon premier Médecin du feu Roi.

La figure que nous en avons la plus conforme à la description de Théophraste, nous a été donnée d'après le naturel, par l'auteur du

L. 4. 6.
10.

du Recueil des Plantes de Malabar , & les parties qui en sont représentées sur les monuments s'y trouvent très conformes. La fleur est de toutes ces parties , celle qui s'y remarque le plus communément , en toute sorte d'état ; ce qui vient du rapport que ces peuples croyoient qu'elle avoit avec le soleil , à l'apparition duquel elle se montrait d'abord sur la surface de l'eau , & s'y replongeoit dès qu'il étoit couché : Phénomène d'ailleurs , très commun à toutes les espèces de *Nymphaea*.

Vailh. C'étoit-là l'origine de la consécration que
Ægypt. les Egyptiens avoient faite de cette fleur à
num. p. cet astre , le premier & le plus grand des
 303. Dieux qu'ils ayent adoré ; de-là vient la coutume de la représenter sur la tête de leur Osiris , sur celle de leurs Divinitez , sur celle même des prêtres qui étoient à leur service. Les Rois d'Egypte affectant les symboles de la Divinité , se sont fait des couronnes de cette fleur ; elle est aussi représentée sur leurs monnoyes , tantôt naissante , tantôt épanouie , & environnant son fruit ; on la voit avec sa tige , comme un Sceptre Royal , dans la main de quelques idoles.

La fève d'Egypte , qui est la seconde plante qui se rencontre le plus fréquemment sur ces monuments antiques , est assez amplement décrite par Théophraste , & elle est connue par nos meilleurs Botanistes modernes , pour une autre espèce de *Nymphaea* qui ne diffère de la première que par la couleur incarnate de sa fleur ; idée qu'Hérodote sem-
 blo

ble en avoir eüe, lorsqu'il a parlé d'un lys d'eau couleur de rose, & d'un lys blanc qui naissent dans le Nil. Ce n'est pas seulement par les relations des Voyageurs, & par les figures de Clusius & d'Herman, que M. Mahudel la connoît, mais pour en avoir reçu une fort entière de M. Sarrazin Médecin du Roi à Quebec.

Cette fleur est celle qu'un certain Poète *Athé- présenta* comme une merveille à Hadrien *nés. l.* sous le nom de *Lotus Antinoien*. Son fruit *15.* qui a la forme d'une coupe de ciboire, en portoit le nom chez les Grecs; & dans les bas reliefs, sur les Médailles, & sur les pierres gravées, souvent elle sert de siège à un enfant, que Plutarque dit être le crépuscule, par rapport à la couleur de ce beau moment du jour avec celle de cette fleur.

Le *Colocasie* des anciens n'a pas moins donné de peine que le Lotus, pour se faire reconnoître; mais comme sa principale qualité étoit dans sa racine dont on faisoit du pain, & que de cette racine dont les Arabes font encore un grand commerce, il naît une fleur & des feuilles du genre de *Arum*, *Vesling in prosp. Alp.* on ne doute plus que ce n'en soit une espèce, & le nom vulgaire de *Colcas* qu'elle semble avoir retenu de l'ancien *Colocasie* ne contribue pas peu à justifier cette opinion. *or Fab. Colomn. in Ara. Egypt.*

On reconnoîtra cette fleur sur la teste de quelques Harpocrates, & de quelques figures Panthées, par sa forme d'oreille d'âne ou de cornet, dans lequel est placé le fruit, & il y a toute apparence qu'elle étoit un

Tom. II.

M

sym.

symbole de fécondité pour laquelle on invoquoit ce Dieu.

Le *Persea* est un arbre qui croît aux environs du grand Caire. Les Botanistes modernes, quoique différents en quelque chose des anciens, semblent mieux s'accorder sur son caractère. Sans entrer dans l'étymologie de son nom que Nicander tire de celui de Persée, qu'il suppose avoir porté cet arbre en Egypte, tous conviennent que ses feuilles sont très semblables au laurier, excepté qu'elles sont plus grandes, & que son fruit est de la figure d'une poire, qui renferme une espèce d'amande ou noyau, qui a le goût d'une châtaigne.

Theoph.
hist. l. 4. La beauté de cet arbre qui est toujours verd, l'odeur aromatique de ses feuilles, leur ressemblance à une langue, & celle de son noyau à un cœur, sont la source des mystères que les Egyptiens y avoient attachés, puisqu'ils l'avoient consacré à Isis. & qu'ils plaçoient son fruit sur la tête de leurs idoles, quelquefois entier, & d'autres fois ouvert, pour faire paroître l'amande : cette figure de poire doit toujours le faire discerner du *Lotus*.

Presp.
Alp. Le *Musa*, que les Egyptiens qualifioient d'arbre, quoiqu'il soit sans branches, croissoit autrefois en abondance à Peluse, & est aujourd'hui commun à Damiette. Sa tige est une canne de laquelle naissent des feuilles larges & obtuses, dont la longueur surpasse quelquefois 7. coudées ; ses fruits, qui se mangent, ressemblent à de petits
con-

concombres dorez , ont une écorce aromatique & une chair d'un gout miéleux.

Il est surprenant que se trouvant plusieurs figures antiques , dont les têtes sont chargées de ces feuilles très distinctement représentées , les Antiquaires se soient si peu mis en peine d'indiquer la plante à laquelle elles appartiennent , veû que ce ne peut être que la beauté du *Musa* , qui n'est pas inférieure à celle du Palmier , qui l'aura fait consacrer aux Divinitez locales de la contrée , où il croissoit en plus grande abondance , & où il venoit le mieux.

Les figures de ces plantes , dont on'a cru devoir joindre ici les desseins faits d'après les originaux , & qu'on a placez à l'opposite des monuments connus qui sont ornez de quelques parties de ces plantes , pourront servir de règle pour l'explication de ceux qui se découvriront dans la suite.

*Comparaison des figures naturelles des
Plantes Egyptiennes , avec celles qu'on
trouve représentées sur les Monu-
ments antiques.*

LA première colonne contient toutes les parties du *Nymphaea* ou *Nelumbo Zeylonensium* , *Horti Malabar* , qui est le Lotus d'Egypte de Théophraste , & le Lys blanc du Nil d'Hérodote. Ces parties sont sem-

M 2

bla-

blables à celles du *Nymphaea Indica*, Horti Lugd. Bat. ou *fabæ Ægyptiaca* de Théophraste, à la seule différence de la couleur incarnate remarquée par Hérodote.

La seconde colonne contient les Monuments antiques sur lesquels on a représenté ces mêmes Plantes.

Dans la troisième, est gravée une figure d'Isis, d'un bois incorruptible, sur la poitrine de laquelle sont des bandelettes chargées des fleurs, des fruits & des semences de ces mêmes Plantes. Cette figure est dans le Cabinet de M. Mahudel.

PREMIERE PLANCHE.

- | | |
|--|---|
| <p>A. Fleur de Lotus naissant, sur sa tige.</p> | <p>A. a. Dans la main d'un Harpocrate sur une Médaille de Tristan, <i>Tom. 1. p. 605.</i></p> |
| <p>B. La même fleur commençant à se développer.</p> | <p>B. b. Sur la Médaille d'un Ptolémée du Cabinet de M. Mahudel, & sur la tête d'une Isis, rapportée par le P. de Montfaucon, <i>Tom. 2. Planche 110.</i> de son Ant. expliquée par les figures.</p> |
| <p>C. La même fleur épanouie.</p> | <p>C. c. Sur la tête d'un serpent dans une Médaille.</p> |
| | <p>D. La</p> |

Co.

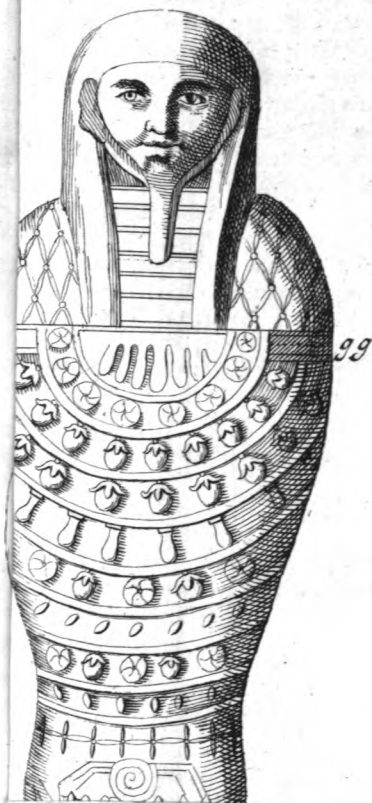


Fig. 1.

anche 2^e.



D. La même fleur encore plus épanouie.

E. Le fruit appelé *Ciborium*.

F. Les graines du *Ciborium*.

G. La feuille commune aux deux espèces de cette Plante.

daille d'Hadrien rapportée par Trifstan, *Tom. 1. p. 498.*

D. d. Sur la tête d'un Canope dans une Médaille de Patin, *Num Imp. p. 156.*

E. e. Sur lequel une Isis paroît assise dans une pierre gravée du Cabinet de M. de la Chauffe.

F. f. } Sur les bandes-
lettes de la
grande Isis du
Cabinet de M.

G. g. } Mahudel, gravée à la troisième colonne.

PLANCHE SECONDE.

FIGURE I. *Colcas* des Arabes, *Colcas* *Vesling.* *Arum Ægypt.* *Fab. Column.* & *Colocasia* des Anciens.

A. Sa fleur en oreille d'asne au milieu de laquelle est son fruit.

A. a. Sur la tête d'un Harpocrate du Cabinet de M. Mahudel.

FIGURE II. *Persea Barrelierii* icon. 878.
Raii hist. 1552. *Clusii hist.* 2. *vera*
Theophrasti.

A. Ses feuilles.

B. Son fruit naissant.

C. Dans son état de
 maturité.

D. Le même fruit
 ouvert.

A. a. Sur une bran-
 che à côté d'un A-
 nubis d'un bas re-
 lief de Boissard.

B. b. Est très fréquent
 sur la tête d'une
 infinité de figures
 Egyptiennes.

C. c. Sur une tête
 d'Harpocrate don-
 née par Spon.

D. d. Sur la tête d'un
 autre Harpocrate
 du Cabinet de M.
 de la Chauffe.

FIGURE III. *Musa Prosp. Alpini*, &
Scrapion, espèce de Palanier dans
 Théophraste.

A. Ses feuilles.

A. a. Sur la tête
 d'une Idole du Ca-
 binet de M. Bon
 Premier Président
 de la Chambre des
 Comptes à Mont-
 pellier, & sur la tête
 de la 9. grande fi-
 gure de la table d'I-
 fis.

D U



D U

DIEU IRMINSUL

adoré chez les anciens Saxons.

IL est étonnant que Schédius , qui a fait un traité assez ample sur les Dieux des Germains , n'ait point parlé d'Irminsul ; s'il avoit lû les anciens Historiens de France & d'Allemagne , il auroit vû que Charlemagne ayant pris en 772. la forteresse d'Erisbourg , il détruisit le temple & l'idole de cette Divinité , & en emporta une grande quantité d'or & d'argent , qui provenoit apparemment des vœux & des offrandes de ce peuple idolâtre ; c'est sans doute ce qui a déterminé un auteur anonyme à donner sur ce sujet une Dissertation particulière. Mais M. l'Abbé de Vertot a jugé cette matière digne d'une nouvelle attention , & voici l'ordre qu'il s'y est proposé. Il examine d'abord en quelle contrée de la Saxe étoit le temple d'Irminsul , quelle étoit la figure de cette Idole , quel Dieu elle représentoit , quelles étoient les fonctions de les Prêtres , & ce qu'on doit penser des Inscriptions qui étoient sur le piedestal de sa statue.

En 1715.

M 4

Dans

Dans cette partie de l'ancienne Germanie qui étoit habitée par les Saxons Westphaliens près de la rivière de Dimele , s'élevoit une haute montagne , sur laquelle étoit le temple d'Irminsul , dans une place forte nommée *Heresburg* ou *Heresberg*. Cet édifice , au rapport de Meibomius dans ses *Antiquitez Saxonnnes* , étoit également recommandable par la beauté de son Architecture , & par la vénération des peuples qui l'avoient enrichi de leurs offrandes. La statuë du Dieu étoit placée sur une colonne d'un travail exquis , & si nous en croyons le Poëte Saxon , auteur de la vie de Charlemagne , selon Kranzius , il tenoit d'une main un étendart où étoit peinte une rose , dont l'éclat & la courte durée apprennoient combien est peu durable la gloire qu'on acquiert dans les combats , & de l'autre une balance , pour marquer l'incertitude de la victoire. La figure d'un ours qu'il portoit sur sa poitrine , & celle d'un lion sur son bouclier , annonçoient qu'il falloit de la force & du courage dans les grandes entreprises ; mais comme remarque fort bien M. Ducange , tout cela seroit très-beau , si Kranzius écrivain du 16me siècle avoit cité quelque garant plus ancien que lui : *Hæc omnia præclara , si authorem laudasset Kranzius.*

En effet , on ne trouve dans les plus anciens auteurs , aucune particularité touchant la figure de cette Idole. L'Abbé d'Esperg , qui vivoit dans le treizième siècle , dit que les
Saxons

Saxons n'adoroient que des arbres ou des fontaines , & il ajoute que leur Dieu Irminful n'étoit lui-même qu'un tronc d'arbre dépouillé de ses branches. Adam de Breme & Beatus Rhenanus nous donnent la même idée de ce Dieu , puisqu'ils l'appellent : *Columnam ligneam sub divo positam.*

Si on étoit bien assuré de la figure de cette idole & des ornements qui l'accompagnoient , il seroit plus aisé de découvrir quel Dieu elle représentoit. Gosselin Historien du quinsième siècle prétend que *Irmin* & *Hermes* est la même chose , & que *Irminfula* signifie la statue d'Hermes ou de Mercure ; d'autres assûrent que Eresburg étant aussi nommé Marsburg qui veut dire *le fort de Mars* , il y a apparence que les anciens Saxons , peuples très-belliqueux , adoroient le Dieu de la guerre. Wernerus Rosevincius prend cette idole pour un *Panthéon* , qui représentoit Mars , Mercure , Apollon & Hercule. M. l'Abbé de Vertot , qui regarde Irminful comme un Dieu indigéte , penche assez à croire qu'il étoit le même que le fameux Arminius Général des Cherusques , qui scût briser les fers de la Germanie & triompher des Romains , après leur avoir défait trois légions , & obligé Varus à se passer son épée au travers du corps. Vellejus Paterculus qui raconte ce fait , ajoute que toute la nation regarda Arminius comme son libérateur , & qu'on fit des vers & des chansons à sa louange : tout

M 5

cela

cela étoit très-propre à en faire un Dieu dans un temps où l'on élevoit à ce rang ceux qui s'étoient rendus célèbres , ou par leurs belles actions , ou par quelque invention utile à la vie.

Quoiqu'il en soit , cette idole avoit ses prêtres & ses prêtresses , & leurs fonctions étoient partagées. Aventin dit que dans les fêtes qu'on célébroit à l'honneur de ce Dieu , la noblesse du pays s'y trouvoit à cheval armée de toutes pièces , & qu'après quelques cavalcades autour de l'idole , chacun se jettoit à genoux , & faisoit ses présents aux prêtres , qui selon Meibomius , étoient en même temps les Magistrats de la nation & les exécuteurs de la Justice. Ces prêtres frappaient à coup de verges ceux qui étoient convaincu de n'avoir pas bien fait leur devoir dans les combats , ils pouffoient même la rigueur jusqu'à condamner à la mort ceux qui avoient perdu la bataille par leur faute. L'auteur rapporte les plaintes d'un jeune homme qui déplorait en cette occasion sa destinée , & il les a tirées d'un Cantique composé en vieux Saxon :

„ Me livrera-t-on , dit ce jeune homme ,
 „ entre les mains du Ministre de la Divini-
 „ té dans mes plus beaux jours , parce
 „ que les armes ne m'ont pas été favora-
 „ bles ? N'y a-t-il que mon sang qui puis-
 „ se appaiser le Ciel & détourner sa co-
 „ lère ?

Charlemagne , à qui la conquête de la Saxe couta tant de peine , ayant fait fortifier la

la montagne d'Eresburg, démolit le temple d'Irminul, & fit construire sur ses ruines une chapelle consacrée dans la suite par le Pape Paul III. Mais comme les Saxons retournoient, dès qu'il s'étoit retiré à leur ancienne idolâtrie, ce Prince fit enterrer auprès du Weser la colonne dont on a parlé. Elle en fut retirée du temps de Louis le Débonnaire son successeur, & transportée dans l'Eglise d'Hildesheim, où elle servit à soutenir un chandelier à plusieurs branches : cette colonne changea souvent de place, & ce ne fut que par hazard qu'un Chanoine d'Hildesheim l'ayant déterrée, trouva autour de son fust ces trois vers écrits en lettres d'or :

*Si fructus vestri vestro sint gaudia patri,
Ne damnent tenebra quæ feruit actio vitæ.
Juncta fides operi, sit lux super addita luci.*

Inscription qui y avoit sans doute été gravée lorsqu'on la destina à porter un chandelier dans le chœur de l'Eglise d'Hildesheim. On célèbre encore tous les ans dans cette Ville, la veille du Dimanche que l'on appelle *Lætare*, la mémoire de la destruction de cette idole : les enfans font enfoncer en terre un pieu de six pieds de long, sur lequel on pose un morceau de bois en forme de cylindre, & celui qui d'une certaine distance peut l'abattre, est déclaré vainqueur.



RECHERCHES

SUR LE DIEU

ENDOVELLICUS,

& sur quelques autres

ANTIQUITEZ IBERIQUES.

LE nom d'Endovellicus se lit sur quatorze Inscriptions trouvées en Espagne, & rapportées par Gruter & par Reinesius. La quatorzième qui est à Tolède dans la Maison Professe des Jésuites, est gravée sur un morceau de colonne tiré des ruines de l'Amphithéâtre de cette Ville, & c'est celle sur laquelle M. Freret a fait des recherches qu'il a communiquées à l'Académie. Pedro de Rojäs la lit ainsi :

HERCULI P. ENDOVELLIC. TOLET.
OSCA. DEIS. TUTELLA. COMPEDIT.
TAUROS. URSUS. AVES. LIBYC.
QUODAM. D. D.

Tamayo de Vargas la lit d'une manière un peu

peu différente, & dit qu'elle forme neuf lignes, en quoi il a été suivi par Reinesius, comme on peut le voir dans la suite de son Ouvrage manuscrit qui est à la Bibliothèque du Roi.

HERCULI P.
ENDOVELL.
TOLET. V. V.
OSCA.
DEIS. TUTEL.
COMPEDII.
VRSOS. TAUROS.
AVES MARINAS.
QUONDAM. D. D.

Après quelques réflexions sur la différence de ces deux copies, M. Freret explique ainsi l'Inscription :

HERCULI *patrio* ENDOVELLico
TOLETum *Vrbs Vixtrix* OSCA.
DEIS TUTELaribus COMPEDITos
URSOS TAURÓS AVES LIBYCAS
QUOTANnis Decreto Dicaverunt.

„ C'est à-dire, Tolède & la Ville Victo-
„ rieuse d'Osca ont consacré à leurs Dieux
„ tutélaires, à Endovellicus l'Hercule du
„ pais, des taureaux, des ours & des au-
„ truches enfermez dans un parc pour la
„ solemnité des jeux qui se célèbrent tous
„ les ans.

La question est de sçavoir s'il faut faire deux Divinitez d'Hercule & d'Endovellicus,

ou si ces deux noms ne marquent qu'un même Dieu. M. Freret soutient le dernier sentiment après Andrez Ulsteros habile Antiquaire , & qui avoit fort étudié les anciens monumens , surtout ceux qu'on trouve en Espagne. Une des principales raisons qu'il apporte, c'est qu'il n'est presque jamais parlé dans les Inscriptions de Dieux ou de plusieurs Divinitez , sans qu'on y trouve la particule conjonctive *Et* ou *et* , que l'on voit toujours dans l'ample Recueil de Gruter , si l'on excepte les cas où il n'est pas possible de les confondre, comme dans ceux-ci :

IOVI. IUNONI. SACRUM. SOLI.
ÆTERNO. LUNÆ , &c.

Il est vrai que les mots qui suivent *DEIS TUTELARIBUS* , semblent marquer deux Divinitez , & on ne dissimule pas l'objection ; mais il y a bien de l'apparence que cette Inscription étant sur un morceau de colonne , il y manque quelque ligne où se trouvoit le nom de quelque autre Dieu ; & on a la bonne foi d'avouer que si on voyoit que l'Inscription fût entière, on se rendroit à cette difficulté.

La seconde raison qui empêche M. Freret de faire deux Divinitez d'Endovellicus & d'Hercule , c'est l'usage constant où les Grecs & les Romains étoient de joindre au nom Barbare des Divinitez celui qui leur étoit familier , afin qu'il servît comme d'interprétation à l'autre. C'est-ce qu'il prou-
ve

ve par plusieurs exemples tirez des anciennes Inscriptions : Exemples qui sont la preuve du principe avancé , que les Romains joignoient pour l'ordinaire au nom barbare des Divinitez , le nom usité chez eux , afin que la Divinité pût être connue & adorée de ceux-mêmes à qui son nom barbare étoit inconnu. Ainsi l'on peut raisonnablement supposer que dans Tolède , Ville Romaine , & où le nom du Dieu Endovellicus étoit moins connu , on l'aura expliqué par celui d'Hercule , au lieu que dans les Inscriptions de la Villa-Viciosa , qui étoit le centre de son culte , on ne lui donne que le nom d'Endovellicus , qui y étoit assez connu. D'ailleurs , plusieurs de ces Inscriptions de Therenna étoient dans un temple , sur des autels & sur des bases de statues , apparemment dédiées au Dieu , au lieu que celle de Tolède étoit sur une colonne élevée dans le Cirque , & exposée aux yeux des Etrangers , auxquels il falloit faire connoître Endovellicus.

Le reste de l'Inscription souffrira moins de difficulté. On lit à la première ligne HERCULI PATRIO , parce que dans plusieurs Inscriptions , on donne ce titre aux Dieux , qui ont un nom étranger. Il est vrai cependant que l'on donnoit aussi à Hercule le nom de PATER , comme on le voit dans une autre Inscription trouvée aux environs de Tolède , & rapportée par Pedro de Roja dans la description de cette Ville.

A

A la troisième ligne de l'Inscription dont il s'agit ici, on lit TOLET. V. V. OSCA, que M. Freret explique TOLETUM. URBS VICTRIX OSCA. Il y avoit deux Villes en Espagne qui portoient ce dernier nom, l'une dans la Bétique, c'est aujourd'hui Huescar, & l'autre dans l'Espagne citérieure au pied des Pyrénées présentement Huesca dans l'Arragon. Les deux V. V. qui précèdent le nom d'Osca dans l'Inscription, nous marquent que c'est cette dernière Ville qu'ils regardent. Elle est toujours nommée sur les Médailles URBS VICTRIX. Ustarros en rapporte dix-huit différentes.

La Ville d'Osca étoit fameuse pour ses fabriques de monnoyes. Il en est fait mention dès le temps des premières guerres puniques. Tite-Live vante l'*Argentum Oscense*, & le *Signatum Oscense*. M. Freret prétend que les Médailles Ibériques publiées par le Comte de Lastanosa, & sur lesquelles on voit un Cavalier la lance en arrêt ou un fabre à la main, étoient des monnoyes Ibériques frappées à Osca, & non des monnoyes Phéniciennes, comme on le croit communément.

A la cinquième ligne, on lit DEIS TUTEL. suivant Tamayo, & DEIS TUTELA, suivant Pedro de Rojas : ce que M. Freret rend par DEIS TUTELARIBUS, *aux Dieux défenseurs*. On lit de même sur l'Inscription trouvée à Tréjunchos, village à trois lieues de Tolède nommé, autrefois

trefois *Triuncbus* , DEO TUTELARI , parmi les titres donnez à l'Hercule de Tolède. Cette même Inscription de Triuncbus nous apprend encore qu'on célébroit tous les ans à Tolède des jeux du Cirque en l'honneur d'Hercule , & c'est-ce qui a déterminé à lire les trois lignes suivantes , COMPEDITOS. URSOS. TAUROS. AVES LIBYCAS QUOTANNIS DECRETO DICAVERUNT. Les Villes de Tolède & d'Osca avoient établi un fonds pour l'entretien des ours , des taureaux & des autruches que l'on conservoit dans des parcs pour les combats du Cirque. Les Romains faisoient paroître ces derniers animaux dans les spectacles , & on les y tuoit à coups de flèches.

De l'explication de l'Inscription , M. Freret passe aux recherches qu'il a faites sur le Dieu Endovellicus. Il observe d'abord que l'on a plusieurs Dissertations sur cette Divinité. Reinesius en publia une avant que d'avoir vû l'Inscription de Tolède que l'on vient d'expliquer. Il croit que ce Dieu qui se trouve nommé ENDOBOLICUS , dans la treisième Inscription de Villa-Viciosa , & ENDOVOLICUS dans la seconde , est le même qu'Apollon nommé BELINUS dans les Inscriptions d'Aquilée.

Un Allemand , qui a pris le nom de Ludovicus Alphitander pour écrire sur la même matière , remonte bien plus haut que Reinesius. Le déluge seul peut arrêter ses recherches , & c'est dans la famille de Noë qu'il

qu'il croit trouver le Dieu *Endovellicus* ou *Endobolius*. Il ne doute pas un moment que ce ne soit Thubal nommé ΩΒΗΑΟΞ par les Septante, & que le commun des antiquaires Espagnols prend pour le Patriarche de la nation. Ses descendants changèrent son nom en ENDOBOLICUS, en y ajoutant l'article Allemand *Een* : car Alphitander est aussi persuadé que la langue Allemande étoit celle des anciens Espagnols. Cet auteur va plus loin ; quelques noms de femmes qu'on lit sur les EX VOTO du Dieu Endovellicus, lui font croire que c'étoit le Dieu de l'Amour, & malgré sa barbe grise, Thubal se trouve ainsi métamorphosé en Cupidon dans l'Hypothèse d'Alphitander.

Sans s'arrêter à ces sentimens, M. Freret est persuadé, premièrement, que ce Dieu ne se trouvant que sur les Inscriptions d'Espagne, il ne faut point sortir du pays pour en chercher l'origine. Secondement, que des quatorze Inscriptions sur lesquelles on lit le nom d'Endovellicus, treize ayant été découvertes dans un endroit de l'Espagne, où n'ont jamais pénétré ni les Africains, ni les Phéniciens, ni les Carthaginois, qui y sont entrez dans les premiers temps, le Dieu Endovellicus doit être une Divinité des Ibériens ou Aborigènes Espagnols ; ainsi ce n'est ni l'Hercule de Tyr, ni l'Alcide de Thèbes, mais plutôt quelque ancien héros Ibérien, que sa valeur aura fait adorer par une nation belliqueuse,

queuse , & qui ne fut entièrement soumise que sous Auguste , quoique ce fût le premier país où les Romains eussent porté la guerre.

Il y a apparence que le culte d'Endovellicus avoit pris naissance parmi les Asturiens , les Cantabres & les Celtibériens. Ces peuples, dit Strabon , adorent un Dieu dont on ignore le nom , ils célèbrent sa fête vers la pleine lune , & passent la nuit à danser devant leurs maisons. Peut-être cette Divinité inconnue à Strabon , est elle le Dieu Endovellicus , qui dans le système des Ibériens pourroit être l'intelligence attachée à la lune ; & de même que plusieurs peuples , & sur tout les Phéniciens avoient placé Hercule dans le soleil , les Espagnols pouvoient avoir mis Endovellicus dans la lune : ce que l'on ne donne néanmoins que comme une conjecture. On pourroit encore conjecturer avec plus de fondement que le Dieu Endovellicus avoit un oracle, de quelque nature qu'il fût , soit qu'il communiquât sa volonté par l'organe des prêtres , ou par le moyen des songes ; c'est au moins ce que signifient ces mots de la sixième Inscription de Villa-Viciosa. EX RELIGIONE JUSSU NUMINIS. Les ordres de la Divinité n'avoient pû être connus , s'ils n'avoient été donnez d'une manière sensible : & c'est-là ce que l'on appelle un Oracle.

Après plusieurs autres recherches sur les antiquitez Ibériques , M. Freret penche fort

fort à croire que le nom du Dieu Endo-vellicus étoit composé de deux mots *Endo*, & *Vellicus* ; que le premier étoit le nom propre de la Divinité , & que le second marquoit le país où elle étoit principalement adorée. En effet , l'un & l'autre de ces mots se trouve assez fréquemment dans les noms des villes de l'Ibérie & de l'Aquitaine proprement dite, dont les peuples, qui selon la remarque de Strabon, n'étoient pas Celtes , mais Espagnols , avoient la Physionomie Ibérienne , & parloient une langue semblable à celle de ces peuples. L'on trouve encore aujourd'hui dans la Navarre Espagnole , dans l'Arragon & dans la Biscaye les vestiges du mot *Endo* , comme entr'autres dans ces deux noms *Endo mendia* , & *Indaganeta* , qui signifient à la lettre la montagne d'*Endo*. Et il n'y a guère lieu de douter que les noms propres de *Endo* & *Andega* , qui se trouvent assez souvent dans l'Histoire de ce país , ne soient des restes de celui du Dieu *Endo* , dont le culte pouvoit s'être conservé parmi les Vascons , dont le Paganisme a subsisté assez long-temps.

A l'égard du mot *Vellicus* , on voit qu'il est manifestement le même que celui de *Vellica* , ville de la Cantabrie vers les sources de l'Hébre , aujourd'hui la Guardia ou Medina del Pomar. Peut-être cette ville & celle de *Velia* , qui n'en étoit pas loin , étoient elles célèbres par le culte de ce Dieu , & le lieu où il avoit pris naissance.

ce

ce qui l'avoit fait nommer *Endovellicus*, *Endo de Vellica*, comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr, &c. On sçait que les hommes donnent volontiers aux objets de leur culte le nom des lieux où il a commencé, & que cet usage si fréquent dans le Paganisme a été adopté même par les Chrétiens. Au reste, comme les anciennes Inscriptions de Therenna nous apprennent que les anciens Ibériens, de même que ceux d'aujourd'hui, confondoient le B. & l'V. On peut supposer que le nom des *Belli*, peuples de la Celtibérie, étoit le même que celui de la ville de Velia. De toutes ces différentes Observations, M. Freret conclut que le nom du Dieu Endovellicus signifioit l'*Endo* des *Belli* ou *Velli*, & que ce dernier nom avoit été porté par plusieurs villes, & par des nations fameuses dans l'Ibérie.



SUR

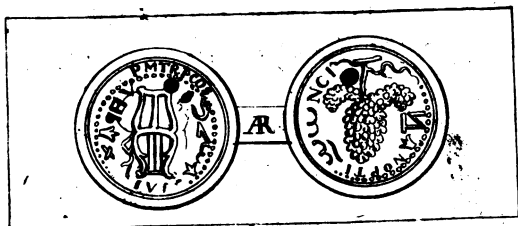


SUR LES
MÉDAILLES
SAMARITAINES

qui portent le nom de SIMON.

Les Antiquaires avoient jusqu'à présent été persuadés que les Médailles qui sont venues jusqu'à nous , & qui portent en caractères Samaritains le nom de *Simon* , étoient de Simon Machabée , à qui l'Ecriture nous apprend qu'Antiochus le Grand accorda le droit de battre monnoye.

Une Médaille singulière du Cabinet de M. de Pontcarré Premier Président de Rouën , & dont voici le dessein ,



a fait

a fait changer de sentiment à M. Henrion. Cette Médaille est d'argent de la grandeur ordinaire des Médailles Romaines Impériales. Elle paroît avoir été d'abord marquée d'un coin de l'Empereur Trajan, & on découvre encore quelque reste d'Inscription de la monnoye de ce Prince, tant du côté de la tête que du revers.

La pièce a été surfrappée d'un nouveau coin qui en fait une monnoye Juifve ; on y voit d'un côté une Lyre avec ces mots KIROUT IROUSCHLEM, *de la délivrance*, ou *de la liberté de Jerusalem*, & de l'autre une grappe de raisin avec le nom de SCHEMOUN *Simon*.

Muni d'une telle découverte, M. Henrion se crut bien fondé à soutenir que les monnoyes Juifves qui portent le nom de Simon, ne sçauroient être de Simon Machabée, qui vivoit près de trois siècles avant le regne de Trajan, & qu'il les faut toutes rapporter à Simon Barchochebas, dont la revolte fit tant de bruit sous Hadrien : quelque précis néanmoins que parût à M. Henrion le témoignage de la Médaille en question, il voulut bien y ajouter de nouvelles preuves.

La première est tirée d'une raison de vraisemblance, sçavoir que de deux Simons éloignez d'environ 300. ans l'un de l'autre, les monnoyes du dernier doivent naturellement s'être plutôt conservées que celles du premier. La seconde, que nous ne connoissons aucune Médaille, ni du père ni des

En 1713.

des frères de Simon Machabée , qui selon toutes les apparences ont jouï du même droit que lui. La troisième enfin , que les années marquées sur les Médailles en question , ne s'étendent que jusqu'à la quatrième. Ce qui a un rapport formel à la durée du regne de Barchochebas ; au lieu que Simon Machabée ayant régné huit ans , si ces Médailles étoient de lui , on trouveroit au moins sur quelques-unes des marques de la cinquième , de la sixième , de la septième , & de la huitième année de son regne.

M. Pinart , dont l'érudition Hébraïque est connue , ne laissa pas sans réponse les conjectures de M. Henrion. Après lui avoir un peu contesté l'antiquité de sa Médaille , il rassembla contre son système toutes les difficultez que l'on forma dans la Compagnie à la vûe du monument qui lui sert de bâte. Car quelques-uns crurent que le coin Romain étoit postérieur , d'autres jugèrent que ce qui paroissoit de l'Inscription Latine , avoit été formé tout récemment avec le burin , d'autres enfin assurèrent qu'ils n'y découvroient aucun de ses prétendus vestiges ; mais renonçant bientôt à tous ces avantages , M. Pinart admet la Médaille telle que M. Henrion l'a décrite , & prétend que son système n'en est pas mieux établi.

La révolte de Barchochebas sous Hadrien est , dit M. Pinart , tellement circonstanciée dans l'Histoire , qu'il n'est pas vraisem-

semblable que les auteurs qui en ont parlé, eussent oublié une aussi grande marque de la nouvelle indépendance des Juifs, que celle de battre monnoye. Selon lui, il est bien plus probable qu'un coin Samaritain antique étant tombé entre les mains de quelque Juif, ou même de quelque curieux Romain, celui-là, quel qu'il soit, depuis, ou du temps même de Trajan, dont les Médailles sont encore aujourd'hui si communes, aura pris la première pièce qu'il aura trouvé, & l'aura surfrappée du coin Samaritain pour avoir une nouvelle empreinte de cette monnoye antique.

D'ailleurs, poursuit M. Pinart, il est constant, & c'est un fait attesté par tous les connoisseurs qui ont voyagé dans la Palestine, qu'en fouillant sous les ruines de Jérusalem, on y trouve tous les jours & des sicles Samaritains, dont M. Henrion ne dispute pas la première antiquité, & de ces monnoyes qui portent le nom de Simon. Or la révolte de Barchochebas étant de beaucoup postérieure à la destruction de Jérusalem, se persuadera-t-on qu'on se soit avisé d'aller enterrer une grande quantité de monnoyes de ce nouveau Prince sous les ruines d'une ville détruite depuis un siècle ?

Pour ce qui est des années marquées sur les monnoyes de Simon, si elles ne vont que jusqu'à la quatrième quoiqu'il en ait régné huit, c'est apparemment que le droit de battre monnoye ne lui fut accordé par

Antiochus qu'au milieu de son regne, auquel cas ces dattes conviennent au reste du temps qu'il a gouverné la nation Juifve; ou bien il se peut faire que durant les quatre premières années, on en ait frappé suffisamment pour un peuple qui n'avoit presque aucun commerce dans un territoire peu étendu.

M. Pinart termina sa réponse par une infinité de reflexions sur les changements arrivés dans les caractères Hébreux, dont les Samaritains, selon lui, sont les plus anciens dont nous ayons des monuments incontestables.





EXPLICATION

d'une Médaille d'or de la famille

CORNUFICIA

du Cabinet de

S. A. R. MADAME.



ON découvrit en 1715. sur les terres du Duc de Modène un trésor de Médailles, dont quelques-unes des plus précieuses passerent dans le Cabinet de S. A. R. MADAME. M. Baudelot, à cette nouvelle si intéressante pour un Antiquaire, crut

N 2

d'a-

d'abord que ce trésor étoit la Caisse militaire ou de l'armée d'Antoine ou de celle du Sénat, lorsque Hirrius & Panfa Consuls défirerent ce Général près de Modène. L'inspection de quelques-unes de ces Médailles où se trouve le nom d'Auguste Triumvir sur la fin de 714. & celui d'Agrippa désigné Consul en 715. détruisit cette première idée, & fit croire à l'Académicien que ces monnoyes étoient tirées de la Caisse militaire dont devoient être payées les troupes que Lucius Antonius & Fulvia avoient assemblées dans ce quartier contre Auguste en 713. & 714.

Quoiqu'il en soit, la Médaille d'or dont M. Baudelot donne l'explication, présente d'un côté la figure d'un homme debout & voilé, tenant de la main droite un bâton augural, & couronné par une autre figure de femme placée derrière lui, coëffée de la dépouille d'une chèvre & portant de la gauche un de ces boucliers nommez *Ancilia* avec l'aigle Romaine, & ces mots pour légende. Q. CORNUFICI AUGUR. IMP. On voit au revers, qui est sans légende, une tête barbuë avec une corne recourbée en arrière qui lui sort du haut du front.

Il est aisé de juger au premier coup d'œil que la figure couronnée est celle de l'Augure Cornuficius, pour lequel la Médaille a été frappée; mais il a fallu beaucoup de sagacité pour découvrir qui étoit ce Cornuficius, qu'elle est la figure qui le couronne,
ce

ce que représente la tête cornuë du revers , & en quel temps & à quelle occasion ce monument à été fabriqué. C'est-ce que M. Baudelot développe heureusement par l'Histoire même de Cornuficius qu'il a recueillie avec soin. Il étoit , selon M. Baudelot , de famille Plébéienne & Sénateur , lorsque Cicéron obtint le Consulat qu'il emporta sur six compétiteurs , du nombre desquels , si on en croit Asconius , étoit Cornuficius. Cicéron écrivant à Atticus nous *L. 12.* apprend qu'il étoit fort riche , *Omnino Cornuficius locuples est.* *Ep. 15.* Mais ce qui le distinguoit particulièrement entre les illustres Romains de son temps , c'est qu'il étoit sçavant , bel esprit , & méritoit par ses belles qualitez d'être élevé aux premières charges de la République. C'est le témoignage que lui rend le même Cicéron avec lequel il étoit en commerce de Lettres & d'érudition. „ Je me suis aperçû , dit l'Orateur „ Romain dans une de ses Lettres à Cornuficius , que nous ne sommes pas tout à „ fait de même opinion. Il s'agit-là du meilleur genre d'éloquence. *De optimo genere dicendi.* Ce qui fait croire , pour le dire en passant , que ce Romain avoit aussi traité la même matière , & c'est en effet ce que justifie Quintilien parlant de ceux qui ont écrit de la Rhétorique ou de l'Art Oratoire : *Scriptis* , dit-il , *de eadem materiâ non pauca Cornuficius.* Enfin , Cicéron met le comble à l'éloge qu'il fait de l'érudition de Cornuficius , en lui disant , *tum de summo ingenio* ,

& de optimis tuis studiis , & de spe ampliffima dignitatis ita judicare , ut neminem tibi anteponomam , comparem paucos. La science de ce Romain , quoique du premier ordre , ne dédaignoit pas de s'abaisser jusqu'aux matières purement grammaticales , puisqu'il s'étoit appliqué à la recherche des origines ou des étymologies de la Langue Latine , dont il avoit composé un Traité que cite Verrius Flaccus , ou son abbreviateur Festus Pompeius.

Sur ce que Macrobe rapporte d'une opinion de Cornuficius qui confondoit le soleil avec Jupiter , M. Baudelot conçoit une opinion si avantageuse de la religion de ce Romain , qu'il le soupçonne avoir été du sentiment de ceux qui n'adoroient qu'une seule Divinité sous différents noms ou différents attributs.

Quoiqu'il en soit de sa religion , il étoit excellent Poëte , comme l'assurent Catulle & Eusébe. Et M. Baudelot ne sçauroit croire , après ce qu'il vient de dire des bonnes qualitez de Cornuficius , qu'il soit le même que celui dont parle Donat , comme d'un ennemi déclaré de Virgile , lorsqu'il dit , *Cornuficius ob perversam naturam illum non tulit.* Quelle apparence , en effet , que ce Romain , qu'Asconius dit avoir été un parfaitement honnête homme , un homme de bien , *visique sunt Cornuficius & Galba sobrii ac sancti viri* , ait été envieux de la gloire d'un jeune Poëte , qui a peine commençoit à être connu à Rome du temps que

que Cornuficius y jouïssoit de la réputation d'homme d'esprit & de Belles Lettres. Celui qui étoit jaloux du mérite de Virgile , étoit sans doute un autre Poète de même nom , dont Ovide fait mention en parlant des ouvrages lascifs & immodestes .

Est leve Cornufici , parque Catonis opus.

L'auteur de cet ouvrage est traité d'yvrogne par Plutarque dans la vie de César , & ce caractère ni la licence des mœurs ne conviennent nullement au Cornuficius qui fait le sujet de la Médaille.

Rien ne prouve mieux ce qu'on vient d'avancer , que la restitution que fit Trajan d'une monnoye d'argent qui conserve le nom & les titres de Cornuficius. Il falloit , en effet , que cet Empereur eut pour ce grand homme une estime bien singulière pour avoir voulu , comme il a fait , en renouveler la mémoire préférablement à celle de tant d'autres illustres Romains. Trajan auroit-il donné cette marque de distinction à un libertin & à un yvrogne ?

Après avoir fait connoître les qualitez personnelles de Cornuficius , M. Baudelot parle de ses emplois & de ses charges ; il n'oublie pas la guerre d'Illyrie , où il eut la qualité de Propréteur , ni celle de Syrie où il se distingua contre Bassus en qualité de Gouverneur de cette Province. C'est , selon lui , dans la première de ces deux expé-

ditions qu'il eut le titre d'*Imperator* marqué sur la Médaille. A son retour à Rome, en 707. après avoir terminé les affaires d'Illyrie, il obtint par le crédit de César une place dans le Collège des Augures, dignité très-considérable, comme on le voit dans Tite-Live, & que César, Antoine & Auguste marquoient avec soin dans leurs monnoyes.

Appian. Avec ses titres d'honneur Cornuficius alla
bell. civ. en Afrique, où dans le temps du Triumvirat, il reçût une partie des proscrits, &
Dion. soutint avec eux, après la mort de César,
Cass. le parti du Sénat & du peuple. Sextius qu'Auguste avoit envoyé dans la Numidie, lui ordonna de lui céder le Gouvernement de cette Province Romaine, parce que dans le partage fait entre les Triumvirs, toute l'Afrique appartenoit au jeune César; mais Cornuficius répondit qu'il ne connoissoit point ce partage, & qu'il ne pouvoit sans ordre abandonner une Province que le Sénat lui avoit confiée; ainsi ils se firent l'un & l'autre la guerre pour ce sujet. Les Lieutenants de Cornuficius eurent d'abord quelque avantage sur Sextius, mais celui-ci l'étant venu attaquer auprès d'Utique où il s'étoit retranché, Cornuficius y fut taillé en pièces & tué.

Il reste maintenant à expliquer la Médaille qui représente ce grand homme, & voir en quel endroit elle peut avoir été frappée. Urfinus & Vaillant ont crû que c'étoit en Afrique, mais M. Baudelot n'est point de leur

leur avis ; il est persuadé que ce monument , ainsi que les autres monnoyes d'or ou d'argent qui portent le nom de Cornuficius , ont été fabriquez en Italie ; d'autant plus que les symboles qu'on y voit sur les deux faces , n'ont aucun rapport à l'Afrique , où ce Général n'eut pas sujet de se louer de la fortune , & qu'au contraire ces symboles sont entièrement Romains. En effet , Cornuficius y paroît vêtu en Augure , le bâton Augural à la main , & l'on apperçoit derrière lui Junon *Sospita* (ou *Conservatrice*) qui le couronne. Ajoutez à cela le Bouclier nommé *Ancile* , & l'aigle Romaine. Il y a donc toute sorte d'apparence que la Médaille dont il s'agit fut frappée à Rome dans le temps que Cornuficius parvint à la dignité d'Augure par la faveur de Jules César. On pourroit même conjecturer , suivant M. Baudelot , que ce fut au mois de Février , parce que les Calendes ou le premier jour de ce mois étoit consacré à Junon *Sospita* , qui couronne le nouvel Augure , comme on le voit dans la Médaille.

Ceux qui ont crû que cette Médaille avoit été frappée en Afrique , se sont fondez sur la tête cornuë du revers qu'ils ont pris pour celle de Jupiter Ammon. Mais M. Baudelot n'y reconnoît nullement cette Divinité Africaine ; premièrement , parce que Jupiter Ammon n'étoit point adoré dans toute l'Afrique , mais seulement dans l'Egypte &

N 5

les

des Etats voisins. Secondement, parce que la corne qui paroît sur cette tête n'est point située immédiatement au-dessus de l'oreille, comme l'est ordinairement celle de Jupiter Ammon. Cette corne sort au contraire du haut du front, ce qui caractérise précisément le Dieu Faune, tel qu'on le voit sur différentes Médailles des familles *Julia* & *Pinaria*, & surtout dans une Médaille de la famille *Junia*, où ce Dieu est représenté avec une longue barbe & un visage pareil à celui de la Médaille de Cornucius. Outre cela, cette figure a le front chevelu, ce qui s'accorde parfaitement avec ce que l'auteur des *Priapees* dit des I'aunes, *Frontem Comatos Arcades vides Faunos, tu vois des Faunes d'Arcadie au front chevelu*. On représentoit de même la Déesse *Fauna*, à l'exception de la barbe, comme le justifie M. Baudelot par une Médaille de son Cabinet, dont la légende, selon M. de Boze, est Hétrusque. Enfin, la barbe étoit si essentielle au Dieu Faune, qu'on ne peut assez s'étonner que plusieurs Antiquaires, même de la première classe, prennent pour cette Divinité des figures d'un air jeune, gracieux, & qui ne sont point du tout barbuës.

Pour ce qui regarde la Junon *Sospita*, qui couronne Cornucius, M. Baudelot observe que cette Déesse a souvent été confondue avec *Fauna*, & que celle-ci, selon

selon Labion cité par Macrobe , étoit la même que la bonne Déesse. Il remarque encore que les Romains avoient accoutumé d'adopter pour leurs Dieux Lares ou tutélaires , *Faunus & Fauna* , ou Junon *Sospita* , & de célébrer leurs fêtes dans le même temps , il en marque par cette Médaille sa reconnoissance aux deux Divinités , auxquelles il croyoit avoir l'obligation de cette dignité , & qu'il y prit le titre d'*Imperator* qu'il avoit reçu quelque temps avant que d'être Augure.

Le type de la Junon *Sospita* honorée à Lanuvium , a fait croire à Urtinus que la famille de Cornuficius étoit originaire de cette Ville. M. Baudelot prête même à cet Antiquaire une preuve dont il n'avoit pas fait usage. Jean de Sarisbery , dans la Préface de son *Polieratie* , ou *des amusements de la Cour* , dit , en parlant de quelqu'un qui étoit apparemment jaloux de sa réputation , *Quoniam & ego meum Cornuficium habeo & Lanuvium* : faisant allusion au caractère de ce Cornuficius dont parle Donat dans la vie de Virgile. M. Baudelot , pour le dire en passant , croit qu'il faut ôter dans ce passage la préposition *&* , & traduire ainsi , *car j'ai aussi mon Cornuficius de Lanuvium*. Le même auteur dit encore dans la même Préface , *Si quis ignotos authores cum Lanuvio calumniatur , &c.* Tout cela prouve que Jean de Sarisbery étoit persuadé que Cornuficius

étoit de Lanuvium. On sçait d'ailleurs que Junon *Sospita* en étoit la grande Divinité ; mais il n'est pas nécessaire pour cela de dire que ce grand homme en fut originaire , puisque cette Déesse étoit aussi fort honorée à Rome , surtout dans le quartier où son Temple étoit bâti ; & moins encore que le Cornuficius de la Médaille , soit celui dont parle Donat , comme l'ont crû plusieurs Sçavants.





EXPLICATION

D'une Médaille Grecque de

MARC-ANTOINE

ET

D'OCTAVIE.



M. GALLAND a crû que cette Médaille déjà expliquée dans l'Histoire de Corfou par Marmora, méritoit une nouvelle attention. Il en entretint l'Académie

N 7

en

en 1711. & observa d'abord que ce monument, qui est de moyen bronze, représente d'un côté la tête d'Octavie accolée à celle de Marc-Antoine couronnée de laurier. Avec cette légende toute simple : M. ANTONIOS. OKTAVIA. Le revers a pour type un navire représenté de droit à gauche, & accompagné de ces mots : ΚΟΡΚΥΡΑΙΩΝ ΦΙΛΩΤΑΝ à l'accusatif : *Philotas des Corcyréens*. Quoiqu'il y ait plusieurs années, comme on vient de le dire, que cette Médaille a été gravée & publiée, aucun Antiquaire néanmoins n'en a encore fait mention, non pas même M. Vaillant qui ne l'avoit apparemment vûe dans aucun Cabinet d'Italie ni ailleurs, puisqu'elle ne se trouve point parmi celles de Marc-Antoine, dans son Recueil des Médailles Impériales frappées par les Villes Grecques. D'où l'on pourroit conclurre, qu'en un sens, cette Histoire de Corfou est presque aussi rare, du moins en France, que la Médaille même en question.

M. Mayer, que nous avons vû à Paris, & qui avoit joint la curiosité & la connoissance des Médailles antiques à celle des Livres les meilleurs & les plus rares, avoit rapporté d'Italie cette histoire de Corfou, & après sa mort, M. Foucault en fit l'acquisition. Dès que M. Galland y eut aperçû la gravûre de la Médaille de Marc-Antoine & d'Octavie, il fut frappé de la parfaite ressemblance qu'il trouvoit entre cette Médaille & une autre du Cabinet de

M.

M. Foucault , qu'il avoit rangée dans la suite des Médailles des Villes Grecques non Impériales , sous le titre de ΚΟΡΚΥΡΑΙΩΝ , avec plusieurs autres de la même Isle. Il ne l'avoit placé en ce rang-là , que parce qu'il n'avoit remarqué aucuns caractères autour des têtes , & que par cette raison il avoit pris ces têtes pour celles de Jupiter & de Junon. A quoi la couronne de laurier l'avoit surtout déterminé , quoique la tête d'un Jupiter sans barbe n'eut pas laissé de lui faire quelque peine.

Après avoir confronté la Médaille de M. Foucault avec la gravûre , M. Galland ne douta plus que celle de l'Historien de Corfou & celle de M. Foucault ne fussent absolument la même Médaille. Et ce qui acheva de le confirmer dans cette opinion , ce fut qu'après avoir nettoiyé la Médaille & enlevé la rouille qui étoit derrière la tête de Marc-Antoine , il y apperçût les vestiges des Lettres M. ANT. Il ne lui en fallut pas davantage pour le convaincre , que ces deux têtes étoient celles de Marc-Antoine & d'Octavie. Le nom d'Octavie ne paroît point cependant sur la Médaille de M. Foucault , & il n'a jamais pû y paroître , par la raison que le métal ne s'étant pas trouvé juste sous le coin , le coin a porté à faux , tant pour le nom entier d'Octavie , que pour la moitié de celui de Marc-Antoine.

A la réserve de ce que l'on vient de remarquer , la Médaille de M. Foucault du côté

côté des têtes , est entièrement semblable à celle qui est gravée dans l'Histoire de Corfou. Quant au revers , on y remarque deux légères différences sur la Médaille de M. Foucault ; l'une dans le type , puisqu'outre le navire , on voit encore un trident posé horizontalement avec un dauphin ; l'autre dans la légende , qui porte $\Phi\Lambda\Omega\tau\alpha\varsigma$ au nominatif , & non pas $\Phi\Lambda\Omega\tau\alpha\Nu$. Mais il pourroit fort bien se faire , que le Graveur n'eut pas été exact à représenter fidèlement le revers. Le trident & le dauphin étoient peut-être couverts de rouille sur la Médaille qu'il a gravée. Auquel cas , il ne seroit pas fort surprenant qu'ils lui eussent échappé. Enfin , un ouvrier peut encore aisément transformer un Σ . en N . puisque cette dernière lettre couchée sur le côté , en forme à peu près la figure.

Après ces Observations préliminaires , M. Galland explique la Médaille. L'Historien de Corfou veut que les nopces de Marc-Antoine & d'Octavie aient été célébrées à Corcyre , & que ce soit à cette occasion que les Corcyréens firent frapper cette Médaille. Il se fonde sur le témoignage de l'abbégé de Dion par Xiphilin , duquel l'on ne scauroit néanmoins conclurre ce qu'il prétend. Il n'avoit même qu'à consulter là-dessus Plutarque , & ce sçavant Historien lui auroit appris en termes formels , dans la vie de Marc-Antoine , que ses nopces furent célébrées à Rome ; & que Marc-Antoine
s'é-

s'éloignant ensuite de l'Italie , emmena avec lui Octavie en Grèce, où elle accoucha d'une fille.

Quoique Plutarque ne dise pas qu'Antoine passa à Corfou , il paroît néanmoins qu'on ne peut douter que dans ce trajet d'Italie en Grèce , Marc-Antoine n'ait abordé à Corcyre , selon la coutume de ce temps-là ; qu'il n'y ait fait quelque séjour , & que lui & Octavie n'y aient été reçus par les Corcyréens avec tous les honneurs qui leur étoient dûs. Et il y a tout lieu de croire , que ce fut alors que les Corcyréens firent graver les têtes de Marc-Antoine & d'Octavie sur leurs monnoyes , pour servir de monument à la postérité de l'honneur qu'ils avoient eu de les recevoir dans leur Port & dans leur Isle.

Il s'agit maintenant d'examiner par quelle raison les Corcyréens donnent une couronne de laurier à Marc-Antoine , & il est assez difficile d'en deviner le motif. Peut-être fut-ce en considération de la victoire qu'il avoit remportée sur Brutus & sur Cassius , conjointement avec Auguste : à moins que l'on ne veuille dire que par une flatterie assez ordinaire aux Grecs, ils n'aient voulu le comparer à Jupiter , & Octavie sa femme à Junon.

Le navire, le trident & le dauphin représentent sur le revers, ne peuvent signifier que deux choses , ou la puissance de Marc-Antoine sur mer , telle qu'elle étoit alors , ou celle des Corcyréens qui avoit toujours été
très-

très-considérable depuis plusieurs siècles. Mais il est bien p'us naturel de croire que ces symboles regardent plutôt les Corcyréens que Marc-Antoine : le nom de ΦΙΛΩΤΑΣ leur Magistrat, qui, joint au mot ΚΟΡΚΥΡΑΙΩΝ forme la légende, paroît décider absolument la question.

Il reste encore un autre point à examiner, par rapport à cette Médaille. Sont-ce les Corcyréens qui l'ont fait frapper de leur propre mouvement, pour honorer Marc-Antoine & Octavie, ou bien est-ce Marc-Antoine qui a interposé son autorité pour les y obliger ? Il paroît très-probable que ce sont les Corcyréens, qui d'eux-mêmes ont fait frapper cette Médaille à l'arrivée de Marc-Antoine & d'Octavie dans leur Isle, pour leur marquer combien ils étoient sensibles à l'honneur qu'ils leur faisoient, & pour donner en même temps à Auguste un nouveau témoignage de leur attachement & de leur dévouement pour lui en la personne d'Octavie sa sœur & de Marc-Antoine son beau-frère. Au contraire, il n'y a pas la moindre apparence, non-seulement que Marc-Antoine ait pensé à exiger d'eux cet honneur, mais même qu'il y ait eu aucun part. Ce qui le fait présumer avec beaucoup de fondement, c'est qu'on ne trouve point de Médailles frappées en son nom dans les villes de Patras, de Sicyone, de Corinthe, d'Athènes, & d'Ephèse, ni dans les autres par où il a passé. On ne voit point non plus que les villes, tant d'Europe que d'Asie,

qui

qui étoient tombées dans son partage , lui en ayent fait frapper ; si on excepte la seule ville de Thessalonique qui lui en frappa une , rapportée par M. Vaillant. Car on ne parle point d'une Médaille de Tripoli de Phénicie qui est dans le Cabinet de M. Foucault , & qui d'un côté représente la tête de Marc-Antoine , & celle de Cléopatre de l'autre. En effet , cette Médaille n'a été frappée par les Tripolitains , qu'en l'honneur de Cléopatre qui étoit devenuë leur Souveraine , par le don que Marc-Antoine lui avoit fait de la Phénicie. C'est-ce qu'il est aisé de prouver par les lettres numérales 23. qui se trouvent du côté de la tête de Cléopatre , & qui désignent que cet événement arriva dans la vingt-troisième année du regne de cette Princeesse. Si donc Marc-Antoine avoit été si jaloux de se voir représenté sur les monnoyes , se seroit-il borné à la seule ville de Corcyre , & n'auroit-il pas exigé le même tribut d'honneur de toutes les autres Villes dont on vient de parler ? C'est la reflexion naturelle qui se présente d'abord à l'esprit. D'ailleurs , il ne paroît pas que Marc-Antoine se soit mis fort en peine de faire frapper de Médailles avec sa tête & celles de Fulvie & d'Octavie ; au lieu que depuis qu'il eut épousé Cléopatre , on ne voit plus autre chose que la tête de cette Princeesse & la sienne , sur une infinité de Médailles Grecques & Latines.



EXPLICATION

D'une Médaille Grecque de

NERON,

frappée à Nicée dans la Bithynie.



CETTE Médaille que M. Galland entreprit d'expliquer en 1712 n'est pas moins précieuse par sa parfaite conservation & par la correction du dessin, que par sa gran-

grande rareté , & elle porte avec elle tous les avantages que les curieux peuvent désirer pour la perfection d'une Médaille antique. Elle est d'un parfaitement beau cuivre jaune , & de la première grandeur ; c'est-à-dire , de grand bronze , suivant le langage des Antiquaires. Elle représente d'un côté la tête de l'Empereur Néron avec cette légende : ΝΕΡΩΝ ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ. Au revers on voit une base quarrée, dont il ne paroît que la partie supérieure , sur laquelle on lit ce mot ΝΕΙΚΑΙΕΩΝ. Cette base paroît soutenir un autel rond , sur la face duquel on lit ΝΕΡΩΝΟΣ ; mais en caractères si menus , que M. Vaillant & M. Patin ne les avoient point apperçûs , & les avoient pris pour un feston. L'autel est surmonté d'un globe terrestre avec des bandelettes attachées au Thyrsé de Bacchus , & non pas à une tige de pavot , comme l'a crû M. Vaillant. Au milieu du champ de la Médaille , au-dessus de l'autel , l'on apperçoit une corne d'abondance avec une couronne au-dessus. Au côté droit de l'autel est le signe du Capricorne avec le globe terrestre. Enfin tout le tour de la Médaille est environné de cette légende : ΕΠΙ ΑΤΤΙΟΥ ΛΑΚΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. C'est-à-dire, *sous le Proconsul Attius Laco.*

De cette Description , M. Galland passe à l'explication de la Médaille. Il prétend que la base quarrée qui semble servir de pied à l'autel , n'a été placée sur la Médaille que pour

pour contenir l'Inscription NEIKAIEON : c'est à dire , pour marquer qui étoient ceux qui l'avoient fait frapper , & nullement pour soutenir l'autel , quoiqu'il paroisse posé dessus. En effet , les anciens autels , soit qu'ils fussent à l'entrée des temples , ou dans quelque autre endroit , n'avoient pour base que le terrain sur lequel ils étoient placez , & ils étoient même peu élevez , afin que les prêtres pussent commodément y mettre le bois , l'y allumer , y placer la victime , & y observer toutes les autres cérémonies usitées dans les Sacrifices. Que les autels , après tout , n'aient été que de cette hauteur , c'est une vérité , dont & les bas-reliefs & les Médailles antiques font foi. Cela posé pour principe , M. Galland ne regarde cette base que comme une pièce détachée de l'autel , & qui ne se trouve ici placée que pour désigner que les habitants de la ville de Nicée en Bithynie avoient élevé & consacré cet autel en l'honneur de Néron. Ce que prouve l'Inscription NEPΩNOΣ , où l'on sous-entend BΩMOΣ ; c'est-à-dire , *Autel de Néron* , ou *Autel consacré à Néron*. A l'égard du Thyrsé qu'on voit sur l'autel , & qui est un des symboles ordinaires de Bacchus , c'est un effet de la flatterie des Grecs ; & il ne nous apprend autre chose , sinon que les Nicéens révéroient l'Empereur Néron sous la figure & sous le titre de Bacchus , qu'ils reconnoissoient pour le Fondateur & le Dieu tutélaire de leur Ville : comme il seroit aisé de le prouver par

trois

trois Médailles d'Antonin Pie , par le témoignage de Memnon ancien Historien cité par Photius , & par celui de Dion Chrysostome dans la harangne qu'il adressa aux Nicéens. *Extrait* 44. *Orat.* 43.

Le globe terrestre , placé au-dessus de l'autel , est un symbole des voyages que Bacchus avoit entrepris pour parcourir le monde , & en même temps de ceux que Néron avoit faits , ou avoit intention de faire. La corne d'abondance marque le bonheur dont jouissoient les Nicéens sous l'empire de Néron , ou la fertilité des campagnes qui environnoient cette Ville. Il est difficile , au reste , de déterminer quelle sorte de couronne est au-dessus de la corne d'abondance : son poli ne permettant pas de discerner , si elle est de lierre ou de laurier. Si on la suppose de lierre , elle convient également , & à Bacchus & à Néron honoré sous la figure de ce Dieu par les Nicéens , comme leur second Fondateur. Quant au signe du Capricorne , joint au globe terrestre , personne n'ignore que c'est le symbole de la naissance d'Auguste , par lequel les Nicéens ont prétendu relever la Noblesse de Néron , qui descendoit de ce grand Empereur par Agrippine sa mere.

Enfin , la légende qui accompagne tous ces symboles , nous apprend que les Nicéens frappèrent cette Médaille en l'honneur de Néron sous le Proconsulat d'Attius Laco , ou plutôt Attius Laco par un seul T. Ma-

Enéid.
L. 5.

Hist. l. 1.
In Gal-
ba.

Magistrat qui étoit alors Gouverneur de Bithynie. Selon Virgile , cette famille Atia tiroit son origine du jeune Troyen Atis , de même âge qu'Ascagne , avec lequel il commandoit une des trois quadrilles de la jeunesse Troyenne qui fit partie des jeux , dont Enée honora les funérailles de son père Anchise. La Médaille ne nous instruit point du Prénom d'Atius Laco qui pouvoit être petit-fils ou arrière petit-fils de M. Atius Balbus , grand-père maternel d'Auguste ; ou du moins descendant de quelque autre branche de la même famille , à laquelle le surnom de Laco étoit particulier. Il ne sera pas néanmoins hors de propos d'observer ici en passant , que ce surnom n'a pas été tellement attaché à la famille Atia , qu'il n'ait été aussi porté par quelques autres. En effet , Tacite & Plutarque font mention d'un Cornelius Laco Préfet du Prétoire sous Galba. Voilà donc un personnage de la famille Cornélia , qui prend le même surnom.



O B.



OBSERVATIONS

*Sur l'usage de quelques moules antiques
de monnoyes Romaines , découverts
à Lyon.*

Ceux qui sçavent que le penchant de la montagne de Fourvières qui regarde la Saône , étoit autrefois la plus belle partie de l'ancienne ville de Lyon , ne sont pas surpris qu'on y fasse tous les jours de nouvelles découvertes. Celle des moules de Médailles qu'on y a trouvez depuis quelque temps , mérite particulièrement l'attention des Antiquaires , puisqu'elle peut conduire à la connoissance de la fabrique des anciennes monnoyes. M. Mahudel , qui s'étoit trouvé à Lyon dans le temps de cette découverte , & qui en a encore une partie en sa possession , fit quelques reflexions sur ce sujet qu'il communiqua à l'Académie en 1716.

La matière de ces moules est une argille blanchâtre cuite , leur forme est plate , terminée par une circonférence ronde d'un pouce de diametre , leur épaisseur est de deux lignes par les bords , & est diminuée dans cet espace de l'un ou des deux côtez

Tom. II.

O

du

du moule qui a été cavé par l'enfoncement de la pièce de monnoye dont le type y est resté imprimé. On dit de l'un ou des deux côtez du moule, parce que la plupart ont d'un côté l'impression d'une tête, & de l'autre celle d'un revers, & que quelques-uns ne sont imprimez que d'un côté seulement.

Chacun de ces moules a un endroit de son bord ouvert par une entaille ou *crenelure*, qui aboutit au vuide formé par le corps de la pièce imprimée; & comme la forme plate & l'égalité de la circonférence de tous ces moules les rendent propres à être joints ensemble, dans un arrangement relatif des types & des têtes, à ceux des revers dont ils ont conservé l'impression, & dans une disposition où toutes ces entailles se rencontrent; on s'apperoit d'abord que le fillon continué par la jonction de ces *crenelures* servoit de jet au groupe ou rouleau formé de l'assemblage de ces moules pour la fusion de la matière destinée aux monnoyes.

Ce groupe, qui pouvoit être plus ou moins long selon le nombre des moules à double type dont on le composoit, se terminoit à chaque extrémité par un moule imprimé d'un côté seulement; & il est facile de juger par le reste de terre étrangère encore attachée aux bords de quelques-uns de ces moules, que la terre leur servoit de lut pour les tenir unis, & pour fermer toutes les ouvertures par lesquelles le métal au-
roit

roit pû s'échapper ; ce lut étoit aisé à séparer de ces moules sans les endommager, lorsqu'après la fusion, la matiere étoit refroidie.

L'impression des types des têtes de Septime Sévère, de Julia Pia. & d'Antonin leur fils su nommé Caracalla, qui s'est conservée sur ces moules, rend certaine l'époque du temps de leur fabrique, qui est celui de l'Empire de ces Princes, dont les monnoyes *Eutrope* devoient être très-abondantes à Lyon, puis *Aurel.* que le premier y avoit séjourné assez de *Vict.* temps après la victoire qu'il y remporta sur *C. 20.* Albin, & que cette ville étoit le lieu de la naissance du second.

Un lingot de billon, dont la rouille verdâtre marquoit la quantité de cuivre qui dominoit sur la portion d'argent qui y eneroit, trouvé en même temps & au même lieu que ces moules, ne laisse aucun lieu de douter qu'ils n'ayent servi à jetter en sable des monnoyes d'argent plutôt que d'or.

Il paroît par cette description, & par l'usage que les anciens faisoient de ces moules, que leur manière de jetter en fonte étoit assez semblable à la nôtre, & que ce qu'ils avoient de particulier, étoit la qualité du sable dont ils se servoient, qui étoit si bon & si bien préparé, qu'après 1400. ans, leurs moules sont encore en état de recevoir plusieurs fusions.

La bonté de ces moules, & le grand nombre qu'on en avoit déjà trouvé du

temps de Savot dans la ville de Lyon , qui étoit une des plus considérables préfectures de monnoyes de l'Empire , ont fait croire à quelques Antiquaires que les Romains jettoient quelquefois en moule leurs monnoyes d'argent. M. Mahudel , persuadé qu'on les frappoit avec le marteau ou avec une machine équivalente , rapporte pour prouver ce sentiment , les principales preuves dont d'autres s'étoient déjà servis avant lui , mais il y en ajoute de nouvelles.

L. 1.
digg. de
contrah.
Empt.

La première & la plus ordinaire de ces preuves se tire de la signification des termes de *Cudere*, *ferire*, *percutere*, & *signare*, désignant tous l'action de frapper ; termes communément employez dans les Loix monétaires, chez les Historiens, les Grammairiens & les Poètes anciens , & sur les monnoyes même du premier & du quatrième siècle de l'Empire, tant dans les contremarques & les légendes des unes , que dans les Exergues des autres.

La seconde se tire de la netteté de l'empreinte sur le métal , laquelle ne peut jamais sortir si vive du moule que de dessous le coin.

La troisième , du défaut de revers qui s'observe dans ce grand nombre de pièces antiques qu'on appelle *Incusæ* ; défaut qui ne peut arriver avec l'usage des moules , & qui suppose nécessairement le coup , ou du marteau ou d'une machine équivalente.

La

La quatrième , de l'empreinte double d'une même légende , qui se voit souvent dans un même côté de quelques monnoyes Grecques & Romaines , ce qui n'a pû être qu'un effet , ou de la vacillation de la pièce sous le coin , ou de la répétition du coup de marteau.

La cinquième , de l'inégalité de la circonférence de la plûpart de ces monnoyes , dont les bords sont bicornus , & de l'inégalité d'étendue du volume de plusieurs pièces de même poids , de même type , de même temps , & de même fabrique : inégalité qui n'a d'autre cause que le plus ou le moins de force & de véhémence de celui qui a appliqué le coup ; ce qui auroit été impossible , si la pièce avoit eu pour bornes le tour du moule.

Malgré la force de ces preuves , la difficulté de comprendre comment sans balancier & avec le marteau seul , on auroit pû sur un métal aussi dur que le cuivre , imprimer des têtes d'un relief aussi gros que le sont celles de la première forme & les médaillons , a donné occasion à Fréher & à Savor d'avancer que pour en faciliter l'impression , on jettoit les matières dans des moules , où elles prenoient seulement l'épaisseur & le contour du relief , & qu'après cette ébauche , on faisoit recuire au feu ces pièces , & qu'on les ajustoit toutes rouges sur les matrices ou quarez , entre lesquels par la violente impression du marteau,

teau , elles recevoient leur dernière perfection.

Ce qui a induit les Antiquaires à recevoir cette opinion , est l'usage du creuset figuré dans le revers d'un denier d'argent de la famille *CARISIA* , au côté opposé duquel est la tête de la Déesse de la monnoye , & c'est encore l'explication qu'ils donnent au mot *Flando* , qui dans les qualitez des Triumvirs monétaires , précède celui de *Ferundo* , & se trouve employé dans quelques Loix anciennes de même que celui de *Conflare*.

M. Mahudel contredit par trois raisons cet usage prétendu.

La première est que le creuset , dont la figure se voit sur le denier consulaire dont on vient de parler , servoit à la vérité dans les monnoyes , comme il y sert aujourd'hui pour la fonte des métaux ; mais seulement pour les jeter en lingots , qui étant bien battus & étendus en lames , se divisoient en parcelles arondies appelées *Flaons* , & dès-là propres à être placées entre deux quarez pour y recevoir l'impression.

Quel auroit été , sans cela , l'usage de ces grands *Cisloires* marquez sur ce denier avec les autres instruments de monnoyes ? Si ce n'est pour couper ces *Flaons* de la grandeur destinée aux pièces qu'on vouloit fabriquer. Et cet usage confirmé par ce vers de Juvenal qui définit la monnoye

soye un métal coupé en petites pièces, sur lesquelles sont imprimées des têtes & des titres, n'exclut-il pas le jet en sable qu'on suppose ?

Conoisam argentum in titulos, faciesque minutas. Sat. 14.

- Sa seconde raison est, que dans la variété des offices attachez aux Hôtels de Morinoye des anciens, offices spécifiés dans diverses Inscriptions, on trouve les noms de *Signatores*, *Suppostores*, *Malleatores monetæ* *Grut. p. 1065. script. 5. 2. Edit.* *Cæsaris*, qui tous ont rapport à la fabrication par le marteau, & aucuns à celle par le jet en sable.

La troisième est, que les éclats qui se voyent si fréquemment dans tant de pièces de tous métaux & de toutes grandeurs, qui sont étoilées, ne sont point l'effet du moulage, mais de la violence du marteau qui fait plutôt fendre & entr'ouvrir une pièce déjà battuë pour prendre la forme de flacon, qu'une pièce fonduë, puisque l'expérience apprend que l'effet d'un tel coup (au moins dans l'argent) est de rapprocher les parties du métal rarefié par la fusion.

Mais la difficulté de l'exécution de cette mécanique, supposée même par Fréher & par Savot, devient encore une nouvelle preuve contre ce système : car enfin, comment pourra-t-on comprendre que l'officier qu'on appelloit *Suppostor*, qui est le même

que nous appellons le Monnoyeur , dont la fonction auroit été de mettre les pièces ébauchées entre les quarez , eut été assez adroit pour les disposer de manière que chaque partie du relief moulé entrât exactement dans le creux qui lui répondoit , & où elle devoit se perfectionner ; & quand cet officier auroit eu cette adresse , comment le temps qu'il auroit fallu pour cet arrangement , auroit-il pû suffire pour la quantité prodigieuse de monnoyes de grand volume qu'on devoit frapper , puis qu'on en trouve encore même en assez grand nombre des Empereurs qui ont le moins regné ?

Enfin , comment dans ce système répondra-t-on à la preuve d'impossibilité qui se tire de la quantité des monnoyes Grecques & Romaines *fourrées* qui subsistent encore ? Comment les deux métaux dont elles sont composées , n'ayant point été liez , (puisque le plus précieux couvre celui qui l'est le moins ,) auroient-ils pû avoir été jettez en sable avant que d'avoir été présentez sous le coin ; quelque considérable que soit le relief de ces pieces , surtout dans les Médaillons Grecs d'argent , parmi lesquels il s'en trouve de fourrez ?

On dira qu'en fait de monnoyes antiques , la fourrure est une marque de fausseté du temps même des usages ; mais c'est de cette fourrure dont M. Mahudel tire la conséquence , que si les faux monnoyeurs anciens avoient l'art de frapper en cachette ces
ces

ces sur un métal encore plus dur que le cuivre , (puisque parmi les fourrées il s'en trouve de fer ;) & que si ils leur donnoient tant de relief & de vivacité , sans avoir pû les jetter auparavant en moule , à plus forte raison en auroit-on usé de même avec encore plus de facilité dans les Hôtels de Monnoye , où il étoit de l'intérêt du Prince de se servir du moyen , par lequel on auroit pû en fabriquer davantage , & en moins de temps.

La vraie manière de fabriquer les monnoyes chez les anciens , étant donc rendue sensible dans l'usage de ces sortes de moules , que doit on juger de ceux-ci , sinon qu'ils ont servi d'instruments à des faux monnoyeurs , du genre de ceux qui joignoient à la contrefaçon par le jet en sable , la corruption du titre , en augmentant considérablement l'alliage du cuivre avec l'argent : ce qui paroît par la qualité du lingot qui a fait partie de la découverte , & qui se rapporte à ce caractère de fausse monnoye que le Code Théodosien désigne en ces termes : *Si quis nummum falsâ fusione formaverit , universas ejus facultates fisco addici præcipimus , ut in monetis tantum nostris cudendæ pecuniæ studium frequentetur.*

Leg. 3.
tit. 21.

De-là vient cette différence notable de titre qu'on observe assez souvent dans beaucoup de pièces d'argent de même revers & de même époque , sous un même Empereur. Cette manière de falsifier la

O 5

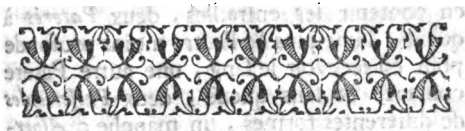
mon-

monnoye avoit prévalu sur la fourrure dès le temps de Pline, qui remarque „ qu'elle se „ pratiquoit avec tant d'adresse, „ qu'il étoit „ alors si difficile de distinguer une pièce fa- „ briquée en monnoye, d'une jettée en sable „ par un habile faussaire, que cette connois- „ sance étoit devenuë un art particulier, & „ qu'il y avoit de ces pièces si bien imitées, „ que les curieux en donnoient souvent beau- „ coup de vrayes pour en acquérir une faus- „ se.

La décadence de la gravûre, qui sous Sep- time Sévère étoit déjà considérable, & l'altération qu'il avoit introduite dans le titre des monnoyes, favorisoient de plus en plus les billoneurs & les faussaires, en rendant leur tromperie plus facile; en sorte que la quantité de ces moules qu'on a découverts à Lyon en différents temps, fait assez juger qu'il devoit y avoir un grand nombre de ces faussaires. Ce nombre devint depuis si prodigieux dans les villes mêmes où il y avoit des Préfectures de monnoye, & parmi les Officiers & les ouvriers qui y étoient employez, qu'il fut capable de former à Rome sous l'Empereur Aurelien une petite armée, qui dans la crainte du châtimement dont il les menaçoit se révolta contre lui, & lui tua dans une choc 7000. hommes de troupes réglées. D'où l'on peut juger combien ce gain illicite, a séduit les hommes dans tous les temps.

*Aurel.
Victor.
in Au-
reliano.*

CON-



CONJECTURES

Sur l'usage d'un Instrument antique d'airain , trouvé près de Langres.

LE temps qui conduit insensiblement à l'oubli de toutes choses, semble renouveler la mémoire de celles dont l'origine est la plus reculée ; surtout lorsque leur histoire ou leur figure ont été exprimées sur le bronze ou sur le marbre. Tant que l'on n'a vu dans les cabinets des curieux que deux ou trois types de l'instrument qui est représenté ici, on a eu peine à déterminer l'usage auquel il a servi ; mais depuis qu'il s'en est trouvé sept ou huit tout semblables, dans la découverte faite il y a quelques années près de Langres, de toutes sortes de vases & d'instruments d'une antiquité incontestable, connu pour avoir appartenu aux sacrifices des Romains, c'est d'abord un puissant préjugé pour donner un usage du même genre à celui-ci.

Les autres instruments qui l'accompagnoient dans la terre où ils étoient enfouis, étoient un couteau appelé *Secefpita*, servant à égorger les victimes, un chaudron pour

en contenir les entrailles , deux *Pateres* à queue , l'une plus & l'autre moins profonde pour en recevoir le sang , une autre *Patere* couverte & sans queue , deux *Præfericules* de différentes formes , un manche d'*Aspersoir* pour jeter l'eau lustrale , une boîte couverte propre à tenir l'encens , trois petites cuillères d'argent pour le prendre , un morceau même assez considérable de *Succin* jaune , substance qui entroit autrefois , comme à présent , dans les parfums ; & deux de ces coins dont l'usage a déjà fait la manière des recherches de plusieurs antiquaires.

1714. M. Mahudel , qui a acquis tous ces instruments de celui-là même qui en avoit fait la découverte , non content du préjugé auquel la circonstance de leur assemblage donne lieu , pour prouver que celui dont il s'agit a été employé aux sacrifices , a tâché par l'examen qu'il en a fait , de découvrir à quelle partie du sacrifice il pouvoit convenir.

Comme le sacrifice étoit un des actes les plus essentiels de la religion des Grecs & des Romains , tout y étoit mystérieux , & la figure des choses qui y servoient leur étoit tellement consacrée , qu'elle étoit invariable dans tous les pays de la domination de ces peuples où l'on sacrifioit. Cette uniformité se gardoit dans la fabrication des divers instruments dont on avoit besoin pour faire sur les victimes toutes les opérations marquées par le rite ; & il ne faut qu'entrer dans

dans le détail de ces opérations , pour juger de celle à laquelle cette espèce de couteau servoit.

La première chose qu'on faisoit dans les sacrifices de taureaux , étoit de renverser la victime d'un coup qu'on lui donnoit sur les ligaments du col ; ce qui s'exécutoit avec la hache appelée *Acieris* ou *Securis*. La seconde opération , qui étoit celle d'égorger l'animal & de lui tirer le sang par la jugulaire , se faisoit avec le *Secespita* , dont la figure suivant la description de Festus , approchoit de celle d'un poignard. La troisième enfin , qui étoit d'écorcher la victime , demandoit une espèce de couteau qui a été peu connu jusqu'à présent.

Pour ce qui est de la dissection de la victime , on la faisoit avec des espèces de couperets connus sous les noms de *Dolabra* & de *Scena* , tels qu'on les voit sur les Médailles des Empereurs , qui étant Césars , ont eu la dignité de Pontifes.

Les Poètes & les Historiens , qui ont eu occasion de décrire des sacrifices , ont compris dans le détail de leurs circonstances l'action d'écorcher la victime comme une des plus religieuses de la cérémonie. Dans l'Hécatombe qu'Homère fait offrir par les Grecs à Apollon pour le prier de faire cesser la peste qui ravageoit leur armée , ce Poète en fait une mention expresse , après ces prières , *Iliad.*
 . . . ils consacrent les victimes par l'orge sa- L. 1.
 cré , ils leur tournent la tête vers le ciel , ils

les égorgent & les dépouillent, &c. Mais rien ne prouve mieux le soin qu'on avoit d'écorcher les victimes, que les usages sa-
 crez qu'avoient dans leur religion & dans celle de Romains, les peaux arrachées des animaux immolez; car premièrement, elles servoient d'ornement aux statues de leurs Dieux; celle de Junon conservatrice paroissoit dans leurs temples la tête couverte d'une peau de chevre en manière de voile, & nous la voyons encore avec cette coëffure dans leurs monnoyes. Seconde-
 ment, on faisoit des offrandes de ces peaux qu'on attachoit aux murailles, & qu'on pendoit aux voutes des temples comme des monuments de dévotion. Ce fut de la peau d'un bœuf immolé à l'occasion de
 l'alliance des Romains avec les Gabiens, que fut couvert ce bouclier conservé à Rome dans le temple de la foi, sur lequel s'écrivirent les conditions du traité. Le Berger Daphnis, dans les Pastorales de Longus, marque sa reconnoissance au Dieu Pan, dont il avoit éprouvé la protection par le soin qu'il prend d'attacher au Pin le plus proche, la peau d'une chevre & celle d'un bouc qu'il venoit de lui im-
 moler.

Dion.

Hali-

carn.

4.

Val.

Max.

L.2. c.2.

9.

Troisièmement, les Prêtres de ce Dieu, durant les Lupercales, (fêtes qui se célébroient à son honneur,) devoient être ceints des peaux de brebis immolées, pour être autorisez, en courant dans les rues, à insulter les passants; ce qui fai-
 soit

asseoir leurs fiancées sur des chaises couvertes de peaux de brebis immolées , pour les faire ressouvenir de la simplicité des habillements de leur sexe dans le premier âge , & de l'obligation où elles étoient de s'occuper aux ouvrages de laine.

Il n'y a pas jusqu'aux Scythes qui n'eussent de la vénération pour ces dépouilles d'animaux sacrifiés , puisque c'étoit sur elles qu'ils avoient coutume de faire leurs serments.

Il seroit difficile de croire que les peaux des victimes ayant servi à tant d'usages , on n'eût point d'instrument particulier pour les séparer du corps des animaux qu'on avoit immolés : la forme du tranchant de celui-ci , arrondi en quart de cercle , approchant de celle des couteaux à écorcher , dont se servent aujourd'hui ceux qui font ce métier , indique assez que c'étoit-là sa destination , pour laquelle il ne faut pas de pointe , parce qu'elle pourroit percer les peaux.

Les Anatomistes dans leurs dissections , lorsqu'ils n'ont dessein que de séparer des membranes ou des vaisseaux sans les endommager , usent d'une sorte de scapel dont la lame est aussi arrondie ; & comme ce ne sont que les doigts dont l'adresse doit diriger l'opération , les côtes de son manche , sur lesquels ils appuyent , sont plats comme ceux de l'instrument dont il s'agit. Le trou qui est à l'extrémité de sa queue,

INSTRUM
ains.

queuë, servoit à y passer un cordon, afin que le vicimaire pût le porter plus aisément à la ceinture.

Ce couteau, sur cette désignation, par Pollux roît être le *κρηδισπών* des Grecs, ce que les l. VII. Latins exprimoient par les mots de *Culter excoriatorius* : il est d'airain, comme l'étoient presque tous les autres instruments de leurs sacrifices ; soit que ce métal leur fût particulièrement consacré, soit qu'il fût alors moins rare que le fer : ce qui est très-probable par la quantité qu'on découvre tous les jours d'anneaux, d'armilles, de clefs, d'agraffes, de cloux, de coins, &c même d'instruments tranchants, comme des épées, des poignards, &c de toutes sortes de couteaux qui sont presque tous de cuivre.

A l'égard du nombre d'instruments semblables trouvez au même endroit, il n'est pas surprenant qu'il soit plus grand que celui des couteaux à égorger, puisqu'avec un seul de ces derniers, un vicimaire auroit pû dans l'espace d'un quart d'heure, donner de l'occupation à six personnes qui se seroient servies en même temps des premiers ; surtout dans de grands sacrifices où l'on immoloit plusieurs animaux.

On ne pourra pas objecter que ces actes de la religion Romaine ne se pratiquassent dans tout le pais de Langres où s'est faite la découverte de ces instruments, puisque les peuples qui l'habitoient, ayant long-temps avant César, été les alliez des Romains, & *Plin. l. depuis sujets à leurs loix, ils adoroient les 4. 6. 17. mêmes*

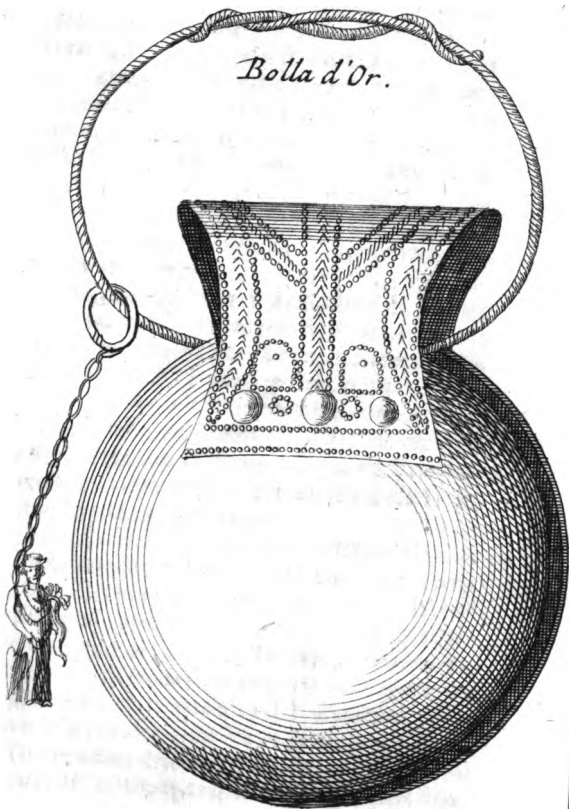
mêmes Dieux, & leur rendoient le même culte que les Romains. Rien n'est plus aisé à justifier que cette conformité, par les vestiges de temples, par le nombre d'idoles, d'autels & de consécérations à diverses Divinités, exprimés par quantité d'Inscriptions antiques qui se voyent encore dans l'étendue de ce territoire.



DE LA BULLE

*Que les enfans Romains portoient
au col.*

ON découvrit il y a quelques années dans les ruines de la ville de Tibur, un beau mausolée où l'on trouva une urne, dans laquelle il y avoit une Bulle d'or. M. Ficoroni correspondant de l'Académie à Rome, ayant acheté cette urne, envoya quelque temps après à la Compagnie une dissertation écrite en Italien sur les marques d'honneur que les Romains avoient accordées à leurs enfans. Cet Antiquaire, après avoir fait une description exacte du mausolée de Tibur, parle de la magnificence de ces sortes d'ouvrages parmi les Romains, qui, quoi-
qu'ils



qu'ils fussent dans l'usage de brûler les corps, ne laissoient pas d'enfermer leurs cendres dans de superbes tombeaux. Il remarque ensuite que la Bulle d'or dont il s'agit, avoit été trouvée dans une urne d'albâtre oriental transparent, & qu'il y a beaucoup d'apparence que l'enfant qui l'avoit portée étoit mort avant sa seizième année, auquel cas, il prétend que c'étoit la coutume de renfermer la Bulle dans l'urne où étoient les cendres du jeune homme, au lieu de la consacrer aux Dieux domestiques; ce qui ne s'observoit, dit-il, qu'à l'égard de ceux qui étant sortis de l'enfance, n'étoient plus en âge de la porter.

Comme on trouva aussi dans la même urne un petit *Pantheon* d'or attaché à la Bulle par une chaîne de même métal, M. Ficoroni fait quelques reflexions sur ces sortes de statues qui portoient les symboles de plusieurs divinités, & il conclut avec beaucoup d'apparence que ce *Pantheon* étoit un Dieu domestique tutelaire de la famille du jeune Romain.

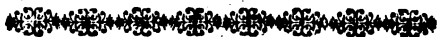
M. Baudelot, à qui la dissertation de M. En 1714. Ficoroni fut remise, la traduisit en François, & y ajouta des remarques. L'Antiquaire Romain avoit avancé que la Bulle d'or, publiée dans le *Museum Romanum* de M. de la Haufe, ne pouvoit être que celle d'un enfant de qualité; M. Baudelot convient avec lui que les enfants portoient à Rome cette marque d'honneur; que l'origine de cet usage venoit de Tarquin l'ancien,

cien , qui triomphant des Sabins , & voulant récompenser son fils , qui à l'âge de quatorze ans , avoit donné dans le combat des marques d'une grande valeur , lui décerna la robbe *Prétexle* avec une Bulle d'or , & accorda le même privilège aux Patriciens pour leurs enfants ; mais M. Baudelot ajoute que les enfants n'étoient pas les seuls qui portassent des Bulles. Ceux à qui les honneurs du triomphe étoient accordez en portoient aussi. Le témoignage de Macrobe est décisif ; *Nam sicut Prætecta*, dit-il, *Magistratum*, ita BULLA gestamen erat *Triumphantium*, *quam in Triumpho pra se gerebant*. Et la Bulle de ceux-ci , selon M. Baudelot , étoit d'un bien plus grand volume que celle des enfants. La grande vestale & les Dames Romaines portoient aussi des Bulles ; celle-là par distinction , les autres comme une parure.

Cela supposé , M. Baudelot croit que la Bulle d'or dont parle M. Ficoroni , pourroit bien être celle d'un Triomphateur ; la magnificence du sépulcre où elle a été trouvée , & la grosseur de cette Bulle , sont les principales raisons qui l'ont déterminé à être d'un sentiment opposé à celui de M. Ficoroni.

Le reste des Remarques de M. Baudelot roule sur la forme des Bulles des enfants , sur les différentes matières dont elles étoient faites : car il n'y avoit que les enfants de qualité qui en portassent d'or. Il examine ensuite à quel âge les enfants quit-

quittoient la Bulle & la Prétexte pour prendre la *Toge* ou robe virile ; mais comme ces choses sont assez connues, on ne s'y arrête pas,



SUR DEUX INSCRIPTIONS ANTIQUES

trouvées dans la forest de Belesme.

Ceux qui font des descriptions particulières des villes & des provinces, en négligent souvent les antiquitez ; soit qu'elles ne leur offrent rien de singulier, ou que leur érudition ne s'étende pas jusqu'à ces sortes de monuments, il passent quelquefois sous silence des choses qui méritent l'attention des sçavants. M. de Bry de la Clergerie, dans son histoire du Perche, ne fait aucune mention de deux inscriptions qu'on a trouvées dans la forest de Belesme une des quatre de cette province. Elles ont cependant fourni à M. Baudelot En 1717. des reflexions qui méritent d'avoir ici leur place.

La

La première de ces Inscriptions ne contient que ce seul mot *APHRODISIUM*. Et si celui qui l'a copiée ne s'est point trompé, on voit aisément que c'étoit l'Inscription de quelque temple ou de quelque chapelle du voisinage, consacré à l'honneur de Vénus nommée par les Grecs *Aphrodite* du mot *Ἀφρὸς σπῦμα*, parce qu'on croyoit que cette Déesse étoit sortie de l'écume de la mer, lors qu'elle parut la première fois à Cythère : C'est-à-dire, lors que les Phéniciens en firent le culte dans cette Ile.

La seconde Inscription est conçue en ces termes :

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCURIO
SACRUM.

M. Baudelot remarque d'abord, que quoiqu'il semble que quelques anciens aient partagé en quatre classes le nombre des Dieux que le Paganisme adoroit, leur système Théologique n'avoit cependant rien de fixe ni de certain ; qu'ainsi les divinités d'une classe se trouvoient souvent confonduës avec celles d'un autre rang : ce déplacement bizarre dépendant souvent ou de la dévotion des particuliers ou de quelque caprice dont on ne pénètre pas toujours le motif. Il est vrai, ajoute-t-il, que quelques

ques autres, comme Platon, ne reconnoissoient que trois ordres de Dieux, & y renfermoient tous ceux par qui ils s'imaginoient que le monde étoit gouverné. C'est de-là sans doute, que les Romains avoient formé leurs trois différentes classes, savoir des Dieux célestes, des Dieux terrestres & des Dieux infernaux. D'autres enfin n'ont admis que deux ordres de Dieux, les célestes & les infernaux, qui étoient distinguez dans les cérémonies de leur religion, non-seulement par les victimes différentes qu'on leur offroit, mais encore par les différentes heures marquées pour leurs sacrifices; ceux des Dieux célestes se faisant toujours au soleil levant, au lieu que ceux des Dieux infernaux ne s'offroient que le soir vers le coucher du soleil.

Après avoir expliqué dans un détail qui est assez connu, les différentes significations du terme *Inferi* & de ses synonymes, M. Baudelot descend à l'explication des premiers mots de l'Inscription *Diis inferis*, & fait voir de quelle manière, contre l'opinion commune, ils convenoient aux Dieux qui sont nommez dans la suite. Premièrement, Vénus a été mise par les anciens au rang des divinités infernales sous le nom de *Vener Epithymia* ou *Libitina*; & les anciens auteurs nous apprennent que dans les funérailles, on lui offroit les mêmes sacrifices & les mêmes victimes qu'à Pluton, à Proserpine & aux autres Dieux de l'enfer. En effet,

effet, il y avoit dans le Paganisme deux Vénus, l'une supérieure connue chez les Grecs sous le nom d'*Ὠφειρία* & chez les Romains sous celui de *Celestis*, comme en font foi les Poètes & quelques médailles Latines; & la seconde inférieure, *Venus infera*, ou *Libitina*.

2. Pour ce qui est de Mars, on avoué qu'il n'y a point de texte formel qui range ce Dieu dans la classe des Dieux infernaux; cependant la liberté qu'on avoit de renverser l'ordre établi, comme on vient de le dire, & l'inscription elle-même protivent assez qu'on le regardoit quelquefois comme une divinité de l'enfer; & à qui ce titre convenoit-il mieux qu'à un Dieu aussi meurtrier que Mars, & dont la principale occupation étoit de repeupler sans cesse de nouveaux habitants le Royaume de Pluton? -

3. Il n'y a pas tant de difficulté à l'égard de Mercure, puisque son emploi étoit de conduire les âmes en enfer, & d'en ramener celles qui devoient recevoir la lumière;

Ænëid.

l. 4. v.

242.

Odys.

10.

Ænëid.

l. 4.

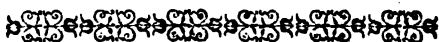
. . . *Hæc animas ille evocat Orco*

Pallentes, alias sub tristia Tartara mittit.

comme le dit Virgile mot à mot après Homère, qui ajoute qu'en ne pouvoit pas même mourir, si Mercure ne venoit rompre les liens qui attachoient l'âme au corps: fonction que le Poète Latin attribué à Iris. On avoit même accoutumé de représenter

ce

ce Dieu ayant un côté du visage blanc , & l'autre noir , pour marquer qu'il étoit tantôt sur la terre , tantôt dans les enfers , comme on l'apprend d'Apulée : *Ille superum , Met. inquit , commeator & inferum , nunc atrâ , nunc l. II. aureâ facie sublimis , attollens canis cervices arduas , læva caduceum gerens , dextra pal-mam virentem quatiens*. Aussi Electre , dans Eschyle , lui donne-t-elle le titre de messager des Dieux célestes & des Dieux infernaux , & Sophocle celui de *Χρόνος* 'Egμς , ou Mercure infernal. Enfin M. Baudelot , pour confirmer ce qu'il vient de dire de Mercure , cite un Poème d'Orphée adressé à Mercure infernal : Poème qui semble être fait exprès pour donner à son explication toute la certitude qu'on peut souhaiter dans ces sortes de matières.



REFLEXIONS

Sur un monument antique élevé sur le Pont de la Charente à l'entrée de la ville de Saintes.

CE monument , dont M. Mahudel donna l'explication sur un dessein fait avec toute l'exactitude possible , est au milieu du pont sur la Charente à l'entrée de la ville de

Tom. II.

P

Sain-

En 1715.

Saintes. C'est un pan de mur à deux faces semblables avec deux retours. Ce mur est épais de 20. pieds , large de 45. & haut d'environ 60. si l'on prend cette hauteur depuis la surface de la Charente , lorsqu'elle est dans son état ordinaire.

La moitié de cet édifice est un massif de grands quartiers de pierre de taille posés à sec les uns sur les autres. La partie élevée sur ce massif est percée de deux portes en plein ceintre , dont les arcades sont ornées d'archivoltes posées sur de petites impostes qui couronnent les pieds droits. Ces ornements , pour être dans les règles de l'architecture , devroient supposer une baze dans les pieds droits ; cependant il ne paroît point y en avoir dans ceux-ci , ce qui rend les arcades difformes par le défaut de la juste hauteur qu'elles devroient avoir. On peut dire néanmoins pour l'honneur de l'ouvrage & de l'antiquité , que comme le pont au milieu duquel sont ces arcades , a été sans doute repavé plusieurs fois depuis qu'il a été construit , la baze de ces pieds droits a peut-être été couverte & enterrée , lors qu'on a élevé le pavé.

Il semble que l'Architecte ait voulu donner à ces pieds droits quelques attributs de l'ordre Dorique ; puisqu'il les a canelés jusqu'à la moitié de leur hauteur , & qu'au dessus de ces canelures il les a traversés d'une bande de rinceaux , au milieu desquels on voit un massacre de têtes de bœufs,

tel

Charente



8.
rel

tel qu'on en mettoit ordinairement dans les métopes de la frise Dorique.

Au dessus des arcades est un grand entablement qui regne sur toutes les faces, & dont les quatre angles sont posez sur autant de petites colonnes canelées, & taillées dans la pierre qui fait l'encoignüre des retours. Ces colonnes sont saillantes des deux tiers de leur diamètre, & posées sur l'imposte des arcades.

Dans la frise du grand entablement, on lit cette Inscription en gros caractères Romains :

O. CÆSARI NEPOTI DIVI IVLII
PONTIFICI AVGVRL

Immédiatement au dessous de cette Inscription, on voit les fragments d'une seconde ligne ; & quoiqu'elle soit effacée, on peut encore juger que les caractères en étoient plus petits. Au dessous de la corniche est une espèce d'attique de trois assises de pierre, dont la première est soutenue d'un socle qui a autant de saillie que de hauteur. La seconde contient une Inscription en caractères semblables à ceux de la frise.

C. IVLIVS. C. IVLII OTVANEVNI.
F. RVFVS GEDOMONIS NEPOS E-
POTSOROVIDI PRON. SACERDOS.
ROMÆ ET AVGVSTO. AD ARAM
QUÆ EST AD CONFLVENTEM.
PRÆFECTUS. FABRUM. D.

Enfin , tout l'édifice est couronné par la corniche de l'attique qui forme la troisième assise.

Après cette description , M. Mahudel observe que l'architecture n'a rien à profiter de l'examen d'un ouvrage où il y a tant de défauts. En effet , les portes en sont écrasées , les archivoltas trop larges , les impostes trop petites , & les colonnes sans proportions. Ainsi rien n'oblige de croire qu'il soit du siècle où les arts avoient acquis leur dernière perfection. C'est donc sur la seule inscription qu'il croit pouvoir décider les questions qui lui ont été faites.

Ces questions se réduisent à quatre , savoir , à quel Empereur il faut attribuer la dédicace de ce monument , pour fixer par-là l'époque de sa construction ; à quel genre d'édifice on doit la rapporter ; qu'elle étoit la charge de celui qui le fit bâtir ; enfin , où est le confluent près duquel étoit l'autel marqué dans l'Inscription.

La seule preuve qui avoit fait croire jusqu'à présent que ce monument étoit dédié à Auguste , paroît bien frivole à M. Mahudel , puisqu'elle n'étoit fondée que sur les mots *DIVO AVGVSTO* qu'on suppose avoir été lus autrefois avant celui de *CÆSARI* , dans cet espace effacé qui est au commencement de la première ligne de l'Inscription , & qui est terminé par un *O*. qu'on y voit encore. Pour rapporter la
qua-

qualité de **NEPOTI DIVI IULII** au nom d'Auguste on jugeoit que cet Empereur étant petit-fils de Julie sœur de Jules César , on avoit pû transférer ce titre de la sœur au frère. Mais on ne trouve nulle part qu'Auguste ait pris ce titre ; ainsi Tibère à qui il convenoit , & à qui il a été donné dans plusieurs autres Inscriptions , comme on peut le voir dans Gruter & ailleurs , doit sans doute être l'Empereur à qui ce monument a été dédié. Et quand même on y liroit **DIVO AVGVSTO** au lieu de **TI. AVGVSTO CÆSARI**. Comme M. Mahudel croit qu'on doit lire l'Inscription , on ne prouveroit pas encore que ce monument ait été consacré à Auguste.

P. 235.
de la 1.
édit.

Ce n'est pas qu'il ne paroisse extraordinaire que Tibère prenne la qualité de petit-fils de Jules plutôt que celle de fils d'Auguste , comme il avoit accoutumé de la prendre dans ses monnoyes , par le respect qu'il a toujours marqué pour cet Empereur. Mais on peut supposer avec beaucoup de vrai-semblance , que cet ouvrage aura été fait dans le temps que Tibère étoit plongé dans les plaisirs de l'Isle de Caprée , où il avoit tellement négligé le soin de l'Empire , qu'il avoit défendu qu'on lui parlât d'aucune affaire sérieuse ; ainsi le défaut d'exactitude dans les titres de cet Empereur , doit être mis sur le compte de celui qui prenoit soin de l'édifice : qui a été plus soigneux d'y étaler sa généalogie.

P 3

que

que d'y faire connoître les qualitez du Prince à qui l'ouvrage devoit être consacré.

Pour ce qui est de l'édifice même, on ne doit avoir nul égard à la tradition du pais, où l'on croit que c'est un arc de triomphe. En effet, si on examine cet ouvrage par rapport aux règles d'architecture qu'on employoit dans la construction des arcs de triomphe, soit dans le siècle qui a précédé celui de Tibère, ou dans celui qui l'a suivi, on n'y trouvera aucun des caractères qui convenoient à cette sorte de monument : c'est-à-dire, ni bas reliefs de trophées d'armes, ni dépouilles de captifs, ni chevaux sur la frise, ni aucun mot dans l'inscription qui y ait le moindre rapport.

D'ailleurs, si on considère ce monument par rapport à l'Empereur à qui il a été dédié, quel sujet aura fait mériter à Tibère un triomphe dans les Gaules? Qu'elle est l'occasion qui l'aura amené à Saintes? Certainement on ne lit rien dans l'Histoire qui puisse fonder sur ce sujet la moindre conjecture. Au contraire, Suetone nous apprend que depuis le temps que cet Empereur prit la qualité d'Auguste, qu'on lui donne dans cette inscription, il ne sortit plus d'Italie. Ce monument ne peut donc être qu'un de ces arcs que les anciens mettoient ordinairement sur les ouvrages publics les plus considérables, comme les aqueducs, les ponts, les chaussées, &c. pour flatter par les inscriptions dont on les char-

chargeoit , la vanité des Empereurs & celle des Magistrats par les soins de qui ils étoient construits. Nous en avons un exemple dans l'arc représenté double comme celui-ci sur le revers d'une monnoye d'argent d'Auguste , qui a pour légende QVOD VIÆ MVNITÆ SVNT. Le pont sur le Tibre où ce monument est élevé , formoit le commencement de la voye flaminienne , qu'Auguste avoit fait réparer avec un soin particulier : ce chemin conduisoit à Rimini , où on avoit élevé un autre arc , dont Dion Cassius fait la description.

On peut ajouter qu'il n'y a guère de dédicace plus célèbre , que celle qui fut faite en l'honneur de Trajan , & dont on lit encore l'inscription sur la frise d'un arc semblable élevé sur le pont d'Alcantara. Une Médaille du même Prince représente un autre de ces arcs , qui fut bâti à l'entrée d'un pont qu'il fit jeter sur le Danube. Si ces exemples ne suffisoient pas , on pourroit encore en alléguer plusieurs autres , & on s'étonne que Bergier qui rapporte plusieurs de ces monuments ; leur ait donné le nom d'arcs de triomphe , au lieu de les regarder comme le couronnement des ouvrages publics dont on vient de parler , & que les inscriptions qui s'y lisent encore ne permettent pas de méconnoître.

Pour répondre à la troisième question , M. Mahudel remarque d'abord , que *Caius Julius Rufus* qui a fait construire ce monument , n'a pas voulu sans doute que la

posterité ignorât ni sa qualité ni ses charges. Les noms Gaulois d'*Otuanennus* son père & de *Gedomon* son ayeul, sont précédés, dans sa généalogie, des Prénoms de *C. Julius*, dont César avoit rendu l'usage familier dans la Gaule Aquitaine; & si on ne le voit pas aussi précéder le nom d'*Epitaphorovidus* bisayeul de Rufus, c'est parce qu'il vivoit avant l'arrivée de cet Empereur dans les Gaules. La charge de *Præfectus fabrum* dont Rufus prend le titre, n'est pas seulement relative au soin qu'il avoit pris de faire construire cet arc & le pont sur lequel il est élevé; elle étoit dans son origine un employ militaire attaché à chaque légion, & dont les fonctions étoient d'avoir la direction sur tous les ouvriers nécessaires dans un camp, dans une ville assiégée, dans une flotte, &c. Ceux qui en étoient revêtus étoient connus sous le nom de *Fabri*, & pour les mieux spécifier on y joignoit ceux de *Lignarii*, *Tignarii*, *Murarii*, *Ferrarii*, *Coriarii*, *Navales*, &c. Cette charge qui n'étoit d'abord connue que dans les légions, le fut ensuite dans les Colonies, où elle retenoit toujours son origine militaire, & étoit possédée pendant plusieurs années par la même personne; en quoi elle étoit différente de celle d'Edile, & de chef des corps de métiers d'une Province ou d'une ville, qui n'étoient que des Magistratures annuelles: ce qui paroît par plusieurs inscriptions, dans lesquelles on trouve cette charge, tantôt jointe à celle de Tribun de légion, & quel-

quelquefois distinguée de ces deux dernières Magistratures municipales : comme dans un monument découvert à Narbonne sur lequel on lit :

L. AVFIDIO. L. F. ÆM.
VINICIANO EPACATINO
PRÆF. FABR. TRIB. MIL.
ÆD. BIS. QVINQVE BIS FVNDIS.

Et dans cet autre qui se voit à Nole, & qui est rapportée par Gruter :

P.2092.

CÆSIO
CVRATORI OPER. PVBLI.
ÆDILI *Questori* II. VIR.
PRÆFECTO FABRVM.

Enfin , pour répondre à la quatrième question , il faut chercher l'endroit où étoit le confluent des deux rivières , près duquel étoit situé l'autel dédié à Rome & à Auguste , & dont Rufus se dit Prêtre dans l'inscription dont il s'agit. M. Mahudel prétend que c'est envain que les habitants de Saintes cherchent dans leur voisinage , & sur les bords de la Charente , les vestiges de cette marque de la religion de leurs ancêtres. Car quoiqu'Aurelius Victor assure qu'il n'y avoit point de ville un peu considérable dans les Gaules , qui n'eût reçu le culte d'Auguste déifié , & où il n'eût quelque temple ; il est certain néanmoins qu'il n'y en a pas eu dans les Gaules de plus fa-

P 5.

meux

meux par la solennité de sa consécration ; par l'institution des jeux publics , & par la fondation des prix d'éloquence qui s'y distribuoient tous les ans ; ni en même temps de plus connu dans les Historiens & dans les Géographes , que celui de Lyon , bâti sur le confluent de la Saône & du Rhône. L'heureuse situation de cette ville , qui par l'avantage que lui procuroient ces deux rivières , étoit devenue le dépôt du commerce des Nations étrangères du Levant & du Nord , & le lieu où s'assembloient tous les peuples de Gaules , fut au rapport de Strabon , ce qui détermina les Gaulois à préférer cet endroit à tout autre , pour y bâtir ce temple. Cet auteur ajoute même , qu'il se tint pour ce sujet à Lyon une espèce de Diète générale de toutes les Nations des Gaules , dont les noms & les partages au nombre de soixante , étoient gravez sur l'autel de ce temple , pour faire sçavoir à la postérité la part que chacune de ces Nations avoit eue à la construction de cet édifice.

Cette manière de contribuer à ce grand ouvrage étoit devenue le titre , en vertu duquel chacune de ces Nations avoit droit de nommer un des Prêtres qui composoit un Collège consacré au service de ce temple. Ces Prêtres y venoient tous les ans exercer leurs fonctions , surtout dans le temps où tous les peuples de la Gaule s'assembloient dans cette ville , ou pour assister à la célébration des jeux , ou pour les affaires du com-

commerce. Lorsque les cérémonies de cette fête étoient passées, ces Prêtres, dont la plupart avoient des emplois considérables, retournoient dans leurs Provinces, & quand ils mouroient, on avoit soin de marquer leurs qualitez dans leurs épitaphes. C'est pour cela que dans plusieurs de ces fortes de monuments qu'on a trouvez en divers endroits de la France, comme en Auvergne, à Besançon, à Troyes en Champagne, où il n'y a ni concours de rivières, ni vestiges de temples dédiés à Auguste, on voit des personnes qualifiées du titre de Prêtres : AD TEMPLVM, ou AD ARAM, ROMÆ ET AVGVSTO, avec ces mots, AD CONFLVENTES ARARIS ET RHODANI; & quelquefois seulement AD CONFLVENTEM. Il est donc certain, conclut M. Mahudel, que le temple au service duquel Rufus étoit destiné, n'étoit autre que celui de Lyon; & voici comme il croit qu'il faut entendre l'inscription qui a donné lieu à cet article.

„ Caius Julius Rufus fils de Caius Julius
 „ Octuaneunus, petit-fils de Caius Julius
 „ Gédomon, arriere petit-fils d'Epoufor-
 „ vidus, Prêtre consacré au service de Ro-
 „ me & d'Auguste dans leur temple qui est
 „ sur le confluent des rivières de Saône &
 „ du Rhône, Préfet des ouvriers, a dédié
 „ ce monument à Tibère Auguste César
 „ petit-fils de Jules, Pontife & Augure.



REMARQUES

Sur quelques monuments antiques trouvez dans les murs de l'Eglise cathédrale de Paris ; avec quelques réflexions sur le Fondateur de cette Eglise.

LA découverte que l'on fit en 1710. de quelques inscriptions & bas-reliefs antiques dans l'Eglise Cathédrale de Paris, valut peu de temps après à l'Académie deux Dissertations, dont les auteurs ne se doutant nullement l'un l'autre qu'ils courroient la même carrière, s'y sont tracé des routes toutes différentes, sans que l'émulation paroisse y avoir eu aucune part. Ces deux ouvrages, dont l'un est de M. Baudelot, l'autre de M. de Mautour, ont été imprimés par leurs soins en 1711. & cette impression nous dispense, suivant l'usage, d'en rendre un compte particulier, sur lequel, d'ailleurs, les Journaux publics nous ont prévenus. Mais, sans en faire des analyses exactes & séparées, nous en rapporterons ici ce qui nous paroît nécessaire pour l'intelligence des faits, & surtout par rapport aux réflexions.

flexions, sur le premier Fondateur de l'Eglise de Paris, auxquelles ces ouvrages ont donné lieu.

Tout Paris sçait que les monuments dont il s'agit, furent trouvez au mois de Mars 1710. à 15. pieds de profondeur, en creusant la terre sous le chœur de l'Eglise de Notre-Dame, pour y construire une cave destinée à la sepulture des Archevêques, & que ces pierres faisoient partie de deux murs adossés qui traversoient le chœur de l'Eglise dans toute sa largeur.

La première & la plus considérable de ces pierres est chargée d'une inscription qui nous apprend l'époque des autres; le reste consiste en des espèces de cippes, sur lesquels on voit en bas-reliefs des figures d'hommes ou de divinitez, avec ces mots IOVIS, ESVS, VOLCANUS, CASTOR, CERNVNNOS, SENANI, EVRISES, & quelques animaux avec ces autres mots TARVOS, TRIGARANVS, &c.

Nos deux auteurs ayant fait graver séparément ces bas-reliefs antiques, on ne fut pas étonné de voir qu'ils ne se rencontroient pas même absolument dans les desseins qu'ils en donnoient, & on ne sera peut-être pas fâché de les retrouver ici tels qu'ils les ont publiez, pour juger tout à la fois de la différence des coups d'œil, & de celle des conjectures.

M. de Mautour ne trouve point de mystère dans la première & principale inscription.

tion. Selon lui, elle signifie seulement que *Sous le regne de Tibère César Auguste, les Bateliers de Paris ont consacré ce monument à Jupiter très bon, très grand.*

M. Baudelot prétend au contraire, que sans choquer le génie de la langue Latine, & le stile ordinaire des inscriptions, on ne peut traduire ces mots **TIBERIO CÆSARE AUGUSTO**, par ceux-ci, *sous le regne de Tibère César Auguste*: mais que cette première partie de l'inscription expose le motif qui la fit ériger, & qui n'est autre, selon lui, que pour rendre grâces à Jupiter, de ce que Tibère avoit enfin accepté le titre d'Auguste.

M. de Mautour explique les mots **NAUTÆ PARISIACI**, par les Bateliers, Matelots, Pilotes des ports de Paris, & de toute l'étendue du territoire des Parisiens, que la Seine arrose. M. Baudelot, bien éloigné d'y reconnoître une vile populace, rapporte quantité d'inscriptions par lesquelles il paroît que ces **NAUTÆ** étoient souvent de célébres commerçans, des Magistrats même qui avoient l'inspection des voitures, qui y faisoient charger des marchandises pour leur compte autant que pour celui d'autrui; & que des Chevaliers Romains ont souvent fait partie de semblables corps.

M. Baudelot trouve encore dans l'inscription un mot échappé à tous ceux qui l'ont copiée, c'est celui d'**ARAM**; mais s'il y est, il n'y produit aucun changement, & s'il n'y est pas, il faut nécessairement le suppléer.

Les



Les figures de Jupiter, de Mars, de Vulcain, de Castor, de Pollux, & les noms qui les accompagnent, ne font pas une grande différence dans les deux ouvrages. Il n'en est pas de même des mots CERNUNOS, SENANI, EVRISES, TARVOS, TRIGARANUS. M. de Mautour leur donne presque à tous des étymologies Grecques, & leur trouve sur ce pied-là une explication heureuse; M. Baudelot les recherche, & les retrouve avec le même bonheur dans le peu qui nous reste de la langue Celtique.

Enfin, M. de Mautour ne traite les monuments en question que de cippes & de colonnes quarrées, tandis que M. Baudelot en fait des autels, & prend de là occasion d'expliquer beaucoup de particularitez de la religion des Gaulois.

Les deux auteurs s'accordent mieux sur le temps de ces monuments du Paganisme des Gaules, qu'ils prétendent l'un & l'autre être les plus précieuses antiquitez de ce pais-ci; & en recherchant le temps auquel ils ont été détruits & employez aux fondations de la première Eglise de Nôtre-Dame, ils ne doutent point que ce ne soit sous le règne de Childebert I. à qui ils appliquent L. 2. de quelques vers d'un Poème de Fortunat Evêque de Poitiers. *ses Poésies.*

Cette dernière conjecture engagea M. l'Abbé de Vertot à examiner de plus près les vers de Fortunat, & par cet examen il se persuada bien-tôt qu'ils n'ont aucun rap-

rapport à l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, mais uniquement à celle de Sainte-Croix Saint Vincent, connuë depuis sous le nom de Saint Germain des Prez.

M. l'Abbé de Vertot remarque d'abord qu'aucun Historien ne dit que Childebert ait fondé l'Eglise de Nôtre-Dame, & qu'ils disent tous que ce Prince ayant fait deux voyages en Espagne pour venger sa sœur Clotilde des injures d'Amaulry Roy des Visigots son mari, il en rapporta l'Etoile de St. Vincent, une grande quantité de vases d'or & d'argent, & une croix enrichie de pierres précieuses; qu'à son retour, il déposa ce riche butin dans une Eglise de Sainte-Croix St. Vincent, comme le dit l'auteur de la vie de St. Droctoree, premier ou second Abbé de St. Germain des Prez: *Veniens igitur Schildebertus Parisus, in suburbii loco qui olim vocabatur Lucotitius, in honore beati Vincentii, Ecclesiam acceleravit construere.* M. l'Abbé de Vertot, faisant ensuite l'analyse de vers de Fortunat, y trouve au travers de l'exageration poétique, une description exacte de cette Eglise où Childebert est enterré; & il acheve d'établir son sentiment, en comparant la description de Fortunat avec celle qu'en fait l'auteur qu'on vient de citer. Cet écrivain, qui vivoit dans le neuvieme siècle, parle comme on voit, d'une Eglise bâtie par les soins de Childebert, dans le Fauxbourg de Paris à l'honneur de Sainte-Croix St. Vincent, & par un parallele exact que

que M. l'Abbé de Vertot fait des vers de Fortunat & de la description de l'auteur anonyme, il paroît évidemment qu'ils parlent l'un & l'autre de la même Eglise. C'est dans l'un & dans l'autre la même forme de bâtiment, mêmes colonnes de marbre, même vitrage; & ce qui met la chose dans toute l'évidence qu'on peut exiger dans ces sortes de faits, c'est que l'auteur de la vie de St. Droctoree joint à sa description les vers mêmes de Fortunat, comme une autorité d'un écrivain plus ancien que lui. On ne peut dire encore que ce Poète, s'il avoit voulu décrire la Cathédrale de Paris, n'auroit pas oublié de parler de la Sainte Vierge Patrone de cette Eglise, au lieu qu'il ne fonde toute la gloire de cet édifice que sur la croix que Childebert y avoit déposée; & ce qui est encore plus convainquant, c'est que dans l'acte de donation rapporté par Aimoin, Childebert parle de L. I. cette Eglise comme dédiée à St. Vincent, & ch. 201 il n'y est fait aucune mention de la Vierge, *In honorem Sancti Vincentii martyris, &c.*

Ajoutons pour dernière preuve que les Bénédictins sont encore en possession des mêmes fonds, que ce Roi pieux assigna lorsqu'il fit construire cette Eglise.

M. l'Abbé de Vertot termine son écrit par deux reflexions; la première est qu'il seroit bien extraordinaire que les Historiens eussent si fort circonscrit, non seulement cette fondation de Sainte Croix St. Vincent par Childebert, mais encore l'établissement qu'il

qu'il fit d'un Hôpital à Lyon, d'un Monastère à Arles, & qu'ils n'eussent pas dit un mot de la première Eglise de la capitale du Royaume. La seconde reflexion est que dans les Actes du Martyre de St. Denis, c'est-à-dire, dès l'an 252. il est parlé d'une Eglise que ce Prélat avoit fait bâtir dans l'Isle de Paris; qu'il en est encore fait mention dans la vie de St. Marcel; & que cette Eglise enfin, dans une donation de Childebert même, est appelée *Mater Ecclesia Parisiaca*; titre qu'elle portoit déjà sans doute, à raison de son ancienneté & de sa prééminence.



EXPLICATION

*D'un monument antique découvert à
Lyon.*

EN fouillant la terre au pied de la montagne de Fourvières en 1714. on découvrit un morceau de marbre blanc d'un pied en quarré, sur lequel on lit l'inscription qu'on voit dans la planche, & qu'on explique ainsi :

**DEIS MANIBUS ET MEMORIAE AETERNÆ
HYLATIS, DIMACHERRO SE-
PE ASSIDARIO, PUGNARUM, OB
PAL-**

RIÆM
YLATS
SIVE
VII RV I
IVX I
RISSIMO
AS D

PALMARUM SEPTEM, RUFFINA ERMAIS CONJUX, CONJUGI CHARISSIMO PONI CURAVIT ET SUB ASCLÆ DEDICAVIT.

M. de Boze ayant apporté à l'Académie une copie figurée de cette inscription, M. Moreau de Mautour proposa quelques jours après les reflexions qu'il avoit faites sur ce monument, & qui se rapportoient assez à ce qu'on avoit dit dans l'Académie lorsque l'inscription y fut présentée. En 1715.

Les deux premiers mots *DIS MANIBUS* annoncent que ce monument est une épitaphé consacrée par Ermais aux Dieux Manes, & à la mémoire d'Hylas son mari, que le terme *Dimaebro* nous apprend avoir été un de ces gladiateurs qui combattoient avec deux épées ou deux poignards, du mot composé de *di*, deux, & de *maebro* épée. En effet, les Grecs & les Latins se sont servi de cette expression pour signifier une épée. Apulée dans son âne d'or, disant que ce pauvre animal accablé de fatigue fut obligé de se coucher, au danger d'être percé à coups d'épée, s'exprime ainsi : *Paratur non fustibus Sat. 7; tantum, sed machera perfossus occumbere.* Et Juvenal parlant de l'infructueuse profession des Poètes, dit qu'il vaudroit autant faire le métier de bréteur;

*Nam si pieriâ quadrans tibi nullus in arcâ
Ostendatur, ames nomen victumque machera.*

Ces deux passages, & plusieurs autres qu'on

qu'on pourroit citer , déterminants la véritable signification de ce mot , il s'agit de sçavoir s'il y avoit des gladiateurs qui combattissent ainsi avec deux épées ou deux poignards : la chose n'est pas douteuse. Juste Lipse, en parlant des différentes classes de gladiateurs, dit qu'il y en avoit qui étoient nommez *Dimacheri*, parce qu'ils se servoient de deux poignards, & il cite pour le prouver l'autorité d'Artemidore, qui dans l'explication des songes, dit que celui qui aura veû en rêve un gladiateur combattant à deux poignards, aura une femme laide, méchante & de mauvaise humeur ; & il se sert, pour exprimer ces sortes de gladiateurs, du terme *διμαχαίος*. Ce témoignage, qui étoit peut-être unique, se trouvant confirmé par l'inscription de Lyon, la chose n'est plus problématique.

Ch. 33.
du 2.
Livre
des Songes.

Gloss.

Le mot *Affidario* qu'on lit ensuite, est moins difficile à entendre, *Essedum*, dit M. du Cange, est quasi *Affedum* ab *Affidendo*. Ainsi Hylas étoit aussi du nombre de ces gladiateurs qui combattoient assis sur un char. Le changement de quelques lettres, assez ordinaires dans les inscriptions, aura formé le mot *Affidario* de celui d'*Essedario*.

In Caligula.

Il est certain qu'il y avoit des gladiateurs qui combattoient sur des chars ; & sans vouloir rapporter ici tous les passages que cite M. de Mautour, on lit dans Suétone que Caligula, indigné des louanges qu'on donnoit au gladiateur Pozius, qui combattoit sur un char, *Pozio Essedario*, sortit brusquement

ment du spectacle , en s'écriant que le peuple Romain pour une bagatelle donnoit plus de loüanges à ce misérable , qu'à lui-même.

Cette manière , au reste , de combattre sur des chars dans les spectacles , s'étoit introduite à Rome à l'imitation des Gaulois , qui en ufoient ainsi dans les combats , au rapport des Historiens Romains , aussi-bien que les habitants de la Grande Bretagne. *Tite-Live, L. 10. Pomp. Mela. L. 3.*
Barbari, dit César dans ses Commentaires, *consilio Romanorum cognito, præmissaque equitatu ex ESSEDARIO, quo præerumque genere in præliis uti consueverunt. &c.* *L. 4.*

Pour ce qui regarde la formule marquée par un P. & le chiffre de VII. M. de Mautour dit qu'on pourroit l'expliquer ou par *pedes septem*, & qu'on auroit marqué par-là la grandeur du tombeau, ce qui n'est pas sans exemple dans les inscriptions, *in fronte P. VIII. in agro P. XVII.* ou par les mots, *Pugnarum septem* qui marqueroient le nombre des combats d'Hylas, ce qui n'est pas aussi sans exemple; ou enfin par ceux de *Palmarum septem* pour apprendre à la postérité que ce gladiateur avoit reçu sept fois la palme de la victoire.

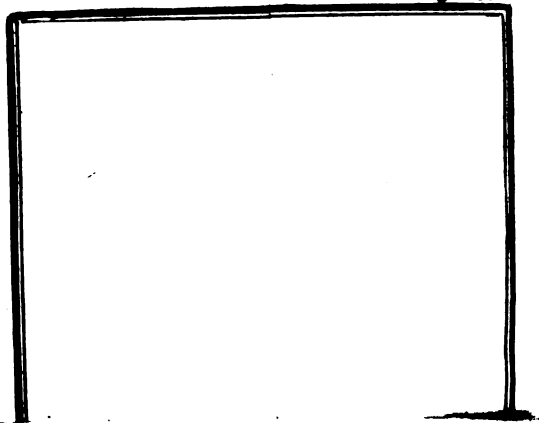
Cicéron , parlant d'un gladiateur , dit, *Pro Roscio Amerino.*
Hic plurimarum palmarum nobilis ac vetus gladiator habetur. Et Lampridius dit de Commode qui étoit un grand escrimeur , qu'il pouvoit compter jusqu'à mille palmes remportées dans les combats de gladiateurs, *tantum palmarum gladiatoriarum confecisse, vel victis Retiariis vel occisis, ut mille contingeret.*

Le

Le reste de l'inscription n'a rien de difficile, & la formule, *sub Ascia dedicavit*, est trop connue pour en parler ici.

Après que M. de Mautour eut lu cette Dissertation, M. de Boze reçut une copie plus exacte de cette inscription, & l'ayant examinée avec soin, au lieu de RV. I. qui est à la 4. ligne, il y vit seulement les deux premières lettres, & ensuite un grand I. Ce qui lui fit venir la pensée qu'il falloit lire *Rude donatum*; pour marque que cet Hylas, après ses victoires, avoit reçu le baston qui étoit une marque d'honneur, & une espèce de *manumission* qu'on accordoit aux gladiateurs, & qui les dispensoit de s'exposer dans la suite aux dangers de ce sanglant exercice. L'expression de *Rudem accipere*, *rude donari*, *rudem mereri*, est ordinaire dans les écrivains Latins, qui parlent de cette sorte de récompense.

M. de Boze, ayant ensuite considéré cette espèce de palme qui est à la fin de la cinquième ligne, remarqua qu'elle avoit sept branches bien distinguées, ce qui détermine, à n'en point douter, qu'il faut lire *palmarum septem*. Toute l'assemblée & M. de Mautour lui-même, dans un second mémoire, adopta les remarques de M. de Boze; ainsi on doit lire à la quatrième ligne, *palmarum septem*, *rude donato*, &c.





EXPLICATION

*D'une Colonne milliaire trouvée près
de Soissons.*

LA Colonne dont il s'agit ici , ayant été trouvée dans le territoire de Soissons au mois de Mars 1708. & placée dans un petit jardin de l'Abbaye de St. Medard , qui est à une demie lieuë de cette ville , feu M. de Sillery en envoya à Paris une copie figurée telle qu'on la donne ici.

M. Moreau de Mautour à qui cette copie fut envoyée , l'expliqua ainsi en 1712.

**IMPERATORE CÆSARE LUCIO
SEPTIMIO SEVERO PIO PERTI-
NACE AUGUSTO ARABICO A-
DIABENICO PARTHICO MAXI-
MO PATRE PATRIÆ CONSULE
TERTIUM , ET IMPERATORE
MARCO AURELIO ANTONINO
PIO FELICE AUGUSTO PAR-
THICO MAXIMO CONSULE. CU-
RANTE L. P. POSTHUMO LEGA-
TO AUGUSTORUM PRO PRÆTO-
RE, AB AUGUSTA SUESSIONUM
LEUGIS SEPTEM.**

Après

Après quelques reflexions préliminaires sur la forme des Lettres de cette inscription & sur les colonnes milliaires en général , qui étoient à peu près sur le modèle du MILLIARIUM AUREUM, qu'Auguste avoit fait élever au milieu de la grande place de Rome , & qui étoit le centre de tous les chemins de l'Empire ; M. de Mautour explique l'inscription dont il s'agit , & rend raison des mots qu'il a ajoutés pour en remplir les vuides.

Septime Sévère né à Leptis ville de la Libye Tripolitaine , prit les noms de *Lucius Septimius Severus* , comme cette inscription & toutes les médailles en font foi. Le titre de *Pius* est comme héréditaire à sa famille , étant fils de *Fulvia Pia* , & petit-fils de *Fulvius Pius* ; & il pouvoit encore l'avoir pris par respect pour la mémoire d'Antonin Pie , dans la famille duquel il se glorifioit d'être entré , soit par alliance , soit par adoption. On voit en effet sur quelques-unes de ses médailles , qu'il est qualifié de fils de Marc-Aurele , & de petit-fils d'Antonin.

Il prend
la même
qualité
dans
une in-
scription
rappor-
tée par
Gruter.
P. 263.
chiffre 8.
Voyez
Hero-
dien, l. 2.

A l'égard du surnom de *Pertinax* , quoi-
qu'il soit ici précédé de celui de *Pius* , il est
certain cependant que ce fut le premier que
Septime Sévère prit dès qu'il fut déclaré
Empereur après la mort d'Helvius Perti-
nax , parce qu'il voyoit que le nom de ce
Prince étoit cher aux Romains & aux peup-
les d'Illyrie , où il commandoit alors les ar-
mées Romaines.

Le

Le titre d'Auguste devenu héréditaire pour les Empereurs , aussi bien que celui de César , est suivi par ceux de vainqueur des Arabes , des peuples de l'Adiabène & des Parthes , qu'il soumit dans la deuxième & dans la troisième année de son Empire ; les premiers & les derniers par lui-même , & les Adiabéniens par ses Généraux. La seconde victoire sur les Parthes ayant été très-considérable , le Sénat joignit au titre de *Parthicus* , celui de *Maximus* , qu'il reçût dans la septième année de son Empire. Les deux P. P. marquent qu'on lui accorda aussi le nom de pere de la Patrie.

Le vuide qui se trouve ensuite entre ces deux lettres & le chiffre III. ne peut-être rempli que par le mot *Consule* ; ce qui marque que cette colonne milliaire avoit été posée sous le troisième Consulat de cet Empereur ; & par conséquent la dixième année de son regne , l'an de Rome 955. & de l'Ere chrétienne 202. temps auquel Caracalle âgé seulement de 13. ans , fut honoré par son pere du titre d'Auguste ; ce qui sert à expliquer les qualitez données ici à ce jeune Prince. Ainsi après ces mots , & *Imperatore M. Aurelio Antonino Pio* , M. de Mautour remplit le vuide qui s'y trouve par le mot *felice* , dont même les deux dernières lettres se lisent encore. Il remplit de même la dixième ligne qui est entièrement effacée par ces mots , AVG. PARTHICO MAX. titres que Caracalle partagea dès cette même année avec son pere. Le petit espace qui se

Tom. II.

Q

trou-

trouve après le C. est sans doute la première lettre du mot *Consule*. Les trois dernières lignes de l'inscription apprennent que cette colonne milliaire fut élevée par les soins de L. P. Posthumus Protecteur de cette Province, qualité qui est marquée par les deux P P. suivants.

Enfin, pour une plus parfaite intelligence de ces mots, *ab Augusta Sueffionum Leugis VII*. M. de Mautour observe, que pendant le séjour qu'Auguste fit dans les Gaules, il établit différentes colonies dans les villes principales qu'il honora du nom d'*Augustes*. La ville de Soissons fut de ce nombre, & on commença dès-lors à la nommer *Augusta Sueffionum* : nom qu'elle méritoit par le rang considérable qu'elle tenoit entre les principales villes de la Gaule Belgique. On verra dans l'explication d'une autre colonne milliaire qui suit immédiatement celle-ci, que dans la Gaule, on mesuroit la longueur des chemins par lieuës, comme dans l'Italie par milles.

*Am-
mian.
Marcel-
lin. l 15.
Galli
non mil-
lenis
passibus,
sed leu-
cis itin-
ra me-
tiuntur.*

Au reste, il paroît que cette colonne avoit déjà été déplacée, puisqu'elle devoit être posée à sept lieuës de Soissons, & qu'elle a été trouvée à une demie lieuë seulement de cette même ville.



S U R



S U R U N E

COLOMNE MILLIAIRE

*trouvée à Vic-sur-Aisne dans le
Soissonnais.*

IL n'est pas étonnant que les Gaules ayant été soumises aux Romains , on y trouve si souvent des monuments qui méritent l'attention des curieux. En défrichant la terre près de Vic-sur-Aisne , lieu appelé par les anciens , *Vicus ac Axonam* , on trouva il y a quelques années parmi les ronces & les épines , une colonne d'une pierre très-dure , & qui a , y compris son piedestal , cinq ou six pieds de hauteur. M. l'Abbé de Pomponne qui en qualité d'Abbé de St. Médard , est Seigneur de Vic-sur-Aisne , la fit porter dans la cour du Château , & feu M. de Sillery Evêque de Soissons en envoya à Paris une copie figurée avec l'Inscription qui y est gravée.

En voici le dessein exact , suivant lequel il faut lire ainsi l'Inscription entière.:

Q 2

IM-

IMPERATORE CÆSARE MARCO AURELIO ANTONINO, PIO AUGUSTO BRITANNICO MAXIMO, TRIBUNICIA POTESTATE DECIMUM QUARTUM, IMPERATORE SECUNDUM, CONSULE TERTIUM, PATRE PATRIÆ, PROCONSULE, AB AUGUSTA SUESSIONUM LEUGIS SEPTEM.

Em1712. M. Moreau de Mautour, en expliquant ce second monument, s'arrête d'abord sur une difficulté qui se présente d'elle-même; Vic-sur-Aisne n'est éloigné de Soissons que de trois lieues & demie, & la colonne milliaire en marque sept; mais M. de Lisle a déjà levé cette difficulté en comparant ce que les anciens ont dit sur les distances, avec les observations de l'Académie des Sciences; il a trouvé que dans un degré de latitude, il y avoit cinquante lieues Gauloises, au lieu qu'il ne comprend aujourd'hui que vingt-cinq lieues communes de France: celles-ci par conséquent étoient plus longues de la moitié que les autres.

En parcourant le reste de l'Inscription, on observe que le titre de *Britannicus* prouve que cette colonne fut érigée sous Antonin Caracalle. Ce Prince ayant accompagné Septime Sévère son pere dans l'expédition qu'il fit dans la Grande Bretagne, mérita de partager ce titre avec lui. Caracalle

7

racalle avoit pour lors la qualité d'*Imperator* pour la seconde fois. La grande vénération qu'avoit Septime Sévère pour les Antonins, le détermina à donner à son fils aîné les noms de *Marcus Aurelius Antoninus*. Celui de *Pius* ne fait point de difficulté, puisqu'il étoit attaché à sa famille & à celle des Antonins.

A l'occasion des époques marquées sur ce monument par l'année XIII. de la puissance Tribunicienne, & par le troisième Consulat de Caracalle, on remarque que la date du Consulat n'est point une époque sûre, puisque les Empereurs ne l'étoient pas tous les ans, & qu'il est arrivé souvent qu'ils ont survécu plusieurs années à celle où ils ont possédé cette dignité pour la dernière fois. Il n'en est pas de même de la puissance Tribunicienne; comme elle étoit renouvelée tous les ans, & qu'elle prenoit sa première date du jour que le Prince avoit été déclaré Auguste, elle doit déterminer les années du regne d'un Empereur; & de-là on conclut que c'est dans la quatorzième année de l'Empire de Caracalle que cette colonne milliaire fut posée dans le Soissonnois, l'an 212. de l'Ere chrétienne.

Si le titre de *Germanicus* qu'on voit sur les Médailles de cet Empereur, ne se trouve point sur ce monument, c'est qu'il est antérieur d'une année entière à son expédition dans la Germanie. On ne dit rien du mot *Imperator*, ni de la qualification

Q 3 de

de pere de la Patrie , parce qu'on sçait assez que ces titres sont communs sur les Médailles & sur les autres monuments ; mais on s'arrête avec plus de raison sur la qualité de Proconsul attribuée ici à Caracalle , & qu'on trouve rarement sur les Médailles Impériales , parce que la qualité d'Auguste & d'Empereur comprenoit toutes les autres. Cependant Auguste & Néron , au rapport de Dion & de Tacite , avoient conservé le nom de Proconsuls ; & on doit remarquer que depuis le temps des Antonins , surtout , on commença à accumuler sur les monuments publics , un plus grand nombre de titres que l'on n'avoit fait jusqu'alors.





REMARQUES
SUR UNE
INSCRIPTION
DE
TETRICUS LE FILS.

LA copie figurée de l'Inscription dont il s'agit ici, a été envoyée à M. de Mautour par M. de Pontcarré Premier Président du Parlement de Normandie. L'Inscription qui est gravée en lettres majuscules & en caractères Romains, sur une colonne de pierre de la hauteur de cinq pieds, est conçue en ces termes :

C. P. . . . ESUBIO TETRICO
NOBILISSIMO CAES.

P. F. . . AVG.

L. I.

Q 4

Ce

Ce monument est dans la maison de M. Bigot de Soumenil à Rouën, & y a été placé & comme incrusté dans un mur de sa cour, par les soins de celui de sa famille, à qui il avoit été envoyé.

M. Favin Prieur du Val, dans le premier volume de son Histoire de Rouën, imprimée en 1668. après avoir parlé de l'origine & de l'ancienneté de cette ville, ajoute ce qui suit. „ Il nous reste un témoignage de „ la domination que les Romains ont exercée dans la Neustrie, c'est une ancienne Inscription de Tetricus, qui usurpa l'Empire du temps d'Aurelien. Elle est gravée sur une pierre ronde, qui servoit de base ou de piedestal à la statue de cet Empereur. Elle fut trouvée il y a environ trente ans, & envoyée à Rouën à M. Bigot Doyen de la Cour des Aydes. Elle contient ces mots :

CAIO PESUVIO TETRICO
NOBILISSIMO
CÆSARI
PIO FELICI AUGUSTO.
LEUCA PRIMA.

On remarque d'abord que l'explication de cet Historien renferme plusieurs erreurs de fait & d'Histoire. Premièrement, ce n'est pas du temps d'Aurelien que Tetricus usurpa l'Empire dans les Gaules, mais du temps de Gallien. Secondement, la figure & la hauteur de cette pierre font assez voir qu'elle n'a

n'a jamais servi de base ou de piedestal à une statuë. Troisièmement, puisque l'auteur a expliqué les deux dernières lettres initiales, qui sont au bas de l'Inscription, par *Leuca prima*, il auroit bien dû se rappeler en même temps, que ce monument ne pouvoit être autre chose qu'une Colonne militaire. Quatrièmement, il auroit dû suppléer aux deux lignes que le temps a effacées sur l'Inscription; ce qu'il n'a point fait, & il ne devoit pas en parlant de Tetricus César, concilier le titre de *Nobilissimus Cæsar* avec ceux de *Pius*, *Felix Augustus*: la qualité de *Nobilissimus Cæsar* n'étant qu'une désignation à l'Empire, qui ne convenoit plus à celui qui avoit été proclamé Empereur, & qui par conséquent ne pouvoit se lier avec les titres de *Pius*, *Felix*, *Augustus*, qui n'appartenoient qu'aux seuls Empereurs, & qu'on ne donnoit point aux Césars. Enfin, l'auteur a encore erré dans le fait, lorsque mettant au jour son Histoire en 1668. il avance qu'il y avoit environ trente ans que ce monument avoit été envoyé de quelqu'endroit de la Normandie à M. Bigot Doyen de la Cour des Aydes. Le public ne sera peut-être pas fâché d'apprendre que ce fut Ferdinand II. Grand Duc de Toscane, qui en 1657. l'envoya à Rouën pour Emery Bigot si connu par sa profonde érudition & par sa nombreuse Bibliothèque. Cette circonstance que M. de Pontcarré rapporte comme une tradition de la famille de Mrs. Bigot, se trouve confirmée par le

témoignage de M. l'Abbé Goulley, dont le pere prit soin de faire placer lui-même en 1658. ce milliaire dans la maison pour lors habitée par Jean Bigot Seigneur de Soumenil & de Cleuville, Doyen de la Cour des Aydes, & fils d'un autre Conseiller de cette même Cour, dans le temps que le docteur Emery Bigot son fils voyageoit en Italie.

M. Tristan rapporte la même inscription qui lui avoit été communiquée par le Pere Sirmond; mais sans que ce sçavant Jésuite l'eût instruit, ni d'où elle venoit, ni où elle étoit conservée. Et voici comme cet habile Antiquaire explique l'inscription, en y restituant de la manière suivante les caractères que le temps avoit effacez.

CAIO PIVESUVIO TETRICO NOBILISSIMO CÆSARI IMPERATORIS CÆSARIS CAII PESUVII TETRICI PRÆFELICIS AUGUSTI FILIO.

Mais, ou il passe sous silence les deux lettres initiales L. I. ou il y a supposé trois lettres, pour en faire FILIO.

Reinesius, qui cite cette même inscription après M. Tristan, la rapporte précisément de la même manière que lui, & avec la même explication; en supprimant les deux lettres initiales L. I. qui sont au bas du monument.

C'est néanmoins par ces deux lettres, qui signifient *Læta prima*, ainsi que par la figure & la proportion de la pierre, que l'on doit

doit juger que ce monument n'est autre chose qu'une colonne milliaire, du nombre de celles qui étoient posées sur les grands chemins de l'Empire; soit que celle-ci se soit trouvée dans le voisinage de Florence, ou plutôt en quelque endroit de la France.

M. de Mautour, dans l'explication qu'il en donna à l'Académie en 1715. commence par des recherches historiques, concernant le temps auquel ont vécu & régné les Tetricus pere & fils, qui sont le principal sujet de l'inscription. Après plusieurs remarques singulières, il observe que Tetricus prit la pourpre à Bourdeaux, & donna en même temps le titre de César à Tetricus son fils, celui à l'honneur duquel la colonne milliaire dont il s'agit a été dressée, car il ne sçauroit se persuader que l'Empereur Tetricus ait eu plus d'un fils, & il soutient que ce fils, qui fut conduit captif à Rome avec l'Empereur Tetricus, avoit été d'abord créé César par son pere, & ensuite Auguste conjointement avec lui: ce qui se justifie par les médailles, dont plusieurs représentent la teste de Tetricus pere seul, & au revers SALUS AUGG. ÆTERNITAS, &c. légendes qui désignent deux Augustes, qui pour lors n'étoient constamment autres que le pere & le fils, tout deux Empereurs en même temps,

Cependant M. Tristan, qui veut admettre deux fils, croit les trouver distinguez par différents prénoms, sçavoir l'aîné par ceux

de CAIUS PACVIVS, & le cadet par ceux de PVBLIUS PIVESUVIVS. Pour prouver son sentiment, il ne rapporte qu'une seule médaille, où il lit C. PAC. & qu'il prétend être de l'aîné des deux Tetricus fils: mais ne pourroit-il pas se faire que la médaille n'étant pas bien nette, M. Tristan ait cru voir PAC où il n'y avoit que PES. *Pesuvius* ou PIV. *Pivesuvius*! Ou, supposé que la médaille fût nette, quel est l'Antiquaire, qui ignore que les Monétaires de ces temps-là renversoient, transpoïent & changeoient même souvent les caractères des légendes. Or en ce dernier cas, la médaille unique de C. PACUVIUS TETRIVS ne seroit pas encore une preuve bien convaincante pour le système de M. Tristan.

Ensuite, M. de Mautour s'attache à prouver, que quoique la colonne miliaire en question, ait été conservée dans le Palais du Grand Duc de Toscane, il ne s'ensuit pas delà que ce soit un monument qui ait été posé sur quelque grand chemin de la Toscane, ni qui ait été découvert en ce pays-là. Car premièrement, Aurelien maître de tout l'Empire & vainqueur des Tetricus, n'auroit pas souffert qu'on eût érigé en Italie aucun monument qui eût conservé des titres de souveraineté à deux personnes qu'il venoit d'en dépouiller, & qu'il avoit réduits à la simple qualité de Gouverneurs de la Lucanie, *correctorem Lucanie provexit*, dit Aurelius Victor. Trebelius Pollio assure qu'il

qu'il fut fait Gouverneur de toute l'Italie, *correctorem totius Italia fecit*. Secondement, le titre de César donné à Tetricus le fils, & celui d'Auguste au pere, désignent assez que c'est dans quelque endroit de la Gaule que ce milliaire a été posé, dans le temps que le jeune Tetricus n'étoit encore que César; c'est-à-dire, pendant les deux années du regne de Claude surnommé le Gothique, ou dans les premières de celui d'Aurelien. Les deux lettres initiales L. I. qui sont au bas de ce monument, suffisent seules pour prouver que ce milliaire n'a été posé que dans les Gaules. Car, lorsque l'on voit sur une inscription ces lettres L. I. L. II. L. III. &c. on ne doit pas les rendre par ces mots *Lapis Ius. Lapis Ius. Lapis Ius.* comme l'a crû M. Spon, mais bien par *Leuga* ou *Leuca* Ia. *Leuca* Ila. & *Leuca* IIIa. d'un ancien terme Gaulois qui a retenu sa signification en nôtre Langue; à quoi il est bon d'ajouter que ces lettres ne se trouvent que sur les colonnes milliaires érigées dans les Gaules, où l'on comptoit par lieuës la distance d'une ville à une autre, comme dans toute l'Italie & dans les autres Provinces de l'Empire Romain; on comptoit par milles. Au reste, M. de Mautour prétend que la colonne milliaire en question avoit été posée sous le regne de Tetricus, soit aux environs de Bourdeaux, où Tetricus pere avoit pris la pourpre, soit dans quelqu'une des Provinces qui lui étoient soumises dans les Gaules, pendant

dant que Tetricus fils n'étoit encore que César, c'est-à-dire l'an 269. ou 270. de l'Ere chrétienne, sous l'Empire de Claude.

Mais comment ce monument se trouve-t-il transplanté en Italie? C'est que la même curiosité qui l'a fait transporter de Florence à Rouën chez M. Bigot en 1657. l'avoit fait transporter auparavant de France en Italie chez le Grand Duc. Et c'est le sort ordinaire de la plupart des monuments antiques qui peuvent se déplacer. Les marbres de Paros qui sont à présent en Angleterre, & une infinité d'autres monuments précieux qui sont en France, en sont une preuve sans réplique.



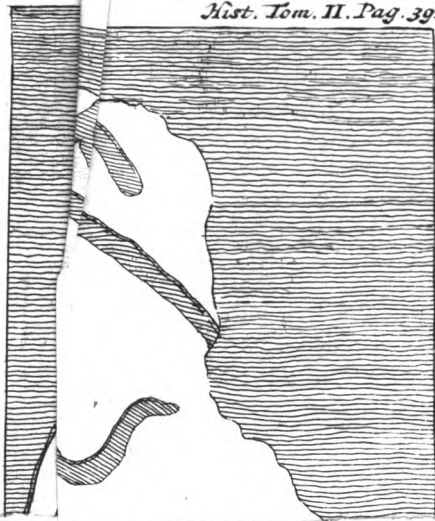
SUR UNE INSCRIPTION

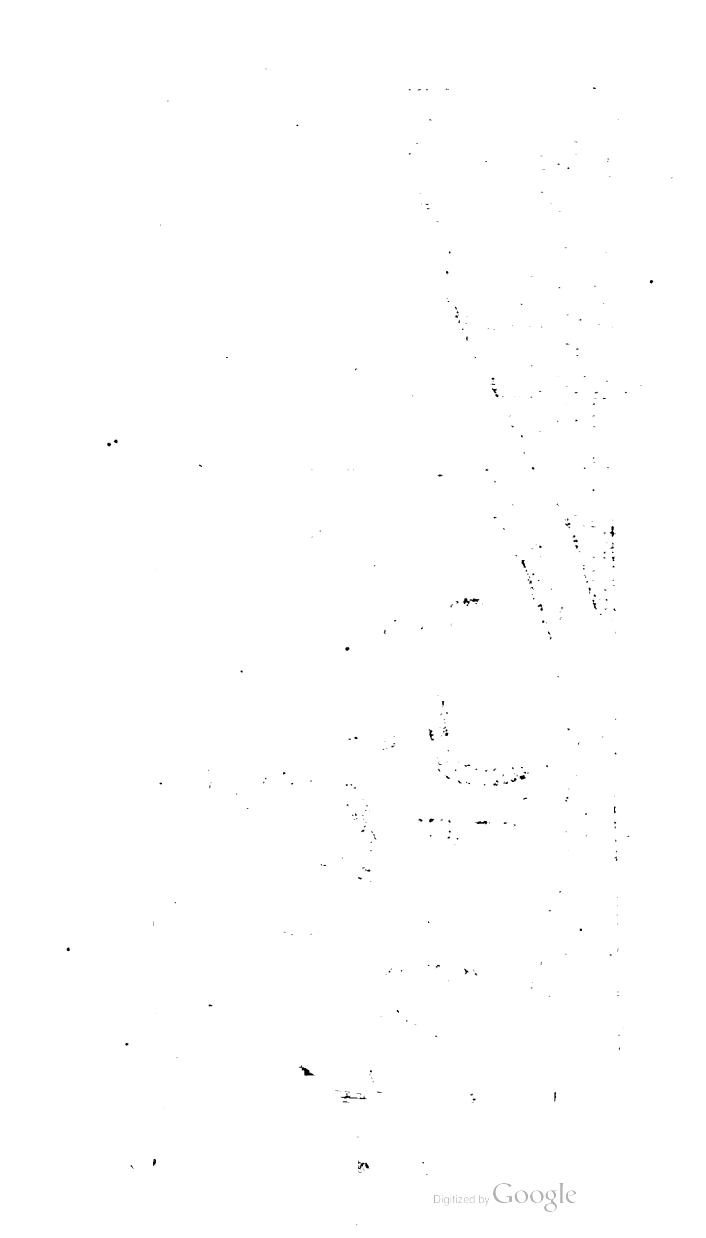
trouvée à Bourdeaux.

M. de Courson Intendant de Bourdeaux ayant envoyé à M. l'Abbé Bignon une inscription trouvée dans le Cimetière de St. Surin ou Séverin, qui est à l'extrémité d'un des Fauxbourgs de cette ville, M. Baudelot entreprit de l'expliquer, quoiqu'elle fut extrêmement mutilée.

En 1715.

Il paroît d'abord que c'est sur le monogramme





gramme de J. C. qu'il faut se regler, pour trouver quelque sens dans l'inscription, & qu'il faut la lire ainsi de gauche à droite.

PIRGVS. AVCILIA. PASCASIA. * A.
I. V. TIT. S. * A. IV. T. IT. S.

M. Baudelot, en lisant cette inscription comme la lisoit l'auteur du monument, c'est-à-dire, prononçant l'A comme l'Æ, l'explique de la manière suivante : PIRGVS AVCILIAE PASCASIAE *Aquitanici Iuris*, ou *Aquitaniae* ou *Aquensis Iuvenis Vsa Titulo Suo*, & à côté du cercle : C. PAVANIA en caractères assez mal formez.

Le monogramme de Jesus-Christ

A  Ω cantonné dans ces deux let-

tres Grecques Α. & Ω. marque que c'est une chrétienne qui a érigé, ou pour qui l'on a érigé ce monument.

M. Baudelot croit ce monument du temps que les Chrétiens commençoient à arborer le nom de J. C. en monogramme. Comme les payens, ou dominoient en ce temps-là, ou étoient en bien plus grand nombre qu'eux dans la plupart des villes de l'Empire, il n'étoit pas sûr de se déclarer & de donner des marques de la religion que l'on professoit.

Bordeaux ville, recommandable par son ancienneté & par sa situation, étoit d'ailleurs demeurée libre sous les premiers Empereurs. Ainsi, il n'y a pas lieu de douter que

que ces prérogatives ne la rendissent très considérable, & qu'elle ne fût fort peuplée, mais beaucoup plus par ceux de la religion dominante que par des chrétiens. On se persuadera même aisément que ce qu'il y avoit de payens plus considérables en Occident, s'y étoient établis depuis que Tetricus Sénateur de grande réputation y eut été proclamé Empereur, & qu'il en eut fait le siège de son Empire. Cet événement est du second siècle de notre époque; & les Historiens disent que Tetricus regna long-temps dans les Gaules. Ceux qui avoient usurpé la domination, prenoient presque toujours le contrepied du Prince, contre lequel ils s'étoient révoltés. Or, il est de fait que Gallien, tout plongé qu'il étoit dans les plaisirs & dans le désordre, ne laissoit pas de favoriser le Christianisme, par l'expérience qu'il avoit, sans doute, que cette religion obligeoit les sujets à être fidèles au souverain légitime. Quoiqu'il en soit, on sçait que dans les premiers siècles de l'Eglise, les Chrétiens étoient obligés de se tenir cachés, & n'osoient même donner qu'énigmatiquement des marques de Christianisme sur les tombeaux. L'endroit où le monument en question a été trouvé, étoit un champ public exposé à la vue de tout le monde, & où par conséquent il auroit été dangereux pour une famille d'annoncer qu'elle étoit chrétienne.

La raison qu'avoient les chrétiens de se cacher sous le Paganisme, leur avoit fait
ima

imaginer des symboles qui pussent faire connoître entr'eux à qui appartenoit le monument que l'on avoit érigé. Le monogramme de J. C. étoit la première de ces marques pour le commun des fidelles; les palmes ou les vases pour les martyrs; une croix & deux poissons pour quelques-uns, comme on peut le voir dans la Rome souterraine de Bosio, dans celle d'Aringhus, dans Ciampini, & dans les autres auteurs qui traitent de la sépulture des premiers chrétiens, du temps des persécutions, & depuis.

Si l'antique dont il s'agit, étoit autre chose qu'un monument sépulcral, on pourroit croire que ce ne seroit point ici le monogramme de J. C. mais bien cette autre espèce de monogramme tout pareil pour la figure, en usage chez les anciens Grecs, & qui par conséquent ne seroit pas une marque de Christianisme. Car selon Isidore, cette dernière figure se mettoit aux endroits des ouvrages, où l'on vouloit faire quelque remarque particulière; sur quoi Pignorius observe que les chrétiens n'étoient pas les premiers qui eussent employé ce monogramme, que de plus anciens qu'eux s'en étoient servis, & que delà il avoit passé dans le Christianisme à des usages pieux, par le bonheur qu'il avoit de se trouver précisément le chiffre du nom adorable de J. C.

Pour le prouver, ce sçavant homme ajoute que ce monogramme des anciens Grecs sanctifié depuis par les chrétiens, se voit sur plusieurs monnoyes des Ptolemées, où il
mar-

marque en abrégé le monétaire, comme Christodore, Chremes, Chryssippe, Chrysante ou autres. L'opinion de Pignorius a trouvé d'autant plus de créance chez les Antiquaires, que le monogramme se trouve effectivement sur des médailles frappées avant le Christianisme. M. l'Abbé de Fontenu en a communiqué une entr'autres du temps de Ptolémée Philadelphie, où cette figure est très bien marquée.

Après tout, le monument en question étant une épitaphe, est indubitablement chrétien, & même des premiers tems. L'A & l'Ω servent beaucoup encore à le caractériser. M. Baudelot est fort porté à croire que les médailles du siècle de Constantin peuvent servir à fixer le temps de l'érection du monument, vers l'an 350. de J. C. Il y a beaucoup de médailles de Constans, de Magnentius, & de Decentius, où un monogramme tout pareil à celui qui est gravé sur l'épitaphe, occupe le revers tout entier. Ces Princes ont régné plus particulièrement dans les Gaules, que dans d'autres provinces. Ainsi comme l'usage du monogramme de J. C. s'étoit introduit sur la monnoye, il a fort bien pû passer delà aux épitaphes.

A l'égard de l'inscription, M. Baudelot avoue qu'il lui a fallu presque la deviner plutôt que de la lire. Le terme qu'il croit être le premier, comme on l'a vû, est celui de PIRGVS. mot apparemment tiré du Grec *πύργος*, pour dire *tour* ou *monument*; & cette expression s'est pour ainsi dire perpétuée &

& dans le païs & dans les environs du lieu où le monument a été déterré. Ces termes, *VSÆ TITVLO SVO*, sont une formule tirée des usages du droit que les loix & les Jurisconsultes ont établie ; ils signifioient que la défunte avoit usé de son titre, c'est-à-dire, du droit qu'elle avoit de sépulture en ce lieu-là, qui étoit sans doute de quelque étendue, pour y bâtir un monument avec une certaine enceinte ; ce que le mot *PIRGUS* donne à entendre. Les lettres de la fin de l'inscription pourroient encore s'expliquer de cette autre manière : *A. IV. T. I. T. S. Aquensis Iuvenis Titulum Iussit Testamento Signari.* Cette interprétation plairoit encoré assez à M. Baudelot. Il lui préfère pourtant la première, quoique toutes les deux soient fondées en exemples. Pour ce qui est de la légende qui est à coté, *C. PAVANIA*, elle ne paroît point avoir de liaison avec celle qui est renfermée dans le cercle ; & tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il y a apparence qu'elle est le reste d'une inscription plus ample & entièrement détachée de celle qui est contenuë dans le cercle.



SUR



SUR UNE
PRIME
D'EMERAUDE

antique du Cabinet de

S. A. R. MADAME.

Hist. Tom. II, Pl. 401



LEs Antiquaires ont quelquefois des en-
thousiasmes lumineux qui leur font dé-
cou-

couvrir au premier coup d'œil ce que souvent ils ne trouveroient pas après une longue méditation. MADAME fit voir à M. Baudelot une Prime d'Emeraude gravée en creux, qui représente une jeune personne en buste, & du sein de laquelle semble sortir un oiseau qui s'élève droit dans les airs; la draperie de la figure est formée de nuages, au dessous desquels on apperçoit un dauphin.

L'air & la beauté de la jeune personne, cette draperie singulière, le dauphin qui l'accompagne, l'oiseau qui s'envole; tout cela donna lieu à M. Baudelot d'affûrer que la pierre représentoit une jeune danseuse; il ne s'en tint pas-là, & après avoir découvert la profession de celle qui étoit représentée sur cette antique, il voulut découvrir son nom, & celui de sa famille. En 1713.

L'attitude de l'oiseau le détermine à croire que ce ne peut être qu'un épervier; cet oiseau, selon Horus Apollo, étant le seul qui s'élève droit en l'air. Pour ce qui est du dauphin si estimé par les choses merveilleuses qu'en rapportent les Historiens & les naturalistes, on sçait qu'on le prenoit chez les anciens pour le symbole de la vitesse & de la légèreté parmi les poissons; de même que l'épervier entre les oiseaux. Il faut ajouter à cela que les nuages qui forment une espèce d'habillement au buste, ont également pour partage la vitesse & la légèreté. Or, comme tous ces symboles ne peuvent convenir qu'à une personne qui faisoit quel-
qu'un-

qu'usage de l'adresse, de l'agilité & de la légèreté de son corps; cette pensée a rappelé à M. Baudelot le souvenir d'un buste antique de marbre, dont le visage est assez semblable à celui qui est représenté sur la Prime d'Emeraude de MADAME; si ce n'est qu'il est un peu plus jeune encore sur la pierre gravée, qu'il ne l'est sur le buste de marbre; ce qui au fonds ne doit pas beaucoup arrêter; car, bien que celle que représente le buste n'ait vécu que quatorze ans, on voit souvent beaucoup plus de différence en quatre ou cinq ans de temps, qu'il ne s'en trouve entre la Prime d'Emeraude & le buste de marbre dont il est question.

Prévenu de la parfaite ressemblance qu'à ce buste avec la figure représentée sur la pierre de MADAME, M. Baudelot croit que l'un & l'autre monument regarde la même personne. Une inscription qui, de même que le buste de marbre, marque le nom & la qualité de cette jeune danseuse, & de plus son âge & ses talents, a servi à fortifier ses conjectures. Il croit même avoir trouvé dans l'Anthologie, une épigramme qui décrit cette jeune personne dans les premiers temps qu'elle vint en Italie; & il ne sçait s'il n'a point aussi trouvé le nom de son père dans une inscription rapportée par Gruter, & qui est l'építaphe qu'un certain Hermagore a fait ériger à Hermagore & à Eucharis ses très chers enfants. Tout convient parfaitement, sur tout le nom Grec d'*Eucharis* qui s'y trouve, comme sur la base du buste de mar-

marbre qui étoit dans le Cabinet du célèbre Fulvius Ursinus. M. Baudelot soupçonne qu'Eucharis n'étoit point le nom propre de la jeune danseuse ; il prétend même avoir lieu de croire qu'elle en avoit un autre , & que c'est elle-même qu'Antipater de Sidon désigne sous le nom d'Antiodemis , qui , peut-être , étoit son premier nom. Celui d'Eucharis , qui veut dire toute belle , toute gracieuse , n'étant que le nom de théâtre qui lui fut apparemment donné depuis qu'elle eut fait preuve de la souplesse & de la légèreté de son corps , de la bonne grâce & des talents qu'elle avoit pour la danse.

Au reste , la ressemblance des visages de l'un & de l'autre monument , ne lui laisse aucun lieu de douter que ce ne soit la même personne ; à quoi il ajoute que les symboles de l'épervier , du dauphin , & des nuages gravez sur la pierre de MADAME , marquent une agilité singulière , qui s'accorde parfaitement avec la profession de danseuse qu'Eucharis exerçoit à Rome avec tant de succès , dans les spectacles publics.

On fera peut-être surpris de trouver divers monuments consacrés à l'honneur d'une personne de cette profession , des statues , des pierres gravées ; mais l'on cessera bientôt de s'en étonner , pour peu qu'on veuille réfléchir sur la passion immodérée que l'ancienne Rome avoit pour les spectacles. L'entêtement de ce peuple pour ceux qui

. en

en étoient les acteurs, y avoit introduit l'usage de conserver la mémoire des personnes qui excelloient en ce genre; c'est ce que reproche Sénèque aux Romains de son temps, comme Athénée le reprocha depuis aux Grecs. Quelle peine, dit l'auteur Latin, ne se donne-t-on pas pour que le nom & la mémoire d'un Pantomime ne se perde pas. D'ailleurs, Pison qui aimoit éperduëment cette danseuse, pouvoit fort bien l'avoir fait graver, soit dès le vivant, soit après la mort de cette jeune personne. C'est Cicéron qui nous apprend l'amour que Pison avoit pour cette Comédienne: *Tu ex tenebricosâ popinâ extractus cum illâ saltatrice tonsâ, Senatum, Reipublicæ casum atque interitum lugere vetuisti.*

Après avoir ainsi découvert quelle est la personne représentée sur la Prime d'Emeraude de MADAME, M. Baudelot tâche de découvrir en quel temps elle a vécu. Il paroît par le buste & par l'épithaphe d'Eucharis qu'elle étoit affranchie d'une Licinia, & il y a tout lieu de croire que cette Patrone étoit d'une maison illustre; car sans cela, sur le pied qu'étoit cette jeune comédienne, on ne se seroit pas avisé de faire mention de sa qualité d'affranchie sur des monuments érigés à son honneur. Enfin, après beaucoup d'autres remarques curieuses, M. Baudelot fixe l'époque de la mort d'Eucharis à l'an de Rome 695. ou 696. parce que c'est à peu près vers ce temps-là que Pison étoit dans les grandes charges, & que Cicéron lui

lui reprocha l'amour qu'il avoit pour cette jeune danseuse, qu'il ne nomme pas toutefois par son nom. Il ajoute que le Crassus qui étoit grand Pontife & Consul l'an de Rome 623. pourroit fort bien être le père de Licinia femme de Pison & Patrone d'Eucharis, & il termine toutes ses recherches sur ce sujet par l'épithaphe Latine de cette illustre danseuse, qu'on peut voir dans Gruter.

M. Baudelot finit par la correction d'un passage de Cicéron qui, si elle étoit juste, prouveroit très-bien les conjectures qu'il vient d'exposer. L'Orateur Romain, parlant de Pison qui étoit Consul en 695. ou 696. dit, *Quid quod cum inde te recipiens in villâ Leucadiæ quæ fuit uxor exegisti, tacuisti mœrens aliquot dies.* Ces mots, *in villâ Leucadiæ quæ fuit uxor exegisti*, ne sauroient faire aucun sens. Il y a des Manuscrits qui, au lieu de *Leucadiæ* qui est dans les imprimez, portent *Euchadices*; mais, dit M. Baudelot, ne vaudroit-il pas mieux lire ainsi; *quid quod cum inde te recipiens in villam, Eucharidæ quæ fuit uxor, extincta, &c.* C'est-à-dire, que penser de ta grandeur d'âme, lorsque de-là après la mort d'Eucharis qui étoit ta femme, tu te retiras à la campagne, où tu demeuras pendant quelques jours languissant dans les pleurs.





REFLEXIONS

*Sur le prétendu Solon, dont on trouve
le nom sur quelques pierres gravées
antiques.*

LEs plus célèbres Antiquaires avoient crû jusqu'à présent que les pierres gravées, sur lesquelles on trouve le nom de Solon, représentoient ce fameux législateur. Fulvius Ursinus en publia une en 1570. parmi les antiquitez de son cabinet, comme le véritable portrait de ce grand homme. Jean le Fèvre, dans l'explication qu'il donna des nouveaux desseins gravez par Théodore Gale, pour servir de supplément aux hommes illustres de Fulvius Ursinus, prend aussi la même figure pour celle de Solon, & il ajoute qu'il croit y appercevoir les traits d'un homme de 80. ans, qui est l'âge auquel mourut ce sage Athénien.

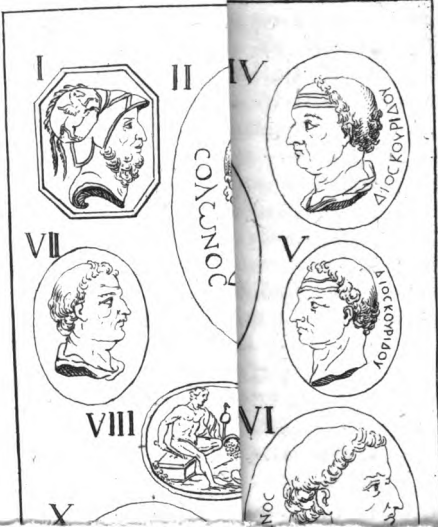
M. de Bagarris Antiquaire d'Henri IV. prenoit aussi le portrait d'une Améthyste du cabinet de ce Prince pour celui de Solon, parce qu'en effet il ressembloit à
celui

celui de la Sardoine de Fulvius Ursinus ; cependant au lieu du nom de Solon , on y lisoit celui de Dioscoride ΔΙΟΣΚΟΡΙΔΟΥ, ce que M. de Peiresc lui fit remarquer. *Gassendi, vie de Peiresc.*

L'autorité de ces Antiquaires avoit séduit tous ceux qui ont écrit après eux ; ils ont pris pour la tête de Solon celle où son nom se trouvoit écrit. M. Baudelot , en lisant à l'Académie les réflexions qu'il avoit faites sur ce sujet , avoué qu'il les doit aux lumières & à la pénétration de S. A. R. M. le Duc d'Orléans. Ce Prince voyant une de ces pierres gravées , dit à M. Baudelot qu'il y avoit bien de l'apparence qu'elle représentoit quelque Romain , & que le nom de Solon étoit celui du graveur. Il appuya cette heureuse conjecture de plusieurs preuves , & M. Baudelot ne fait autre chose qu'exposer , étendre & confirmer par de nouvelles conjectures le sentiment de S. A. R. sur ce point d'antiquité. *En 1716.*

Ce sentiment consiste donc à revoquer en doute que le portrait à tête chauve & sans barbe gravé sur plusieurs pierres précieuses du cabinet du Roi , & d'ailleurs , accompagné du nom de Solon , représente ce fameux législateur d'Athènes. On peut assurer que les raisons sur lesquelles ce doute est fondé , sont si plausibles qu'il est difficile de ne pas s'y rendre. Car premièrement , on sçait que les Athéniens & les autres Grecs du temps de Solon portoient de la barbe ,

comme on le voit par les portraits qui nous restent d'Hésiode , de Pittacus , de Zaleucus , d'Anacréon , de Miltiade , de Cynegire & de quelques autres ; & que ce ne fut que du temps d'Alcibiade que s'introduisit chez les Athéniens l'usage de se raser. On peut ajouter que les Philosophes , dont la vie , du moins en apparence , étoit plus austère que celle des autres , furent sans doute des derniers à suivre cette coutume. Ainsi Aristippe , quoiqu'homme de cour & voluptueux , ne se fit point couper la barbe. On la portoit certainement en ce temps-là ; sans cela où seroit la plaisanterie d'Aristophane ? Praxagora , dans la Comédie de l'assemblée des femmes , parlant à ses compagnes , entre les différents conseils qu'elle leur donne pour se rendre maîtresses du gouvernement , leur dit , *παροτρυνάς, παρὰ τὰς, mettez-vous des barbes* ; ce qui prouve évidemment que du temps de ce Poète , ceux qui étoient à la tête du gouvernement portoient de la barbe , comme Miltiade & Cynegire du cabinet de Fulvius Ursinus. Secondement , il n'est pas vrai-semblable que du temps de Solon , il y ait eu de lui dans Athènes des statues de différents âges , comme le paroissent les portraits gravez que l'on prend ordinairement pour ceux de ce célèbre Athénien. De-là on conclut que le nom de ΚΟΛΩΝΟC qui se trouve sur ces pierres gravées , écrit en caractères Grecs modernes , doit être celui de quelque graveur contemporain d'Au-



d'Auguste , & que le portrait est celui de quelque Romain du même temps.

On trouve dans les cabinets des Antiquaires plusieurs pierres gravées sur lesquelles une même tête porte le nom de Solon ou celui de Dioscoride. Or ce dernier qu'on sçait avoir été le graveur d'Auguste , fait présumer qu'un Solon aussi habile que lui a voulu peut-être par émulation travailler sur les mêmes sujets que Dioscoride.

Pour convaincre entièrement ceux qui ne voudroient pas se rendre à cette première preuve , M. Baudelot produit deux pierres antiques sur lesquelles il n'y a rien certainement qui regarde le législateur d'Athènes , ni qui y ait le moindre rapport: ces deux pierres représentent le même sujet que les Antiquaires nomment , sans qu'on sçache pourquoi , *la vengeance d'Achille*. Cependant on lit sur l'une de ces pierres gravées le nom de Dioscoride , & sur l'autre celui de Solon. Ce qui prouve sans réplique que ce 8 & 9.
sont les noms des deux graveurs , qui par *figure*.
émulation travailloient sur les mêmes sujets , & pour l'histoire & pour le portrait.

Une autre pierre envoyée de Rome par M. la Chauffe à feu M. Hombert , est une preuve encore plus convaincante de la vérité de cette découverte. Cette pierre représente une Méduse d'un travail admirable, avec le nom COΛΩΝOC , par Solon. Les plus obstinez à suivre l'ancienne opinion ,

10. fig.

trouvent-ils quelque rapport entre cette Gorgone & le sage Athénien ? Mais ce qui met le sentiment de M. Baudelot dans un point d'évidence qui doit frapper les plus incrédules, c'est un Hercule, ou si l'on veut un Gladiateur gravé sur une pierre, au bas de laquelle on lit *COΛON ENOHEI*, *Selon l'a faite*. Cela ne prouve-t-il pas qu'il y avoit un fameux graveur nommé Solon, & que toutes les pierres gravées qui portent ce nom sont autant d'ouvrages de sa main, & nullement des portraits du législateur d'Athènes ?

Si l'on demande à présent de qui sont donc les têtes qu'on a prises jusqu'à présent pour être avant de représentations de Solon ? On répond qu'elles sont de quelque Romain si connu alors qu'il étoit inutile de le désigner par une légende. C'est ainsi que quelques pierres gravées nous offrent le portrait d'Auguste, sans autre inscription que le nom du graveur Diofcoride. M. Baudelot avoit crû d'abord que ces têtes représentoient Agrippa, mais S. A. R. jugea avec plus de vrai-semblance que c'étoient celle de Mécène grand favori d'Auguste, & l'Académicien se rendit aux raisons du Prince. La première de ces raisons est que les médailles que nous avons du gendre de cet Empereur ne ressemblent point aux prétendus portraits de Solon. La seconde est la convenance de l'âge de ces portraits, dont plusieurs ont l'air assez vieux, avec l'âge de Mécène : car M. Baudelot n'est pas de l'opinion de Boxborn qui fait mourir ce favori à soixante ans ou en-

environ , au lieu que nôtre Antiquaire le fait vivre beaucoup plus long-temps , sur le fondement qu'Auguste , ayant donné dès les premiers temps sa confiance à ce Romain qui , pour la mériter , devoit être alors d'un âge meur , ce Prince avoit desja gouverné trente-sept ans , quand Mécène mourut. Aussi Pedo Albinovanus , dans son églogue sur la mort de ce favori , l'appelle-t-il *Senex* , vieux.

M. Baudelot , après avoir appuyé par des preuves si solides cette heureuse découverte , finit son ouvrage par des reflexions sur quelques médailles qui ont aussi le nom de Solon. M. Spon en a publié une , dans ses mélanges d'antiquité , dont la tête chevelue & non chauve porte une physionomie fort différente de celle du prétendu Solon des pierres gravées. Ce sçavant Antiquaire , guidé par la légende du revers , a crû qu'une ville d'Ionie appelée *Metropolis* , avoit fait frapper cette médaille qui est de l'espèce de celles qu'on nomme Contorniates. Mais pourquoi y a-t-on fait graver le portrait de Solon ? „ M. Spon prétend que c'est parce „ que selon Diogène Laerce , il modéra „ les sommes qu'on donnoit aux Athlètes „ dans les jeux de la Grèce. Il réduisit à „ 500. dragmes la récompense des victo- „ rieux à Olympie , à cent pour ceux des „ jeux Istmiques , &c. Hors cela , ajoute „ M. Spon , qu'avoit de commun avec So- „ lon le corps des Métropolitains d'Ionie ; „ c'étoit donc pour marquer leur vénéra-

Page
140.

„ tion pour ce grand homme qui avoit
 „ mis un frein aux dépenses excessives des
 „ jeux. „

M. Baudelot, qui trouve cette raison plus ingénieuse que solide, & qui ne voit rien dans la médaille qui caractérise des jeux, croit que les habitants de cette ville d'Ionie, qui étoit une colonie d'Athènes, voulurent par cette médaille célébrer la mémoire d'un homme dont ils avoient adopté les loix.

M. Baudelot cite encore une autre médaille Contorniate, frappée par les mêmes Métropolitains, sur laquelle on voit une tête chauve à la vérité, mais d'une physionomie différente & plus jeune que celle des pierres gravées. Comme il est persuadé que Solon n'a été ni gravé ni sculpté dans sa jeunesse, il soupçonne que ces Ioniens, n'ayant plus de véritable modèle de ce législateur, ont crû le retrouver sur quelque-une de ces pierres gravées qui nous ont trompé par l'inscription qu'elles portent; ou plutôt que le graveur Solon qui étoit peut-être de Métropolis, s'étant mis à graver des coins pour la monnoye, avoit représenté sur quelques-uns la tête d'un Romain Patron de cette ville, sans oublier d'y joindre son nom, comme sur les autres pierres gravées de sa façon. Après tout, on ne doit pas avoir beaucoup d'égard pour les médailles Contorniates, qui n'ont jamais été une monnoye courante, ni frappées par l'ordre du Prince ou du Magistrat, & qui avec des types fort anciens ne sont que du bas Empi-

re, & ne désignent pour la plupart ni ceux dont les têtes sont gravées ni certains Athlètes, comme le croient les Antiquaires, mais indiquent uniquement les graveurs qui les ont faites. Ainsi l'*Eutymius* d'une Contorniate de Néron & de Trajan n'est point du Lutteur dont parlent Pline & Pausanias; c'est plutôt le Prince qui y est représenté dans un char, attitude qui ne convient point à ceux qui s'exerçoient à la lutte; & le nom est celui de l'ouvrier. Tels sont encore les noms de *Stephanas*, de *Stephanus*, de *Philinus* & quelques autres.



CONJECTURES

Sur un grand nombre de tombeaux qui se trouvent dans un lieu particulier de l'Auxois en Bourgogne.

ON a découvert depuis un temps immémorial, & on découvre encore tous les jours un grand nombre de tombeaux de pierre dans un village de l'Auxois, Province de Bourgogne, nommé *Quarrées les tombes*, & en latin *Parrochia de quadratis*, en sous-entendant apparemment *lapidibus*. M. Moreau de Mautour, qui a communiqué sur ce sujet ses réflexions à l'Académie, dit que ce village est situé sur les confins de la peti-

te contrée du Morvant, à deux lieues de la ville d'Avalon, & que l'espace de terrain où l'on trouve ces tombeaux ne contient qu'environ six cens soixante pas de longueur, & environ cent soixante de largeur; cependant suivant la tradition du pays, on y en a desja découvert plus de deux mille. Ces tombes qui sont d'une pierre grisâtre, ont environ cinq ou six pieds de longueur. On en a brisé un grand nombre pour bâtir & pour paver l'Eglise de ce lieu; on s'en est même quelquefois servi pour en faire de la chaux; on en a réservé quelques-unes pour la montre, & on les a laissées dans le cimetière.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ne voit sur ces tombeaux aucune marque de Christianisme, ni même d'autres figures, & il n'y en a qu'un seul sur lequel on ait veu une croix gravée, & sur un autre un écusson qu'on ne sçauroit déchiffrer. En creusant les fondemens de la sacristie, on en déterra deux dans lesquels on trouva deux pendants d'oreille; dans un autre tiré d'une cave, quelques ossemens avec deux autres pendants d'oreille, & dans quelques autres enfin, des éperons. A cela près, tous les autres ne marquent par aucun endroit qu'ils aient jamais été employez à l'usage auquel ils avoient été destinez.

Il n'y a, assure M. de Mautour, qu'une seule carrière dont on ait pû tirer les pierres qui ont servi à faire ces cercueils. Elle est dans un lieu nommé *Champ Rotard*, à six lieues

lieuës de Quarrées les tombes, & d'habiles maçons qui ont examiné la qualité & la couleur de la pierre de cette carrière parfaitement ressemblant à celle des tombeaux, sont convenus de ce fait.

Sçavoir maintenant pour quelle raison il y a tant de tombeaux dans un lieu peu célèbre, c'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner. On n'ignore pas qu'on avoit accoutumé autrefois d'enterrer les morts hors des villes, & sur les grands chemins; que cet usage s'observoit à Paris & dans toutes les Gaules dans les premiers temps du Christianisme, & qu'il y dura jusques bien avant sous la 3. race de nos Rois: d'où l'on pourroit conclurre, ou qu'il y avoit quelque ville considérable aux environs de Quarrées, ou que ce village auroit été un magasin de tombeaux pour en fournir aux villes du voisinage. Mais ces deux conjectures souffrent de grandes difficultez. On ne trouve aucun vestige de villes aux environs de Quarrées; celles qui en sont les plus voisines sont Avalon, Saulieu & Lorme. De ces deux dernières, l'une est très peu considérable, & l'autre trop éloignée. Avalon n'en est véritablement qu'à deux lieuës; mais outre qu'on n'y a jamais découvert aucun de ces tombeaux, cette ville est plus proche de la carrière que du village de Quarrées: ainsi il n'y a pas d'apparence qu'on ait été chercher à quatre lieuës ce qu'on trouvoit à moitié chemin.

Dans cet embarras, M. de Mautour

recours à l'histoire , pour voir si quelque bataille n'auroit pas donné occasion à ce prodigieux amas de tombeaux. Deux événements paroissent favorables à sa conjecture. Après la défaite & la mort d'Abderame Général des Sarràzins, les débris de son armée s'étant joints aux Wandalès, aux Alains & aux Ostrogots, ces barbares désolèrent la Bourgogne, & se rendirent maîtres de Mâcon, de Châlons, de Dijon, d'Auxerre, d'Autun & de plusieurs autres villes. Or Avalon étant situé entre Autun & Auxerre, il y a tout lieu de croire que ces peuples ravagèrent aussi cette contrée: ces tombeaux qui se trouvent dans Quarrées & dans la campagne voisine en sont peut-être une nouvelle preuve

Le second événement est arrivé au commencement du xi. siècle, dans les années 1003. 1004. & 1005. Henri premier du nom, Duc de Bourgogne, étant mort sans enfants, Landri Comte de Nevers s'empara de plusieurs villes de ce Duché. Robert Roi de France, neveu d'Henri & son héritier légitime, entra peu de temps après dans la Bourgogne, prit la ville d'Auxerre & vint mettre le siège devant Avalon. Cette ville résista pendant trois mois: & soit qu'il ne s'en rendit maître que par la famine, comme le disent quelques Historiens, soit qu'il l'ait prise par assaut, comme d'autres l'assurent, il est très probable que ce Prince pendant un si long siège perdit beaucoup de soldats, & on pouvoit avoir fait pour

pour les enterrer, ce grand amas de tombeaux.

Il se présente d'abord une difficulté embarrassante c'est que presque tous ces tombeaux paroissent n'avoir jamais servi. M. de Mautour y répond, que peut-être la qualité de la pierre dont ils sont faits, étoient propre à consumer les cadavres en peu de temps. Il seroit aisé d'en faire l'expérience pour voir si cette conjecture a quelque fondement. Du moins est il sûr que Pline parle d'une sorte de pierre qu'on trouvoit dans la Troade aux environs de la ville d'Assus, & qui en quarante jours réduisoit les corps en poudre. Quoiqu'il en soit, il faut que cette pierre ait quelque propriété fort singulière, puisque M. de Mautour a appris d'un Gentilhomme Bourguignon, homme digne de foi, que les chevaux qui avoient bu dans une de ces tombes qui leur servoit d'abbreuvoir, mouroient presque tous, & que leur ayant fait boire de la même eau dans une auge de bois, il ne leur arriva aucun accident.

Cependant malgré toutes ces raisons, M. de Mautour croit que Quarrées étoit autrefois un magasin, un entrepôt où l'on avoit conduit de la carrière de Champ Rotard des cercueils tout faits, pour être delà transportez dans les lieux où on en auroit besoin; & c'est ce qui fait qu'ils n'ont ni caractère ni gravûre, ni aucune autre marque qui prouve qu'ils aient servi. Ce qui a enfin contribué à le déterminer à prendre ce parti.

ti, c'est la lecture d'un ancien manuscrit de la Bibliothèque de M. de Savigny Président à Mortier du Parlement de Dijon, qu'il a trouvé que dans le XIII. siècle, il y avoit dans Quarrées & aux environs une multitude considérable de tombeaux de pierre, qui n'avoient jamais été employez, & qui étoient devenus inutiles depuis que l'usage s'étoit rétabli d'enterrer les fidèles dans les Eglises.



S U R U N MONUMENT.

trouvé dans l'Abbaye de Fescamp.

ON envoya à l'Académie en 1711. la figure d'un tombeau de pierre d'environ deux pieds de long, sur une largeur inégale, qui avoit été tiré des ruines d'une ancienne chapelle de l'Eglise de Fescamp. On voit au haut de la pierre qui couvre ce tombeau deux petites croix détachées à huit pointes, aux flèches de gueules, & on y lit l'épithaphe suivante, au milieu de laquelle est un léopard ou un lion léopardé au champ de gueules : avec ces paroles de l'Ecriture Sainte, *ecce vicit leo de Tribu Juda radix David.*

M. l'Abbé de Vertot qui lût à l'Académie ses reflexions sur ce monument, les com-

+ SO
QA
BI
FICAR
DSSET
DND
TV



commença par une histoire succinte de l'Ab- *En*
 baye de Fescamp, nommée *Fisci Campus*, 1711.
 ou suivant les auteurs de la basse Latinité,
Fiscannum. Mais, sans avoir besoin de re-
 monter à l'antiquité fabuleuse où elle porte
 son origine, il suffit de dire; par rapport à
 cette inscription, que Guillaume longue é-
 pée Duc de Normandie, qui succéda à
 Rollon vers l'an 931. ayant fait bâtir un
 château à Fescamp pour fortifier ce port de
 mer, transporta à Montivilliers les Reli-
 gieuses qui possédoient cette Abbaye, & é-
 tablit à leur place des Chanoines réguliers.

Richard I. son successeur, trouvant l'E-
 glise trop petite pour un lieu où les Souve-
 rains faisoient leur résidence, jeta les fon-
 dements d'un nouvel édifice, qu'il fit con-
 struire avec beaucoup de magnificence, en-
 richit le monastère par le don de plusieurs
 terres considérables, & choisit dans cette
 nouvelle Eglise le lieu de sa sépulture & de
 celle de ses successeurs.

Il est question maintenant de chercher si
 ce jeune enfant nommé Robert, dont l'épi-
 taphe fait mention, étoit fils d'un Duc de
 Normandie, & de quel Prince du nom de Ri-
 chard il étoit Issu.

Les Historiens de Normandie ne comptent
 que trois Ducs du nom de Richard. Richard I.
 qui fut le restaurateur & le bienfaiteur de cette
 Abbaye; Richard II. son fils, & Richard III.
 son petit-fils. Richard I. eut de Gonnor
 sa seconde femme huit enfants, cinq gar-
 çons & trois filles. L'aîné porta le même

nom

nom que son pere, le second fut nommé Robert, & le troisieme Mauger. Les deux autres ne sont point nommez dans l'histoire. Richard succéda à son pere, & Robert fut Archevêque de Rouen. Richard II. eut aussi deux enfans mâles, Richard III. & un autre Robert; mais l'un & l'autre gouvernerent successivement la Normandie; ainsi ce ne peut-êtré à ce second Robert pere de Guillaume le Conquerant, que peut appartenir l'épigraphie qui parle d'un enfant mort peu de jours après son baptême: elle doit donc être celle d'un de ces jeunes enfans mâles que l'histoire donne, sans les nommer, à Richard premier. On peut repliquer à cela que le pere de ce jeune Prince, nommé dans l'épigraphie, est qualifié du titre de Consul, d'où l'on pourroit conclure qu'il n'étoit peut-êtré que le fils de quelque Magistrat de Fescamp; Mais M. l'Abbé de Vertot fait voir par quantité de témoignages authentiques, que les Princes & les Rois portoient souvent dans ces temps là le titre de Consul. L'Empereur Anastase envoya à Clovis, dans une ambassade solennelle, les marques & les ornemens de Consul. Frédégaire parlant d'une autre ambassade envoyée à Charles Martel par le Pape Gregoire, dit, *eo pacto patratu, ut a parte Imperatoris recederet; & Consulatum præfato Principi sanciret.* Charlemagne, dans son Edit de la correction des loix des Lombards, rapporté par M. Baluze sur l'année 801. date des années de son

Dans sa
Chroni-
que, ch.
110.

con-

consulat, *consulatûs autem nostri primo*; mais ce qui résout encore plus précisément la question, Robert I. du nom, celui dont on vient de parler, prend le titre de Consul dans l'acte même de la fondation de Fescamp, *idcirco ego Richardus Consul*, &c.

La difficulté qu'on peut tirer des armoiries qui sont gravées sur le tombeau du jeune Prince, est plus embarrassante; on y voit un lion en champ de gueules, & on sçait que les armes des premiers Ducs de Normandie étoient deux léopards. M. l'Abbé de Vertot prétend que ce n'est pas un lion, quoiqu'il en ait l'apparence, mais un léopard. Il a en effet la tête de front & montre les deux yeux, & les lions sont toujours représentez de profil; la queue est tournée en dehors, celle des lions est retroussée sur le dos; enfin le champ est de gueules, comme dans tous les écussons des Ducs de Normandie.

Il est vrai qu'on lit autour des armes ces paroles, *ecce visit leo de tribu Juda radix David*. Mais ne peut-on pas dire que Richard ne les y fit mettre que pour justifier que lui & ses enfants étoient de la race de Rollon, & pour répondre au reproche qu'on avoit fait à Guillaume longue épée son pere, d'être né d'un mariage peu différent d'un concubinage, & à lui-même d'avoir épousé la belle Gonnor de la même manière; ainsi ce verset de l'Ecriture étoit un témoignage formel de la légitimation du jeune Prince, *radix David*.

L'é-

Dodon
de S.
Quen-
tin, l.
2. p. 85.

L'épithaphe, dit M. l'Abbé de Vertot, nous apprend que celui dont elle fait mention, mourut peu de temps après avoir été baptisé, *indutus vestibis in albis suis*. Nouvelle preuve que ce jeune enfant étoit de la race des Ducs de Normandie, puisque Roblon son bisayeul avoit gardé l'habit blanc pendant sept jours après son baptême.

Quoique la date de la mort du jeune Robert soit effacée, on peut croire qu'elle arriva peu de jours après Pâques, temps auquel, suivant l'usage de ce temps-là, on donnoit le baptême avec beaucoup de solennité. La fête de Pâques arriva apparemment cette année-là dans le mois de Mars, ce qui peut se prouver par les lettres qui restent encore, *Le Moni*. Enfin, les croix qui sont au haut de l'épithaphe & celles qui sont autour du lion, doivent être regardées comme des symboles de piété; mais il y a bien de l'apparence que les hochures de gueules, de pourpre & de sinople ne sont qu'un jeu du graveur: en effet ces différences n'étoient pas connues au temps où cette épithaphe fut faite; on sait même que les armoiries ne furent héréditaires en France que sous le regne de Louis le Gros, & au commencement du 12. siècle, & Richard re-
gnoit au milieu du dixième.



R E.



RECHERCHES

Sur la situation de Trevidon & Prufianum, maisons de campagne de Ferréol, Préfet du Prétoire des Gaules.

Tout ce qui sert à éclaircir l'ancienne Géographie devient précieux à ceux qui s'appliquent à cette science, & il arrive souvent que des découvertes qui paroissent d'abord peu considérables, conduisent dans la suite les sçavants à d'autres connoissances plus dignes de leur curiosité. C'est ce qui a engagé M. de Mandajors à communiquer à l'Académie les lumières, que lui ont fait naître sur le sujet dont il s'agit la lecture de quelques vers d'Apollinaris Sidonius. On apprend d'abord dans les ouvrages de ce sçavant Evêque de Clermont, que Ferréol n'étoit pas moins considérable par sa naissance & par ses alliances, que par ses emplois; né de race Prétorienne, & Préfet lui-même sous l'Empereur Valentinien III. il étoit par sa mere petit-fils de Syagrius, & sa femme étoit fille de l'Empereur Avitus. Ce fut principalement par son secours qu'Aetius remporta de si grands avantages sur Attila; & To-

En 1714

Torismond Roi des Goths qui tenoit alors une grande partie du Languedoc, n'abandonna le dessein qu'il avoit de rompre avec les Romains, que sur les remontrances de Ferréol.

Après avoir donné une idée de la naissance, des grands emplois & des qualitez personnelles de Ferréol, M. de Mandajors passe à la recherche de ses maisons de campagne. Apollinaris Sidonius est le seul qui en ait fait passer les noms à la postérité. Trévidon est le nom de la première que Sidonius célèbre dans son poëme intitulé, *Propempticon ad libellum*, où après avoir adressé son livre à ses amis d'Auvergne, il s'explique en ces termes.

*Horum cum fueris sinu receptus;
Ibis Trevidon; & calumniosis
Victimum nimis leu! jugum Rutenis.
Hic docti invenies patrem Tonanti;
Rectorem, columnæque Galliarum,
Prisci Ferreolum patrem Syagri,
Conjux Papianilla quem pudico,
Curas participans, juvat labore.*

Et après l'éloge particulier de Papianilla, il poursuit ainsi:

*Hinc te Lesoræ, Caucasum Scytharum
Vincens, adspiciet, citusque Tarnis;
Limosum, & solido sapore pressum
Piscem perspicuâ gerens in undâ.
Hic Zota & Galais tibi adde pennas,*

Nim-

*Nimboſumque jugum fugax cavebo.
 Namque eſt aſſiduæ ferax procellæ.
 Sed, quamvis rapido ferare curſu,
 Laſſum te Voracius obtinebit:
 Noſtrum hic invenies Apollinarem.*

La ſeule lecture de ces vers renverſe l'opinion de ceux qui placent *Trevidon* au village de Trèves, qui eſt à quelques lieux du Tarn, mais ſur la gauche de cette rivière; car *Sidonius* nous donne clairement à entendre que *Trevidon* étoit ſur la droite du Tarn, entre cette rivière & la ville de Clermont, d'où partoît ſon livre: puis-que ce n'eſt qu'après avoir vû *Ferréol* à *Trevidon*, que ſon livre doit voir le Tarn & la montagne de l'Aufère.

L'autre maiſon de campagne de *Ferréol* appelée *Pruſianum*, étoit ſituée ſur le bord du Gardon, & ſur le chemin de Niſmes à Clermont en Auvergne. *Sidonius* en fait mention dans ſa 9. Lettre du ſecond livre écrite à *Dontidius*. Ce ſont, au reſte, ces deux paſſages ſeuls qui nous apprennent que *Trevidon* & *Pruſianum* étoient les maiſons de plaifance de *Ferréol*; comme auſſi que *Voracius* étoit celle d'Apollinaire; & qui nous indiquent en même temps que les deux dernières, c'eſt-à-dire, *Pruſianum* & *Voracius* étoient ſituées aux bords du Gardon, ſur le grand chemin de Clermont à Niſmes, près d'une plaine étendue au bas de pluſieurs cô-
 teaux chargez de vignes & d'oliviers. Or
 toutes ces désignations ne ſçauroient convenir

nir à d'autre lieu qu'au Vallon, dans lequel est aujourd'hui la ville d'Alais, capitale du pays des Cévennes.

Pour établir ce sentiment, M. de Mandajors examine & les vers & la lettre de Sidonius, & tout concourt à le convaincre de plus en plus que *Vorocingus*, maison de plaisance de cet Evêque, étoit entre la montagne de Lausere & Nîmes; espace dans lequel se trouve la ville d'Alais, qui, comme on sçait, est située à sept lieues de Nîmes, & à six de la montagne de Lausere, précisément au bas des montagnes des Cévennes; & à l'entrée des plaines du bas Languedoc. Ce que Sidonius ajoute, que ces deux maisons étoient basties sur les bords du Gardon, sert encore à fortifier le sentiment de M. Mandajors. En effet, le Gardon ne coule que dans un espace d'environ trois lieues, sur le grand chemin de Nîmes à Clermont, & c'est précisément dans cet espace que se trouve la ville d'Alais, dont les dehors répondent parfaitement à l'idée que Sidonius nous donne de *Prusianum* & de *Vorocingus*.

M. de Mandajors ajoute à tout ce que nous venons de dire, le rapport de deux noms modernes avec ceux de *Prusianum* & de *Vorocingus*, & il est fort tenté de croire que le nom de Bressis, & en Latin *Broscium*, que porte aujourd'hui une partie du territoire d'Alais, & que celui de Broczen en Latin *Brocincus*, que porte une Paroisse à présent inhabitée, & qui est à deux cents

pas

pas de la Ville d'Alais , sont deux noms corrompus de *Prusianum* & de *Vordcingus*. L'altération du dernier est presque insensible , & il n'est pas surprenant qu'en douze siècles , *Vorcingus* soit devenu *Brocincus* , surtout en Languedoc. A l'égard du nom de Bressis , M. de Mandajors convient que l'on n'y trouve pas d'une manière si sensible les vestiges de *Prusianum* ; mais outre que l'on ne manque point d'exemples d'une contraction aussi peu considérable que celle-là , il se croit autorisé à la recevoir avec d'autant plus de fondement , qu'il est forcé de chercher *Prusianum* dans le voisinage de *Vorcingus* , puisque Sidonius remarque que ces deux maisons étoient trop près l'une de l'autre pour en faire le trajet à cheval , quoique assez éloignées pour ne pouvoir le faire à pied sans se lasser : distance que M. de Mandajors observe se trouver justement entre Bressis & Brocen.





D E
L' O R I G I N E
D E S
F E U X D E J O Y E.

LEs partisans de l'antiquité ont un penchant si naturel à se persuader que les meilleures choses ont pris leur naissance chez les anciens, qu'ils semblent ne consentir qu'avec peine à laisser aux modernes le mérite de l'invention de quelques-unes. Quelque zélé que soit M. Mahudel pour la gloire de ces premiers, il avouë, dans un Mémoire lû en 1715. que ce n'est pas chez eux qu'il faut chercher l'Origine des Feux de Joye, & que si quelquefois dans les fêtes publiques, ils allumoient des feux, ce n'étoit que par un esprit de Religion.

Le feu, dans les premiers temps, étoit ou un symbole de respect ou un instrument de terreur. Dieu s'en est servi de ces deux manières pour se manifester aux hommes ; ainsi dans l'Ecriture, il se compare tantôt à un

un feu ardent , pour désigner sa sainteté & *Deut.*
 sa pureté ; tantôt il se rend visible sous la *4. & 9.*
 forme d'un buisson enflammé , ou formi- *Isaie 10.*
 dable par des menaces de feu dévorant ;
 quelquefois par des pluies de soufre , & *Psal. 10.*
 souvent avant que de parler à son peuple ,
 il s'attire son attention par des éclairs.

Quelques idolâtres , tels que les Lybiens *Strab.*
 & les Persans , ont adoré le feu comme un *l. 5.*
 Dieu ; les Platoniciens le confondoient avec
 le ciel , & le regardoient comme l'intelli-
 gence divine. Il semble même que les
 Princes payens l'aient pris pour symbole de
 leur majesté ; & si l'Ecriture nous apprend
 que Dieu marchant , pour ainsi dire , avec
 son peuple , se faisoit précéder d'une co-
 lonne de feu ; de même les Rois d'Asie ,
 au rapport d'Hérodote , en faisoient porter
 devant eux. Ammien Marcellin , parlant *Lib. 23.*
 de cette coutume , la fait naître d'une tra-
 dition qu'avoient ces Rois , que ce feu qu'ils
 conservoient pour cet usage , & dont ils
 faisoient porter une portion dans des foyers ,
 étoit descendu du ciel. Quinte-Curce ajoû- *L. 5.*
 te que ce feu sacré & éternel étoit porté
 dans la marche de leurs armées à la tête des
 troupes sur de petits autels d'argent , au mi-
 lieu des mages qui chantoient les Cantiques
 de leur pays.

Le feu étoit aussi chez les Romains un
 symbole de majesté ; mais , si du temps de
 la République & sous les Empereurs on
 l'employoit dans les fêtes , c'étoit plutôt
 comme un instrument qui servoit aux céré-

monies de Religion , que comme une marque particulière de réjouissance. Cette manière d'honorer la divinité par le feu est aussi ancienne que le monde ; le vrai Dieu l'a agréée dans les sacrifices qui lui furent offerts par les premiers Patriarches ; il l'a prescrite dans le Lévitique , elle s'est pratiquée dans son temple , & il n'y a pas de doute que l'usage qu'en ont fait les payens dans leurs sacrifices , n'ait été à l'imitation des Hébreux.

Ch. 10.

Ce feu éternel , conservé avec tant de soin par les vestales , étoit vrai-semblablement une imitation de celui , qui étant tombé du ciel sur une victime qu'offroit Aaron , fut depuis si religieusement entretenu par ces Prêtres au milieu du temple , & qualifié par l'ordre de Dieu même de feu sacré. Les illuminations des idolâtres avoient aussi quelque rapport alors à celle du Candelabre ; à l'exemple des Juifs , ils brûloient des parfums en l'honneur de leurs faux Dieux.

Schol.
Aristo-
pha. in
Ranis.

Les Grecs , à la fête qu'ils appelloient *Λαμπάς*, allumoient en l'honneur de Minerve , de Vulcain & de Prométhée , une infinité de lampes , en action de grâces de ce que la première de ces Divinités leur avoit donné l'huile ; que Vulcain étoit le premier fabricant des lampes , & que Prométhée les avoit rendues utiles par le feu qu'il avoit volé dans le ciel. Ce jour-là ils célébroient des jeux , dont le spectacle consistoit à voir courir des hommes un flambeau à la main.

L'Ap-

L'appareil d'une autre fête qu'ils appel- *Paus.in*
loient *Λαμπηρία* , & qui étoit dédiée à *Achaï-*
Bacchus , & placé dans leurs fêtes immé- *cis.*
diatement après la vendange , consistoit
en une grande illumination nocturne , &
dans une profusion de vin qui se versoit aux
passants.

A celles de Cérés instituées chez les Ro-
mains , il se consommoit un nombre infini
de torches , en mémoire de ce que cette
Déesse avoit si long-temps cherché sa fille
Proserpine enlevée par Pluton , & de ce que
par cet enlèvement elle étoit devenue Reine
des enfers.

Servius , un des sept Rois de Rome , *Denys*
voulut qu'au temps des semailles chaque *d'Hali-*
ville d'Italie consacraît au repos un jour au- *carn.l.4.*
quel on allumeroit dans la place publique
un grand feu de paille ; c'est la fête qu'Ovi- *Fast.l.I.*
de met sous le nom de *Sementina* , ou de
Paganalia. Le même Poète , parlant de la
solemnité de celle qui se célébroit en l'hon-
neur de la Déesse Palés , remarque qu'on
avoit coûtume de passer trois fois par-dessus
les feux de paille qu'on y allumoit : usage
que le peuple a retenu du Paganisme :

Moxque per ardentis stipulae crepitantis acer- *Fast.l.4.*
vos ,

Trajicias celeri strenua membra pede.

Dans le nombre des illuminations qui fai-
soient partie de la solemnité de plusieurs de
leurs autres fêtes , il n'y en avoit point de

plus considérable que celle des jeux séculaires , qui duroient trois nuits entières , pendant lesquelles il sembloit que les Empereurs & les Ediles , qui en faisoient la dépense , voulussent par un excès de somptuosité dédommager le peuple de la rareté de leur célébration. Capitolin dit que l'illumination que donna Philippe , dans les jeux qu'il célébra à cette occasion , fut si magnifique , que ces trois nuits n'eurent point d'obscurité.

Ce n'est pas que les anciens ne fissent comme nous des réjouissances aux publications de paix & d'alliance , aux nouvelles des victoires remportées sur leurs ennemis , aux jours de naissance , de proclamation , de mariage de leurs Princes , & dans leur convalescence après des maladies dangereuses ; mais le feu , dans toutes ces occasions , ne servoit qu'à brûler les victimes ou l'encens ; & comme la plupart de ces sacrifices se faisoient la nuit , les illuminations servoient à éclairer la cérémonie.

Dans les grands sacrifices qu'on offroit pour la conservation de la République ou de l'Empire , comme les victimes étoient d'un certain nombre de taureaux , il falloit de grands feux pour y jeter de ces animaux entiers.

La pompe de la marche des triomphes se terminoit toujours par un sacrifice au Capitole , où un feu allumé pour la consommation de la victime l'attendoit ; mais il n'est
fait

fait mention d'aucun autre feu dans ces jours solennels.

On n'a point d'exemple de feu plus re- *Tite-*
marquable que celui que Paul Emile , après *Liv.*
la conquête de la Macédoine , alluma lui- *Decad.*
même à Amphipolis en présence de tous *5. l. 5.*
les Princes de la Grèce qu'il y avoit invitéz , puisque la décoration lui coûta une année de préparatifs ; mais il faut observer que l'appareil n'en ayant été composé que des dépouilles des vaincus , il ne fit que s'acquitter avec plus d'éclat d'un devoir qui l'engageoit à rendre cet hommage aux Dieux qui présidoient à la victoire.

Quelques magnifiques que fussent les buchers qu'on élevoit après la mort des Empereurs , on ne peut pas dire que ce spectacle lugubre ait eu aucun rapport avec les feux de joye.

Il n'y auroit que les feux d'artifice , que nous sçavons avoir été en usage parmi eux , qu'on pourroit présumer avoir fait partie de leurs réjouïssances publiques ; -mais nous n'en voyons l'employ que dans les machines de guerre propres à porter l'incendie dans les villes & dans les bâtimens ennemis ; nous avons appris d'eux la manière de nous en servir pour les mêmes usages ; mais nous les employons encore avec succès dans les feux de joye , malgré le vent , la pluye & les eaux courantes & profondes.

*Greg. de
Tours.
Liv. 5.
c. 11.
Nice-
phore
Calix.
l. 3.*

*Homil.
in fest.
Joan.
Bapt.*

Depuis les derniers temps du Paganisme jusqu'aux plus bas siècles du Christianisme, on ne peut guères citer d'exemples de feux allumés pour d'autres sujets de réjouissance publique, que pour des cérémonies de religion; encore étoit-ce plutôt des illuminations, qui se faisoient ou aux cérémonies de baptême des Princes, comme un symbole de la vie de lumière dans laquelle ils alloient entrer par la foi, ou aux tombeaux des martyrs, pour y éclairer pendant les veilles de la nuit. Le Concile d'Elvire les abolit à cause des abus qui s'y glissèrent dans la suite; mais l'illumination de la veille de la St. Jean-Baptiste, dont la tradition est presque aussi ancienne que la prédiction qu'en a faite Jesus-Christ, s'est toujours conservée & s'est changée en un feu, dont St. Bernard faisoit remarquer à ses Religieux, que la cérémonie étoit déjà si universellement pratiquée de son temps, qu'elle s'observoit même chez les Sarrazins & chez les Turcs. Pour ce qui est de l'illumination de la Chandeleur dont le nom a tant de conformité avec les *Λαμπηρία* des Grecs, on en attribue, mal à propos peut-être, l'institution à une condescendance des Papes qui, pour s'accommoder à la portée des Néophytes qui étoient mêlés avec les Gentils, & leur rendre la privation des spectacles moins sensible, changèrent les illuminations de la fête des Lupercales, ou de celle de Cerés, dont la principale

pale cérémonie consistoit en une grande illumination , en celle de la fête de la Chandeleur.

On ne peut donc rapporter l'usage des feux de joye donnez simplement pour spectacles propres à recréer la vûë, qu'au temps de l'invention de la poudre & du canon , dont on sçait que l'époque est de la fin du treisième siècle , puisque ce sont ces deux inventions dont l'effet a fourni l'idée de toutes les machines , & des artifices qui font l'agrément de ces feux. Que ce soit directement d'Allemagne , ou originairement de la Chine , que ce premier mobile de toute l'artillerie nous vient , il est certain que ce sont les Vénitiens qui l'ont mis les premiers en usage contre les Génois à la bataille de Chiozza.

Mais , les Florentins & les Siennois sont ceux à qui est dûë, non-seulement la gloire de la préparation de la poudre avec d'autres ingrédiens pour divertir de loin les yeux , mais encore celle de l'élévation des machines & des décorations propres à augmenter le plaisir du spectacle. Ils commencèrent à en donner des essais aux fêtes de St. Jean - Baptiste & de l'Assomption , sur des édifices de bois qu'ils élevèrent à la hauteur de quarante brasses , & qu'ils ornèrent de statues peintes , de la bouche & des yeux desquelles il sortoit du feu.

Cet usage passa de Florence à Rome , où à la création des Papes , on fit voir

d'abord des illuminations de pots à feu du haut du Château St. Ange. La Pyrotechnie depuis ce temps-là est devenue un art cultivé dans tous les pays , qui selon qu'on a su se servir des secours de l'Architecture, de la Sculpture & de la Peinture , a donné lieu à un nombre de descriptions de fêtes publiques , qui ne laissent pas de faire toujours plaisir à ceux qui les lisent , même sans y avoir assisté.



DE LA
P O È S I E
DES
C H I N O I S.

M. Freret qui a beaucoup médité sur la Langue, & particulièrement sur la Poësie des Chinois , traite séparément ce dernier article en 1714. par un Mémoire dont voici la substance.

La langue Chinoise est la plus Musicale & la plus harmonieuse de toutes celles que nous connoissons , puisque les mots qu'elle employe sont varieés , non-seulement

lement par les temps plus longs & plus courts dans lesquels on les prononce , mais encore par l'élevation & l'abaissement fixe de la voix , & par diverses inflexions de tons semblables à celles de nôtre musique. Néanmoins les Chinois n'ont jamais connu la versification cadencée par l'arrangement de ces tons musicaux ; leur poésie a seulement été consacrée par le nombre des syllabes , & dans la suite on y a ajouté la rime.

Ces premiers vers melurez étoient toujours composez de quatre mots ou syllabes ; car les mots Chinois se prononcent en un seul temps. En voici un exemple tiré du *Chi-Kine* ou recueil de vers , un des livres Classiques , dans lequel Confucius avoit ramassé plusieurs Poésies anciennes. Ces vers sont du Roi *Voëne Vanli*.

Voëne. Khéou. chéne. miéne.

Lonh. chée. nâne. piéne.

T'chi. tsóo. . . i. chingh.

T'chiou. Háï. tsiné. Kiéne.

C'est-à-dire , pendant que le dragon & le serpent se taisent , on n'y voit point de différence , mais au premier sifflement qu'ils poussent , on commence à les distinguer.

Les vers sont aujourd'hui d'un nombre

S 5

im

impair de syllabes , de cinq , de sept , ou de neuf ; & les anciens vers de quatre syllabes sont absolument méprisez. Ils sont rimez ; & quoique les Chinois ne distinguent point , comme nous , les rimes masculines & féminines , il n'y a pas moins d'artifice dans la façon de les entremêler dans les pièces de vers en rimes variées ; car les Chinois ont d'assez longs morceaux de poésie sur une même rime , & ce genre de versification est fort estimé.

Les stances sont toujours composées d'un nombre pair , de quatre , de six , de huit , de dix ou de douze vers , mais dont les rimes se disposent & s'entremêlent différemment. En général , on fait toujours rimer ensemble le premier & le dernier vers ; dans les Quatrains le premier & le quatre , le deux & le trois riment l'un avec l'autre ; dans les Sixains , le premier , le quatre & le six riment ensemble , le second rime avec le troisième , & le cinquième ne rime point ; car c'est encore une règle générale que le pénultième vers est libre , lors que celui qui le précède rime avec le dernier.

Dans le Huitain , le premier , le quatre , le cinq & le huit riment ensemble ; le deux rime avec le trois , & le six avec le sept. Ainsi le Huitain suit la règle des Quatrains. Dans le Dixain , le premier , le quatre & le dix riment ensemble ; le deux rime avec le trois , le cinq avec le huit , & le six avec le sept ; le neuvième est

est libre. Pour les Douzains, le premier, le quatre, le neuf & le douze riment ensemble; le deux rime avec le trois, le cinq avec le huit, le six avec le sept, & le dix avec le onze.

Voici l'exemple d'un Huitain, avec la traduction, c'est un éloge du saule tiré d'un Roman Chinois que le Sieur Hoanghe Chinois avoit commencé de traduire en François.

Loñ lí hhoàng ỹ tẽ kú chíi

iaò iné siou chã iaò thão hhoà

í tiene chine hhéne ioû hiéne hhoà

kí toáne gioû hhoéne pǒu soáne kí

néune sc̣ p̣ẽ thēon ine ioû kí

hhóa moê tchouang hiáa khi vôn szeu

jû hô pǒu tái tchune tsáne szeu

ie iǒ tchi tchi rzéu thón chíi

A peine la saison du Printemps est venue, que le Saule couvre d'une robe verte la couleur jaune de son bois. Sa beauté fait honte au pècher, qui de dépit arrache les fleurs qui le parent & les répand sur la terre; l'éclat des plus vives couleurs ne peut se comparer aux graces simples & touchantes de cet arbre. Il prévient le Printemps, & sans avoir besoin des

vers à soye , il revêt ses feuilles & ses branches d'un duvet velouté que cet insecte n'a point filé.

L'on s'est approché dans cette version du tour de la langue Chinoise, autant que nôtre langue a pû le souffrir.



D E L A
D I F F E R E N C E
D E S
C U I R A S S E S
E T D E S
C O T T E S D' A R M E S.

COMME les Curiaffes & les Cottes d'armes ne sont plus en usage depuis quelques siècles , on confond souvent ces deux sortes d'armures , & les Historiens eux-mêmes n'en parlent pas toujours d'une manière qui apprenne à les distinguer. M. l'Abbé de Vertot prétend qu'elles n'avoient entr'elles aucun rapport ; & dans un Mémoire qu'il
lût

lût sur ce sujet à l'Académie en 1711. il s'attache à en prouver la différence par la matière dont elles étoient composées, par leur figure & par leur usage. Il commence par la Cuirasse, & il la définit, après le Dictionnaire de l'Académie Française, la principale partie de l'armure qui est ordinairement de fer, & qui couvre le corps pardevant & par derrière, depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Chez les Grecs & les Romains on connoissoit de trois sortes de Cuirasses; il y en avoit qui n'étoient faites que de toile & de drap battu & picqué; quelques unes étoient de cuir, & les autres de fer. Pour ce qui est des premières, Pline assure qu'elles étoient composées de plusieurs doubles battus & picquez ensemble: telle étoit la cuirasse d'Alexandre, au rapport de Dion de Nicée, & celle de Galba dont il est fait mention dans Suétone, qui parlant de la sédition qu'excita à Rome la révolte d'Orthon, dit, *Loricam tamen induit linteam, quamquam haud dissimulans parum adversus tot mucrones profuturam*. Saumaïse, dans ses observations sur Lampridius, remarque qu'on avoit autrefois inventé cette armure pour le soulagement des soldats: *quod mirâ utilitate ad levamen corporis, armorum ponderi ac asperitati subjecit antiquitas*. On peut ajouter qu'il y a bien de l'apparence que ces cuirasses de lin & de toile n'empêchoient pas qu'on ne mit par dessus des Cuirasses de fer. On peut même croire que les anciens avoient donné aux premières

L. 8. c.
48.

Ch.

le nom de *Subarmale*; & c'est dans ce sens qu'on peut expliquer le passage de Spartien, qui dit en parlant de Sévère, *cum Romanus Severus venisset, Prætorianos cum subarmalibus inermes sibi jussit occurrere*. Mais il n'étoit pas toujours nécessaire d'avoir d'autres Cuirasses que celles de lin & de toile, puisqu'il y en avoit de si bien faites, qu'elles étoient à l'épreuve des traits. Nicetas, dans la vie de l'Empereur Isaac I. rapporte que l'Empereur Conrad combattit longtemps sans bouclier, couvert seulement d'une Cuirasse de linge. La seconde espèce de Cuirasse étoit de cuir, & c'est celle que Varron appelle *pectorale corium*. Tacite nous apprend que les chefs des Sarmates s'en servoient quelquefois: *id principibus ac nobilissimo cuique tegmen, ferreis laminis aut præduro corio concertum*. Cependant le fer étoit la matière la plus ordinaire des Cuirasses. Les Perses appelloient les soldats qui portoient ces sortes de Cuirasses *clibanarios*, du mot *clibanum*, qui signifioit une *tuile de fer*; apparemment parce que ces Cuirasses étoient faites d'une plaque de ce métal: *centum & viginti millia equitum fudimus*, disoit dans le Sénat Sévère Alexandre, en parlant de la victoire qu'il avoit remportée sur les Perses, *Cataphractarios, quos illi clibanarios vocant, decem millia in bello interemimus*. Mais leur trop grande pesanteur fit qu'on les changea bientôt pour des Cuirasses composées de lames de fer, couchées les unes sur les autres, & attachées sur

Hist. l. i.
c. 79.

Lamp.
in Alex.

sur du cuir ou de la toile. A celles-ci on substitua dans la suite la cotte de maille & l'haubergeon; terme qui ne signifie qu'une armure plus ou moins longue, faite de chaînettes de fer ou de mailles entrelacées. Il paroît par ce que rapportent les anciens, que la Cuirasse ne passoit pas la ceinture, quoique la frange dont elle étoit bordée descendoit jusqu'aux genoux.

Pour la cotte d'armes, M. de Vertot prétend que c'étoit un habillement militaire, qu'on mettoit par dessus la cuirasse comme un ornement pour distinguer les différents partis & le soldat du général. On l'appelloit chez les anciens *Chamys*, *paludamentum*, *sagum*; & si l'on en croit la plupart des auteurs, ce n'étoit qu'une draperie ouverte de tous côtez, & qui s'attachoit sur l'épaule droite avec une boucle ou ardillon. Macrobe rapporte que les anciens comparoient la Mappemonde à une cotte d'armes: *vete- Vie res omnem habitabilem terram extentæ Chla- d'Alex. di similem esse dixerunt*. Plutarque ajoute qu'Alexandre le Grand vit avec plaisir le plan que les Architectes avoient fait de la ville d'Alexandrie, qui avoit la figure d'une cotte d'armes Macédonique. Ce qui prouve encore que les cottes d'armes chez les Romains, ainsi que chez les Grecs, n'étoient qu'une draperie qui n'étoit pas fermée; c'est que Néron, au rapport de Suétone, s'en *In O-* servoit pour berner & faire sauter en l'air *thone.* ceux qu'il rencontroit la nuit dans les rues: *Erebatur & vagari noctibus solitus, atque invalidum*

validum quemque obviorem, vel petulentum corripere, ac distento sagō impositum in sublime jactare.

Un passage de Suetone détermine encore plus précisément la forme de la cotte d'armes des Romains. Cet auteur, après avoir dit qu'un Centurion nommé Cornelius, étant venu à Rome demander le Consulat pour son Général, & voyant que les sollicitations étoient infructueuses, leva sa cotte d'armes, & montrant la garde de son épée, dit, voilà de quoi vous obliger à m'accorder ma demande, *rejecto sagulo, ostendens gladii capulum, non dubitasse in curiâ dicere, hic faciet si vos non feceritis.* On voit par ces paroles que la cotte d'armes couvrait les armes de cet officier, & qu'il fut obligé de la relever pour faire voir son épée; ce qui ne peut pas convenir à la cuirasse. Ces cottes d'armes, comme nos écharpes à présent, servoient à distinguer les soldats de chaque part. Celles des Empereurs & des Généraux d'armée se nommoient *Paludamentum*, & celles des soldats *Sagum*. Les officiers en avoient de fort longues & de fort riches; mais le Général étoit le seul qui eût le privilège d'en porter une de pourpre: il la prenoit en sortant de la ville, & il la quittoit avant que d'y rentrer. A l'égard des sayons ou cottes d'armes des Germains, ils ne leur venoient que jusqu'aux hanches. Tacite dit en parlant

de ces peuples; *tegmen omnibus sagum, fibula, aut silex, spinâ confectum.* Cluvier nous

a con-

a conservé la forme de cette cotte d'armes, qui étoit une espèce de manteau qui descendoit jusqu'aux hanches, & qui étoit attaché par devant avec une agraffe ou une petite cheville. Nos François néanmoins, quoiqu'originaires de la Germanie, avoient coutume de porter ces manteaux plus longs. Le Moine de St. Gal dit que c'étoit un manteau qui descendoit pardevant & par derrière jusqu'à terre, & qu'à peine par les côtes touchoit-il les genoux. Dans la suite la cotte d'armes des Gaulois qui étoit beaucoup plus courte, devint à la mode, comme plus propre pour la guerre, au rapport du même auteur, *quia bellicis rebus aptior videretur ille habitus*. Quelques siècles après, Charlemagne rétablit l'ancien usage. Il paroît cependant que sous Louïs le Débonnaire on étoit revenu à la cotte d'armes des Gaulois, & qu'on la portoit toujours par dessus les cuirasses.

Enfin, on ne peut pas donner une idée plus juste de ces cottes d'armes de nos anciens François, qu'en disant qu'elles ressembloient aux tuniques des Diacres; c'est ainsi qu'elles sont représentées sur les bas-reliefs, sur les tombeaux & sur les sceaux; & on voit par le témoignage de nos Historiens, que les François, ainsi que les Grecs & les Romains, ont toujours porté les cottes d'armes par dessus leurs cuirasses. Ce qui prouve que ces deux pièces ont été considérées dans tous les temps comme des choses très différentes.

R E.



REMARQUES

Sur quelques singularitez de la ville de Paris.

LEs antiquitez de la Grèce & de l'Italie n'occupent pas toujours ceux qui aiment cette sorte de science; & si leur patrie ne leur offre pas aussi souvent que Rome & Athènes des monuments dignes de leur curiosité, elle leur en présente quelquefois qui méritent leur attention. Le public a veû de quelle manière Mrs. Baudelot & de Mautour ont éclairci ceux qu'on déterra en 1710. dans l'Eglise de Paris, & le dernier de ces deux Académiciens. a encore
En 1717. communiqué à la Compagnie ses Remarques sur quelques autres singularitez de cette ville.

Ses premières reflexions roulent sur le nom de Paris, que quelques auteurs ont crû sans fondement venir de la Déesse Isis. Pour détruire cette fable, il commence par l'histoire de l'établissement & du progrès du culte d'Isis chez les Romains. Il fait voir combien ce culte, en différentes rencontres, a trouvé d'oppositions dans l'esprit des
 sages

sages Magistrats de cette République, aussi bien que dans celui de plusieurs Empereurs, qui ne s'appercevoient que trop du libertinage qu'introduisoient parmi les femmes les mystères secrets de cette Déesse Egyptienne. Delà vint qu'à plusieurs reprises, ils jugèrent à propos de faire démolir ses temples, d'abattre ses statues & de renverser ses autels; mais le peuple charmé des superstitions étrangères, s'opiniâtra toujours à maintenir celles d'Isis si contraires aux bonnes mœurs. On le vit au mépris des ordonnances, rebâtir ses temples & remettre sur pied ses autels. Le Sénat fut obligé de fermer les yeux sur cette désobéissance, & de tolérer un abus auquel il n'étoit plus en état de remédier.

M. de Mautour examine ensuite si le culte d'Isis a été apporté dans les Gaules par les Romains, depuis qu'ils s'en furent rendus les maîtres; comme aucun auteur n'en fait mention, il ne croit pas qu'on puisse raisonnablement avancer que l'Gaulois, & sur tout les Parisiens ayent jamais connu ni adoré cette Déesse. Il n'est pas plus naturel, selon lui, de s'imaginer que cette Divinité ait passé chez eux par le commerce qu'ils pouvoient avoir par eux-mêmes avec l'Egypte, puisque le silence unanime des Historiens sur ce sujet est presque une preuve du contraire.

Du culte d'Isis, M. de Mautour passe à celui de Cybele. Il marque en quel temps & de quelle manière cette Déesse fut reçue

ceûë chez les Romains; après quoi il fait voir qu'elle a aussi été révéé dans l'ancien Paris & dans toutes les Gaules; ce qu'il justifie par plusieurs monuments qui y représentent encore cette Divinité. Il combat vivement l'étymologie du nom de Paris *παρις ἰσίδος*, qu'il traite de chimère, inventée par les auteurs modernes qui ont écrit des antiquitez de cette ville, & qui n'ont fait que se copier les uns les autres. Enfin, il ajoute que ce qui a pû donner un nouveau cours à ce faux préjugé, c'est la dissertation du Pere du Molinet, qui, après avoir rappelé tout ce qui avoit été avancé sans aucune raison par du Breüil & par Malingre sur la Déesse Isis, par rapport au nom de Paris, a crû avoir trouvé la preuve de leur système dans la découverte d'une belle tête antique de bronze, déterrée dans les démolitions d'une vieille tour de la maison de feu M. Berrier près St. Eustache. M. de Mautour relève l'erreur du P. du Molinet, & fait une description exacte de cette même tête qui étoit dans le cabinet de M. Girardon. Au seul aspect de sa couronne de tours, symbole ordinaire de Cybele, il est persuadé que ce ne peut être que cette Déesse; Isis n'ayant jamais été représentée avec cet ornement de tête, comme ses statues & les médailles sur lesquelles elle est gravée en font foi. Il vaut mieux avouer que l'étymologie du nom de Paris nous est inconnue, que d'en donner une aussi absurde & aussi chimérique. Pour
la

la trouver, il faudroit avoir une connoissance parfaite de l'ancienne langue des Celtes ou Gaulois, & on l'ignore aujourd'hui. C'est cependant dans cette Langue seule qu'on pourroit découvrir l'origine du nom de *Parisi*, aussi bien que de celui de *Senones*, de *Bituriges*, de *Lemovices* & d'une infinité d'autres, dont il est impossible de rendre raison.

Après tout, poursuit M. de Mautour, la ville de Paris qui s'étoit d'abord appelée *Lutetia*, prit par la suite le nom du peuple dont elle étoit la capitale, ainsi que plusieurs autres villes des Gaules; telles que sont, par exemple, *Turones*, *Senones*; & elle commença à s'appeller tantôt *Parigium*, tantôt *Parisius*, indeclinable, & souvent *Parisi*, *Parisiorum*: fait que prouvent également les anciennes monnoyes du pais, les titres & les historiens.

M. de Mautour examine ensuite ce que c'est que cette figure antique de pierre de douze pieds de hauteur, & de plus de deux pieds de diamètre, posée à l'entrée du parvis de Notre Dame, presqu'en face de la porte de l'Hôtel-Dieu, & qui a passé jusqu'ici pour être la figure d'Esculape le Dieu de la Médecine. Il prétend que l'un des premiers qui ait donné lieu à cette opinion, est Rodolphe Boterée ou Raoul Boterai Advocat au Parlement, & auteur d'un Poëme Latin intitulée *Lutecia*, imprimé à Paris en 1611. & où il parle ainsi de cette figure :

. . . . Sta-

*... Statua illa referre videtur
 Barbigeram, libros fert dextera, comprimit
 angues*

Pes geminos, quales Nili prædantur in undis

*Talis erat sculptus priscis Epidaurius annis
 Et veteri in saxo nunc talem agnoscimus illum.*

En quoi il a été suivi par du Breüil, par Malingre & par tous ceux qui ont depuis traité des antiquitez de Paris ; mais pour montrer le peu de solidité de ce sentiment, il ne faut que se souvenir que Childébert, imitant la piété de Clovis son pere, ordonna en 554. par un Edit solennel, l'entière destruction de tout ce qui restoit de temples, de statues, d'autels & autres marques du Paganisme, non-seulement dans Paris, mais encore dans toute l'étendue du Royaume : ainsi quelle apparence qu'en 660. lorsque Saint Landry fit bâtir l'Hôtel-Dieu, on se fût avisé d'élever à l'opposite d'un lieu consacré par la piété de ce saint Evêque, une figure d'Esculape que les Payens reconnoissoient pour le Dieu de la Medicine & la Divinité tutelaire des malades. M. de Mautour se sent un grand penchant à croire que cette prétendue figure d'Esculape représente un ancien Maire du Palais de nos Rois de la première Race dans le septième siècle, nommé par nos Historiens Latins *Erchenaldus*, *Erchenoaldus*, *Erchanwaldus*, & par nos François *Erchenvald* & *Archambauld*. Pour ap-

appuyer cette opinion nouvelle; il a recours à l'Histoire, & après avoir fait voir quel étoit ce Seigneur, & être entré dans le récit de ses vertus, dans le détail de ses emplois, de ses libéralitez & de ses alliances, il conclut que ce n'est pas sans fondement, ou du moins sans beaucoup de vrai-semblance que ce monument a pû être érigé en son honneur. Nos anciens Historiens parlent tous avec éloge de ce grand homme qui étoit universellement chéri dans le Royaume par ses belles qualitez, & surtout par sa piété. M. de Valois remarque même, qu'après la mort de Grimoald & de Flaval, l'un Maire du Palais dans l'Austrasie, & l'autre dans la Bourgogne, Erchambauld fut en même temps Maire de ces trois Royaumes, ce qui n'étoit point encore arrivé avant lui : *Toti Franciæ sub nomine Majoris domus aliquamdiu imperitavit, quod ante eum acciderat nemini.*

C'est encore, dit M. de Mautour, le défaut d'inscription qui a donné lieu à deux opinions différentes au sujet de la figure équestre d'un de nos Rois que l'on voit dans l'Eglise de Paris; les uns attribuant cette figure à Philippe le Bel après la bataille de Mont-en-Peule en Flandres, l'an 1304. Les autres à Philippe de Valois après la bataille de Cassel, en 1329. Mais comme ni les uns ni les autres ne se sont accordés sur le véritable motif & les circonstances de ce monument; ce qui étoit néanmoins le point qui méritoit d'être éclairci par l'histoire de
ces

ces Princes mêmes , pour voir auquel des deux le monument doit être attribué ; après une recherche & une discussion exacte des différents passages des Historiens , il l'adjuge à Philippe le Bel que ce monument représente justement dans le même état qu'il fut surpris dans sa tente par l'ennemi , & qu'il fut obligé de remonter à cheval , sans avoir eu le loisir de prendre d'autres armes que son casque , ses gantelets & son épée. Ce fut dans cet instant que Philippe le Bel voyant sa personne en danger , fit le vœu dont parlent les Historiens , & voulut être représenté dans la même posture qu'il s'étoit trouvé alors , tout désarmé au milieu de ses ennemis ; ce qui est bien contraire à l'opinion du vulgaire , qui s'est imaginé sans aucun fondement que cette statue n'avoit été placée dans l'Eglise de Paris , qu'à cause que ce Prince y étoit entré à cheval & tout armé , à son retour de cette expédition.

La troisième opinion vulgaire que M. de Mautour combat , concerne une prétendue figure de Cérès que l'on assure être posée au haut du pignon de l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg Saint Jacques. Ce sentiment est fondé sur le témoignage de quelques auteurs modernes qui ont écrit , mais sans preuve , que cette Eglise connue auparavant sous le nom de Notre Dame des Champs avoit été anciennement un temple de Cérès. M. de Mautour oppose à ce témoignage hazardé celui de ses propres yeux. Il a voulu s'éclaircir

claircir par lui-même de la vérité, & après avoir examiné plus d'une fois cette figure avec des lunettes de longue vûë, il a apperçu distinctement que cette statuë est de pierre, qu'elle a le visage d'un jeune homme sans barbe, & qu'elle est vêtue d'une draperie depuis le col jusqu'aux pieds; la tête est nuë, penchée sur l'épaule gauche, & a des cheveux fort courts. Derrière la tête, il y a cinq grandes pointes de fer qui sortent d'une grosse branche qui sert à soutenir la figure, & qui la traverse. De la main gauche elle tient des balances; dans chacun des bassins on voit une petite figure d'enfant, & celui du côté droit descend plus bas que l'autre. Au haut de la pointe du pignon on lit en chiffres Romains M. DC. V. qui est l'époque de la construction du mur aussi bien que de la figure. Tout cela fait juger à M. de Mautour que cette figure ne représente autre chose que St. Michel qui pèse les âmes dans une balance.

La quatrième observation roule sur une borne qu'on voit au bas du Pont St. Michel dans le carrefour de la ruë de la vieille Bouclerie; borne à laquelle quelques-uns de nos Historiens ont donné le nom de statuë, prétendants que la tête représentée au haut de cette borne & celle de Jean le Clerc, que les bourgeois de Paris firent poser l'an 1436. au bas du Pont St. Michel contre la maison angulaire des ruës de la Harpe & de Buffi, en haine de la trahison de ce Jean le Clerc, qui l'an 1418. livra la porte

Tom. II.

T

de

de St. Germain aux Bourguignons & aux Anglois confédérez. contre le Roi Charles VI. C'est un plaisir de voir les contradictions où nos Historiens tombent au sujet de ce monument; les uns voulant qu'il ait été posé par derision, & pour charger la mémoire de ce le Clerc d'une perpétuelle ignominie; les autres, au contraire, soutenant que ce fut pour honorer ce traître. Les deux sentimens sont également insoutenables; ils n'ont pour fondement qu'une tradition populaire, & M. de Mautour croit prouver sans peine que cette borne ainsi figurée n'est que le pur effet du caprice d'un ouvrier. Il ajoûte que le mâçon qui rebâtit en 1701. cette maison pour l'Hôtel-Dieu, ayant remarqué que la borne ancienne étoit terminée par une face humaine, crût apparemment qu'il y avoit là du mystère, & lui en substitua une autre formée d'une tête à peu près semblable, qui est celle que l'on y voit aujourd'hui.

La cinquième & dernière observation de M. de Mautour regarde un monument auquel bien des gens feroient peu d'attention; ce sont ces grandes pierres de deux pieds & demi de hauteur, & d'environ trois pieds de largeur, taillées en manière de gradins, attachées & cramponnées contre les murs, & à côté des portes cochées de certaines grandes maisons anciennes, sur tout dans la Cité. Tant que ces pierres subsisteront, dit M. de Mautour, on se souviendra de la simplicité de nos peres, & du temps auquel
les

les Magistrats & leurs femmes n'avoient pour tout équipage que des mules sur lesquelles ils montoient à leurs portées avec le secours de ces gradins.



LETTRE DU CARDINAL BESSARION

Sur la querelle des Philosophes du quinzième siècle.

ON a donné à la fin du second volume des Mémoires de l'Académie une Dissertation historique de M. Boivin le Cader, sur la fameuse dispute qui s'éleva dans le xv. siècle entre les Sectateurs de Platon & ceux d'Aristote pour la préférence de la doctrine de leurs maîtres. Un des plus précieux monuments de cette dispute, c'est la lettre que le Cardinal Bessarion écrivit sur ce sujet à Michel Apostolius. Mais comme l'auteur de la Dissertation n'avoit rapporté cette lettre qu'en François, & qu'on n'en a jamais imprimé le texte Grec, les Sçavants le trouveront ici avec d'autant plus de plaisir qu'il a été reveû par M. Boivin sur plusieurs anciens exemplaires, & qu'il y a joint de petites notes, & une traduction Latine.

2. part.
p. 351.

* Βησσα-
ρίων
Καρδη-
νάλης, ὁ
καὶ Νι-
καίας,
Μιχαή-
λῳ τῷ
Αποσό-
λῃ Βι-
ζαντίῳ,
χαίρειν.
C. Reg.
3064.
fol. 341.
† ἐξηλ-
κώς τε
C. 3064.

* τε
abest à
C. 3064.

Βησσαρίων * Καρ-
δινάλης Μιχαήλῳ
τῷ Ἀποσόλῃ, τὰ
βεατίῳ φρονεῖν.

ΑΦικετο ὡς ἡμᾶς
βραδύτερον μὲν ἢ
αὐτὸς αὐτοῦ, μᾶλλον δ'
ἐπεξεργασμένα, ἢ
κατὰ Θεοδώρου τῷ
Γαζῇ Πλήθωνι συνι-
σάμεν^Θ συνέγραψας.
Ἀνδρόνικ^Θ γὰρ ὁ
Καλλίστ^Θ, πρότερον αὐ-
τὰ † ἐξητακώς καὶ
διακωδωνίστας, οὕτως
αὐτὰ τε καὶ τὰ ἐαυ-
τῷ ἡμῖν πέποιμφεν.
τὴν μὲν ἐν ὁρμῇ σε,
καὶ ὅτι Πλάτωνί τε
καὶ τοῖς περὶ ἐκείνον
εὐνοϊκῶς ἔχεις, ἡ-
γάθημεν. τῷ δὲ τῆς
συνηγορίας τρόπῳ,
ἐκ ἐπηνέσαμεν. ὃ γὰρ
λοιδορίαις τῷ ἀντιδι-
κῷ, ἀλλ' ἀποδείξεισι
καὶ λογικαῖς ἀνάγκαις
τῷ τε φίλῳ συνηγο-
ρητέον, τὸν τ' ἐχθρὸν
ἀμυντέον. ὥσε καὶ εἴ-
τε Πλήθων Ἀριστοτέλη

προεπηλάκισεν; εἴτι
* τε Θεόδωρ^Θ Πλή-

*Bessarion Cardinalis
Michaeli Aposto-
lio, meliora sa-
pere.*

Venerunt ad nostar-
dius quàm ipse pu-
taveras, at magis elabo-
rata, ea quæ contra
Theodorum Gazam
pro Plethone scripisti.
Andronicus enim Cal-
listi F. prius à se exami-
nata & discussa, ea de-
mum nobis & sua ipsius
simul misit. Ac nos ani-
mum quidem tuum, &
te quod Platoni Plato-
nisque sectatoribus be-
ne velles, mirati sumus:
quod autem eo modo
causam illam defende-
res, non laudavimus.
Non enim adversarium
objurgando, sed proba-
tionibus & argumentor-
um vi, tum amico
patrocinandum, tum
inimicus propulsandus.
Quamobrem si quid
Pletho Aristotelem, si
quid Theodorus Pletho-
nem

nem laceffivit, si quid tu-te ipse Theodoro maledixisti, omnia ea, præterquam oportebat & æquum erat, dicta esse mihi videntur. Neque enim fas est maledici siue Aristoteli, qui tot bonorum author nobis fuit, siue Plethoni, sapienti & reverâ magnæ indolis viro; nisi fortè aliquis hunc dicat, eo quod primus maledixerit, etiam re maledicentibus excusationem aliquam præbere. Theodorus quoque, vir primarius inter hodiernos Græcos, dignus minime est qui abs te male audiat, ab homine adhuc juvene jam senior, & ab eo qui logicas argumentationes ac disciplinas nondum rite attigit, homo per omnes sapientiæ ac doctrinæ partes pervagatus; præsertim autem ubi de ejusmodi theorematis quæstio est, quæ ut Philosophicorum omnium maxima sunt, ita neces-

θωνα, * ἔτι τε σὺ * γρ. Θεόδωρον κακῶς ἔιρη ἔιτε σὺ. κας, πάντα ἡμῖν παρὰ τὸ δέον τε καὶ ἐκὶς εἰρημένα δοκεῖ. ἔτε γὰρ Ἀριστοτέλης † † οἱ τοῖς λοιδορεῖσθαι, το-τε. C. σέλων ἡμῖν ἀγαθῶν 3064. ὑπάρξας ἔτε Πλήθων, σοφός τε καὶ μεγάλης τῷ ὄντι εὐφύας ἀνὴρ, εἰ μή τις εἴποι, τῷ λοιδοριῶν * ἄρξαι, καὶ τοῖς * ἄρ-ἀμνηστομένοις συγγνώ-ξασθαι. C. 3064. μὴν τινὰ παρασχέιν. Θεόδωρός τε τῶν νῦν Ἑλλήνων ἐν τοῖς πρώτοις ὢν, ἤκιστα κακῶς ἀκμαῖν παρὰ σὺ ἄξιος, καὶ ταῦτα νέε τε ἔτι ὄντῃ, ἤδη πρεσβύτης, καὶ μήπω λογικῶν ἀποδείξεων καὶ ἐπιστημῶν κατὰ τρόπον ἡμμένε, διὰ πάσης ἤκων σοφίας τε καὶ ἐπιστήμης ἀνὴρ καὶ μάλιστα ὅτε περὶ τοιούτων ἐστὶ θεωρημάτων ἢ ζήτησις ἄπειρ, ἅτε δὴ μέγιστα τῶν ἐν πάσῃ φιλοσοφίᾳ ὄντα, τὴν τε τῶν πολλῶν ἔξιν ὑπερβαίνειν ἀνάγκη, καὶ μὴ εἶναι περὶ τέτων ἢ εἰπεῖν, ἢ τι γὰρ ἀκριβῶς εἶναι

T 3

ποῆσαι,

νοῦσαι, μὴ πολλὰ περὶ
τὴν σοφίαν ποιήσαν-
τα, καὶ τὰς ἐπιστάμας
ἀκρίβασάμενοι.

* Θιω- * Θιοδωρον
δωρον ἀμαθίας ἐγκλημέ-
νους τὸ δὲ καὶ † Αρι-
C. 3064. στοτέλη αὐτὰς, πάσης
† γε. ἡμῶν ἐπιστήμης καὶ
Αρι- γερόντα, ταῦτα τῶτο
στοτέλη. καθεῖν, ἀμαθῶ τε,
καὶ κακοῦθα, καὶ λη-
ρον, ἀχάριστον τε ὑπὸ
σὺ κληθῆναι, Φῶν,
πάντων ἔδοξε μοι ὑ-
περβαίνειν θρασυτέρῳ
τε καὶ τόλμῃ. μάλα
ἀκύν, μάλα δ' ἀκ-
ακύν ἐνέχεται ἀν-
τὶ Πλάτωνα, ἀνδρῶς
τοιούτου, τοιαῦτα ἐκ
Αριστοτέλη ἀπορίπ-
τον. μᾶται γε σὺ,
μήπω μηδὲν περὶ τῶν
γε τοιούτων, ἐκρίνα-
νός.

Ἔστι οὖν ἐμοὶ πεί-
θη, καὶ Πλάτωνα καὶ

se est ut vulgi captum
superent, nec de his seu
dicere seu saltem quid
perfectè intelligere is
possit, quinon in Philo-
sophiā multum operæ
posuerit, nec disciplinis
apprimè eruditus sit.

Theodorum igitur ac-
cusatum ignorantiae à te,
molestè equidem tuli.
At ipsum etiam Aristo-
telem, quem nos du-
cem habemus & princi-
pem omnis doctrinæ,
id ipsum pati potuisse,
eundemque & indoc-
tum, & malæ mentis,
& delirum, & ingra-
tum vocitatum à te esse
(proh facinus!) id qui-
dem mihi omnem au-
daciam ac temeritatem
supergradi visum est.
Vix ego audire, imò nec
audire sustineo Pletho-
nem ipsum, ejusmodi
virum, cum in Aristo-
telem talia projicit; ne-
dum te, qui in iis rebus
nondum quicquam ac-
curavisti.

Si quid ergo mihi cre-
dis, Platonem tu & Ari-
stotelem

ftotelem sapientissimos putans, & horum vestigiis insistens, tui utrumque ducem facito. Tum & otio, & meditatione, & magistris usus, quibus par est, primum quidem in id incumbere, ut eorum quæ ab ambobus illis dicta sunt profundum sensum percipias. Neque enim volenti cuique comprehensu facilia dicunt viri illi duo. Deinde & si quid dissentiunt, non ignorantia (apageis) sed eorum summæ facultatis, & habilis ad disputandum ingenii, argumentum id esse statuens, & quod illæ quæstiones, ob res incertas & obscuras, paulo momento in utramque partem trahi possint, illorum sapientiam admirare, & quorum ii nobis bonorum authores fuerunt, ob ea ipsa ambobus gratias habere. Ita enim tibi quidem melius consulueris, mihi autem & omnibus sanæ mentis hominibus gra-

τιν

Ἀριστοτέλη σοφωτάτους ἡγούμενον, κατ' ἴχνην τε τούτοις ἐπόμενον, ἐκότερον ἡγεμόνα τε σαυτῷ ποιῶ, χολῇ τε καὶ μελέτῃ, διδασκάλοις τε οἷς ἄξιον χρώμενος, πρῶτα μὲν συνεῖναι τῷ βάδους τῶν ὑπ' αὐτῶν εἰρημένων σπύδασον· εἰ δὲ γὰρ πᾶσι τοῖς βελομένοις εὐληπῶς λέγουσι τὰ ἀνδρεί. ἔπειτα καὶ ἐντι διαφύρεσθον, ἐκ ἀμαθίας, ἀπαγε, ἀλλὰ τῆς μεγάλῃς τε αὐτοῖν περὶ λόγους δυνάμεώς τε καὶ ἐξέως, καὶ τῆς τῶν ζητημάτων, διὰ τὸ ἀδελόν τε αὐτῶν καὶ μὴ σαφές, ἐπ' ἀμφοτέρας ῥοπῆς, σημείον ποιέμενος, θαύμασον μὲν τὴν ἐκείνων σοφίαν, ἀμφοῖν δὲ χάριτας ὁμολόγει, ὡς ἡμῖν ἀγαθῶν γεγέννητο αἰτίοι. οὕτω γὰρ ποιῶν σαυτῷ τε τὰ βελτίω βελεύσεις, ἐμοί τε χαριῇ, καὶ πᾶσι τοῖς εὐφρονέσιν. ὥς νῦν γε χαριεῖσθαι νομίζων, σφόδρα ἐλόπησας τὸ μὲν, ὅτι ἀνδρείας ἀναξίους ὑπερί-
T 4 ζεῖσθαι

ξῆναι ὅπως ἀπεικα-
λύπτως ἰλοιδόρησας·
τὸ δ' , ὅτι καὶ σαυτοῦ
ἔδειξας μὴ πανυ τοι
τὰ ἐκείνων ἡσχημέ-
νοι.

Θεοδωροί τε τὰ βιλ-
τίω ποιῶν τίμα τι ,
καὶ διδασκάλω περὶ
πάντα χρῶ. ἔστι γὰρ
ἔτι καὶ σὲ καὶ πολ-
λοὺς ἑτέρους ἀφιλεῖν
δύνασθαι. ἐμὲ δὲ , ἵνα
μὴ καὶ αὐτοῖς πλανη-
θεῖς δόξης μοι τοιαῦ-
τα εἰς τοιούτους λέγαν
ἄνδρας χαρίζεσθαι, φι-
λοῦντα μὲν ἰδίᾳ Πλά-
τωνα , φιλοῦντα δ'
Ἀριστοτέλη , καὶ ὡς
σοφωτέρω σέβοντο
ἐκείνῳ· Πλάτωνα τε
τῆς μεγαλονοίας καὶ
* εἰς * εὐσίας ἀγάμενοι ,
φύας. τῆς τοσαύτης πρὸς
C.3064. Ἀριστοτέλη μάχης τε
καὶ δυσνοίας μὴ ἐπαι-
νῶν. βελοῖμην γὰρ ἂν
ἐκείνῳ τε Ἀριστοτέ-
λει, τοὺς τε ἄλλους εἰ-
τε τοῖν δυοῖν μεγίστοις
φιλοσόφοις τε τοῖν, εἰ-
τε αὐτῷ Πλάτῳ ,

tum feceris. Nam nunc
quidem, gratificaturum
te arbitratus, valdè mo-
lestus fuisti; tum quia
immerentibus sic palam
& apertè maledixisti;
tàm quod & teipsum
in illorum scriptis non
omnino verfatum esse
prodidisti.

Theodorum item me-
lius meritis cole, eoque
ad omnia magistro ute-
re. Est enim is ejusmo-
di, ut & te possit & alios
multos juvare. Quod ad
me attinet, ne per erro-
rem rursus existimes, ta-
lia in tales viros dicen-
tem te mihi gratificari,
scito me & amantem
Platonis, & amantem
Aristotelis, & hosce am-
bos tanquam sapientissi-
mos venerantem: in
Plethone etiam ma-
gnum ingenium & præ-
claram indolem ita mi-
rari me, ut adversus A-
ristotelem animum tam
pugnacem, tam male-
volum, minimè laudem.
Velim quippe & illum
Aristoteli, & alios quos-
vis

vis seu duobus Philosophorum principibus, sive ipsi Plethoni, sive aliis quibuscunque, tantâ adhibitâ cautione occurrere, quantâ Aristoteles iis qui ante se fuerunt contradixit. Nempe is rationum vi semper, & petitâ plerunque veniâ sive ab auditoribus, sive ab iis quos reprehendit, rem sic demonstrat ut à convitiis absteineat. Quin & ubi vehementius invehitur, tum quoque modum servat. *Formæ autem*, inquit, *valeant. Nam & argutiola a ea sunt: & si sunt, nihil ad rem.* Et rursus de aliis quibusdam hominibus loquens, illi, inquit, *viri dialecticam non attingerunt.* Hic est ei convitiarum cumulus.

Nos verò homunculi, & quidam velut simii præ illis heroïbus, indoctos (heu!) appellare eos audebimus, & convitia de plaustris iugeremus li-

καὶ ὁποίοις δὴ ποτὲ
ἀλλοις, μετὰ τῶν αὐτῶν
γὰρ ἀπαντῶν ἐν τῇ
ἐπίστασι, μετὰ τῆς Ἀρι-
στοτέλους ἀντιθέσεως τοῖς
πρὸ αὐτῶν ὅς λόγους
αἰεὶ, καὶ * ὡς ἐπὶ * ὡς ἐ-
πὶ τὸ πολὺ παραιτοῦντι πολὺ.
μεινὸς τοὺς τε ἀκούον- C. 3064
τας, οὓς τε εὐθύνοι,
ἀποδεικνύς τὸ προ-
κείμενον, τῶν λοιδο-
ριῶν ἀπὸ τοῦ ὅτι δὲ
καὶ σφοδρότερον κατα-
φέρεται, καὶ τότε φυ-
λάττει τὸ μέτριον. τὰ
δεῖδν, φησὶ, χαίρει-
ται. * τερτίσματά I. περὶ
τε γὰρ εἰσὶ καὶ εἰ ἐν-
σιν, οὐδὲν πρὸς τὸν ἀκροά-
σιν. καὶ αὐτῶν, σιωπῶν.
οὐχ ἡφανίστο διαλεκτικῶν
καὶ οἱ ἄνδρες, πε-
ρί τινων ἄλλων λέ-
γαν. Οὗτος ὁ τῶν κατα-
λοιδοριῶν αὐτῶν κο-
λοφῶν.

* Vide
Aristo-
tel. lib.
I. περὶ
φυσικῆς
ἀκροά-
σεως.
τερ-
τίσμα-
τά, C.
Canti-
nacula.

Ἡμεῖς δὲ ἀνθρω-
πίσκοι, ἢ πιδνηκοί
τινες πρὸς ἐκείνους ἡ-
ρώας ὄντες, τολμή-
σομεν αὐτοὺς φεῖν ἁ-
μαρτίαι λέγειν, καὶ
τὰ ἐξ * ἀμαρτῶν * Λεγο
σκάπτειν μᾶλλον ἢ ἡ ἀμαρτία.
T 5 Καμψ-

Καμφοδία τοὺς περὶ
 Κλέωνα τε καὶ Ὑπερ-
 βολον ; τίνας ὄντες ;
 ποίαν χάριν ; καὶ οὐκ
 εἴη ὅτι ἔχουσιν ἐ-
 πιστήμην ; καὶ οὐκ ἰσχυ-
 ροὶ καὶ μακροτάτῳ ὄντι σφ-
 ῶς. μὴ δὲ γὰρ οἶον.
 * ἔτε. ὦ βέλτε, ὡς εἴτε
 C.3064. * Πλεθωνα, σοφῶς
 τε καὶ γενναίῳ ἀν-
 δρῇ, εἴτε Πλατίωνα
 Ἀριστοτέλῳ τε καὶ Παρ-
 μενίδῳ, εἴτε ἄλλων
 τῶν τῶν ὁμοίων, Πλάτωνα τε καὶ Ἀ-
 ριστοτέλῳ πνεύουσιν,
 ἐκτρέφετο. Ἀριστοτέ-
 λῳ τε καὶ Πλάτωνα
 ἐκτρέφειν τε καὶ ἑαυ-
 τῷ καὶ βλασφημεῖ-
 σαι, καὶ ἐμὴν ἐξεί-
 ναι ταυτὴν ἐκείνων
 μὲν γὰρ καὶ * τῷ ἡ-
 κατ' αὐτοῦ, ἢ ἐκ-
 τρέφειν καὶ ἐκτρέφω
 γενέσθαι τῷ Χρυσῳ.
 * γρ. * τῷ τε συνεχεῖς
 τότε καὶ οὐκ ἔτι
 * γρ. ἐριστικὰς γίνεσθαι τὰς
 τό, τε. διαλέξεις, * τῷ τε
 * γρ. μήποτε τὸν φθάνον ἀ-
 τό, τε. πομαρμαρτίζουσι, * τῷ
 τε πάτη, κατὰ σμῆ-
 νον παφῶν, μέγας
 πρὸς περιεργίαν λα-
 * γόν. ἔργον δὲ, καὶ
 πρὸς οὐλοῦν ἀσκησιν

centius quam Comoe-
 dia ipsa in Cleonem &
 Hyperbolum? Ecqui-
 nam verò nos? Quâ
 cognitione, quâ re-
 rum scientiâ instructi?
 Hæc reipsâ stultitia
 est, furorque manifest-
 tus. Cave enim credas,
 ô bone, quia homini-
 bus Platonem & Aris-
 totelem spirantibus, seu
 a Plethoni, doctissimo
 & magni ingenii viro,
 seu Plotino, seu Atti-
 co, seu Porphyrio, si-
 ve alii cuiquam eorum
 simili, Platonem Aris-
 totelemque castigare,
 & alicubi etiam verbis
 violare contigerit, idem
 & nobis fas esse. Nam
 illis quidem, quod vel
 horum ætate vel non
 longo post tempore
 vixerint, & quod con-
 tinuè tunc neque ex-
 minus contentiose dis-
 putationes existerint,
 & quia nondum re-
 stincta erat invidia, &
 quod ii viri essent om-
 ni doctrinâ exculti,
 multum hæc ad sui ex-
 cusa-

cusationem valent. Nobis verò, qui tantò illis inferiores sumus, postquam ii longo tempore & communi omnium approbatione talem jam & tantam auctoritatem consecuti sunt, nulla jam relinquatur venia.

Tu igitur & Aristoteli prorsus immerito convitiatus, & Plethoni nequaquam patrociniatus (neque enim ei ejusmodi orationibus ad causæ suæ defensionem opus est) & virum sapientem Theodorum verbis maledicis injuriolè infectatus, quæ cecinisti recanta, sequutus me authorem, hominem tu iamantem, volentemque & comprecantem tibi meliora: injusta illa convitia, laudibus & bonis verbis deleta, obrue; atque Andronici in tua scripta animadversionibus attentâ cogitatione & animo sedato perlustratis, cum rationum

ἐκείνων, καὶ τοιοῦ-
τόν τε καὶ τοσαῦτον
ἤδη τῷ τε μακρῷ
χρόνῳ τῇ τε κοινῇ
πάντων δοκιμασίᾳ * σχοί-
καὶ ψήφῳ * ἔχόν- των. C.
των ἀξίωμα, συγ- 3064.
γνώμῃ λείπεται οὐ-
δεμίᾳ.

Ἄτε οὖν Ἀριστο-
τέλῃ τε παρὰ πᾶν
τὸ εἰκὸς λοιδορήσας,
τῷ τε Πλήθωνι μη-
δαμῇ συνειπών· οὐδὲ
γὰρ τοιούτων αὐτῷ
πρὸς συνηγορίαν δεῖ
λόγων· Θεόδωρόν τε,
ἄνδρα σοφόν, οὐκ
ἐν δίκῃ κακῶς εἰ-
πών· ἡμῖν τε οὐ μό-
νον πρὸς χάριν οὐ-
δὲν, ἀλλὰ καὶ σφό-
δρα ἄχαρι πρᾶγμα
ποίησας, ἄσπον πα-
λιπωδίαν, ἐμοὶ συμ-
βουλῶ χρησάμενος,
ἀνδρὶ φιλοῦντι τέ σέ,
καὶ τὰ βελτίω βου-
λομένῳ τέ σοι καὶ
συνευχομένῳ καὶ τὰς
ἀδίκους λοιδορίας ἐκεί-
νας ἐπαίνοις τε καὶ
εὐφημαῖς ἀπόκλυ-
σον. Ἀνδρονίκου τε
τὰς πρὸς τὰ σά

T 6

ἀν-

ἀντιρρήσεις σὺν νῶ τε
καὶ κατεστηκότι φρο-
νήματι ἐπιὼν τὴν τε
* αὐτοῦ. τῶν λόγων ἀλήθειαν
C.3064. * αὐτὴν ἀιδέσθῃσι,
καὶ κατ' ἐκείνον, πε-
ρὶ τε γραμματικὴν
καὶ ὀρθογραφίαν καὶ
κυριολογίαν τῶν λέ-
ξεων, περὶ τε ῥητο-
ρικὴν, καὶ τὸ εἰδέναι
ὀρθῶς τε καὶ μετὰ
κάλλους συνιέναι,
πρωτὰ σχολάσας ἰκα-
νῶς, εἰδ' οὕτω καὶ
* σοφίας. τῶν μειζόνων ἐπίβαι-
C.3064. νε, καὶ * φιλοσοφίας
αὐτῆς. εὖ πράττοις,
καὶ φιλοῦντος παρὰ
νεσιν τὰ εἰρημένα
ἡγησάμενος, ἔποιε τῇ
* Αβ- συμβουλῇ.
supr hac * Ἐγράφη παρὰ
à Cod. τοῖς ἐν Οὐίτερβίω θερ-
3064. μοῖς λοίβεοις, καίου
μηνὸς ἐνάτην πρὸς δε-
κάτῃ ἄγοντος, ἔτει
ἀπὸ Χριστοῦ α υ ξ β.
ἰνισαμένῳ.

veritatem ipsam reve-
rere; tum ejus viri ex-
emplo postquam in
grammaticâ, in ortho-
graphiâ, in verborum
propriorum delectu, in
Rheticâ, & in co-
gnoskendâ compositio-
nis elegantis rectâ &
venustâ ratione, satis
studii posueris, ita de-
mum ad majora aggre-
dere, & ad ipsam quo-
que Philosophiam. Be-
ne rem gere, & ea quæ
dicta sunt, amantis ad-
monitionem putans,
sequere consilium.

Datum apud Ther-
mas Viterbienses, Maii
19â. Anno Christi
MccccLXII.



DE-



DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES.

FAITES PAR L'ACADEMIE.

EN l'année 1711. qui est celle où l'on a laissé dans les précédents volumes l'Histoire de l'Académie des Belles Lettres, la Compagnie a travaillé, de même que dans les années suivantes, aux devises des jettons du Tresor Royal, des Parties Casuelles, de l'Ordinaire & de l'Extraordinaire des Guerres, de la Marine, des Galeres, &c.

Elle fournit encore des sujets de médailles qu'on lui demanda de la part du Roi d'Espagne, à l'occasion de la victoire qu'il avoit remportée à *Villa Viciosa* & du retour de S. M. C. à Madrid.

On donna ensuite des devises pour les étendards de M. le Duc de Berry.

T 7

M.

M. l'Evêque de Castres demanda une inscription qu'il vouloit faire graver sur le frontispice de sa Cathédrale, rebatie depuis peu par ses soins.

On travailla à plusieurs épitaphes, dont la principale e't celle du célèbre M. Fléchier Evêque de Nîmes.

En 1712. on fit trois inscriptions différentes pour Toulon, l'une pour la nouvelle Eglise Paroissiale, l'autre pour une porte de la Ville, & la troisième pour l'Hôpital général.

On en demanda aussi pour le nouveau Bâtiment de la Samaritaine. On en voulut en prose & en vers; de simples & d'allégoriques. Dans les premières, on s'étoit contenté de marquer les époques de la construction & du rétablissement de cet édifice, la quantité d'eau que la pompe y élève, & les endroits où cette même eau est conduite; dans les autres, on avoit personifié le Dieu de la Seine, qui après avoir traversé avec admiration la Capitale du Royaume, & distribué abondamment ses eaux aux Citoyens, n'en sortoit qu'après avoir embelli les jardins du Prince situez à l'extrémité de la ville: mais quelqu'un s'étant rappelé par hazard à ce sujet une expression singulière de l'auteur du Cantique des Cantiques, FONS HORTORUM PUTEUS AQUARUM VIVENTIU; ce verset fut choisi par préférence, & peut-être contre l'intention même de celui qui l'avoit proposé.

En

En 1713. le Grand-Maître de Malte demanda trois inscriptions. La première, pour mettre au dessous d'une statue du *Salvador* qui étoit autrefois sur le rivage, & qu'on avoit placée depuis peu au haut d'une chapelle en face du port. La seconde, pour une fontaine que le Grand-Maître avoit fait faire au port même, & à laquelle les navigateurs peuvent venir faire eau, sans être obligés de sortir de leur bord. La troisième, pour un grand bâtiment qu'on achevoit sous les ordres du Grand-Maître, & dont une partie étoit destinée à servir d'Hôpital, & l'autre d'Arsenal.

On fit aussi pour la ville de Lyon une médaille par rapport à la figure équestre que cette ville a fait élever en l'honneur de Louis le Grand.

En 1714. on ne fit guères en ce genre, que les devises ordinaires des jettons, & quelques épitaphes.

En 1715. le Roi d'Espagne fit demander à l'Académie de nouvelles devises pour les étendards de toutes les troupes de sa maison, Mousquetaires, Gendarmes de la Garde, Gendarmerie, Chevaux-Legers, Grenadiers à cheval, & Carabiniers.

Les Etats de Bretagne demandèrent une inscription pour la figure équestre qu'ils ont aussi fait élever en l'honneur de Louis le Grand.

M. le Guerchois, Intendant de Besançon, demanda une autre inscription pour une porte de la Ville, où l'on arrive par un chemin

chemin que Jules César fit autrefois ouvrir dans le roc, & qu'on venoit d'élargir considérablement.

En 1716. on fit, outre les jettons ordinaires, de nouvelles devises pour ceux de l'argenterie, des menus plaisirs, & des écuries de S. M. & des médailles sur la Régence, & pour la Chambre de Justice.

L'Académie fut aussi consultée par M. Charles Héréus Antiquaire de l'Empereur; sur le projet d'une médaille destinée à célébrer la naissance du dernier Archiduc Leopold, né le 13. d'Avril de cette même année 1716.

En 1717. on renvoya à l'Académie l'examen d'un grand nombre d'inscriptions proposées pour la base d'une statuë que les Etats de Languedoc faisoient élever en l'honneur du feu Roi, & apres avoir perfectionné le style de la plupart des inscriptions, qui contenoient de grands détails de la vie & des actions de Louis le Grand, on se réduisit presque unanimement à retrancher tout ce qu'il y avoit d'historique, & qui formoit plutôt des panégyriques que des inscriptions, pour n'y laisser qu'une circonstance singulière, qui est que cette statuë avoit été vouée au Prince de son vivant, & lui avoit été consacrée après sa mort.

Dans la même année, on commença à faire des médailles pour le Roi, dont l'esprit, l'éducation & les graces naturelles donnoient desja les plus grandes espérances.

ELOGES

ELOGES
D E S
ACADEMICIENS,
M O R T S

Depuis l'Année M. DCCX. jusqu'en
M. DCCXVII.

WITNESSES

D N S

TESTIMONY

M O R T

THE COURT OF THE
MAYOR AND COMMONS OF THE
CITY OF LONDON



E L O G E

D E M.

D E S P R E A U X.

NICOLAS BOILEAU Sr. DES-1711.
 P R E A U X naquit à Paris le premier *Assemblée pu-*
 jour de Novembre 1636. & fut l'onzième *blée pu-*
 des enfants de Gilles Boileau Greffier de la *blique*
 Grand-Chambre, homme célèbre par sa *d'après*
 probité & par son expérience dans les affai- *Pasques.*
 res. Il fut élevé jusqu'à l'âge de sept à huit
 ans dans la maison de son Père, qui parcou-
 rant quelquefois les différents caractères de
 ses enfants, & surpris de l'extrême dou-
 ceur, de la simplicité même qu'il croyoit
 remarquer en celui-ci, disoit ordinairement
 de lui, par une espèce d'opposition aux au-
 tres, *que c'étoit un bon garçon qui ne devoit*
jamais mal de personne.

Il fit ses premières études au Collège
 d'Harcourt, où il achevoit sa quatrième,
 lorsqu'il fut attaqué de la pierre; il fallut le
 tailler, & l'opération, quoique faite en ap-
 parence avec beaucoup de succès, lui laissa
 cepen-

cependant pour tout le reste de sa vie, une très grande incommodité. Dès qu'il fut en état de reprendre ses exercices, il alla en troisième au Collège de Beauvais sous M. Sevin, qui enseignoit cette Classe depuis près de cinquante ans, & qui passoit pour l'homme du monde qui jugeoit le mieux de l'esprit des jeunes gens. Les le Maîtres, les Gaultiers, les Patrus avoient étudié sous lui, & dès lors il leur avoit prédit la gloire qu'ils acquerroient un jour dans le Barreau, s'ils vouloient s'y attacher; il fut aussi le premier qui reconnut dans son nouveau disciple un talent extraordinaire pour les vers, & qui crût pouvoir assurer sans restriction qu'il se feroit par là un nom fameux, persuadé que quand on est né Poëte, il faut absolument l'être.

Ce qui déceloit le génie & le goût de M. Despreaux pour la Poësie, c'étoit moins les vers qui lui échappoient de temps à autre qu'une lecture assidue des Poètes & des Romans qu'il pouvoit déterrer. On le surprenoit quelquefois au milieu de la nuit sur ces livres favoris, & ce qui arrive encore moins dans les Colléges, on étoit souvent obligé de l'avertir aux heures des repas, quoique la cloche destinée à cet usage fût précisément attachée à la fenêtre de sa chambre. Mais ce qui mérite sans doute une attention particulière, c'est que cet amour des Romans, que lui-même a depuis appelé une fureur, loin de lui gâter l'esprit par un amas confus d'idées bizarres, sem-

semble n'avoir servi qu'à lui inspirer une critique plus exacte, & à lui fournir des traits plus vifs contre le ridicule. Tant il est vrai qu'en fait de lecture, il n'y a point de règle générale, & qu'il y a des choses qu'il est quelquefois dangereux de lire, & qu'il est cependant bon d'avoir lûes.

Quand M. Despreaux eut fini son cours de Philosophie, il étudia en Droit, & se fit recevoir Avocat. Rien ne paroïsoit lui mieux convenir; il joignoit à beaucoup de vivacité & de pénétration, un jugement sûr, une élocution facile, & une mémoire des plus heureuses: Il y avoit d'ailleurs près de trois siècles que sa famille faisoit honneur à cette profession, & il tenoit encore au Palais par mille autres endroits:

*Dialogue des
Avocats de
Loisel,
p. 494.*

*Fils, Frere, Oncle, Cousin, Beaufrere de
Greffier. Epist. 5.*

Mais l'inclination, c'est-à-dire, le premier de tous les talents, lui manquoit. Ainsi se trouvant chargé d'une première cause, loin de s'en instruire, il ne songea qu'aux moyens de s'en défaire honnêtement; & il y réussit de manière, que le Procureur retirant ses sacs, le soupçonna d'y avoir découvert une procédure peu régulière, & dit en sortant, que ce jeune Avocat iroit loin. M. Despreaux, qui de son côté croyoit avoir échappé à un grand péril, résolut de ne s'y plus exposer, & regardant la Sorbonne comme l'antipode du Palais,

lais, il ne lui en fallut pas davantage pour le déterminer à y faire un cours de Théologie, mais il ne put soutenir long-temps les leçons d'une Scholaſtique épineuſe & ſubtile; il ſ'imagina que pour le ſuivre plus adroitement, la chicane n'avoit fait que changer d'habit, & devenu maître abſolu de ſon fort, par la mort de ſon père, il ſe livra tout entier à ſon génie poétique.

C'eſt dans le ſein de cette nouvelle liberté qu'il compoſa la plûpart de ſes Satires. Il ſe contentoit au commencement de les lire à ſes amis particuliers, & quelque applaudiſſement qu'il en receût, on ne pouvoit l'obliger à les rendre publiques; il ſouffrit même aſſez long-temps avec une patience, qui a quelque choſe d'héroïque dans un auteur, les mauvaiſes copies que l'on en répandoit dans le monde: mais ſa conſtance l'abandonna à la veüe d'une édition pleine de fautes, & où, pour ſurcroît de chagrin, on avoit encore mis ſous ſon nom une ou deux pièces ſuppoſées. Des enfans ſi déſigurez réveillèrent la tendreſſe de leur père, & l'obligèrent à faire de bonnegrace ce que l'on faiſoit déjà malgré lui. Ses Satires furent donc imprimées de ſon aveu, d'abord ſéparément, & enſuite dans un recueil qui en comprenoit huit.

Jamais livre n'excita un plus grand tumulte ſur le Parnaffe; la nation des Poètes, qui prend feu aiſément, & qui n'entend pas raillerie ſur ſes ouvrages, fondit de toutes parts ſur le nouvel auteur avec des critiques

*Préface
de l'E-
dition
de
1666.*

tiques & des libelles sans nombre. M. Despreaux se deffendit tranquillement par l'exemple de Lucilius, par celui d'Horace, de Perse, de Juvenal, de Virgile même, le sage, le discret Virgile; & pour rassûrer en quelque sorte ceux qui ne le blâmoient que parce qu'ils croyoient en général que toute Satire est blâmable, il composa la neuvième, où sous l'ingénieuse apparence d'une reprimande sévère à son esprit, il prouve de cent manières que sans blesser l'Etat, ni sa conscience, on peut trouver des méchants vers méchants, & s'ennuyer de plein droit à la lecture de certains livres.

Après cela il n'opposa plus à ses adversaires qu'une vanité d'un genre fort singulier. Il s'avisa de se faire une espèce de trophée des écrits que l'on publioit contre lui, de les ramasser avec plus de soin que d'autres ne recueillent les loüanges qu'on leur donne, & de les envoyer à ses amis, qui, à la fin fatiguez du nombre & de l'extravagance de la plupart de ces ouvrages, l'accusoient presque d'en avoir lui-même fait une partie, pour rendre l'autre plus méprisable, à l'exemple de quelques uns de ces écrivains qui croyoient avoir trouvé le secret de décrier entièrement les Satires de M. Despreaux, en lui en attribuant de fort mauvaises qui étoient de leur façon.

La réputation naissante de M. Despreaux ne fut pas la seule chose qui le dédommagea de la haine de quelques auteurs: ces Satires même, source de tant de plaintes, lui firent

*L'Abbé
Cotin.*

rent des amis, & des amis illustres, entre lesquels il eut le bonheur de compter M. le Premier Président de Lamoignon. Ce sage & sçavant Magistrat, dont l'amitié étoit la meilleure de toutes les apologies, loin d'être effrayé du nom de Satire que portoient les ouvrages de M. Despreaux, & où en effet il n'y avoit guères que des vers & des livres attaquez, fut charmé d'y trouver ce sel, ce goût précieux des Anciens, plus charmé encore de voir comment il avoit soumis aux loix d'une pudeur scrupuleuse, un genre de Poësie, dont la licence avoit jusqu'alors fait le principal caractère. Mais s'il admira sa retenue dans les matières les plus délicates, il n'estima pas moins son attention à distinguer toujours dans la même personne l'honnête homme d'avec le poète insipide, & le bon citoyen d'avec le mauvais auteur.

M. Bayle dans sa *République des Lettres*, & M. Spanheim dans sa Préface sur la *Satire des Césars de l'Empereur Julien*, ont donné mille éloges à cette circonspection de M. Despreaux, & n'ont pas hésité de dire que par lui la France l'emporte pour la Satire sur toutes les nations, & qu'elle en dispute même la gloire à l'ancienne Rome.

Nous croyons qu'il est inutile de vouloir ici donner au public une idée plus particulière des Satires de M. Despreaux: qu'ajouterions nous à l'idée qu'il en a déjà? Devenues l'appui ou la ressource de la plupart des conversations, combien de maximes,

de

de proverbes ou de bons mots ont-elles fait naître dans nôtre langue, & de la nôtre, combien en ont-elles fait passer dans celle des Etrangers? Il y a peu de livres qui ayent plus agréablement exercé la mémoire des hommes, & il n'y en a certainement point qu'il fût aujourd'hui plus aisé de restituer, si toutes les copies & toutes les éditions en étoient perduës.

L'art poétique succéda aux neuf Satires, & il étoit juste qu'après avoir fait sentir le ridicule ou le faux de tant d'ouvrages, M. Despreaux donnât des règles pour éviter l'un & l'autre, & pour porter la Poésie à ce point de perfection qui la fait appeller le langage des Dieux. Il ne suffisoit pas pour cela de renouveler les préceptes qu'Horace donna de son temps sur la même matière; nôtre Poésie beaucoup plus variée que celle des Latins, a pris différentes formes qui leur étoient inconnuës: ainsi la sagesse antique ne fournissoit que des conseils généraux, le Caprice moderne demandoit des leçons qui lui fussent propres, & cette union étoit le chef-d'œuvre de l'Art.

Tout le monde sçait comment M. Despreaux y a réussi: son Art poétique, amas prodigieux de règles & d'exemples, est lui-même un poème excellent, un poème agréable, & si intéressant, que quoiqu'il renferme une infinité de choses qui sont particulières à la Langue, à la Nation & à la Poésie Française, il a trouvé en Portugal un Traducteur du

Tom. II.

V.

pre-

premier ordre dans la personne de M. le Comte d'Ericeyra.

M. le Premier Président de Lamoignon engagea bientôt M. Despreaux dans un travail d'une autre espèce. Un pupitre placé & déplacé avoit extrêmement brouillé le Chantre & le Trésorier d'une des premières Eglises de Paris, & commençoit à devenir entr'eux la matière d'un procès fort sérieux, quand M. de Lamoignon trouva un sage tempérament pour les accorder. Ce Magistrat, faisant un jour le récit de l'affaire dans une compagnie où étoit M. Despreaux, lui dit que les Poètes se vantoient souvent de pouvoir faire un grand & bel ouvrage sur la pointe d'une aiguille, ou sur le pied d'une mouche; qu'un lutrin étoit un sujet bien plus magnifique, & que jamais les Mutes n'auroient une si belle occasion de montrer leur adresse.

M. Despreaux sur qui tous les yeux étoient ouverts, crut que pour l'honneur de la Poésie, il falloit soutenir la thèse, & de parole en parole le défi se forma. Cependant il comptoit en être quitte pour un simple plan qui feroit assez juger du succès avec lequel la matière pouvoit être traitée, il y ajoûta même un début de trente à quarante vers, comme un gage plus certain de l'exécution: mais il lui eut été plus facile de manquer absolument de parole, que de ne la tenir qu'à moitié. M. de Lamoignon fut frappé de ce qu'il ne faisoit qu'entrevoir, & pour convaincre tout le monde, il feignit de n'être

pas

pas convaincu; de sorte que c'est à son ingénieuse obstination que le public est redevable des six chants qui composent le Poëme intitulé le *Lutrin*. On ne s'étonnera pas si nous ne disons rien de plus de cet ouvrage, & si nous passons de même fort légèrement sur tous ceux de M. Despreaux; nous ne serions engagés à en parler aujourd'hui que pour les faire connoître, & il n'y a rien de plus connu.

Celui qui l'est peut-être le moins, parce que la matière n'en est pas également à la portée de tout le monde, c'est sa traduction du *Sublime de Longin*; mais le nombre des Lecteurs se trouve merveilleusement réparé par la qualité des suffrages; car les plus habiles Critiques sont convenus que cette traduction doit être regardée comme un parfait modèle, & qu'en conservant à l'ancien Rhéteur toute la simplicité de son style didactique, il a si heureusement fait valoir les grandes figures dont il traite, qu'il semble avoir moins songé à les traduire, qu'à donner aux écrivains de sa nation un *Traité du Sublime* qui pût leur être utile. Et le moyen d'en douter, quand on voit qu'il s'est fait depuis un plaisir de joindre à ses Remarques sur Longin celles de M. Dacier & de M. Boivin, quoiqu'il y en ait plusieurs, sur tout dans celles de M. Dacier, qui sont formellement opposées aux siennes.

Le nom de M. Despreaux ne tarda pas à être porté à la Cour: les Princes & les Seigneurs les plus qualifiez s'empressèrent à lui

V 2

don-

donner des marques de leur estime, & il fut enfin connu du Roi même. M. Despreaux eut l'honneur de lui réciter quelques chants du Lutrin, & d'autres pièces qui n'avoient pas encore paru; & on lui a souvent ouï dire que Sa Majesté lui avoit alors fait répéter plusieurs fois ces vers de sa première Epître :

- Tite. *Tel fût cet * Empereur sous qui Rome adorée,
Vit renaitre les jours de Saturne & de Rhée :
Qui rendit de son joug l'univers amoureux :
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux ;
Qui soupiroit le soir , si sa main fortunée
N'avoit par ses bienfaits signalé la journée.*

M. Despreaux ne pouvoit rien trouver de plus propre à surprendre la modestie d'un Prince ennemi des loüanges les mieux méritées, que de les donner devant lui à un autre Prince si célèbre dans l'histoire par les mêmes vertus.

Le Roi justifia dans le moment & sans y penser l'heureuse application des vers de M. Despreaux; Sa Majesté lui donna une pension considérable, & lui fit en même temps expédier un privilège en commandement pour l'impression de toutes ses pièces, avec cette clause à jamais remarquable, qu'Elle vouloit procurer au public, par la lecture de ces ouvrages, la même satisfaction qu'Elle en avoit reçûe. Mais, ce qui, selon le cœur de M. Despreaux, mit le comble aux bien-

bienfaits du Prince , ce fut la glorieuse commission d'écrire son histoire.

L'Académie Françoisé ne crut pas qu'un homme destiné à parler de si grandes choses dût être formé dans un autre école : elle se hâta de lui ouvrir ses portes , & M. Despreaux y signala son entrée par un discours plein de la reconnoissance la plus éloquente. Un petit nombre d'hommes choisis dans cette même Académie , composoit alors celle des Inscriptions , où l'on commençoit à former le projet du livre fameux des *Médailles sur les principaux événemens du regne de Louis le Grand*. M. Despreaux fut bientôt associé à ce travail , & il y contribua avec son zèle ordinaire pour tout ce qui regardoit l'intérêt de sa patrie , ou la gloire de son maître.

Le règlement de 1701. qui a donné une forme toute nouvelle à l'Académie des Inscriptions , y conserva à M. Despreaux le rang de Pensionnaire , & il en a fort exactement rempli les devoirs jusqu'au commencement de l'année 1706. qu'une surdité entière & une santé fort affoiblie l'obligèrent à demander le titre de Vétéran. Le reste de sa vie n'a été , à proprement parler , qu'une retraite , dont la ville & la campagne ont partagé le loisir. Peu répandu dans le grand monde qu'il n'avoit jamais trop aimé , & content d'un certain nombre d'amis dont il faisoit toujours les délices , il a tranquillement attendu la mort que lui annonçoient chaque jour des douleurs aiguës , des évanouïssesmens & une fièvre presque habi-

uelle; elle l'emporta enfin le 13. de Mars dernier, âgé de soixante-quatorze ans & quelques mois.

Tout ce qui caractérise la mort des Justes, & accompagné celle de M. Despreaux: une piété sincère, une foi vive, & une charité si grande, qu'elle ne lui a presque fait reconnoître d'autres héritiers que les pauvres; mais nous sommes heureux de ne pas trouver ici de quoi faire valoir en lui ces circonstances autant qu'elles vaudroient peut-être, dans un sujet où la différence des temps feroit de ces traits du siècle que l'on ne sauroit effacer avec trop de soin. Une fin exemplaire a été dans M. Despreaux la suite naturelle d'une vie toujours sage & toujours chrétienne.

Jamais homme ne fut plus pénétré que lui de cette éternité future, que l'on ne connoit presque plus que sous le nom de délicatesse de conscience; en voici une preuve qu'il y auroit de l'injustice à supprimer. Dans le temps que l'aversion du Palais tourna M. Despreaux du côté de la Sorbonne, on lui conféra un Bénéfice, & il en jouit pendant huit ou neuf ans. Au bout de ce tems là, comme il se sentoît tous les jours moins de disposition à l'état Ecclesiastique, il quitta le Bénéfice qui étoit un Prieuré simple; & poussant le scrupule du désintéressement au point de ne pas même vouloir s'en faire un ami dans le monde, il le remit entre les mains du Collateur; qui étoit un saint Prélat: il fit plus, il supputa à quoi se montoit tout

tout ce qu'il en avoit reçu, & l'employa en différentes œuvres de piété, dont la principale fut le soulagement des pauvres du lieu. Le récit d'une action si édifiante tiendrait bien sa place dans la vie d'un solitaire, ou d'un illustre pénitent.

A l'égard de son respect pour la Religion, ce qui n'est pas à oublier dans l'éloge d'un Poète, M. Despreaux ne s'est pas contenté de le marquer d'une manière éclatante dans son *Epître sur l'Amour de Dieu*, il a porté ce respect jusques dans ses Satyres; saisissant toujours avidement l'occasion d'attaquer le badinage des impies; les jeux de l'athéisme & le langage des libertins, lors même qu'il sembloit n'avoir à faire qu'à ses ennemis ordinaires, c'est-à-dire au galimathias, à l'enflure ou à la bassesse du style poétique.

Les qualitez particulières du cœur & de l'esprit qui rendent un homme souhaitable dans la société, achevoient de former le caractère de M. Despreaux. Il employoit plus volontiers pour autrui que pour lui-même le crédit que son mérite lui avoit acquis. Il ne pardonnoit pas seulement les injures qu'il avoit reçues, il se réconcilioit encore de bonne grace, pour peu qu'on le recherchât, comme on sçait qu'il a fait avec M. Perault, après toute la vivacité de leur dispute sur la *Préférence des anciens & des modernes*.

Sans l'avoir vû, on devenoit son ami par l'estime publique, ou par de bons ouvrages; & il y avoit même autant de fonds à faire

sur cette amitié, que sur celle que d'autres liaisons pouvoient avoir formée : il en faut rapporter un exemple singulier.

Le célèbre M. Patru se trouvoit, à la honte de son siècle, réduit à vendre ses livres, la plus agréable, & presque la seule chose qui lui restoit. M. Despreaux apprit qu'il étoit sur le point de les donner pour une somme assez modique, & il alla aussitôt lui offrir près d'un tiers davantage ; mais l'argent compté, il mit dans son marché une nouvelle condition qui étonna fort M. Patru ; ce fut qu'il garderoit ses livres comme auparavant, & que sa Bibliothèque ne seroit qu'en survivance à M. Despreaux. Il ne fut pas moins généreux envers M. Cassandre auteur d'une excellente traduction de *la Rhétorique d'Aristote*, & sa bourse fut encore ouverte à beaucoup d'autres ; car la vûe d'un homme de Lettres qui étoit dans le besoin, lui-faisoit tant de peine, qu'il ne pouvoit s'empêcher de prêter de l'argent, même à Linière, qui souvent alloit du même pas au premier endroit du voisinage faire une chanson contre son créancier.

Nous ne finirions pas si nous voulions ainsi nous arrêter sur tout ce qui marquoit dans M. Despreaux, l'homme de bien inséparable de l'homme d'esprit, & le sage toujours uni avec le Poète. Un mérite transcendant l'avoit fait jouir de bonne heure de toute sa réputation ; & il n'y a plus que l'impossibilité de le remplacer qui puisse ajouter de nouveaux traits à son éloge.

ELO.



E L O G E

D E

M. O U D I N E T.

MARC ANTOINE OUDINET nâquit à Reims sur la fin de l'année 1643. sa famille étoit originaire de Cambrai, & ses Ancêtres avoient presque tous fait profession des armes. Nicolas Oudinet son Père fut le premier qui transporta son domicile & sa fortune en Champagne, où renonçant absolument au métier de la guerre, il ne songea qu'à faire valoir son bien; & ce fut apparemment l'exemple d'une vie si différente qui tourna M. Oudinet le fils du côté du Barreau : car nous voyons même dans les familles ordinaires, que le passage de l'épée à la robe ne se fait pas à beaucoup près si vite, que celui de la robe à l'épée.

Le jeune M. Oudinet étudia jusqu'en Rhétorique au Collège des Jésuites à Reims, & il y brilla sur tout par l'étendue & la facilité de sa mémoire. Son Régent voulant un jour en juger par une épreuve certaine, le chargea d'apprendre par cœur un des livres

V 5

de

1712
Assemblée
publique
d'après
Pâques.

486 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
de l'Enéide à son choix pour le réciter
bliquement à la fin de la semaine. Le
venu , M. Oudinet proposa de tirer ce
vre au sort , parce que dans la crainte qu
le soupçonnât d'avoir eu quelque avan
ou peut-être trop de temps pour un li
particulier , il avoit appris l'Enéide
tière.

Au sortir de sa Rhétorique , il vint
fer cinq ou six années à Paris , il s'y
pliqua à l'étude de la Philosophie &
Droit , il se fit recevoir Avocat au l
lement , & y plaida plusieurs fois a
succès.

A son retour à Reims , il se livra to
à-fait à la plaidoirie , où il acquit bien
assez de réputation pour sentir le poids
son état. Le nombre des affaires qui se p
sentoient commença à l'importuner ; c
bord il résolut de ne se charger que des p
distinguées , & parmi celles-là il vou
encore dans la suite choisir les plus just
On gagne certainement du loisir à me
dans le siècle où nous sommes ; & com
il y auroit peu de procès , si chacun ch
choit ainsi à se faire justice dans ses p
pres affaires , il y auroit encore moins d
vocats s'il falloit être si difficile sur ce
d'autrui.

M. Oudinet dont heureusement la pe
fortune étoit assurée d'ailleurs , ne man
pas de trouver dans cette délicatesse un az
contre les embarras de sa profession. Il
tout le temps de bien apprendre les Lo

91

qu'il s'étoit jusques-là contenté de citer, & en cessant presque de parler publiquement en Jurisconsulte, il commençoit, disoit-il, à le devenir en effet.

Ce ne fut pas pour lui une étude infructueuse, elle lui valut la première Chaire vacante de Professeur en Droit dans l'Université de Reims; & il la remplissoit actuellement, quand M. Rainfant Commis à la garde des Médailles du Cabinet du Roi, l'engagea à venir partager ce soin avec lui. M. Rainfant & M. Oudinet étoient parents, & la vocation pour les Médailles leur étoit venue en même temps & par le même hazard.

Un fermier de M. Oudinet le père trouva en labourant la terre une grande Urne pleine de Médailles de bronze : ce fut une merveilleuse occupation pour nos deux jeunes gens; c'étoit à qui en déchiffreroit mieux les légendes, à qui en expliqueroit mieux les types : tout leur étoit nouveau, & tout par conséquent piquoit leur curiosité.

M. Rainfant devenu Médecin, & M. Oudinet Avocat, ne perdirent pas dans ces différentes routes le goût qu'ils avoient pris ensemble pour la connoissance des Médailles, mais tandis que l'un la cultivoit à Paris, avec tout l'avantage qu'y donnent le commerce des Scavants & la vûe d'un grand nombre de cabinets, l'autre n'avoit dans sa Province que le secours des livres. Enfin M. Rainfant fut chargé du Cabinet

du Roi , & comme il y avoit beaucoup travailler , par rapport au catalogue l'arrangement des suites , il songea au à M. Oudinet pour le soulager. M. R. sans mourir quelques années après , & Oudinet alla dans le moment porter les du Cabinet à M. le Marquis de Lou Ce Ministre de qui il étoit déjà fort connu lui dit de les garder , qu'il sçavoit qu'elles étoient en bonnes mains , & il ne fut long-temps sans lui procurer l'agrément Roi pour la même place.

Il n'est pas possible de rendre compte tout ce que M. Oudinet y a fait pendant 22. ans ; il faudroit pour cela comparer l'état où il a trouvé le cabinet , & celui où il vient de le laisser ; encore ne jugeroit qu'imparfaitement de l'ordre qu'il y a mis & des découvertes qu'il y a faites. Ce sont des travaux toujours renaissans , qui augmentent à mesure que l'on approche d'une certaine perfection , & qui coûtent d'autant plus que rien ne les annonce : semblables à ces prodigieux remuemens de terre , après un temps & des peines infinies , produisent enfin dans un lieu des beautés qu'on bien souvent on ne remarque pas , ou qu'on met presque toujours sur le compte de la nature.

Le Roi a qui l'exactitude & l'application de M. Oudinet n'échappoient pas , ajouta à ses appointemens ordinaires une pension de 500. écus ; & un jour que Sa Majesté faisoit voir elle-même son Cabinet au feu Roi d'A

d'Angleterre Jacques II. ce Prince lui ayant demandé si l'emploi de M. Oudinet n'étoit pas une Charge des plus considérables de sa Maison, le Roi lui répondit que ce n'étoit pas une Charge, mais qu'en voyant M. Oudinet, on jugeoit bien que c'est une place qui ne se donnoit qu'au mérite.

Il fut nommé Associé à l'Académie lors du renouvellement de 1701. & quoiqu'il vint rarement à Paris, qu'il eut assez d'occupation ailleurs, & qu'il commençât à être dans un âge avancé, son nom ne fut pas pour nôtre liste un ornement stérile. La qualité d'Académicien lui arracha de temps à autre de petits ouvrages estimables sans doute par eux-mêmes, plus précieux encore, en ce que ce sont les seuls qui nous restent de lui.

Le premier roule sur l'origine du nom de *Médaille*. Chose assez bizarre, qu'entre tant d'Auteurs qui ont écrit sur les Médailles, aucun ne se soit avisé de traiter à fonds cette question préliminaire; & qu'un nom généralement reçu dans tous les endroits du monde où la curiosité de ces monuments a été portée, soit si peu connu dans son origine. Après l'avoir recherchée avec art chez les Hébreux, chez les Grecs & les Latins, chez les Arabes, chez les Espagnols & les Italiens; il la découvre naturellement dans la conformité de ces deux mots *Métal* & *Médaille*, & il la fortifie par les exemples si fréquents du changement de *D.*

en T. & de T. en D. dans toutes les langues.

Une seconde dissertation de M. Oudinet regarde les Médailles d'Athènes & de Lacedémone, Républiques fameuses, qui se sont disputé l'Empire de la Grèce jusqu'à ce qu'elles aient passé l'une & l'autre sous celui des Romains ; ses premières réflexions tombent sur le culte des deux peuples, Minerve si révérée dans l'Attique est toujours représentée sur les Médailles d'Athènes ; Castor & Pollux paroissent sur tous les revers de celles de Lacedémone. Jupiter est quelquefois associé à Minerve dans les monnoyes des Athéniens. Hercule se trouve aussi quelquefois joint aux Dioscures dans celles de la Laconie.

M. Oudinet remarque ensuite que nous avons quantité de Médailles d'Athènes en argent, & que les Lacedémoniens, fidèles observateurs des Loix de Licurgue, ne nous en ont laissé qu'en bronze. Que les premiers devenus sujets de Rome, ont porté le joug avec fierté, & n'ont jamais frappé de monnoyes au coin des Empereurs ; au lieu que les autres plus flatteurs, ou plus sensibles aux bontez de leurs nouveaux maîtres, n'ont pas hésité à leur donner cette marque publique de leur soumission, ou de leur reconnaissance.

Enfin nous avons dans un troisième ouvrage de M. Oudinet des observations singulières sur deux grandes & belles Agathes, qui, avant que de passer au Cabinet du Roi, avoient

avoient été conservées pendant près de 700. ans dans une Eglise célèbre, comme de très-anciens monuments de nôtre religion. La première qui représente Jupiter & Minerve aux deux côtez d'un Olivier, avec une Choüette, un Serpent & quelques autres animaux en bas dans une espèce d'exergue, passoit pour la description du Paradis terrestre, & l'histoire du pêché d'Adam. L'attitude & le petit manteau de Jupiter; le casque & la robbe à long plis de Minerve, rien n'avoit pû défilier les yeux dans un temps où l'on s'approprioit sans examen les monuments du Paganisme, sur tout quand ils étoient de quelque prix. Une pieuse ignorance avoit achevé de consacrer celui-ci, en faisant écrire sur le biseau de la pierre ce verset du troisième Chapitre de la Génése. *La femme considéra que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, qu'il étoit beau & agréable à la viüe.*

L'autre Agathe, qui, suivant l'opinion commune, représentoit St. Jean l'Évangéliste enlevé par un Aigle, & couronné par un Ange, est un monument de l'apothéose de Germanicus que couronne la victoire. Il tient de la main droite un bâton augural, que le peuple prenoit pour une croisse, & de la gauche il soutient une corne d'abondance, que l'on disoit être un Symbole de l'Évangile prêt à se repandre sur toute la terre.

Peut-être conservons-nous encore dans beaucoup d'Eglises de semblables restes de
l'Hist.

l'Histoire & de la Religion Payenne ; de ces vases d'or & d'argent des Egyptiens que la simplicité de nos pères a comme érigés en reliques. Mais pour ne rien hasarder dans les décisions d'une espèce si délicate , il ne suffiroit pas d'être aussi exercé sur ces matières que le pouvoit être M. Oudiner , il faudroit encore se sentir comme lui un fonds de Christianisme supérieur à toutes les conjectures ; car sa foi étoit inébranlable , sa piété sans avoir rien de farouche étoit des plus exactes & des plus vives : & dans un lieu où la plupart des gens ne cessent de se contraindre pour paroître meilleurs qu'il ne sont , il auroit quelquefois voulu ne pas passer pour aussi bon qu'il étoit.

Il avoit eu un an ou deux avant sa mort une légère attaque d'apoplexie , & il n'en vouloit pas convenir , comme si cet aveu eût en quelque sorte hâté le retour d'un mal qui ne pardonne guères ; mais trop Chrétien pour s'étourdir lui-même sur le danger , il vivoit dans cette défiance salutaire qui sanctifie chaque jour de la vie , comme s'il en devoit être le dernier. L'apoplexie revint en effet , & l'emporta subitement le matin du douzième Janvier de cette année , à l'âge de 68. ans & quelques mois. Il avoit fait ses dévotions lavezille.

Entre les différents sujets de cette Académie , que M. l'Abbé de Louvois a présentés au Roi pour le remplacer dans la garde des Médailles du Cabinet , Sa Majesté a choisi M.
Si-

Simon , & elle a continué la Pension de M. Oudinet à sa famille avec des marques d'estime & de bonté , seules capables de la consoler , & de faire dignement l'éloge du défunt.



E L O G E

DE

M. L' A B B É

T A L L E M A N T.

PAUL TALLEMANT naquit à Paris le 18. de Juin 1642. de Gédéon Talle-
mant Maître des Requêtes, & de Marie du
Puguet de Montoron, fille de M. de Montoron
Receveur Général des Finances.

1712.
*Assemblée pu-
blique
d'après
la Saint
Martin.*

Il se trouva lié de fort bonne heure avec tout ce qu'il y avoit de plus distingué, à la Cour & à la Ville par l'esprit, le goût, ou la politesse : tout cela même se trouvoit rassemblé de bien des manières dans sa propre famille. Il étoit proche parent de M. de la Serre l'Historiographe, de qui nous avons beaucoup d'Ouvrages, du docte Pommeuse mort Evêque de Marseille, de l'Abbé

Talle-

Tallemant qui a traduit *les Vies de Plutarque* & *l'Histoire de Vénise du Procureur Nani* de Madame Pélistari & de Madame de la Sablière, si célèbres l'une & l'autre par la délicatesse & l'élévation de leur génie.

D'ailleurs M. Tallemant le Père, qui vivoit en grand Seigneur, se faisoit un mérite particulier d'obliger les gens de Lettres; il en avoit toujours quelqu'un de logé chez lui, il donnoit des Pensions à d'autres, & les recevoit tous honorablement.

M. de Montoron Père de Madame Tallemant surpassoit encore son Gendre dans ces sortes de libéralitez, & les dédicaces pleuvoient autour de lui.

M. l'Abbé Tallemant ne pouvoit donc manquer d'être dans un agréable commerce avec les Sçavants, & il avoit un naturel trop heureux pour y être inutilement.

Une certaine idée de galanterie avoit beaucoup de part à l'esprit de ce temps-là. On ne vouloit presque que de petites Poésies tendres, ou de grands sentiments enchaînez dans des aventures qui ne finissoient point. En un mot, le regne des Opéra commençoit & l'on étoit dans la fureur des Romans. Ces impressions à la mode saisirent M. l'Abbé Tallemant avec tout l'avantage que leur donnoient sa jeunesse & sa vivacité. Il brilla d'abord par de petits vers, par les Idyles & des Pastorales, puis par des Opéra en forme, qui trouvèrent des Musiciens, & qui furent représentés avec succès

dar

dans des maisons particulières. A ces ouvrages Lyriques, succéda une pièce mêlée de Prose & de Vers qui avoit pour titre *le Voyage de l'Isle d'Amour*, allégorie ingénieuse, où sous la forme d'un voyage ordinaire, on décrit tout le chemin que fait faire une passion aveugle, les pièges qu'elle tend sur la route, le peu de sûreté qu'on trouve dans ses gîtes, & les différents écueils qui se présentent au bout de la carrière. Quoiqu'il eût à peine 18. ans quand il composa cette pièce, & qu'elle eût le suffrage de de tous ses amis, son dessein n'étoit pas de lui faire voir le jour : elle le vit cependant, & ce fut par un de ces larcins dont les particuliers se font souvent honneur, & dont le public s'approprie toujours la rétribution.

L'Académie Française ouvrit bientôt les yeux sur un sujet de ce mérite ; il n'avoit que 22. à 23. ans, quand elle le choisit pour remplacer M. Gombaud Poète célèbre, Ainsi dans un temps où il n'avoit pu sans dispense d'âge aspirer à la moindre Magistrature du Royaume ; il se vit placé d'une commune voix entre les oracles de la Nation.

La fortune ne suivit pas l'exemple des Muses ; M. l'Abbé Tallemant né dans le sein de l'opulence, élevé dans le grand monde, & parvenu au comble des honneurs de l'esprit, perdit tout à la fois ; son Père, son Grand-Père, & avec eux la double espérance d'un gros patrimoine.

M. Tal-

M. Tallemant , avoit absorbé le fonds plus de cent mille livres de rente par sa profusion dans les Intendances , & par les grandes pertes qu'il avoit faites au jeu contre Cardinal Mazarin. M. de Montoron de son côté avoit dissipé des richesses immenses avec la même facilité qu'il les avoit acquises & peu de temps avant sa mort , la Chambre de Justice avoit soigneusement recherché que sa magnificence n'avoit pas encore puisé.

Madame Tallemant eut peine à trouver dans le débris de ces deux successions de quoi subsister avec une famille de cinq enfants. Leur établissement l'embarassoit car ils n'en avoient aucun ; cependant quand elle se voyoit la mettoient sur cette matière heureusement en voilà un de pourvû , disoit elle , en parlant de l'Abbé , parce qu'il étoit de l'Académie Française. La proposition n'étoit pas tout-à-fait dans les règles d'une exacte Logique , mais dans la suite elle se trouva heureusement justifiée pour l'honneur des Lettres.

M. l'Abbé Tallemant se livra de bon cœur au caprice du sort , & loin que son esprit en parût abbattu , sa réputation naissante croissoit tous les jours par mille petits ouvrages , & sur tout par des discours Académiques très-éloquents. Un des premiers fut l'Eloge funebre de M. le Chancelier Séguier ce grand Magistrat , qui après la mort de Cardinal de Richelieu fut seul capable d'effacer les larmes de l'Académie , & de lui donner

donner pendant près de 30. années une retraite digne d'elle.

On sçait qu'au milieu de ce nouveau deuil, le Roi jeta un regard favorable sur les Muses errantes, & que voulant se charger immédiatement de leur protection, il commença à les loger dans ce Palais; mais tout le monde ne sçait pas que M. l'Abbé Tallemant qui venoit de faire éclater les regrets de l'Académie sur la perte du Chancelier Séguier, fut aussi le premier à signaler la reconnaissance envers le nouveau Protecteur. Il le fit par un grand nombre de panégyriques, dont *le progrès des Arts & des Sciences, les Conquêtes de Hollande & la Paix de Nimègue*, lui fournirent tour à tour le sujet.

Comme il choisissoit ordinairement pour ces sortes d'actions, des jours où le Public étoit admis aux Assemblées, le bruit s'en répandit au loin & excita la curiosité de M. Colbert, qui, charmé des talens du jeune Académicien, plus touché encore de son attachement pour le Prince, lui tendit les bras, s'intéressant aux malheurs de sa famille, & lui donna enfin une place dans l'Académie des Inscriptions avec une Pension de cinq cens écus.

M. l'Abbé Tallemant fut aussi-tôt d'un grand secours à cette Compagnie. Ce fut lui qui concerta avec M. le Brun le dessein des Tableaux de la grande Gallerie de Versailles; il y ajouta des Inscriptions qui ont éprouvé depuis divers changements. On le char-

chargea ensuite de la Description de presque toutes les Maisons Royales, & il en avoit déjà fait plusieurs quand M. Colbert mourut. Que ne perdit il point en particulier à la mort d'un Ministre si nécessaire à l'Etat? Outre la Pension dont nous venons de parler, & les gratifications qu'il y avoit jointes de temps en temps, M. Colbert avoit eu soin de faire étayer cette petite fortune Académique par un bénéfice assez considérable; il lui avoit encore procuré la Charge d'Intendant des Devises, vacante par la mort de M. Desfontaines, & l'avoit même proposé au Roi pour l'envoyer à Rome en qualité d'Auditeur de Rote. Aussi M. l'Abbé Tallemant ne se contenta pas de gémir en secret sur la perte de son illustre bienfaicteur, il consacra à sa mémoire un Eloge funébre, que rendront à jamais précieux ces traits inimitables que la douleur prête quelquefois à l'éloquence.

Les Recueils de l'Académie nous offrent à peu près dans le même temps deux autres discours de M. l'Abbé Tallemant.

Dans le premier qui roule sur *l'Utilité des Académies*; il établit d'abord par des exemples tirez des siècles d'Alexandre & d'Auguste, que la destinée des Lettres suit ordinairement celle des Empires, & de-là il passe à une longue énumération des avantages que l'Académie Françoisse a sur toutes celles qui l'ont précédée.

Dans l'autre discours, il traite la question; *si les Inscriptions de nos Monu-*
ments

ments publics doivent être François ou Latins. Question déjà fameuse par le nombre des écrits, & par la qualité des adversaires. Le Père Lucas Jésuite avoit renouvelé la dispute par une harangue où il décidoit pour les Inscriptions Latines. M. l'Abbé Tallemant, généreux défenseur du sentiment opposé, laissant à part ce que M. Charpentier & quelques autres avoient déjà dit en faveur du François, ne s'attache dans sa réponse, qu'à confondre les Latins par les Latins mêmes, par Cicéron & par Horace. Ils étoient, dit-il, l'un & l'autre dans le même cas que nous sur la préférence de leur langue : la plupart des Sçavans de leur temps n'estimoient & ne vouloient que des ouvrages Grecs. Cicéron s'élève en plusieurs endroits contre ce goût qu'il appelle extravagant & bizarre : Horace s'en plaint à Auguste même ; un siècle si délicat écoute leurs plaintes, les suivans y applaudissent. Par quel caprice donc, ajoute-t-il, voulons-nous trouver tant de raison dans le chagrin de ces grands hommes, & tant d'injustice dans le nôtre ?

La maladie, la confiance & la guérison du Roi donnèrent au commencement de 1687. une nouvelle matière au zèle des Orateurs, & M. l'Abbé Tallemant accoutumé à se distinguer entr'eux, fut un des plus heureux à déposer entre les mains de la Reine les tendres alarmes de tout un peuple tremblant aux pieds des Autels, pendant

dant le cruel mal qui attaquoit la vie de son Prince, & les transports inouïs de sa joye au retour d'une santé qui lui étoit si chère.

Son ardeur & sa facilité à s'exercer ainsi sur tous les grands événements qui avoient quelque rapport à la gloire de l'Etat ou à celle du Roi, n'étoit pas une chose indifférente pour l'Académie des Inscriptions. Comme on y travailloit sans cesse sur les mêmes matériaux. Personne n'étoit plus capable de les mettre en œuvre, il ne s'agissoit plus que de les faire passer de la pompe des panégyriques à la simplicité de l'Histoire, & à l'élégante précision des Monuments. Aussi eut-on recours à lui pour tenir la plume dans cette Compagnie après la mort de M. de la Chapelle, c'est-à-dire au commencement de 1694. Temps où nos Académies mises depuis peu dans le département de Monsieur de Pontchartrain, alors Secrétaire d'Etat & aujourd'hui Chancelier, prirent enfin sous ses auspices cette forme brillante & solide que les temps les plus difficiles ont respectée.

Le Livre des *Médailles de l'Histoire du Roi*, dont à proprement parler on n'avoit encore qu'un projet informe, fut poussé avec un succès qui étonnoit ceux mêmes à qui il étoit dû; & M. l'Abbé Tallemant après avoir autant contribué qu'aucun autre au fonds de l'ouvrage, se chargea par surcroît, de presque tout le détail de l'impression. Dé-

raij

tail pénible pour quiconque sçait connoître le prix de l'exactitude.

On achevoit d'imprimer ce Livre fameux, quand le Reglement de 1701. augmenta considérablement le travail & le nombre des Académiciens. Les fonctions du Secrétaire devinrent aussi beaucoup plus difficiles qu'elles ne l'étoient auparavant; mais ce nouveau poids fit honneur à M. l'Abbé Tallemant sans lui être à charge. Un homme supérieur à sa matière aime encore mieux l'embrasser dans toute son étendue, que de se tenir toujours étroitement resserré dans quelqueune de ses parties.

Ce fut alors que sous le nom d'*Eloge* on commença à donner au Public une idée de la vie & des ouvrages de chaque Académicien que la mort nous enlevait. Cette triste occasion de célébrer la mémoire de ses Confrères s'est présentée quatre ou cinq fois pendant qu'il a été en place; & peut-être que la manière ingénieuse dont il décrivait nos pertes, a souvent fait souhaiter qu'elles fussent plus fréquentes.

Cependant l'âge qui le gaignoit insensiblement, le détermina en 1706. à se démettre du Secrétariat, & à se contenter du titre de Vétéran, qu'on lui accorda avec une distinction toute particulière. Son amitié pour moi, & le soin qu'il avoit pris de me former, furent presque les seuls titres que l'on consulta en lui choisissant un successeur; ma reconnoissance en fait d'au-

tant plus volontiers l'aveu, que c'est la première fois que les égards qu'on avoit pour lui ont coûté quelque chose au public.

Nous avons eu encore long-temps après cette espèce de retraite, le plaisir de voir M. l'Abbé Tallemant très assidu, & toujours utile à nos conférences : il ne l'étoit pas moins à celles de l'Académie Française, & ce fut lui, qui sur la fin de même année 1706. y fit les honneurs de la réception de M. l'Abbé de Louvois, de M. le Marquis de St. Aulaire.

La Traduction des plus beaux Pseaumes de David, & celle de quelques Eglogues Latines de M. l'Evêque d'Avranches ont été les derniers fruits de son loisir, mais toutes ces pièces, il n'en a paru qu'une seule, c'est celle qui a pour titre *Lampyrus le Ver luisant*, & qui a été imprimée en 1709. On a trouvé les autres dans ses papiers, avec des *Maximes pour l'Eloquence, tirées de la Rhétorique d'Aristote*, des *Remarques de l'Académie sur quelques Odes de M. herbe, de Racan, de Maynard, St. Aman, Gombaud & Malleville*, & d'autres productions de toutes les espèces, dont on pourroit former un assez gros volume.

Cette liste des derniers Ouvrages de M. l'Abbé Tallemant m'en rappelle un que j'ai laissé bien en arrière dans l'ordre des dates, mais qu'il falloit aussi mettre à part pour baucher au moins le caractère de son cœur, après avoir suffisamment marqué celui

son esprit. L'ouvrage dont je parle, est l'*Eloge funebre de M. Perrault*, qu'il prononça dans l'Académie Françoisse au mois de Janvier 1704.

M. Perrault avoit été l'homme de confiance sur qui M. Colbert se reposoit le plus du soin des Lettres & des beaux Arts. Attentif à remplir les veües d'un Ministre si zélé, les graces se répandoient par son canal, sur tous ceux qui avoient un mérite ou des talents distinguez, & plus occupé de leur fortune que de la sienne propre, sa maison ne desemplissoit point de gens qui lui faisoient la Cour. Après la mort de M. Colbert tout changea de face pour M. Perrault; quelque usage qu'il eût fait de sa faveur, elle lui suscita des envieux. Ceux même à qui il avoit été utile, devinrent ses persécuteurs, & il fut presque réduit à compter encore pour ses amis ceux qui ne faisoient que le négliger. Vingt années de solitude terminèrent ainsi la vie d'un homme qu'on auroit pû appeller malheureux, si au milieu des plus grands emplois, il n'avoit toujours regretté les douceurs d'une vie tranquille.

M. l'Abbé Tallemant ne crut pas avoir assez fait en résistant avec éclat au torrent de l'ingratitude. La mort de M. Perrault ranime le tendre souvenir des bons offices qu'il en a reçûs, & son éloquence les couronne dès que son amitié n'a plus d'autre moyen de les reconnoître.

Quand on devient si vit pour des amis

formez par le commerce du monde, que doit-on pas être naturellement pour sa famille ! Celle de M. l'Abbé Tallemant étoit originaire de la Rochelle où elle avoit succédé les erreurs de Calvin. M. Tallemant Pere & un de ses frères étoient presque les seuls qui en eussent fait abjuration. Et le reste y seroit peut-être encore attaché, après d'exactes & de fréquentes discussions. M. l'Abbé Tallemant n'avoit enfin eû le bonheur d'en arracher la plus grande part aux préjugés de leur naissance. Dans cette vue il avoit étudié à fonds les matières de Controverse, & pour rendre les fruits de cette étude d'une utilité plus générale, il en composa ensuite quantité de sermons qu'il a prêché il y a 30. ou 35. ans aux Carmélites du Boullois & aux nouvelles Catholiques, où il avoit souvent l'honneur de parler devant la Reine.

A ces qualitez essentielles il joignoit toutes celles qui rendent un homme aimable dans la société. Sa seule présence inspiroit une certaine gayeté, dont il n'étoit guère possible de se défendre. Son esprit dégagé de tout ce qui s'appelle embarras d'affaires sembloit en un moment associer l'esprit d'autres à la même liberté & à la même indépendance. Il brilloit surtout dans les parties d'un honnête plaisir, par d'heureuses faillies & par des *impromptu*, dont la force & les agréments ont quelquefois fait des ouvrages durables ; & ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est que cette fécondité

diré & cet enjouement l'ont suivi jusques dans un âge très-avancé.

Sa mort qui arriva le 30. Juillet dernier, a été la suite d'une attaque d'apoplexie, contre laquelle son bon tempérament avoit lutté environ dix-huit mois. Il venoit d'entrer dans sa soixante onzième année, & de son propre aveu, il en avoit passé plus de cinquante sans avoir ressenti la moindre incommodité, & sans avoir pris, même par précaution, le plus simple remede. C'est avoir vécu un siècle, s'il est vrai, que la vie consiste moins à vivre long-temps qu'à se bien porter.



ELOGE

DE

M. DE TOURREIL.

JACQUES DE TOURREIL, naquit à 1715.
Toulouse le 18. Novembre 1656. d'une *Assemblée*
famille des plus distinguées dans la robe. *publique*
Jean de Tourreil son Père étoit Procureur Général du Parlement. *d'après*
Marguerite de Fieubet sa mère étoit sœur du Premier *Pâques.*
Président du même Parlement, & tante de
M. de Fieubet le Conseiller d'Etat, homme

X 3

cé-

célèbre par son génie & par ses emplois ; mais plus célèbre encore par sa retraite , & qui , jusqu'à sa mort , a presque tenu lieu de Pere à M. de Turreil dont nous parlons.

Il n'étoit encore que dans les premières classes , lorsqu'on commença à reconnoître en lui une forte passion pour l'éloquence. Il se vangeoit volontiers de ses camarades , & quelquefois de ses maîtres par des espèces de déclamations , toujours assez ingénieuses pour être pardonnées à un écolier , & souvent assez vives pour ne pas faire mépriser l'ouvrage d'un enfant.

Son exemple ne manqua pas d'exciter l'émulation de quelques jeunes gens du même âge : il se fit entr'eux une société où l'on travailloit à l'envy ; on s'y distribuoit tour à tour des sujets ; tous contribuoient dans une certaine proportion à la récompense de la meilleure pièce , & un célèbre Avocat nommé M. Parisot , donnoit avec plaisir pour juger les petits débats de ces Orateurs naissans, un temps après lequel mille clients soupiroient pour les contestations les plus sérieuses.

L'Eloquence suppose ordinairement , du moins dans la jeunesse , un naturel vif , ardent , presque impétueux , & tel étoit celui de M. de Turreil ; à peine sorti du Collège , il eut envie d'aller à l'armée , & on ne put le retenir que par l'exemple de ces Romains fameux , qui avoient long-temps brillé

brillé dans le Barreau , avant que de paroître à la tête des légions. Charmé d'entrer dans un parallèle si flatteur , il se contenta de se faire appeller M. le Chevalier de Tour-reil , & demanda à venir à Paris pour se perfectionner dans l'étude du Droit & des Belles Lettres.

Le goût qu'il y prit effaça bientôt celui qu'il avoit eû pour les armes ; il entendit parler de l'Académie Françoisè & des prix d'éloquence qu'elle a coutume de proposer ; il entra deux fois en lice , & deux fois il fut vainqueur. Ces discours qui commencèrent à lui faire un nom , sont imprimés dans le recueil des années 1681. & 1683.

En 1691. il donna au public la traduction de *quelques harangues de Demosthène*, c'est-à-dire , de la *première Philippique* , de la *première* , de la *deuxième* , de la *troisième Olyntienne* , & du *Discours sur la paix*. Il les re-tablit dans l'ordre Chronologique marqué par Denys d'Halicarnasse , & Diodore de Sicile , & qui n'avoit été observé dans aucune Edition ; il mit au commencement de chaque harangue un sommaire qui en explique le sujet , & à la fin des Remarques pour en éclaircir les difficultés.

Quelqu'imparfait que fût encore cet ouvrage , il acquit beaucoup de réputation à son auteur. M. le Chancelier de Pontchar-train , alors Contrôleur Général , l'attira chez lui comme un homme de mérite & de confiance , dont le commerce & les soins

pouvoient être utiles à M. le Comte de Pontchartrain son fils , qui ne faisoit qu'entrer dans le monde. Il eut ensuite une place dans l'Académie des Inscriptions , qui n'étoit encore composée que de huit personnes ; l'année suivante il fut reçu à l'Académie François , & peu de temps après le sort le mit à la tête de cette Compagnie dans une conjoncture brillante ; Ce fut quand il fallut présenter au Roi , aux Princes & aux Ministres le Dictionnaire de l'Académie qui venoit d'être achevé. Il fit à cette occasion 28. compliments différents , qui furent tous extrêmement applaudis , & dont il n'a jamais voulu donner de Copie.

En 1694. il publia sous le titre d'*Essais de Jurisprudence* , un petit nombre de questions de Droit curieuses par elles-mêmes , & susceptibles d'ailleurs de certains agréments que n'offrent point la lecture du Code & du Digeste ; il examine par exemple , *si un homme qui ne voleroit que pour donner , commettrait véritablement un vol ?*

Si la torture est une bonne voye pour découvrir les coupables ?

Si un Fuge peut ordonner une demi peine , pour le crime dont il n'a qu'une demi-preuve ?

Si on a sagement aboli la Loi qui tenoit les femmes en tutelle toute leur vie , &c.

Chaque question fait le sujet d'une Lettre , dont le titre est très-fleurie , & paroît peut-être d'autant plus enjoué , que la décision se trouve toujours fondée sur le

le sentiment des plus graves Jurisconsultes.

En 1701. M. de Turreil donna une seconde Edition de son Demosthène ; l'ouvrage n'étoit plus reconnoissable , il avoit revû les cinq premières harangues , il y en avoit joint six autres , avec leurs Sommaires & leurs Remarques ; & ce qui étoit plus utile encore , il y avoit mis une Préface d'environ 150. pages en quarto , pour retracer le plan de l'ancienne Grèce , & donner un abrégé de son Histoire , sans quoi , comme il l'avoit prévu , Demosthène bien que traduit , auroit toujours parlé Grec pour la plûpart des Lecteurs.

Dans cette Préface M. de Turreil traite d'abord de l'origine des Grecs ; Il fait ensuite à leur égard ce que Florus a fait à l'égard des Romains : Il compare leur durée à celle de la vie d'un homme , & la divise en quatre âges différens , marque par autant d'Epoques mémorables. Le premier comprend près de 700. ans , depuis la fondation des petits Royaumes de la Grèce , jusqu'au siège de Troye ; le second est d'environ 800. ans , depuis le siège de Troye , jusqu'à la bataille de Marathon ; le troisième de moins de deux siècles , depuis cette même bataille jusqu'à la mort d'Alexandre ; le quatrième est d'un nombre d'années à peu près égal , depuis la mort d'Alexandre , jusqu'au temps où les Grecs passèrent enfin sous la domination des Romains. M. de Turreil ne parcourt que les trois premiers

âges, parce qu'ils sont les seuls qui ayent rapport à son texte, & à des faits dont Démosthène suppose toujours les auditeurs parfaitement instruits.

L'Enfance de la Grèce vit la fondation d'Athènes, de Lacédémone, de Thèbes, d'Argos, de Corinthe, de Sycione; l'attentat des Danaïdes, les travaux d'Hercule, les malheurs d'Oedipe, l'expédition des Argonautes, celle des Sept devant Thèbes, la guerre de Minos avec Thésée, & généralement tous les exploits de ces premiers héros dont la renommée a consacré la valeur bienfaisante, par une raison qui ne vieillira jamais.

La Grèce parvenue à l'adolescence essaya ses forces unies à ce siège fameux où les Achilles, les Ajax, les Nestor & les Uliisses firent pressentir à l'Asie qu'elle obéiroit un jour à leur postérité.

Le troisième âge des Grecs, ou leur jeunesse, fort courte, mais fort brillante, produisit une foule de Philosophes, d'Orateurs & de Capitaines; Les Perses éprouvent aux batailles de Marathon, de Salamine, de Platée & de Mycale ce que peut la valeur disciplinée contre l'impétuosité aveugle: ils ont ensuite le bonheur de diviser leurs ennemis: la sécurité des Grecs rompt l'union que la crainte, & des besoins communs avoient formée entr'eux. Naturellement vifs, & de plus enflés de leurs victoires, ils ne peuvent se contenir dans la bonne fortune, ils se livrent à la jalousie & à l'ambition.

tion. Les puissants veulent tous commander, les plus foibles songent tous à désobéir; & pour éviter les malheurs de la sujettion, ils tombent dans celui d'une liberté, ou plutôt d'une licence effrénée.

C'est au milieu de ces temps difficiles que M. de Turreil présente Démosthène; il explique au long la nature & l'excès de ces divisions fatales d'où dépend toute l'intelligence de son auteur. Pour lui donner un plus grand jour encore, il fait d'abord l'histoire d'Athènes, de Lacédémone, de Thébes, & de-là il passe à celle de Philippe, que Théopompe avoit écrit, & divisée en 50. livres dont il ne nous reste que très peu de fragments.

Ceux qui ne jugent de la grandeur des héros que par le nombre des Provinces qu'ils ont conquises, mettent Philippes bien au-dessous d'Alexandre, mais M. de Turreil après un assez long examen, décide avec Cicéron que si le fils étoit un plus grand conquérant, le père étoit un plus grand homme; selon lui, il étoit bien moins difficile de soumettre l'Asie avec le secours des Grecs, que de soumettre les Grecs si souvent vainqueurs de l'Asie. Pour dompter les Asiatiques, il ne falloit qu'oser les combattre, & que n'étoit pas Alexandre? sur tout il ne peut souffrir la comparaison de ce dernier avec César, quoique si familière aux anciens & aux modernes. Il trouve qu'Alexandre est un héros à part, dont le caractère n'admet point de comparaison; c'est

entre Philippe & César qu'il se plaît à en faire une fort détaillée, & dont les rapports paroissent si sensibles; qu'après l'avoir lûë, on s'étonne qu'il soit le premier qui l'ait faite.

La vie de Démosthène termine cette ample préface sur laquelle il a nécessairement fallu nous étendre, parce que c'est l'ouvrage le plus considérable qu'ait laissé M. de Tourreil, & qu'il marque mieux qu'aucun autre l'étendue de ses connoissances, l'élevation & la justesse de son esprit, & enfin parce que n'étant annoncé que sous le titre général peut-être même équivoque, de préface & de longue préface, il est bon d'avertir de la justice particulière qu'on lui doit.

L'étude continuelle de Démosthène rendoit M. de Tourreil plus propre encore aux exercices de l'Académie Française; & les discours qu'il y a prononcés se sentent tous de l'enthousiasme, de l'énergie & de la précision de cet Orateur Grec. Le stile concis & sublime auquel son original l'avoit accoutumé, n'étoit pas moins contagieux à l'Académie des Inscriptions; elle étoit alors uniquement occupée à faire des Médailles sur les principaux événements du Règne de Louis le Grand, & M. de Tourreil est un de ceux qui a le plus contribué à l'édition qu'on en a donnée en 1702. elle lui valut en ce temps-là une augmentation considérable de sa Pension, & trois ans après elle lui mérita le titre de Pensionnaire vétérân.

H

Il le demanda pour se livrer plus absolument à sa traduction favorite qu'il a retouchée jusqu'à sa mort, car il retouchoit toujours, au hasard même de perdre ces beautés, qui souvent ne tiennent qu'au premier trait, & ces négligences heureuses qui sont quelquefois préférables à une trop grande exactitude.

Il pensoit, & aimoit à s'exprimer d'une façon peu commune: il osoit heureusement en ce genre, il amenoit si finement une pensée, il sauvoit si adroitement une expression, qu'il venoit enfin à bout de faire passer avec grace les idées les plus singulières, & les plus hardies métaphores. Les faillies, la promptitude & la force de ses reparties ne lui donnoient pas seulement quelque supériorité, elles alloient jusqu'à le rendre redoutable dans la conversation.

Zélé partisan de la vérité, il la cherchoit avec obstination jusques dans les choses les plus indifférentes; il vouloit blâmer impitoyablement ce qui lui paroissoit blâmable, & louer même en public, & malgré les plus sévères deffenses, ceux qui méritoient ses éloges. Aussi pour excuser auprès de lui un défaut, pour le réparer en quelque sorte, il suffisoit presque de l'avouer. C'est de ce principe qu'il tire une nouvelle apologie pour Démosthène accusé d'avoir pris l'épouvante, & d'avoir jetté son bouclier dans une déroute. Il l'avoue lui-même, & dès-là, dit-il, *je l'absous & lui rends d'autant plus volontiers mon estime, qu'après la bravou-*

re je ne sçais rien de plus brave que l'aveu de la poltronerie.

Réduit depuis long temps à un petit nombre d'amis, d'ordre & d'états différents, ce n'étoit point leur qualité, c'étoit leur érudition seule & leur caractère qui les distinguoit dans son esprit, suivant un autre grand principe qu'il avoit encore étalé dans sa Préface sur Démosthène, où après avoir prouvé que cet orateur n'étoit pas le fils d'un forgeron crasseux & enfumé comme Juvenal l'insinué; il ajoute, *Je ne m'attache pas à cette preuve par un entêtement ridicule pour mon auteur, moi qui ne lui demande d'autres titres de noblesse que ses ouvrages, & qui d'ailleurs ne connois de véritable roture que celle des actions.*

Il mourut le 11. d'Octobre dernier, âgé de 58. ans moins un mois & quelques jours. Il étoit sur le point de donner une troisième édition de son Démosthène augmentée de deux harangues, sçavoir de celle d'*Eschine contre Ctésiphon*, & de celle de *Démosthène contre Eschine*; pièces que Cicéron avoit lui-même traduites avec soin, & qu'il traite de chef-d'œuvres inimitables. Le testament de M. de Tourreil doit rassûrer le public sur le payement d'une si importante dette, il en a chargé M. l'Abbé Maffieu, & on sçait que personne n'est plus en état de l'acquitter.

ELOGE



ELOGE

DE

M. L'ÉVESQUE

DE

SOISSONS.

FABIO BRULART DE SILLERY, fils de 1715.
 Louis Brulart Marquis de Sillery, & *Assemblée pu-*
 de Catherine Elizabeth de la Rochefou- *blique*
 cault, nâquit au Chateau de Pressigni en *d'après*
 Touraine le 25. d'Octobre 1655. Il fut te- *Pasques.*
 nu sur les fonds de Baptême par le Cardinal
 Piccolomini, qui étoit alors Nonce en
 France, & qui lui donna le nom du Pape
 regnant Alexandre VII. qui s'appelloit Fa-
 bio Chigi.

D'excellents Maîtres lui enseignèrent les
 Humanitez, tandis qu'il se formoit à la ver-
 tu par ces exemples domestiques qui font
 tant d'impression, & qui ne pouvoient man-
 quer d'être communs dans une maison, qui
 distinguée depuis long-temps par les emplois
 mili-

militaires, a produit ensuite un grand Chancelier, de sages Ministres & des Ambassadeurs dans presque toutes les Cours, sans cesser de fournir à la patrie de généreux guerriers qui ont répandu leur sang pour elle dans une infinité d'occasions.

On ne l'envoya à Paris que quand il fut en état d'entrer en Philosophie. Il en fit un cours au Collège de la Marche; de-là il passa aux Ecoles de Sorbonne, où après avoir soutenu avec éclat des Thèses publiques, il reçut le bonnet de Docteur à l'âge de 26. ans.

Il s'appliqua en même temps à l'étude du Grec & de l'Hébreu, pour ne rien négliger de ce qui lui paroïssoit nécessaire à une plus parfaite intelligence de l'Ecriture Sainte & des Pères de l'Eglise. Mais cette étude, qui semble dessécher l'esprit, & rendre la moitié des sçavants barbares dans leur langue naturelle, n'empeschoit pas M. l'Abbé de Sillery de cultiver agréablement la sienne. Il lui échappoit de temps à autre de petites Poësies d'un tour si aisé & si délicat, que le P. Bouhours les a pour la plûpart jugées dignes d'entrer dans ses reciteils.

La prédication partagea encore ses soins, & il ne lui manqua qu'un tempérament plus robuste pour briller long-temps dans ce saint exercice.

En 1685. il fut député du second ordre à l'Assemblée du Clergé. & en 1689. il fut nommé d'abord à l'Evêché d'Avranches, & ensuite à celui de Soissons, où il eut le plaisir

plaisir de trouver une Académie naissante , qui formée sur le plan & sous les yeux de l'Académie Françoisé , cultivoit l'amour des Lettres & la pureté du langage. Il en ranima plus d'une fois les exercices par sa présence , & dans le séjour qu'il faisoit à Soissons , il lui donnoit tout le temps que ses devoirs n'absorboient point.

L'Assemblée du Clergé qui se tint en 1695. à St. Germain en Laye , le choisit pour y haranguer le Roi d'Angleterre ; il scût consoler ce Prince en lui rappelant avec une Noblesse Chrétienne le souvenir de ses malheurs , & sa harangue toucha tellement les Anglois de cette Cour , que par leurs soins , elle fut aussi-tôt traduite en plusieurs Langues , & envoyée de tous côtez comme une espèce de Manifeste.

En 1700. on vit paroître sous le titre de *Reflexions sur l'Eloquence* , deux Lettres de M. l'Evêque de Soissons à l'auteur du *Livre de la Connoissance de soi-même* , qui avoit un peu maltraité la Rhétorique du Collège , & n'avoit guères parlé plus favorablement de l'Eloquence de la Chaire , & de celle du Barreau. Ces deux Lettres furent imprimées sans nom & à l'insçu du Prélat qui les avoit écrites , non qu'il craignît de défendre publiquement des droits qui devoient lui être aussi chers que ceux de l'éloquence , mais parce qu'il étoit naturellement très-circonspect sur tout ce qui avoit le moindre air de critique. Accoutumé à l'exercer en maître pour le fonds des choses , il n'y en-
troit

troit jamais qu'avec des ménagements & une espèce de timidité, qui auroit pû servir d'excuse au plus novice dans cet art.

Quant il plut au Roi d'augmenter l'Académie des Inscriptions par un nouveau Règlement, M. l'Evêque de Soissons y fut appelé en qualité d'Académicien Honoraire, & quelques années après, c'est-à-dire en 1705. Il fut reçu à l'Académie Française à la place de M. Pavillon. Le discours qu'il y prononça le jour de sa réception, est un tissu de Remarques ingénieuses sur le *Génie des langues*, sur le *caractère de l'Eloquence* & sur la *nature de la Poësie*, qui découvrent à quel point il en connoissoit les beautés, & l'usage qu'il étoit capable d'en faire.

A l'égard de l'Académie des Inscriptions, ce n'étoit que depuis les deux dernières années de sa vie, que plus occupé des fonctions particulières de l'Episcopat & des affaires générales de la religion, il étoit moins assidu à nos Assemblées; mais il cherissoit toujours nos travaux, & il y a souvent contribué; il nous a donné entr'autres l'explication d'un bas relief de marbre antique, qui est vrai-semblablement le dessus d'un tombeau que le peuple appelle à Soissons le *Trou de l'Oracle d'Isis*, parce que voyant le marbre percé au dessous de deux génies qui renversent & éteignent leurs flambeaux, il se persuade qu'anciennement une divinité souterraine rendoit par-là ses oracles à ceux qui venoient la consulter.

Une

Une autrefois il nous a entretenus des sépultures des premiers Chrétiens dans les Gaules , à l'occasion de deux autres tombeaux singuliers par leurs ornemens , &c qui , si l'on en croit une tradition reçue dans le pays , ont renfermé les corps de St. Dénosin Evêque de Soissons , &c de St. Voüé Confesseur.

Nous lui devons encore le dessein des deux colonnes milliaires , dont les Inscriptions , quoique mutilées , nous apprennent sous quels Empereurs elles ont été faites , &c le nombre des lieues que l'on comptoit alors de l'endroit du grand chemin où elles étoient placées , jusqu'à la capitale du Soissonnois. La première de ces colonnes est du temps de Septime Sévère , la seconde est de la quinzième année de l'Empire de Caracalla. Elles nous ont valu l'une & l'autre de savantes Dissertations.

Si la modestie de M. l'Evêque de Soissons ne l'avoit pas rendu aussi réservé qu'il l'étoit sur les productions de son esprit , ce ne seroient pas-là les seules pièces dont il auroit enrichi nos Régistres ; il avoit puisé de si bonne heure dans les sources de la belle antiquité , qu'elle sembloit se prêter d'elle-même à ses recherches.

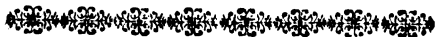
Il a laissé des Poësies Françoises & Latines de toutes les espèces , &c c'est dans ces sortes de compositions qu'il avoit coutume de se délasser des travaux les plus sérieux ; ce qu'on en a vu fait juger du plaisir que donneroit le Recueil entier. Mais les ouvrages

vrages posthumes dont sa famille se croit plus comptable au public, ce sont *divers Traitez de Morale*, des *Traductions des plus beaux endroits des Peres*, un *Commentaire sur quelques Epitres de St. Paul*, & sur celle de *St. Clement Pape aux Corinthiens*, des *Sermons & des Homélies*, fruit précieux d'un zèle & d'une piété dignes des premiers siècles de l'Eglise.

Les différentes Instructions Pastorales, qu'il a adressées aux fidèles de son Diocèse pendant 25. années entières d'Episcopat, retraceront long-temps à ses successeurs l'obligation & la manière d'y exciter la foi des peuples, ou d'y maintenir la pureté de la doctrine. Mais sa vigilance ne s'y est pas bornée à ces secours purement spirituels, il y a établi des écoles gratuites, des Séminaires & des Hôpitaux. Plus de la moitié de son revenu étoit ordinairement employée au soulagement des pauvres; simple & économe dans sa dépense il étoit, si on le peut-être, prodigue à leur égard; on l'a vû dans les disettes de 1693. & de 1709, s'engager pour leur subsistance, souffrir même avec eux, autant que la différence des conditions le permettoit, & suppléer à ce qu'il ne pouvoit faire, par de sages réglemens, qui valent bien plus encore au public que le sacrifice d'une fortune particulière: sa trop grande application au travail lui causa l'Autonne dernière un coup de sang imparfait, qui s'est terminé par un abcès dans la tête, dont il mourut le vingtième de Novembre

bre dernier , après quarante jours de maladie ; il entroit dans sa soixante-unième année.

Il a été remplacé dans l'Académie Française par M. le Duc de la Force , & dans celle des Inscriptions par M. de Bercy , successeurs qui dans des routes si différentes , conservent & cultivent de même ces connoissances , ce goût , cet amour des Lettres , qui à la gloire de la nation , nous offrent aujourd'hui des Académiciens dans tous les états.



E L O G E

D E

M. G A L L A N D.

ANTOINE GALLAND naquit en 1712. 1646. de pauvres mais honnêtes parents, établis dans un petit Bourg de Picardie nommé *Rollo* , à deux lieuës de Montdidier, & à six de Noyon. *Assemblée publique d'après Pâques*

Il n'avoit que quatre ans , & il étoit le septième enfant de la maison quand son pere mourut. Sa mère ne sçachant à quoi l'employer , & réduite elle-même à vivre du travail de ses mains , fit tant qu'elle le plaça en-

enfin dans le Collège de Noyon , où le Principal & un Chanoine de la Cathédrale voulurent bien partager entr'eux le soin & les fruits de son éducation.

Il y resta jusqu'à l'âge de 13. ou 14. ans, qu'il perdit tout à la fois ses deux protecteurs , ce qui l'obligea à revenir chez sa mère avec un peu de Latin , de Grec , & même d'Hébreu , dont elle ne connoissoit nullement le mérite , & dont il n'étoit pas non plus en état de faire un grand usage.

Elle se détermina aussi-tôt à lui faire apprendre un métier ; Antoine Galland obeit , & malgré toute sa répugnance , il demeura un an entier avec le maître chez qui on l'avoit mis en apprentissage. Mais soit qu'il ne fût pas né pour un art vil & abject , ou que plus vrai-semblablement ce fût le goût des Lettres qui lui élevât le courage , il le quitta un jour , & prit le chemin de Paris , sans autre fonds que l'adresse d'une vieille parente qui y étoit en condition , & celle d'un bon Ecclésiastique qu'il avoit vû quelquefois chez son Chanoine à Noyon.

Cette tentative lui réussit au de-là de ses espérances ; on le produisit au sous-Principal du Collège du Pleffis , qui lui fit continuer ses études , & le donna ensuite à M. Pepit-pied Docteur de Sorbonne. Là il se fortifia dans la connoissance de l'Hébreu & des autres Langues Orientales , par la liberté qu'il avoit d'en aller prendre les

le

leçons au Collège Royal , & par l'envie qu'il eut de faire le Catalogue des Manuscrits Orientaux de la Bibliothèque de Sorbonne.

De chez M. Petitpied , il passa au Collège de Mazarin qui n'étoit pas encore en plein exercice ; mais un Professeur nommé M. Godouin y avoit rassemblé un certain nombre d'enfants de trois ou quatre ans seulement , parmi lesquels étoit M. le Duc de la Meilleraye ; & il se proposoit de leur faire apprendre le Latin fort aisément & fort vite , en mettant auprès d'eux des gens qui ne leur parleroient jamais d'autre Langue , M. Galland associé à ce travail n'eut pas le temps de voir quel en seroit le succès ; M. de Nointel nommé à l'Ambassade de Constantinople l'emmena avec lui , pour tirer des Eglises Grecques des attestations en forme sur les articles de leur foi , qui faisoient alors un grand sujet de dispute entre M. Arnaud & le Ministre Claude. M. Galland arrivé à Constantinople y acquit bientôt l'usage du Grec vulgaire , par les longues conférences qu'il eut avec un Patriarche déposé , & plusieurs Métropolités , qui persécutés par les Bachas , s'étoient réfugiés dans le Palais de France. Il tira d'eux & des autres chefs de l'Eglise les attestations qu'on avoit demandées , & il y joignit tout ce qu'il avoit pû recueillir de leurs entretiens.

M. de Nointel de son côté ayant renouvelé avec la Porte les Capitulations du Com-

Commerce , prit cette occasion d'aller visiter les Echelles du Levant , d'où il passa à Jérusalem , & dans tous les autres lieux de la terre Sainte qui ont quelque réputation , M. Galland fut du voyage ; il alloit à la découverte , il annonçoit ensuite à M. l'Ambassadeur ce qu'il avoit trouvé de curieux ; il copioit les Inscriptions , il dessinoit le mieux qu'il pouvoit les autres monuments ; souvent même il les enlevoit , suivant la facilité qu'il y avoit à les faire transporter ; & c'est à de pareils soins que nous devons entr'autres les marbres singuliers qui sont aujourd'hui dans le Cabint de M. Baudelot ; & dont le P. D. Bernard de Montfaucon a publié quelques fragments dans sa *Palaographie*.

M. Galland ne jugea pas à propos de retourner à Constantinople avec M. de Nointel ; il aima mieux revenir à Paris , il y arriva en 1675. & à l'aide de quelques Médailles qu'il avoit ramassées , il fit connoissance avec Mrs. Vaillant , Carcavy & Giraud. Ces trois curieux l'engagèrent , pour peu de chose , dans un second voyage au Levant , d'où il rapporta l'année suivante beaucoup de Médaillons qui ont passé dans le Cabinet du Roi.

En 1679. M. Galland fit un troisième voyage , mais sur un autre pied : ce fut aux dépens de la Compagnie des Indes Orientales , qui pour faire sa cour à M. Colbert ; avoit imaginé de faire chercher dans le Levant par un connoisseur , ce qui pourroi
en-

enrichir son Cabinet & sa Bibliothèque. Le changement qui arriva dans cette Compagnie-là , fit cesser au bout de 18. mois la Commission de M. Galland ; mais M. Colbert qui en fut informé l'employa par lui-même , & après sa mort , M. le Marquis de Louvois l'obligea à continuer encore quelque temps ses Recherches , sous le titre d'*Antiquaire du Roi*. Pendant ce long séjour M. Galland, apprit à fonds l'Arabe, le Turc, le Persan, & fit quantité d'observations singulières.

Il étoit prêt à s'embarquer à Smyrne quand il pensa y périr par un prodigieux tremblement de terre. La grande & première secousse vint sur le midi , temps auquel il y a communément du feu dans toutes les maisons ; & cette circonstance joignit au bouleversement général un incendie épouvantable ; plus de quinze mille habitants furent ensevelis sous les ruines ou dévorés par les flammes ; M. Galland fut préservé du feu par un privilège assez ordinaire aux Cuisines des Philosophes , & les décombres de son toit l'enterrèrent de manière , que par des espèces de petits canaux interrompus il jouissoit encore de quelque respiration ; c'est-ce qui le sauva , car il n'en fut retiré que le lendemain.

Il repassa en France à la première occasion qu'il en eut ; & à son retour à Paris , M. Thévenot Garde de la Bibliothèque du Roi l'employa jusqu'à sa mort , qui arriva quelques années après.

Tom. II.

Y

M.

M. d'Herbelot l'engagea ensuite à lui prêter son secours pour l'impression de sa *Bibliothèque Orientale* ; mais celui-ci mourut encore au bout de quelque temps , laissant son ouvrage à moitié imprimé ; M. Galland le continua tel que nous l'avons , & en fit la Préface.

Il n'eut pas moins de part à l'édition du *Ménagiana* qui parut alors ; on croit même que c'est lui qui a fourni tous les matériaux du premier volume. Il avoit encore donné immédiatement auparavant une *Relation de la mort de Sultan Osman, & du couronnement de Sultan Mustapha* , traduite du Turc , & un *Recueil de maximes & de bons mots* , tirez des ouvrages des Orientaux.

Après la mort de M. d'Herbelot , il s'attacha à M. Bignon Premier Président du Grand Conseil , qui par un goût héréditaire à sa famille vouloit toujours avoir auprès de lui quelqu'homme de Lettrés. M. Bignon mourut aussi l'année suivante ; & il sembloit que ce fut le sort de M. Galland de perdre en moins de rien ces protections utiles que le mérite le plus reconnu est quelquefois très long-temps à obtenir ; mais celle de ce digne Magistrat passa les bornes ordinaires , il lui laissa une petite pension viagère , & par surcroît de bonheur ou de consolation , M. Foucault Conseiller d'Etat , qui étoit alors Intendant en Basse-Normandie l'appella auprès de lui.

Dans le doux loisir d'une situation si tranquille , au milieu d'une ample Bibliothèque , &

& d'un riche amas de Médailles , M. Galland composa plusieurs petits ouvrages, dont quelques-uns ont été imprimez à Caën même ; comme un *Traité de l'origine du Caffé* , traduit de l'Arabe , & trois ou quatre *Lettres sur différentes Médailles du bas Empire* ; c'est encore-là qu'il a commencé l'immense traduction de ces *Contes Arabes* ; si connus sous le nom des *Mille & une Nuit* , dont les premiers volumes ont paru en 1704. & dont on a vû jusqu'à présent dix tomes, qui ne sont guères que le quart de l'ouvrage.

Quoique M. Galland demeurât encore à Caën en l'année 1701. il ne laissa pas d'être admis par le Roi dans l'Académie des Inscriptions lors de son renouvellement , & aussi-tôt il entreprit pour elle un *Dictionnaire Numismatique* , contenant l'explication des noms de dignitez , des titres d'honneur , & généralement de tous les termes singuliers qu'on trouve sur les Médailles antiques , Grecques & Romaines.

Il revint enfin à Paris en 1706. & depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, il a toujours été d'une assiduité exemplaire à nos assemblées ; il y a lû un très-grand nombre de dissertations , les unes tirées de son *Dictionnaire Numismatique* , ou de l'explication qu'il avoit faite de la plupart des Médailles choisies du cabinet de M. Foucault ; les autres du commerce de Lettres qu'il entretenoit avec plusieurs Sçavants Etrangers , Mrs. Cuper, Barry, Rhenferd, Réland & d'autres , sur diffé-

différents points de Littérature agitez dans la Compagnie ; d'autres enfin sur des monuments Orientaux , au sujet desquels on le consultoit souvent , surtout depuis l'année 1709. qu'il avoit été nommé Professeur en langue Arabe au Collège Royal.

Mais ce ne sont pas-là les seuls ouvrages qu'ait laissé M. Galland , on en a trouvé un plus grand nombre encore dans ses papiers , & les plus considérables sont :

Une relation de ses voyages , en deux portefeuilles in quarto.

Une description particulière de la ville de Constantinople.

Des additions à la Bibliothèque Orientale de M. d'Herbelot , dont on feroit un volume in folio aussi gros que celui qui est imprimé.

Un Catalogue raisonné des Historiens Turcs , Arabes & Persans.

Une Histoire générale des Empereurs Turcs.

Une Traduction de l'Alcoran , avec des Remarques historiques & critiques , fort amples , & des notes Grammaticales sur le texte.

Une suite de la traduction des Mille & une Nuit , pour la valeur d'environ deux volumes.

Tant d'ouvrages qui semblent marquer une extrême facilité , étoient le fruit d'un travail dur & suivi , qui pour le nombre des productions , surpassoit ordinairement la facilité même.

M. Galland travailloit sans cesse en quelque situation qu'il se trouvât , ayant très-peu d'attention sur ses besoins , n'en ayant au-

aucune sur ses commoditez , remplaçant quand il le falloit par ses seules lectures ce qui lui manquoit du côté des livres , n'ayant pour objet que l'exactitude , & allant toujours à sa fin sans aucun égard pour les ornemens qui auroient pû l'arrêter.

Simple dans ses mœurs & dans ses manières comme dans ses ouvrages , il auroit toute sa vie enseigné à des enfans les premiers éléments de la Grammaire , avec le même plaisir qu'il a eû à exercer son érudition sur différentes matières.

Homme vrai jusques dans les moindres choses ; sa droiture & sa probité alloient au point , que rendant compte à ses associez de sa dépense dans le Levant , il leur comptoit seulement un sol ou deux , quelquefois rien du tout pour les journées , qui par des conjonctures favorables , ou même par des abstinences involontaires , ne lui avoient pas coûté davantage.

Il mourut le 17. Février dernier d'un redoublement d'asthme , auquel se joignit sur la fin une fluxion de poitrine ; il avoit 69. ans.

L'amour des Lettres est la dernière chose qui s'est éteinte en lui. Il pensa peu de jours avant sa mort que ses ouvrages , le seul , l'unique bien qu'il laissoit , pourroient être dissipés s'il n'y mettoit ordre ; il le fit , & de la façon la plus simple & la plus militaire , se contentant de le dire publiquement à un neveu qui étoit venu de Noyon pour l'assister dans sa maladie ; & suivant

cette disposition qui a été fidèlement exécutée, ses *Manuscripts Orientaux* ont passé dans la Bibliothèque du Roi : son *Dictionnaire Numismatique* est revenu à l'Académie, & sa *Traduction de l'Alcoran*, a été portée à M. l'Abbé Bignon, comme un gage de son estime & de sa reconnoissance.

C'est avec une fortune si médiocre que M. Gallant a eû la gloire de faire les plus illustres héritiers.



E L O G E

DE

M. L' A B B É

DE

TILLADET.

1715.
*Assemblée publique
d'après
la Saint
Martin.*

JEAN MARIE DE LA MARQUE DE TILLADET, fils de François de la Marque, & d'Angélique Rivière, nâquit au Château de Tilladet en Armagnac, vers l'an 1650. ou 1651. On ne sçait, & il disoit ne sçavoir pas lui-même plus précisément la date de sa naissance, parce que les
Re-

Registres de sa Paroisse avoient été brûlez pendant les troubles , qu'il avoit d'ailleurs perdu de très bonne heure son pere & sa mere , & qu'enfin il étoit sorti de son pays dans un âge où ce point de chronologie ne l'embarassoit guères.

La maison de la Marque dont il étoit, est la même que celle de Marca , l'une des meilleurs du Bearn , où rien n'est plus ordinaire que cette diversité de noms ou de terminaisons , dans les titres d'une même famille. Le Cardinal d'Ossat , qui avoit été Précepteur d'un Gentilhomme de cette maison , varie de même dans l'adresse des Lettres qu'il lui écrit. Tantôt , c'est à M. Marca , ou de Marca , d'autrefois à M. la Marca , & plus communément à M. de la Marque.

La maison de Rivière dont étoit sa mere , ne diffère pas non plus de celle de Ribeyra , dont il y a une branche considérable établie en Espagne.

Il fit ses Humanitez & un cours de Philosophie à Ausch , delà il passa à l'Académie à Toulouse , & au sortir de l'Académie il fit deux campagnes , l'une dans l'Arrière-ban , l'autre à la teste d'une Compagnie de Cavalerie.

La paix de Nimegue suspendit l'ardeur du jeune guerrier , & le dérangement où il trouva ses affaires domestiques à son retour dans la Province , ébranla fort sa vocation. Divisions de famille , dettes , procès , réparations , tout vint l'accabler , & sembla

concourir à le dégoûter, non seulement du genre de vie qu'il avoit embrassé, mais encore du monde.

Il vendit la terre de Tilladet, qui faisoit presque tout son bien. Une partie du prix servit à dégager l'autre qu'il mit à fonds perdu, pour s'en faire un revenu plus fort & plus indépendant. Il vint ensuite à Paris, où se trouvant à portée de choisir la retraite la plus convenable, il entra chez les PP. de l'Oratoire, & y prit les ordres.

Ce ne fut toute fois qu'avec peine qu'il parvint à la Prêtrise. Car dans l'impossibilité de produire son Extrait baptistaire, il fallût y suppléer par des enquêtes juridiques, qui sans déterminer précisément son âge, établirent au moins qu'il avoit bien celui que l'Eglise a prescrit pour le Sacerdoce.

M. l'Abbé de Tilladet se remit à l'étude. Il fit tant de progrès dans celle de la Philosophie & de la Théologie, qu'il fut bientôt en état de les enseigner, & ç'a été son occupation chez les PP. de l'Oratoire pendant près de quinze années, c'est-à-dire, jusqu'au temps où sa santé ne lui permit plus de continuer un si fatigant exercice. Alors il se retira au Séminaire des bons Enfants. La Prédication y devint pour lui l'objet d'un délassement chrétien, non seulement par le zèle & les talents qu'il se sentoit pour l'instruction des fidèles, mais plus encore par l'habitude qu'il avoit contractée comme Philosophe & comme Théologien, à débiter les reflexions les plus sublimes sur les ma-

matières qui sont le moins soumises à nos sens.

Les Lettres eurent aussi une bonne portion de son loisir. Il fut appelé dans cette Académie en qualité d'Associé lors du renouvellement de 1701. En 1705. il y remplit la place de Pensionnaire de feu M. Pavillon, & peu de temps après il eut une autre pension sur le sceau comme Examineur de Livres.

Il étoit généralement estimé & chéri de ses Confrères pour la douceur & la facilité de ses mœurs, pour son exactitude à remplir ses devoirs, pour l'extrême modestie avec laquelle il parloit des choses qu'il savoit le mieux, la circonspection & les ménagements qu'il observoit en donnant les conseils les plus utiles, & la sincère docilité avec laquelle il recevoit jusqu'aux avis les plus indifférents. Assez sensible au succès, pour en être animé, il n'étoit nullement épris de vaine gloire, nullement amoureux de ses ouvrages, & n'a jamais voulu qu'on imprimât rien sous son nom que le recueil des Dissertations d'un sçavant Prélat, qui sans cet expédient les auroit encore long

*M. Huet
ancien
Evêque
d'Ar-
vran-
che.*

temps enviées au public. Ce caractère si précieux dans la Littérature en annonçoit un autre qui ne distinguoit pas moins M. l'Abbé de Tilladet dans le commerce du monde. Rien n'égalait la simplicité de ses manières, sa droiture, sa bonté, son dévoïement pour ses amis. C'est peu de dire qu'il étoit très officieux, très

bien faisant, il faut ajouter qu'au mépris de toute politique, il l'étoit à l'excès, que sur la première recommandation on le voyoit en mouvement, qu'il ne craignoit point de quitter ses affaires pour rendre le moindre service, ni d'user son crédit auprès des personnes les plus respectables, en l'employant pour quiconque lui témoignoit en avoir besoin.

Entre les différentes pièces qui ont servi à payer ici son tribut Académique, nos Registres conservent particulièrement les suivantes :

Une Dissertation sur le culte de Jupiter tenant.

Un Traité de l'éducation de la jeunesse à Sparte.

Des Reflexions sur l'Ambassade de Philon Juif à Caligula.

D'autres Reflexions sur le caractère de quelques Historiens.

Un discours sur la Majesté du Sénat Romain.

Un autre sur les conditions requises par les loix, pour obtenir à Rome les honneurs du Triomphe durant la République.

Un autre sur les Allocutions ou harangues militaires des Empereurs.

Des recherches sur la véritable signification du mot BENEFICIUM, dans les titres de la première & de la seconde race de nos Rois.

D'autres Reflexions sur les Esclaves François.

D'an-

D'autres enfin sur le devoir des Ambassadeurs & des Mandataires.

Sujets qu'il sembloit avoir tous choisis pour y allier plus aisément l'érudition aux traits d'une Morale & d'une Métaphysique spécieuse qu'il ne perdoit jamais de veüe, & qu'il plaçoit souvent jusques dans sa conversation la plus ordinaire, quelque peu Métaphysiciens que fussent ses auditeurs. D'autre fois il lui arrivoit d'en être intérieurement occupé au point d'oublier tout ce qui l'environnoit, & de tomber ainsi dans des distractions singulières, dont il ne se disculpoit, qu'en les avouant encore plus facilement qu'on ne pouvoit les lui reprocher.

Il en est peut-être de la plupart des sciences abstraites auxquelles on se livre avec tant de plaisir, comme de ces animaux si familiers, si doux en apparence, qui se présentent aux caresses du premier venu, mais avec qui, quelque subtil que l'on soit, il est rare de jouer impunément: ces sciences prennent sur le meilleur tempérament, quelquefois même elles n'épargnent pas l'esprit qu'e les ont le plus flatté. On prétend que ce genre d'application a fort abrégé les jours de M. l'Abbé de Tilladet. Le nouveau système de l'action de Dieu sur les créatures faisoit beaucoup de bruit. Il voulut en peu de temps l'approfondir, en faire l'analyse, & y joindre ses réflexions. Ce travail précipité le jeta dans un épuisement dont il n'a pu revenir, & divers autres accidents s'y étant mêlez, il mourût enfin à Versailles.

les le 15. de Juillet dernier, âgé d'environ
65. ans.



E L O G E

DE

M. K U S T E R.

1717.
*Assem-
blée pu-
blique
d'après
Pâques.*

LUDOLPHE KUSTER nâquit au mois de
Fevrier, 1670. à Blomberg petite ville
du Comté de Lippe dans la Westphalie.

Le plus grand avantage de sa naissance fut
d'avoir un frere aîné, qui s'étant de lui-même
appliqué à l'étude, & y ayant fait de
grands progrès, lui inspira de bonne heure
le goût des Lettres, & l'éleva avec un soin
dont les maîtres ordinaires sont rarement ca-
pables. Ce frere enseignoit les humanitez.
à Berlin dans le Collège qu'on appelle le
Collège de Joachim du nom de l'Electeur
qui l'a fondé. M Kuster le Cadet y entra
fort jeune, & y profita si bien, qu'à l'âge
de 15. ans, il répétoit desjà les autres éco-
liers de son frere, & par ce secours lui ren-
doit en quelque sorte le prix de son instruc-
tion.

A quelque temps delà, M. le Baron de
Spanheim, qui l'avoit entendu avec plaisir
dans

dans une dispute publique, le plaça auprès des enfans de M. le Comte de Swerin Premier Ministre du Roi de Prusse. La mort lui enleva malheureusement le plus avancé de ses disciples au milieu de sa course il conduisit l'autre jusqu'en Philosophie, & eût ensuite l'asseurance d'une Chaire d'Humanitez dans le Collège de Joachim.

En attendant que cette Chaire vint à vaquer, M. Kuster qui n'avoit encore que 25. à 26. ans, résolut de parcourir les villes d'Allemagne, de France, d'Angleterre & de Hollande, où il y avoit le plus de sçavants, de Livres & de Manuscrits. Il alla d'abord à Francfort sur l'Oder, il y donna quelque temps à l'étude du Droit, & avant que d'en partir, il y publia une Histoire critique de la vie & des ouvrages d'Homère, *Historia critica Homeri*. C'est un petit vol. in 8. que M. Fabricius cite avec éloge dans le premier tome de sa Bibliothèque Grecque.

De Francfort il alla à Anvers, à Leyde, & enfin à Utrecht où il fit un assez long séjour. Il y entreprit au commencement de l'année 1697. un Journal Littéraire, sous le titre de *Bibliotheca novorum librorum*, & sous le nom de *Ludolphus Neocorus*, que M. Grævius lui avoit donné dans la conversation, parce que *Néocore*, *Νεωκόρος*, signifie en grec la même chose que Kuster en Allemand, c'est-à-dire, une espèce de Sacristain, de *Concierger d'Eglise*, ce que les Latins appellent *Ædituus*. Au bout de huit ou dix

Y 7

mois.

mois, M. Kuster commença à se dégoûter de cette occupation; il y associa un de ses compatriotes nommé M. Sike qu'il trouva à Utrecht, & bien-tôt il abandonna entièrement à son associé le sort du Journal. Délivré de ce soin, il se proposa de contribuer à l'immense recueil que Mrs. Grævius & Gronovius préparoient sous le titre de *Treſor des antiquitez Grecques & Romaines*. Il traduiſit en latin le *Traité françois* de Louïs Savot sur les Médailles antiques, & l'explication que Pierre Bellori avoit donnée en italien de quelques peintures ſingulières trouvées à Rome dans un tombeau de la famille *Nasonia*. Enfin il compoſa une ſçavante diſſertation sur le *Musée* d'Alexandrie, ce lieu célèbre où les Rois d'Egypte entretenoient ſplendidement les gens de Lettres, comme on entretenoit à Athènes dans le *Prytanée* ceux qui avoient rendu des ſervices conſidérables à la République. La traduction du *Traité* de Savot fut inſérée dans le *xie.* tome des antiquitez Romaines; celle des explications de Bellori ſe trouve dans le tome ſuivant; & la diſſertation de *Museo Alexandrino* termine le *xiiie.* volume des antiquitez Grecques. Il fit ces trois ouvrages en 1698. & y prit encore le nom de *Neocorus* en faveur du grec.

L'année ſuivante, M. Kuster paſſa en Angleterre; il y fit connoiſſance avec M. Bentley, & lui communiqua le deſſein qu'il avoit de donner une nouvelle édition de *Suidas*.

das , dont il avoit conféré deux MSS. en Hollande. M. Bentley qui comprit l'importance du projet , en pressa l'exécution ; il y contribua même , en fournissant à M. Kuster un exemplaire de cet auteur chargé des notes du docte Péarson Evêque de Chester, & des diverses leçons d'un MS. du Vatican. Il falloit encore consulter ceux de la Bibliothèque du Roi , dont le plus ancien passoit pour être du siècle même de Suidas , qui suivant l'opinion commune vivoit il y a 5. ou 600. ans. M. Kuster vint exprès à Paris , & il employa une partie de l'année 1700. à la collation de ces différents manuscrits.

De retour en Angleterre , il publia le plan & un échantillon de son ouvrage , qu'il mit ensuite sous la presse à Cambridge , où il parut au commencement de l'année 1705. en 3 vol. in folio.

Ceux qui connoissent Suidas , savent que c'est une espèce de Dictionnaire universel , Historique & Grammatical , dont les articles rangez par l'ordre alphabétique des mots Grecs , sont pour la plupart des extraits ou des fragments d'auteurs anciens , qui ne se trouvent quelquefois que là. Mais Suidas ne cite pas toujours les auteurs qu'il copie , plus souvent encore il les copie mal ; & dans ce qui est de lui , tantôt il confond sous un même nom différentes personnes qui l'ont porté , ou des événements qui n'ont aucun rapport entr'eux ; tantôt il conte différemment le même fait , ou attribue
à

à différentes personnes, les actions d'une seule.

Quatre éditions avoient précédé celle de M. Kuster, & le *Lexique* de Suidas n'en étoit guères moins défectueux ; on n'en avoit pas même de bonne version Latine : celle de Portus, qui étoit la dernière, & qui passoit pour la meilleure, n'est en beaucoup d'endroits qu'une paraphrase infidèle.

M. Kuster a réformé la traduction, il a corrigé ou rétabli huit à dix mille mots dans le texte ; il a rapporté à leur source plus de 600. passages dont les auteurs originaux n'étoient pas indiquez ; & ce qu'on aura peine à croire, il ne donna qu'environ quatre ans à l'arrangement & à l'édition d'un si grand ouvrage. Il est vrai qu'il travailloit avec tant d'ardeur, qu'il en étoit occupé jour & nuit. On lui a ouï dire que s'étant une fois reveillé au bruit du tonnerre & à la lueur de quelques éclairs, il avoit été saisi d'une frayeur mortelle pour son pauvre Suidas, qu'il s'étoit levé précipitamment, qu'il l'avoit pris entre ses bras & porté dans son lit avec tout l'empressement d'un père pour son fils unique ; tendresse aussi excusable peut-être pour les productions de l'esprit, qui ne nous appartiennent pas moins légitimement, qui coûtent quelquefois d'avantage, & qui flattent toujours d'un nom plus brillant & plus durable que celui que la plupart des hommes peuvent attendre de leur postérité.

La

La Reine d'Angleterre vint faire quelque séjour à Cambridge dans le temps qu'on y achevoit l'édition de Suidas. M. Kuster eut l'honneur de lui en présenter le premier exemplaire, & la Reine joignit à des remerciements sans prix une chaîne & une Médaille d'or où étoit son portrait. Peu de jours après M. Kuster & son ami Sike reçurent solennellement le bonnet de Docteur dans l'Université, qui leur fit les offres les plus avantageuses pour les retenir. M. Kuster ne pût pas en profiter, parce que ses maîtres le rappelloient à Berlin; ce qui lui épargna un triste spectacle, car Sike, qui n'avoit par les mêmes engagements, étant resté à Cambridge où on lui donnoit une Chaire de Professeur en langue Hébraïque, s'y pendit quelques années après, sans qu'on en ait jamais scû rendre d'autre raison que cette mélancolie profonde, cet ennui de la vie que l'air du pais inspire quelquefois aux Anglois, mais dont on n'avoit pas encore vû d'épreuve sur un Allemand.

A son arrivée à Berlin, M. Kuster fut installé dans la Chaire qu'on lui avoit assignée en partant; & le Roi de Prusse à qui il avoit dédié Suidas, lui donna par un Brevet le titre de son Bibliothécaire. Cet établissement qui sembloit devoir mettre le comble à sa fortune, ne fut pas de longue durée. Le premier Professeur du Collège de Joachim mourut; M. Kuster crût que la date de son inscription qu'il faisoit remonter jusqu'au

moment de son départ, & le nouveau titulaire de Bibliothèque du Roi devoient tout d'un coup l'élever à cette place d'honneur. Un Professeur plus ancien en exercice la lui disputa, & l'obtint : cette préférence lui fut sensible. Au bout de l'année, le Trésorier qui payoit les Professeurs, voulut lui retirer comme aux autres certains droits sur ses appointements ; M. Kuster naturellement simple & désintéressé, mais piqué d'ailleurs, ne voulut souffrir aucune diminution : il cria une seconde fois à l'injustice & proposa enfin de donner sa démission moyennant une certaine somme. Le Trésorier qui n'avoit peut-être pas besoin qu'on apportât dans la discussion de tous ses droits l'exactitude grammaticale de M. Kuster, fit prendre au mot ; il toucha 10000. livres & retourna en Hollande.

Dans ce second voyage, il établit son domicile à Amsterdam, où il ne fut pas long-temps sans rendre compte de son loisir. Il y fit imprimer en 1707. la vie de Pythagore par Jamblique, dont il avoit revû & corrigé le Texte Grec sur deux manuscrits. L'un étoit de la Bibliothèque du Roi, & c'étoit le plus entier ; l'autre qui appartenoit à M. Spanheim, avoit cet avantage que ses marges étoient chargées de diverses leçons, de quelques notes de M. Rigault & de celles d'un Anonyme plus ancien qu'on a soupçonné depuis être Scaliger pere. M. Kuster ajouta les siennes ; il substitua la traduction de M. Obrecht qui n

voit pas encore été publiée , à celle d'Arcérius qui étoit pleine de fautes ; & à la fin du volume , il fit réimprimer la vie du même Pythagore par Porphyre autre auteur Grec , avec les notes d'Holsténius & de Rittershusius qui étoient devenues rares.

Jamblique fut suivi d'un ouvrage beaucoup plus considérable. C'est l'Aristophane que M. Kuster donna en 1710. Ce Poète, le plus ancien & le plus élégant des Comiques Grecs qui nous restent , étoit en même temps l'un des plus défigurés , & celui par conséquent qui demandoit le plus les soins d'un aussi habile critique. Il seroit à souhaiter qu'on pût en faire le récit sans toujours répéter sur le même ton , qu'il a revû & corrigé le texte sur les diverses leçons de plusieurs MSS. qu'il a retouché ou absolument refait la version de quelques comédies , qu'il y a joint d'anciennes scholies Grecques qui n'avoient pas encore été imprimées , qu'il a rassemblé les notes éparses des meilleurs critiques modernes , qu'il en a fait lui-même d'excellentes sur toutes les pièces du Poète ; enfin que son édition d'Aristophane n'entre en comparaison avec aucune des précédentes.

Quelque justice que l'on rendît à l'étendue des connoissances de M. Kuster , on ne pût voir sans quelque surprise succéder à son édition d'Aristophane , celle d'un nouveau Testament Grec in folio , accompagnée d'un nombre infini de *variantes* ,
avec

avec des notes qui sembloient partir d'une main toute consacrée à ce genre d'étude.

Jean Mill Professeur de Théologie dans l'Université d'Oxford , avoit de son propre aveu employé 30. ans à un semblable ouvrage , & quand il parût , on vit des Catholiques & des Protestants , des sçavans même sans autre objet , l'attaquer comme l'envi. Ceux-ci lui reprochoient d'avoir mis au rang des variantes des fautes de copistes très-visibles , de simples changements d'ortographe , & d'autres minuties indifférentes. Ceux-là l'accusoient d'avoir tiré une partie de ses diverses leçons des Livres Apocryphes , ou des interprétations contestées de quelques passages de l'Ecriture. Les autres enfin , d'avoir donné trop de préférence aux termes Grecs qui répondoient plus précisément aux termes Latins de la Vulgate , & de s'être livré sans examen aux expressions des Pères , qui le plus souvent ne citoient le texte sacré que de mémoire , ou qui le tournoient à leur manière pour donner plus de force à leurs discours.

M. Kufter attentif à éviter ces différents écueils , écarta les minuties , expliqua la nature & le véritable caractère des variantes , proposa ensuite des regles pour assurer la leçon du texte , & s'en rendit si fidèle observateur , qu'il contenta les sçavans & réunir les suffrages des deux partis. Cependant comme le fond étoit toujours censé appartenir

tenir au Docteur Mill, M. Kuster voulut que son nom restât à la tête de l'ouvrage; il ne se donna que pour l'avoir revû, l'avoir mis dans un meilleur ordre, & y avoir fait quelques augmentations.

Cette étude particulière du nouveau Testament, qui peut-être dans son principe n'avoit eu aucun rapport à la religion, ne laissa pas de tourner de ce côté-là au profit de M. Kuster: elle lui ouvrit insensiblement les yeux sur les erreurs où le malheur de sa naissance & les préjugés de l'éducation le tenoient engagé; & comme il étoit par lui-même capable de remonter aux sources, & de descendre dans tous les détails, il ne négligea rien en ce genre de ce qui pouvoit l'instruire ou le convaincre. Il le fut bientôt, & dès-lors il ne balança pas un instant dans le parti qu'il avoit à prendre, il passa en France, & y fit une abjuration authentique du Luthéranisme.

Le feu Roi, à qui on ne laissoit ignorer aucun des progrès de la religion, jugea qu'il étoit de sa gloire, & de nôtre intérêt particulier de fixer ici par ses bienfaits le séjour de ce sçavant étranger. Sa Majesté lui donna 2000. livres de pension, & lui assigna dans cette Académie une place d'Associé surnuméraire. M. Kuster vint en prendre possession dans un jour comme celui-ci; c'étoit à l'Assemblée publique d'après Pâques 1713. Et quoique M. l'Abbé Bignon ne l'en eût fait avertir que deux ou trois jours auparavant, il le trouva en état

état d'y payer sa bien-venue par une dissertation françoise sur ce que signifie dans les auteurs Latins le terme d'ÆS GRAVE. C'étoit le fruit d'une dispute littéraire qu'il avoit eüe avec M. Gronovius , & dans laquelle M. Perizonius devint ensuite le principal acteur. Ce dernier prétendoit que par ÆS GRAVE les auteurs Latins entendoient toujors du cuivre en masse , & non en monnoye , ou ces premières monnoyes du temps de la République qu'on appelloit des AS , & qui originairement pesoient une livre , mais que les besoins de l'état réduisirent successivement à un poids beaucoup moindre. M. Kuster soutenoit au contraire qu'ÆS GRAVE se disoit de toute monnoye de cuivre , indépendamment de son poids & de sa forme , & par une opposition marquée au seul & simple terme ÆS , qui n'étant pas restraint par l'épithète de GRAVE , signifioit également toute sorte de monnoye courante de quelque metal qu'elle fût , même celle d'or , comme nous les confondons toutes en françois sous le terme générique d'ARGENT.

Il y avoit déjà eü dans cette dispute quelques brochures imprimées de part & d'autre : Et comme le nom du sçavant *Perizonius* , aussi-bien que celui de *Neocorus* , qu'avoit autrefois pris M. Kuster , étoit en son genre un nom de guerre substitué au Flamand Voorbroeck , qui signifie *devant de ceinture* , ou *de marais* , de nouveaux Journalistes établis en Hollande , se sont égayez à

in.

insinuer que dans le cours de la dispute , les deux antagonistes s'étoient odieusement livré bataille sur leur nom. Mais nous devons rendre publiquement cette justice à la vérité , qu'on ne trouve dans les écrits de l'un & de l'autre aucune injure grossière & personnelle ; & nous ajouterons pour dernier trait à la justification de M. Kuster , que dans cette contestation , la première , la seule qu'il ait eüe de sa vie , M. Gronovius si connu par ces sortes de démêlez , étoit l'agresseur.

Les autres ouvrages dont M. Kuster a enrichi nos Registres , depuis son entrée à l'Académie , sont des observations nouvelles sur la comédie des Guepes d'Aristophane , un examen critique de la dernière édition d'Hérodote , & des remarques sur une Inscription Grecque qui paroît être l'építaphe d'un Médecin de Smyrne , nommé Hermogène , mort à l'âge de 77. ans ; après avoir laissé autant de traitez de sa façon , la plupart de Médecine , les autres d'Histoire , & dont aucun n'est venu jusqu'à nous.

Mais ce n'étoient-là à proprement parler que les délasséments de M. Kuster ; des travaux d'une toute autre étendue l'occupaient depuis quelques années. Il nous préparoit une nouvelle édition d'Hésychius , plus difficile en un sens , & beaucoup plus utile à certains égards que celle de Suidas , parce qu'Hésychius est plein de mots singuliers qui ne se trouvent point ailleurs , & dont la signi-

signification n'est souvent expliquée que un certain nombre de synonymes de la même langue, qui en supposent une connaissance parfaite. Celle de M. Kuster n'était pas révoquée en doute, & si elle avoit encore eu besoin de quelques preuves, on pourroit peut-être en donner de plus grandes que la dissertation qu'il publia en 1714. le véritable usage des verbes moyens chez les Grecs. Il y développe à l'occasion ces verbes, certaines règles du pur Atticisme que les grands maîtres ont constamment observées, qui attachent quelquefois à leurs expressions un sens particulier, nous échappoit, & qui renferment presque toujours des beautés & des délicatesses inconnues à d'autres auteurs Grecs, que que célèbres, à Plutarque même & à Lucien.

Après Hésychius, il se proposoit de publier un nouveau Trésor de la langue latine beaucoup plus ample que celui de Robert Etienne, tant pour le nombre des mots que pour leurs différentes significations, les exemples singuliers qui devoient en faire la preuve. Il a donné sur le verbe CERNŌ, & ses dérivés, un essai de méthode.

M. Kuster jouissant en apparence, au milieu de ses travaux, de la santé la plus vigoureuse, tomba malade sur la fin du mois d'Août dernier : on ne reconnut qu'au bout de six semaines, que sa maladie étoit une abcès au foye où il n'y avoit plus de remède.

de , & il en mourut le douzième d'Octobre
suivant , après avoir reçu avec édification
tous les Sacrements de l'Eglise. Il étoit dans
sa quarante septième année.

Son travail sur Hésychius , ne s'est trou-
vé poussé au moins à demeure , que jusqu'à
la lettre *Η* *η* , & il n'avoit presque rien mis
au net du trésor de la langue Latine : perte
certaine pour le public , si avant que de
mourir il n'avoit confié ses vûes , son ordre
& ses matériaux à deux personnes de cette
Académie , très-capables & très-empressez
l'un & l'autre de justifier cette marque de son
estime.

*M.
l'Abbé
Sevin
& M.
l'Abbé
Sallier.*

Au reste , il paroissoit d'un naturel doux
& paisible ; il étoit simple & aisé dans ses
manières ; poli même jusqu'à un certain
point , & n'avoit rien du tout dans l'exté-
rieur qui annonçât un Auteur de profes-
sion.





E L O G E

D E

M. C U P E R.

1717.
*Assemblée pu-
 blique
 d'après
 la Saint
 Martin.*

GISBERT CUPER nâquit le 14. de Sep-
 tembre 1644. à Hemmen petit
 Bourg, situé dans cette partie du Duché de
 Gueldres, qu'on appelle l'Over-Betuwe,
 ou simplement le Betau. Un Ministre hom-
 me de Lettres, prit soin de ses premières
 études dans la maison de son pere, qui é-
 toit Greffier & Secrétaire General de la
 Province; on l'envoya ensuite à Nimegue
 sous un Professeur de Rhétorique, dont il
 prit les leçons pendant trois ans, après quoi
 il fit dans la même Ville un cours de Philo-
 sophie, un autre de Mathématique & d'His-
 toire, un troisième de Jurisprudence, & un
 quatrième de Théologie.

C'est l'usage de quelques Nations, d'ou-
 vrir ainsi à la jeunesse dans un intervalle de
 peu d'années l'entrée de presque toutes les
 sciences, quelque différentes qu'elles soient;
 dans l'esperance sans doute de former quel-
 quesfois

quefois des hommes extraordinaires, & de déterminer plus sûrement les autres à l'objet qui leur convient.

M. Cuper prit parti pour les belles Lettres: & il en alla faire une étude particulière à Leyde sous le célèbre Gronovius, pere du dernier mort. Il fallut ensuite voyager, car les voyages font encore en certains pays une partie considérable de la Littérature; mais il n'alla pas loin, il vint seulement à Paris; & comme il se disposoit à partir pour l'Italie, il apprit qu'on l'avoit nommé à la Chaire de Professeur en Histoire du Collège de Deventer, que ses premiers Maîtres Grævius, & Gronovius avoient successivement remplie.

Le nouveau Professeur, qui n'avoit qu'environ 25. ans, se fit d'abord un nom par les Elèves qu'il forma, & par les ouvrages qu'il publia coup sur coup.

Il fit imprimer en 1670. trois livres d'observations sur différents Auteurs Grecs & Latins, dont il avoit expliqué des passages difficiles, ou rétabli le texte. C'est un volume in 12. de moyenne grosseur.

En 1676. il donna un in 4. dont la première partie intitulée *Harpocrate*, contient toute la Mythologie de cette divinité Egyptienne, qu'il croyoit être la même que le soleil; la seconde est un recueil de divers monuments antiques qui n'avoient pas encore été publiez; & la troisième est une dissertation qui lui avoit été adressée sur les

M. COLUMBUS
d'Upsal.

M. PERIZONIUS
de Leide.

A Utrecht.

A Utrecht.

Mélanéphores, espèce de Prêtres, dont il n'est guères parlé que dans quelques Inscriptions, & que l'on juge avoir tiré leur nom des vêtements noirs qu'ils portoient apparemment dans certaines cérémonies.

A De-venter. Il publia en 1678. un quatrième livre d'observations, dans le même goût, & de la même forme que les trois précédents; & il le dédia à Guillaume Cuper son pere, vénérable vieillard, qui à l'âge de 75. ans soutenoit encore de pénibles emplois dans sa République, & qui étoit capable de s'en délasser dans la lecture des ouvrages de son fils.

Amsterdam. En 1683. parut un nouvel in 4. de sa façon. C'est l'explication du fameux monument de l'Apothéose d'Homère, qui avoit desja exercé les conjectures du P. Kircher, & sur lequel Mrs. Fabretti, Spanheim, & quelques autres Sçavants ont encore écrit; mais aucun ne l'a expliqué dans un si grand détail què M. Cuper. Il est même le premier qui a imaginé, ou qui a osé écrire que deux rats que l'on voit sur le marbre au pied du Thrône d'Homère, désignent moins la *Batrachomyomachie* attribuée à ce Poète, que les insectes du Parnasse qui se sont toujours attachez à sa réputation.

Dans le cours de l'ouvrage, il traite du vrai caractère de la Poësie, & prétend que la fiction en est tellement l'ame, que qui, sans ce secours, écrirait en vers une Histoire simple & exacte, ne seroit pas plus Poète à cet

cet égard , que celui qui auroit écrit la même Histoire en prose.

On trouve à la fin de ce volume , quantité d'autres monuments antiques , & un discours sur l'utilité que les Souverains pourroient tirer de cette sorte d'étude.

En 1684. un sçavant Suedois fit imprimer à Abo , Capitale en Finlande , le traité de Lactance *de mortibus Persecutorum* , avec des notes que M. Cuper lui avoit communiquées ; & en 1692. ces mêmes notes , qui étoient devenues beaucoup plus amples , furent réimprimées à Utrecht , avec une Préface de l'Auteur , qui seule peut passer pour un grand ouvrage , parce qu'il y examine plusieurs points d'Histoire , qui ont un rapport essentiel à celle de Lactance ; comme le lieu de la naissance du Grand Constantin , qui est en quelque sorte le héros de la pièce. Il prouve par des passages formels , inconnus jusques-là aux Critiques , que ce Prince étoit né dans une petite ville de la Dace Méditerranée appelée *Naisus* , & que les textes des anciens Panégyristes , sur lesquels le Cardinal Baronius , Usserius & d'autres modernes ont fait honneur de cette naissance à la Grande Bretagne , se doivent entendre du titre de César , que Constantin y reçût à l'âge de 19. ans.

Enfin il donna en 1697. une Histoire des trois Gordiens , pour servir de réponse à quelques Antiquaires , qui sur la diversité apparente des Médailles , jointe aux termes

équivoques de quelques Historiens , vou-
loient introduire un quatrième Prince de ce
nom dans l'Histoire Romaine.

Au seul récit de tant d'ouvrages , & d'ou-
vrages tels que ceux dont nous venons de
parler , il seroit naturel de se représenter M.
Cuper comme un sçavant toûjours enfoncé
dans son cabinet , toûjours collé sur les Li-
vres , & ce portrait ne seroit point du tout
ressemblant. C'étoit un Républicain affa-
ble , poli , repandu dans le monde , sage-
ment occupé de l'établissement de sa fa-
mille qui consistoit en quatre ou cinq fil-
les , & plus occupé encore du gouverne-
ment.

Il avoit passé de la Chaire de Professeur
en Histoire du Collège de Deventer , aux
premières Magistratures de la Ville ; il avoit
été ensuite député de la Province d'Over-
Issel aux Etats Généraux , puis député de
ces mêmes Etats à la grande armée des Pais-
bas ; chargé enfin dans les dernières années
de sa vie , de diverses commissions impor-
tantes , comme de la création des Magistrats
dans la Gueldre & dans le Brabant. Mais
au milieu de tous ces emplois il étoit de-
meuré fidelle aux Lettres , & si fidelle que
le Roi Guillaume III. disoit ordinairement
de lui ; qu'il avoit fait leur fortune , & que
par reconnoissance elles le soulageoient dans
l'expédition des affaires.

L'Académie peut rendre un témoignage
singulier de cette fidélité. M. Cuper étoit de-

depuis long-temps en relation avec plusieurs Académiciens , & loin que l'honneur ou l'embarras des nouvelles places eût ralenti le commerce qu'il entretenoit avec eux , on étoit souvent étonné ici de recevoir de lui de longues & sçavantes Lettres écrites dans l'enceinte même de ces Camps audacieux , qui sembloient imposer silence aux Muses dans presque toute l'Europe.

Quand la paix eut concilié l'esprit & les différents intérêts des Nations , le Roi permit à l'Académie d'ajouter à la Classe des Académiciens Honoraires quelques Etrangers célèbres par leur érudition. M. Cuper fut un des trois sur qui la Compagnie jeta d'abord les yeux , & on ne peut-être plus sensible qu'il le fut à cette nomination , qu'il appelloit *son enrollement d'honneur*. Il ne se contenta pas d'en faire des remerciements très-affectueux , il se proposa de dédier à l'Académie un ouvrage qu'il méditoit depuis long-temps ; il se hâta d'y mettre la dernière main , & il en envoya presque aussitôt le plan à ses amis. C'étoit l'explication de toutes les Médailles , des marbres , des pierres gravées , & généralement de tous les monuments antiques , sur lesquels on voit des éléphants représentés. On alloit l'imprimer , & la plûpart des Journaux l'avoient déjà annoncé , quand M. Cuper , qu'une fièvre lente affoiblissoit peu à peu , mourut enfin de cet épuisement le vingt-

deuxième de Novembre dernier âgé de 73. ans.

Cet ouvrage , au reste , n'étoit pas le seul qu'il destinoit au public ; car sans parler des additions qu'il avoit faites à tous ceux qu'il avoit déjà imprimez , & des notes marginales , dont la moitié de ses autres Livres étoient chargez , il a laissé huit ou dix porte-feuilles d'observations sur différents Auteurs. Autant & plus de remarques générales sur diverses matières d'antiquitez. Des dissertations particulières sur la Geographie d'Homère, sur les premiers Rois de Rome , sur les Thérapeutes de Philon , des recueils d'Inscriptions anecdotes échappées à Gruter , à Reinesius & aux autres Compilateurs : Et cette espèce de Bibliothèque manuscrite de ses propres ouvrages étoit terminée par soixante & dix volumes de lettres qu'il avoit reçues de presque tous les Sçavants de son temps.

Le mérite des gendres que M. Cuper s'étoit choisis , fait espérer que cette partie de sa succession ne sera pas la plus négligée.



E L O.



E L O G E

D E

M. BOURDELIN.

FRANÇOIS BOURDELIN nâquit à Senlis le quinziesme de Juillet 1668. & fut le second des enfans de Claude Bourdelin, fameux Chymiste, dont il est souvent parlé dans les premiers Mémoires de l'Académie des Sciences.

1717.
Assemblée
publique
d'après
la Saint
Martin.

Peu de temps après la naissance de ce second fils, M. Bourdelin le pere, qui par un esprit de Philosophie anticipée avoit quitté le séjour de Paris, y fut rappelé par deux circonstances capables de vaincre le plus déterminé Philosophe.

La première de ces circonstances fut l'honneur qu'on lui fit de lui assigner, lorsqu'absent, une place de Pensionnaire dans l'Académie des Sciences.

La seconde fut le peu de retour qu'il trouva dans les habitants du lieu de son nouveau domicile, qui après avoir obtenu par ses

Z 5

fol-

sollicitations particulières une diminution de Taille , l'en chargèrent lui-même l'année suivante plus fortement qu'il ne l'avoit encore été.

Ce changement fut avantageux à toute la famille. Le pere dont le désintéressement égaloit l'habileté , fit par cette réputation-là même , une fortune au dessus de ses espérances ; & ses enfants instruits par ce qu'il y avoit alors de meilleurs maîtres à Paris , reçurent une éducation qu'ils n'auroient jamais eûe ailleurs.

L'aîné fut destiné à être Médecin ; & si le cadet qui est celui dont nous parlons , avoit suivi les premières vûes de son pere , il ne seroit pas sorti du laboratoire, la Pharmacie eut été son partage. Mais il témoigna une si grande répugnance pour cet état , qui faisoit les délices du reste de la maison , qu'après bien des promesses , bien des menaces inutiles , on lui proposa enfin d'étudier en Droit , & de se faire recevoir Avocat. Il se presta à cette seconde destination , parce qu'elle pouvoit aisément couvrir l'envie démesurée qu'il avoit d'apprendre , préférablement à tout , les Langues étrangères , les intérêts des Princes , les mœurs & les usages des différents peuples.

Ce goût qu'il n'osoit déclarer , étoit cependant en quelque sorte le propre ouvrage de son pere ; car la récompense la plus ordinaire que M. Bourdelin proposoit à ses en-

ants

fants pour les encourager au travail , étoit de les mener voyager pendant les vacances : Et quoique cet espace de temps qui étoit le seul dont il pouvoit disposer , ne fût pas d'une grande étendue , il se trouva qu'au bout de trois ou quatre années , ils avoient parcouru non seulement les plus belles Provinces du Royaume , mais encore une partie de l'Angleterre & de la Hollande.

Dans ces derniers voyages M. Bourdelin le cadet , comme le plus jeune de la troupe , étoit chargé d'écrire chaque-jour ce qu'on avoit vû de singulier sur la route , ou dans les villes ; mais ce journal de commande n'étoit pas à beaucoup près si exact qu'une espèce de Dictionnaire qu'il faisoit de son chef des mots les plus communs où les plus nécessaires dans la société.

Les voyages finirent , & le goût des Langues étrangères s'accrut toujours en lui , au point que tandis qu'on le croyoit uniquement appliqué à l'étude du Droit , il apprit sans qu'on s'en doutât le moins du monde l'Italien , l'Espagnol , l'Anglois , l'Allemand , & même un peu d'Arabe , d'Histoire & de Politique.

La digue rompit enfin : M. de Bonrepos fut nommé Ambassadeur en Danemarck , & M. Bourdelin le cadet qui avoit pris des mesures auprès de lui , fut agréé pour Secrétaire de l'Ambassade. La difficulté étoit d'obtenir pour ce voyage le consentement d'un

pere qui paroissoit avoir formé des desseins tous différents. M. Racine & M. Duhamel ses intimes amis se chargèrent de lui d'en mander; il l'accorda à leurs instances. M. Bourdelin partit, & passa près de dix-huit mois à Copenhague.

Sa complexion ne pût soutenir plus long temps la différence du climat; il revint avec une extinction de voix presque entière & une pâleur mortelle.

Le pere qui ne douta point qu'une pareille épreuve n'eût entièrement effacé de l'esprit de son fils toutes les idées de voyages, de langue & de négociations, lui acheta une charge de Conseiller au Châtelet, dont il parut d'abord s'occuper avec plaisir. Il remplissoit les vuides de cette douce Magistrature par des conférences sur les belles Lettres, & par une étude particulière de l'antiquité, pour laquelle il avoit aussi beaucoup de goût. Il s'étoit même formé en ce genre un cabinet de livres choisis & une suite de médailles d'or assez complete. Enfin quand cette Académie fut renouvelée, il fut nommé à une place d'Élève.

La politique & les langues, qui sembloient abandonnées, ne l'étoient pourtant pas. M. Bourdelin avoit auprès de Monsieur le Comte de Pontchartrain, un ami, dans le bureau de qui tomboient les dépêches étrangères; & cet ami lui faisoit renvoyer toutes celles qu'il falloit traduire. Il avoit ainsi de quoi s'exercer selon sa vocation; & cette
be-

besogne secrète étoit sans doute d'autant mieux faite, qu'elle avoit encore pour lui tout le charme des plaisirs deffendus.

M. Bourdelin le pere mourut; l'occupation du fils cessa d'être un mystère; il alla s'établir à Versailles pour travailler immédiatement avec le Ministre, & ce travail dura sept ou huit ans.

Au bout de ce temps-là, il jugea par son expérience ou par de nouvelles réflexions, que l'emploi de Secrétaire traducteur ne le meneroit jamais à rien, & son objet étoit d'être employé dans quelques négociations. Il prit une charge de Gentilhomme ordinaire, parce qu'on choisit souvent dans ce corps-là des Envoyez pour les Cours étrangères. Il se flattoit même de quelque préférence dans ce choix, sur le témoignage avantageux que pouvoit rendre de lui le Ministre sous qui il avoit travaillé, & sur le crédit de son frere qui étoit devenu premier Médecin de Madame la Dauphine. Mais ce frere mourut; la Princesse elle-même fut bien-tôt après enlevée à la France, & mille autres circonstances changèrent ses vœux, ou dissipèrent ses espérances. Alors il prit le parti de se marier & d'acheter une terre aux portes de Paris. Peut-être ne consulta-t-il pas assez ses forces dans ce double établissement. La terre qu'il avoit acquise étoit grande & demandoit des soins; il voulut tout à la fois remettre les fonds en valeur, & le bâtiment en état: ce détail l'épuisa, son ancienne langueur revint,

la fièvre s'y joignit & l'emporta en moins de trois semaines. Il mourut le 24. de May dernier.

Il avoit été déclaré Vétéran dans l'Académie dès le commencement de l'année 1705. parce que son séjour & ses occupations de Versailles ne lui permettoient plus de remplir ses devoirs Académiques. Ce qu'il avoit donné auparavant se réduit à la description de quelques anciens monuments trouvez dans les pais étrangers , particulièrement de la colonne d'Antonin Pie découverte à Rome en 1704.

Depuis son retour de Versailles , il recommençoit quoi que Vétéran , à venir fréquemment aux Assemblées ; & il se proposoit d'y être assidu. Il avoit même entrepris deux ouvrages assez considérables. Le premier , dont il m'avoit communiqué le plan peu de temps avant sa mort , étoit l'explication de toutes les médailles modernes frappées depuis deux ou trois siècles : explication qui demandoit , & la connoissance des différentes langues qui forment la légende de ces médailles , & celle d'un grand nombre de petits faits que l'Histoire générale a souvent négligés.

Le second ouvrage que M. Bourdelin avoit entrepris , étoit la traduction du système intellectuel de l'Univers , publié en Anglois il y a environ trente ans par M. Cudwoort Professeur de l'Université de Cam-

Cambridge, gros volume in folio, d'une Métaphysique si sublime & d'un stile si concis, que l'Auteur de la Bibliothèque choisie, qui en a donné à diverses reprises de longs extraits, semble l'avoir fait pour suppléer à la traduction même, dont il parle comme d'une chose impossible.

Ce jugement que M. Bourdelin n'ignoroit pas, n'auroit vraisemblablement servi qu'à rendre sa traduction plus exacte, car il étoit bien résolu de n'y épargner ni le temps ni la peine, & il n'avoit qu'environ quarante-neuf ans quand il est mort. Il est vrai, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il étoit d'une complexion très-délicate : il n'y avoit presque rien de lui qui n'annonçât cette délicatesse ; une taille mince & déliée, un son de voix doux & foible, un visage pâle ; & tout cela joint à un certain air inquiet, avoit fait dire à un homme d'esprit de ses amis qu'il ressembloit à une ame en peine. Ceux qu'un long commerce avec lui avoit mis à portée de bien juger de son intérieur, assûrent que c'étoit une ame heureuse & tranquille.



E L O.



E L O G E

D E

M. P I N A R T.

1717.
*Assemblée
d'après
la Saint
Martin.*

MICHEL PINART naquit à Sens au mois de Juillet 1659. d'honnêtes parents qu'il perdit de bonne heure, & qui ne lui laissèrent aucun bien.

Une de ses tantes fit quelques efforts pour son éducation, & eut le bonheur d'y intéresser M. l'Abbé Boileau Grand-Vicaire du Diocèse de Sens, qui témoin de la sagesse & de la bonne volonté du jeune homme, le fit recevoir à Paris parmi les disciples que M. Gillot formoit avec tant de zèle. C'est dans cette Ecole qu'il apprit le Latin, le Grec & les premiers éléments de l'Hébreu, qui fit dans la suite le principal objet de son application.

Au sortir de chez M. Gillot, il s'attacha au P. Thomassin qui travailloit à ce Glossaire universel, où il a tâché de reduire aux racines de la langue Hébraïque, comme à la première des Langues, presque toutes celles qui sont répandues sur la terre. M. Pinart
qui

qui n'étoit guères chargé que de l'arrangement mécanique de l'ouvrage , fit cependant de cette manière plus de progrès en Hébreux , qu'il n'en auroit fait par une étude plus suivie en apparence , & l'extrême désir de se perfectionner le rendit souvent plus utile au P. Thomassin qu'une personne qui , à cela près , auroit été beaucoup plus habile.

Le goût de l'Hébreu étoit alors bien plus à la mode qu'il ne l'est aujourd'hui ; & comme il n'y avoit presque à Paris que M. Pinart qui en pût donner commodément des leçons particuliers , il eut pendant quelque temps beaucoup de pratique. On lui vit même des écoliers, d'un rang distingué , & ses manières douces & simples, autant que sa capacité, lui firent des amis ou des protecteurs de tous ceux à qui il montra.

Sa réputation lui valut d'abord l'emploi de Sous-maître au Collège Mazarin , & ensuite dans cette Académie une place d'Elève qu'il a conservée jusqu'en 1712. qu'il fut nommé à la Théologale de Sens.

Dans cet intervalle qui a été de plus de cinq ans , il a souvent entretenu la Compagnie sur des matières qui revenoient toutes à son premier objet ; comme sur les Médailles Juives & Samaritaines, sur les Talismans qui sont chargez de mots Hébreux ou Arabes , & enfin sur les premiers & véritables caractères de nos plus anciennes Bibles. Depuis même qu'il avoit été déclaré Vétéran , à cause de sa place de Théologal qui l'obligeoit à résider , il ne laissoit pas d'apporter quelquefois

à l'Académie , dans les petits voyages qu'il faisoit à Paris , des suites de son travail. La dernière pièce qu'il y a lûë rouloit sur cette question , sçavoir , si David s'étoit revêtu de l'Ephod du souverain Pontife pour consulter par lui-même l'oracle du Seigneur. Il pensoit & prétendoit prouver contre la plupart des Interprètes , que le texte original de cet endroit du premier Livre des Rois qui répond à ces mots de la Vulgate , *applica ad me Ephod* , signifie seulement que David dit au grand Prêtre de s'approcher de lui avec l'Ephod , & il confirmoit sa preuve grammaticale par plusieurs circonstances de l'Histoire même de David & de celle du grand Prêtre Abiathar.

Les leçons qu'il donnoit à Sens dans sa Théologale , consistoient dans l'explication litterale de semblables passages de l'Écriture , particulièrement des Pseaumes. Mais on en a trouvé très-peu de chose parmi ses papiers , & on n'a rien d'imprimé de lui qu'un article inséré dans le Supplement du Journal des Sçavants de l'année 1707. où à l'occasion d'une nouvelle Bible Hébraïque qu'on l'avoit chargé d'examiner , il donne une notice exacte de toutes celles qui avoient été imprimées auparavant , il explique les différences , les avantages & les défauts particuliers de chaque édition , & les comparant ensuite les unes aux autres , il en juge en homme très-versé dans la connoissance du langage & des rits du peuple choisi , très-instruit de toutes ces minuties si chères aux Rabbins , & nullement

ment gâté par l'esprit contagieux du Rabbina-
nage.

Il y avoit environ deux ans que M. Pinart avoit eu quelques attaques de colique néphrétique. Les accès s'en renouvelèrent au mois de Juin dernier, & avec tant de violence, qu'ils lui causerent une retention d'urine & une inflammation dont il mourut le troisième de Juillet suivant, âgé de 58. ans.

Sa patience fut supérieure aux douleurs les plus aiguës. Elles ne lui arrachèrent pas la moindre plainte, le moindre cri; & quel-
qu'un lui ayant parlé de cette retenue comme d'une espèce de soulagement qu'il refusoit à la nature, il répondit que les plaintes & les cris étoient un mauvais remède qui fatiguoit les amis, étourdissoit les domestiques & ne fauvoit jamais le malade.



